



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau et de l'assainissement année 2017

Rédacteurs	Date de mise à jour
Olivier BOUCRY Fernanda MARQUES Marion ROUSSILLE Afifé HOHMATTER Sandra BERTIN François VASTEL Thomas CAYTAN Mathieu CORREGE	01/09/2018

SOMMAIRE

1. DIRECTION DU CYCLE DE L'EAU	4
1.1 Organisation de la direction du Cycle de l'Eau d'EPN	5
1.2 Les moyens mobilisés	7
2. LE SERVICE EAU POTABLE	11
2.1 Le patrimoine et les missions du service Eau Potable	12
2.2 Exploitation du patrimoine Eau Potable communautaire	20
2.3 Les indicateurs du service Eau Potable	30
2.4 Les indicateurs descriptifs du service Eau Potable	31
2.5 Les indicateurs de performances du service	40
2.6 La mission Protection de la ressource en eau (BAC Iton)	50
2.7 Bilan de l'activité et des actions menées par la mission Protection de la ressource en eau	53
2.8 La qualité de l'eau produite et distribuée	65
2.9 La tarification de l'eau et les recettes du service	70
2.10 Recettes de la collectivité	73
2.11 Financement et investissements du service eau potable	74
2.12 Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	76
2.13 Bilan et faits marquants	77
3. LE SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF	78
3.1 Territoire exploité en régie	83
3.2 Territoire exploité par prestataire extérieur	160
3.3 Glossaire Assainissement	226
4. LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	230
4.1 Les Missions Du Service Public D'assainissement Non Collectif	231
4.2 Bilan du secteur SPANC	233
4.3 Les indicateurs de performances du service	243
4.4 Financement des investissements du service assainissement non collectif	244
5. LA MISSION GRANDS PROJETS	245

1. DIRECTION DU CYCLE DE L'EAU

1.1 Organisation de la direction du Cycle de l'Eau d'EPN

Le projet d'équiper la ville d'Evreux d'un réseau de distribution d'eau potable est examiné par le Conseil municipal dès 1865, mais les finances manquent. En 1876, une ébroïcienne fortunée, Adélaïde Janin fait de la ville d'Evreux son principal légataire. Dans son testament, elle déclare léguer « une somme de trois cent mille francs destinée à établir dans tous les quartiers de la ville une distribution d'eau complète avec bornes-fontaines aussi nombreuses que possible destinées à l'assainissement des rues ». Pour répondre à la volonté de Mme Janin, la Municipalité lance un appel d'offres. Après la décision du Conseil municipal de réaliser les travaux et l'examen des dossiers, une concession de 30 ans pour l'installation et l'exploitation de la distribution d'eau est signée en mars 1880 avec M. Badois, ingénieur. Afin d'alimenter ce réseau, la construction d'une usine est nécessaire, édifiée avenue de Breteuil (aujourd'hui avenue Aristide Briand).

L'usine des eaux est mise en service en 1882, en même temps que le réseau de distribution d'eau, long de 30 km et qui dessert le centre-ville, Saint-Michel et le Clos Madelon à la Madeleine. Ce réseau initial est étendu en 1911 vers la Madeleine, le Buisson-Hocpin et la Poterie. En 1921, lorsque la ville reprend l'exploitation de la distribution d'eau en régie, le réseau est long de 60 km et compte 210 bornes-fontaines disséminées en ville.

Depuis 2003 Evreux Portes de Normandie (EPN) a repris les compétences suivantes jusqu'alors exercées en régie par la ville d'Evreux et d'autres syndicats sur le pourtour de la « ville centre » :

- *la production, le traitement et la distribution de l'eau potable ;*
- *la collecte et le transfert des eaux usées ;*
- *le traitement des eaux usées.*

En novembre 2010, la cellule d'animation du Bassin d'Alimentation de Captages (BAC) de l'Iton a été créée.

Son objectif consiste à mettre en place des programmes d'actions visant à protéger la ressource en eau : actions citoyennes, industrielles et agricoles.

Aujourd'hui, ces compétences sont gérées par la Direction du Cycle de l'Eau d'Evreux Portes de Normandie en régie directe qui s'étendent sur les 62 communes que compte le territoire représentant une population de 106 324 habitants.

Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc...) :

Les Authieux, Angerville-la-Campagne, Arnières-sur-Iton, Aviron, La Baronnie, Les Baux-Sainte-Croix, Bois le Roy,

Boncourt, Le Boulay-Morin, Bretagnolles, Caugé, Champigny-la-Futelaye, La Chapelle-du Bois des Faulx, Chavigny-Bailleul, Cierrey, Coudres, La Couture-Boussey, Croth, Dardez, Emalleville, Epieds, Evreux, Fauville, La Forêt-du-Parc,

Foucrainville, Fresney, Garennes sur Eure, Gauciel, Gauville la Campagne, Gravigny, Grosseoeuvre, Guichainville, Huest, Irreville, Jumelles, L'Habit, Lignerolles, Marcilly sur Eure, Le Mesnil-Fuguet, Miserey, Mousseaux-Neuville, Normanville, Parville, Le Plessis-Grohan, Prey, Reuilly, Sacquenville, Saint-André de l'Eure, Saint-Germain-de-Fresney,

Saint-Germain-des-Angles, Saint-Laurent-des-Bois, Saint-Luc, Saint-Martin-La-Campagne, Saint-Sébastien-de Morsent, Saint-Vigor, Sasse, Serez, Tourneville, La Trinité, Le Val-David, Les Ventès, Le Vieil-Evreux.

Les engagements vis-à-vis des tiers du service Eau potable

EPN assume les engagements suivants en terme d'exploitation et d'échanges d'eau avec les collectivités voisines :

Désignation	Engagement	Tiers engagé
Vente d'eau à la commune de Chambois	Vente d'eau	Commune de Chambois
Vente d'eau à la commune de Prey	Vente d'eau	Commune de Prey
Vente d'eau à la Communauté de Communes secteur Claville	Vente d'eau	CC Pays de Conches
Achat d'eau à SNA Secteur Miserey	Achat d'eau	SNA
Achat et vente d'eau au SERPN	Achat/Vente d'eau	SERPN
Achat d'eau au SIAEP Evreux Nord Secteur Boulay Morin	Achat d'eau	SIAEP EVREUX NORD

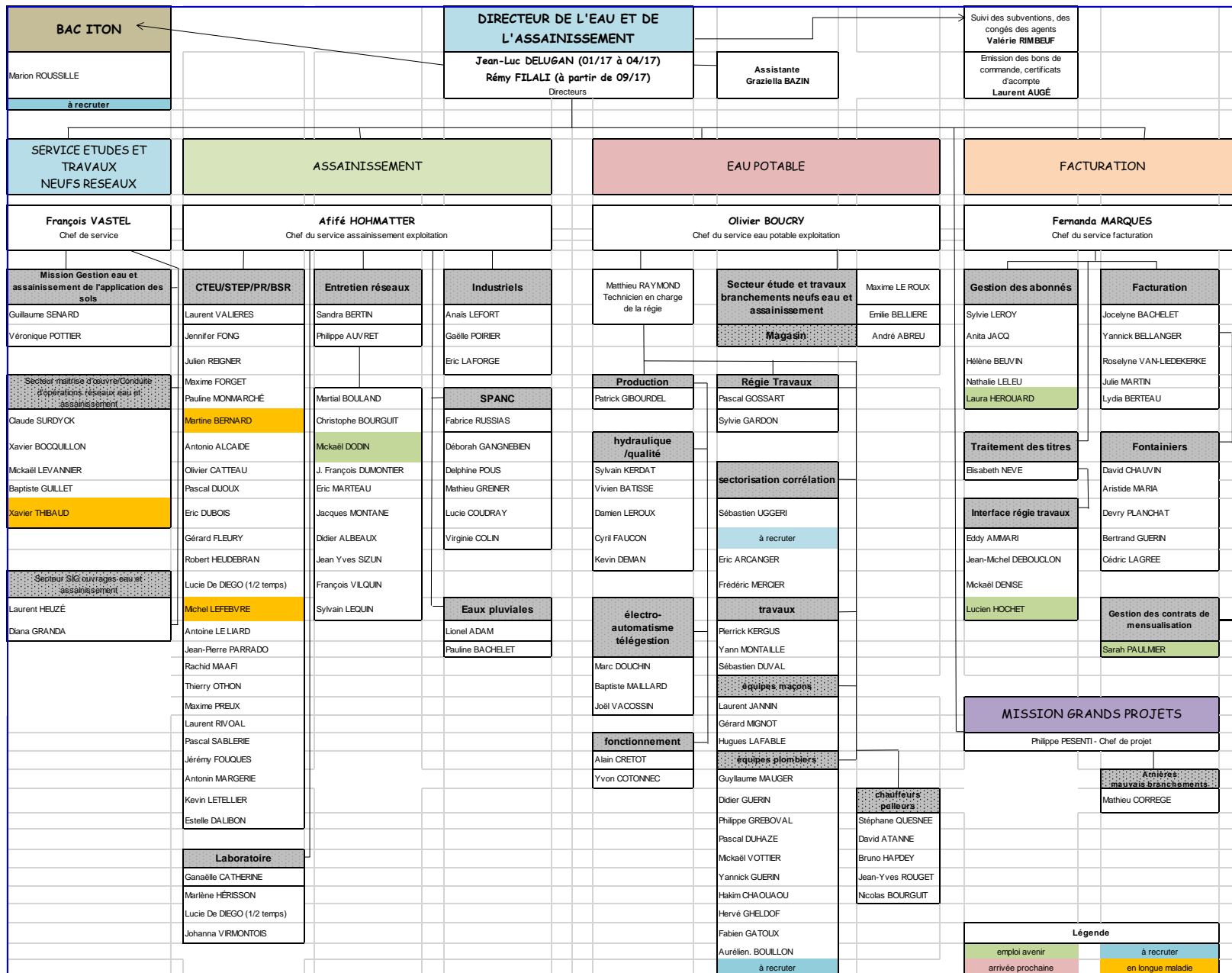
Les engagements vis-à-vis des tiers du service Assainissement

EPN assume les engagements suivants en terme d'exploitation des installations assainissement avec les collectivités voisines :

Désignation	Engagement	Tiers engagé
Prestation de service pour la collecte et le traitement des eaux usées de la commune	Prestation de service	Commune de Chambois

1.2 Les moyens mobilisés

La Direction de l'eau et de l'assainissement



Accueil et information de l'abonné

Heures ouvrables :

Les abonnés du service public de l'eau et de l'assainissement peuvent contacter la Direction :

Pour les situations d'urgence sur les réseaux d'eau potable, d'eaux usées, sur votre compteur public d'eau froide, Evreux Portes de Normandie dispose d'un **mail d'urgence**, mis en place pour contacter un agent en charge de la gestion des alertes :

urgenceeau@epn-agglo.fr

(Uniquement de 8h00 à 16h30 du lundi au vendredi)

Les numéros de téléphone utiles ou d'urgence :

Pour les demandes en journée (de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30) :

- ✓ Facturation : 02 32 31 99 16 ou 02 32 31 99 17 – *sujets divers sur factures, mutations, relevés de compteurs*
02 32 31 99 43 (Eddy AMMARI) – *changements de compteurs, fuites sur compteurs et demandes d'interventions diverses*
- ✓ Mensualisation : mensualisationeau@epn-agglo.fr
- ✓ Egoutiers : 06 08 75 53 31 (permanence)
02 32 31 85 41 (Sandra BERTIN – Resp. Sce)
02 32 31 85 46 (Philippe AUVRET)
urgenceegoutiers@epn-agglo.fr
- ✓ Stations d'épuration :
Poste de refoulement : 06 08 32 75 55 (permanence)
02 32 31 99 36 (Laurent VALIERES)
02 32 31 99 07 (Afifé HOHMATTER – Responsable du service assainissement)
- ✓ Eau potable : 02 32 31 99 40 (Pascal GOSSART) | *demande d'intervention fuites diverses*
02 32 31 99 42 (Pierrick KERBUS)
02 32 31 72 10 (Olivier BOUCRY - Responsable du service eau potable)
02 32 31 99 41 (Matthieu RAYMOND – Responsable Projets, marchés, budget)
02 32 31 99 47 (Patrick GIBOURDEL) - *distribution eau potable/qualité*
- ✓ Cellule industrie : 06 08 32 73 83 (Eric LAFORGE) – | *pour les cas de pollutions industrielles*
celluleindustrie@epn-agglo.fr
- ✓ SPANC : 02 32 31 72 43 99 06 (numéro unique du SPANC)
assainissementnoncollectif@epn-agglo.fr
- ✓ Direction de l'eau et de l'assainissement :
02 32 31 99 18 (Graziella BAZIN – Assistante du Directeur)
02 32 31 92 48 (télécopie)

- ✓ Directeur de l'eau et de l'assainissement :
02 32 31 85 45 ou 06 79 56 18 58 (Rémy FILALI)

- ✓ Standard EPN : 02 32 31 92 92

En astreinte 7J/7 et 24H/24H:

Pour les demandes en dehors des heures de travail (de 12h00 à 13h30 et de 16h30 à 8h00) :

- ✓ Standard de la mairie d'Evreux (samedi et dimanche inclus) :
 - 02 32 31 52 52 (jusqu'à 20h00)
 - 02 32 31 42 31 (de 20h00 à 8h30)

Le personnel de permanence interviendra dans les meilleurs délais.



2. LE SERVICE EAU POTABLE

2.1 Le patrimoine et les missions du service Eau Potable

MISSIONS DU SECTEUR TRAVAUX

Les missions du secteur travaux s'articulent autour de :

- Recherche et réparation des fuites sur le réseau d'eau potable
- Réhabilitation de branchements, poses de conduites et branchements neufs
- Changements de compteurs d'eau froide et poses de compteurs neufs équipés de radio relève
- Déploiement de la sectorisation et recherche de fuites
- Interventions diverses (réparations avaloirs, tampons, bouches à clés, poteaux incendie...)

MISSIONS DU SECTEUR PRODUCTION

Les missions du secteur production s'articulent autour de la production d'eau potable par le suivi qualité et l'exploitation des différents équipements :

- Les captages et stations de traitement dont l'UTEP
- Les stations de reprise
- Les réservoirs

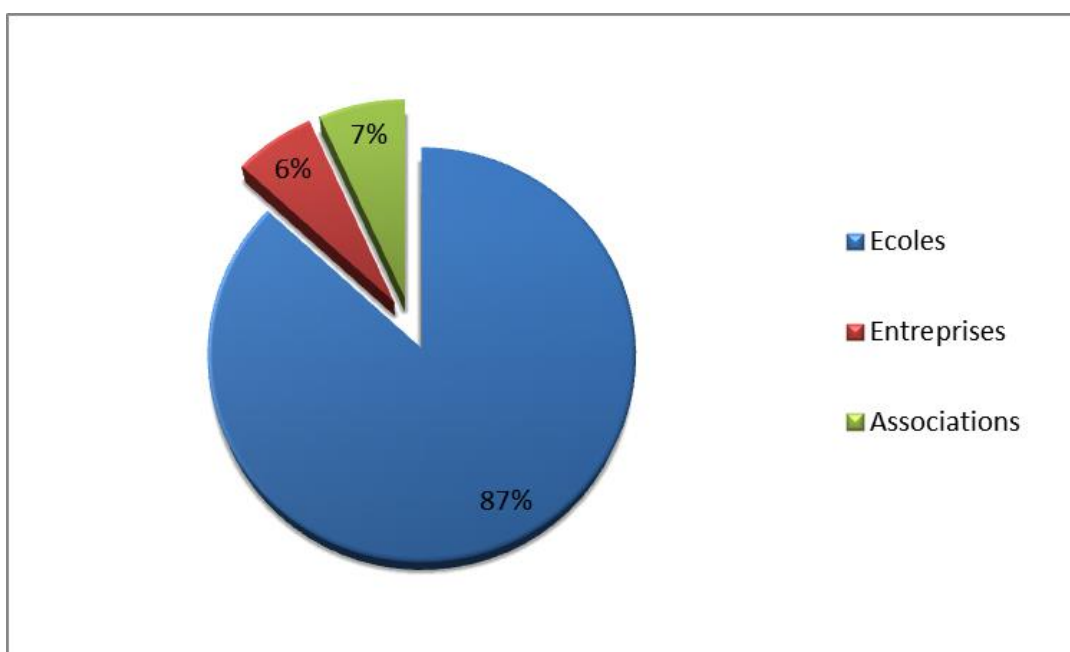
Actions pédagogiques menées par le secteur Production

Le secteur production assure les visites de l'Unité de Traitement d'Eau Potable d'Arnières sur Iton.

Les techniciens ont reçu 236 visiteurs sur le site (élus, associations, écoles, ...), répartis en 10 groupes sur l'année 2017.

L'objet de ces visites est de sensibiliser le public aux :

- missions du service Eau potable d'Evreux Portes de Normandie,
- fonctionnements du système de production d'eau potable communautaire géré en régie.



L'INVENTAIRE DES BIENS DU SERVICE

Les installations de production

Nom du captage	Production en m ³ /heure	caractéristiques	Communes alimentées
Chenappeville Arnières sur Iton	1140	3 forages Traitement au bioxyde de chlore puis UTEP depuis novembre 2011	Via un traitement par l'UTEP : Angerville-la Campagne, Arnières-sur-Iton, Evreux, Fauville, Gravigny, Guichainville, Huest, Saint-Sébastien de Morsent, Sassey, Les Baux-Sainte-Croix, Les Ventes, Le Plessis-Grohan, hameau de Garel, Normanville
Hippodrome d'Evreux	626	Installation à l'arrêt depuis novembre 2011, la DUP n'est plus active	
Coteaux de l'Iton	190	8 forages (2x4) connectés à l'UTEP en novembre 2011	
Vallée de l'Iton	828		
Nom du captage	Production en m ³ /heure	caractéristiques	Communes alimentées
Parville	124	2 forages Traitement au chlore gazeux, réseau maillé avec Tourneville	Aviron, Caugé, Gauville-la-Campagne, Sacquenville, Le Mesnil-Fuguet, Parville, Saint-Martin-la-Campagne
Tourneville	150	2 forages Traitement au chlore gazeux, réseau maillé avec Parville	Saint-Germain des Angles, Tourneville, Aviron, Caugé, Gauville-la-Campagne, Le Mesnil-Fuguet, Sacquenville, Parville, Saint-Martin-la-campagne
Baux Sainte Croix	50	pour le réservoir des Baux Sainte Croix	<u>Pour 7% de la production totale en dilution avec le réseau d'Evreux</u> : Les Baux-Sainte-Croix, Les Ventes, Le Plessis-Grohan, hameau de Garel.
Le Vieil Evreux	50	2 forages Traitement au chlore gazeux	La Trinité, Le Vieil Evreux, Le Val David, Saint-Luc.

L'Unité de Traitement d'Eau Potable

Depuis novembre 2011, l'usine de traitement d'eau potable située à Arnières sur Iton traite et distribue l'eau en provenance des forages de Chenappeville, des coteaux et de la Vallée de l'Iton.

L'eau brute mélangée en provenance des forages subit plusieurs traitements successifs :

- L'ajout de chlorure ferrique permet d'agglomérer et de retirer les matières en suspension de grande taille : c'est la coagulation ;
- Une filtration sur des charbons actifs en grains traite les pesticides et la pollution particulaire ;
- L'ultrafiltration à travers des membranes permet de retenir les germes pathogènes et les particules de 0.01 à 0.03 micromètres ;
- La désinfection au bioxyde de chlore assure une protection de l'eau distribuée.

Les filtres et les membranes sont nettoyés à contre-courant. Les eaux contenant des produits chimiques sont évacuées vers le réseau d'assainissement. Une partie des eaux « simplement » sales est renvoyée en tête de station, le reste est traité par des lits plantés de roseaux et des lagunes puis rejeté dans l'Iton.

Cette usine a été construite avec des matériaux durables et respectueux de l'environnement : toiture végétalisée, bois naturel issu de forêts protégées en partie supérieure, puits canadiens... Dans une optique de respect de l'environnement, les rejets à l'Iton sont suivis à travers des analyses régulières.

6 pompes (3+3) envoient l'eau traitée dans le réseau de distribution.







Les stations de reprises et surpresseurs

Nom de la station	Lieu	Caractéristiques	Communes alimentées
Reprises Haut Service Bas Service	Arnières sur Iton	Type : pompage depuis une bache Origine de l'eau : UTEP depuis novembre 2011 les refoulements bas et haut service, se font respectivement à 900 et 1 100 m ³ /h	Angerville-la Campagne Arnières-sur-Iton, Evreux, Fauville, Gravigny, Guichainville, Huest, Saint-Sébastien de Morsent, Sassey, Normanville
Station de reprise du Panorama	Evreux Saint Michel	Type : pompage depuis une bache. Origine de l'eau : Chenappeville Moyenne débit : 160 m ³ /h	Evreux (Saint-Michel)
Arnières-sur-Iton	Arnières sur Iton	Reprend l'eau du réseau d'Arnières-sur-Iton pour alimenter le réservoir des Baux-Sainte-Croix et de Garel	Les Baux-Sainte-Croix, Les Ventes, Le Plessis-Grohan, hameau de Garel, Avrilly
Gauciel	Gauciel	Reprend l'eau du réseau pour alimenter Gauciel	Gauciel

Les réservoirs de stockage

EPN dispose de 17 réservoirs, 13 sur tour et 4 semi-enterrés, pour un total de stockage de 20 800 m³.

Localisation	Commune	Volume (m ³)	Structure	Type distribution	Date
Châtaigniers	St Sébastien de M.	800	Tour	AR	1971
Le Bidon	Evreux	3 500	Tour	AD	1992
La Trémouille	Evreux	3 500	Tour	AD	1966
Les Dominicaines	Evreux	1 000	Tour	AR	1954
Nétreville	Evreux	1 600	Tour	AD	1960
La Sablonnière	Evreux	700	Tour	AD	1960
Hôpital Saint Michel	Evreux	500	Tour	AD	
Clos Madelon	Evreux	2 000	Semi-enterré	AD	1955
<i>Bâche de Nétreville</i>	<i>Evreux</i>	<i>300</i>	<i>Semi-enterré</i>	<i>HS</i>	<i>HS</i>
St Michel/Panorama	Evreux	2 500	Semi-enterré	AD	
Le Clos au Duc	Evreux	1 500	Semi-enterré	AD	1952
Village	Parville	300	Tour	AR	1952
CES « St Michel »	Evreux (St Michel)	1 000	Tour	AD	1978
Chemin Bas	Sacquenville	400	Tour	AD	1966
Rue Libération	Baux Ste Croix	200	Tour	AR	1954
Garel	Le Plessis Grohan	600	Tour	AR	1978
Rue de la Mairie	Gauciel	100	Tour	AR	?
Village	Saint Luc	600	Tour	AD	?
<i>Rue d'Aviron</i>	<i>Gravigny</i>	<i>300</i>	<i>Semi-enterré</i>	<i>HS</i>	<i>HS</i>

*Note : AR : alimentation – refoulement / AD : alimentation – distribution



Réservoir de Saint-Sébastien-de-Morsent

Les réseaux de distribution

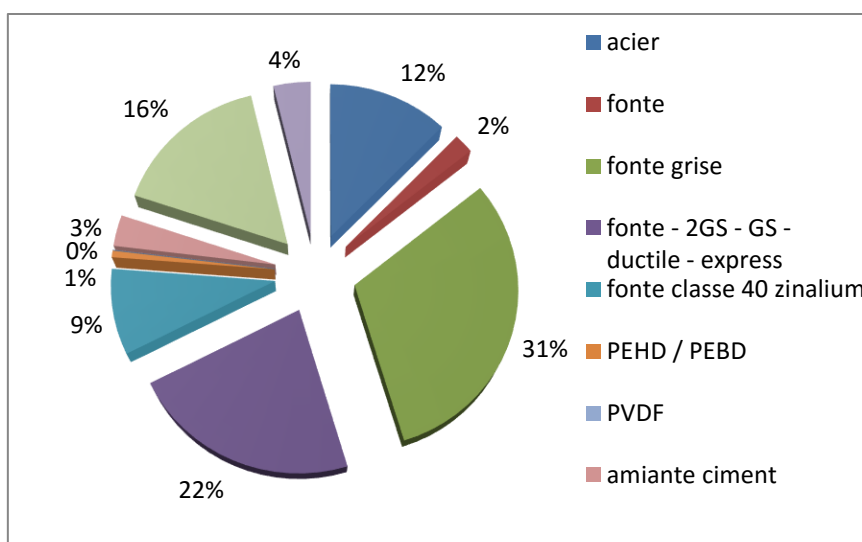
Au total, le linéaire de canalisation publique d'adduction d'eau potable réseau d'EPN est de 651 km, il se décompose de la façon suivante :

Commune	Linéaire (m)	Commune	Linéaire (m)
ANGERVILLE LA CAMPAGNE	9 980	LE MESNIL FUGUET	5 554
ARNIERES SUR ITON	28 605	LE PLESSIS GROHAN	13 030
AVIRON	17 875	LE VAL DAVID	8 404
BONCOURT	5 458	LE VIEIL EVREUX	21 444
CAUGE	16 367	LES BAUX SAINTE CROIX	20 885
CIERREY	10 477	LES VENTES	15 924
DARDEZ	3 027	MISEREY	9 021
EMALLEVILLE	6 919	NORMANVILLE	16 992
EVREUX	219 124	PARVILLE	11 524
FAUVILLE	4 758	REUILLY	10 612
GAUCIEL	6 694	SACQUENVILLE	14 356
GAUVILLE	9 122	SAINTE GERMAIN DES ANGLES	3 392
GRAVIGNY	25 994	SAINTE LUC	3 564
GUICHAINVILLE	31 625	SAINTE MARTIN LA CAMPAGNE	2 044
HUEST	9 080	SAINTE SEBASTIEN DE MORSENT	35 034
IRREVILLE	6 640	SAINTE VIGOR	8 839
LA CHAPELLE DU BOIS DES FAULX	7 616	SASSEY	4 278
LA TRINITE	5 781	TOURNEVILLE	9 519
LE BOULAY MORIN	11 691		

Nature et composition du réseau

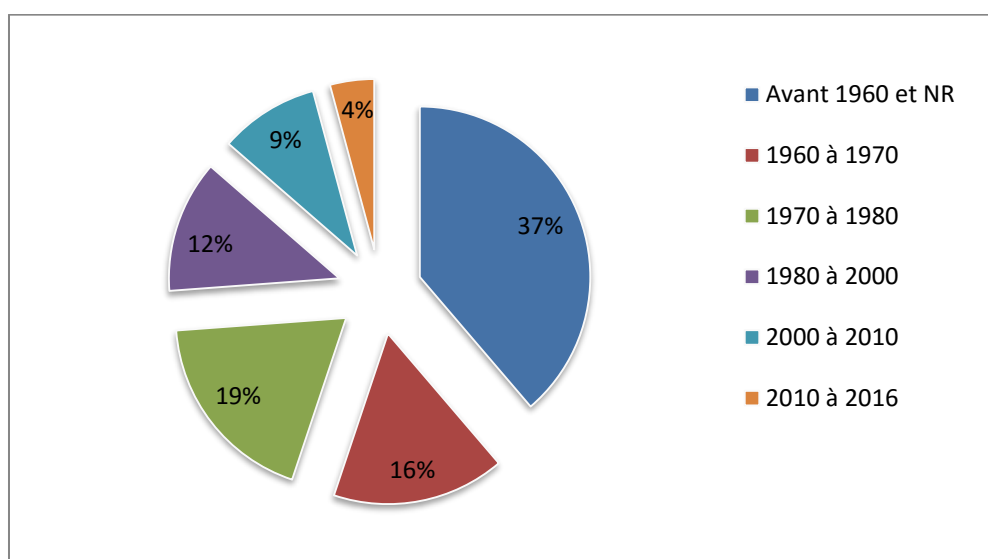
Répartition par natures :

La nature du matériau constitutif des canalisations est répertoriée pour 96% du patrimoine réseaux eau potable d'EPN.



Par classe d'âge :

Les classes d'âges des canalisations sont répertoriées pour 97% du patrimoine réseaux eau potable d'EPN.



Les branchements en domaine public

Le nombre de branchements particuliers est de 25 292, le linéaire de branchement représente environ 126 km de réseau.

Les équipements du réseau

Équipements	Nombre
Ventouses	341
Purges	751
Vannes de réseau	4909
Vidanges	282
Poteaux d'incendie*	1115

(*) le cas échéant propriété des communes membres de la Collectivité

Ces différents équipements constituent un patrimoine physique et financier considérable. Depuis plusieurs années Evreux Portes de Normandie travaille sur le recensement de ses ouvrages afin d'en garantir le maintien en bon état et le bon fonctionnement des équipements associés.

Grâce aux historiques des données d'exploitation, Evreux Portes de Normandie est en capacité de procéder aux arbitrages entre réparation et renouvellement, et de prioriser les travaux d'investissement et de renouvellement.

2.2 Exploitation du patrimoine Eau Potable communautaire

L'EXPLOITATION DU PATRIMOINE EAU POTABLE D'EPN

Installations

Localisation	Commune	Volume (m ³)	Structure	Date de lavage	Observation
Châtaigniers	St Sébastien de M.	800	Tour	Sem 17/2017	
Le Bidon	Evreux	3 500	Tour	Sem 14/2017	Rien à signaler
La Trémouille	Evreux	3 500	Tour	Sem 11/2017	
Les Dominicaines	Evreux	1 000	Tour	Sem 18/2017	Rien à signaler
Nétreville	Evreux	1 600	Tour	Sem 20/2017	Rien à signaler
La Sablonnière	Evreux	700	Tour	Sem 37/2017	Echelle dans la cuve en mauvais état prévoir son remplacement BP 2015
Hôpital Saint Michel	Evreux	500	Tour	Sem 26/2017	Accès à la cuve dangereux et revêtement en mauvais état
Clos Madelon	Evreux	2*500 1*1000	Semi-enterré	Sem 41/2017	Travaux d'étanchéité à prévoir sur la cuve de 1000 m ³
St Michel/Panorama	Evreux	2*750 1*1000	Semi-enterré	Sem 43/2017	Travaux d'étanchéité à prévoir cuve de 1000 m ³
Le Clos au Duc	Evreux	1 500	Semi-enterré	Sem 36/2017	
Village	Parville	300	Tour	Sem 22/2017	Travaux d'étanchéité à prévoir
CES « St Michel »	Evreux (St Michel)	1 000	Tour	Sem 42/2017	Reprise des vidanges à prévoir
Chemin Bas	Sacquenville	400	Tour	Sem 46/2017	Travaux d'étanchéité en 2008
Rue Libération	Baux Ste Croix	200	Tour	Sem 24/2017	
Garel	Le Plessis Grohan	600	Tour	Sem 15/2017	
Rue de la Mairie	Gauciel	100	Tour	Sem 39/2017	Rien à signaler
Village	Saint Luc	600	Tour	Sem 23/2017	

Etat d'une cuve avant lavage (Calcaire, sédiments)



Nettoyage du réservoir de la Tremouille Evreux 3500 m³



Réseaux

Interventions curatives réalisées par la régie travaux sur les réseaux :

- **32** opérations d'entretien sur réseau d'eau potable (Remise à niveau de bouche à clé, recherche, etc...)
- Le service a procédé à la réparation de :
 - **58** fuites sur conduites et équipements de réseaux
 - **346** fuites sur branchements et compteurs :
 - **210** interventions réalisées en recherche de fuite
 - **71** coupures du réseau réalisées dans le cadre des travaux neufs
 - **1426** remplacements de compteurs
 - **287** individualisations
 - **2** interventions pour le motif qualité d'eau (eau trouble, réalisation de purge, etc...)

Réseau pluviales :

25 interventions de réparation d'avaloirs

Réseau d'assainissement :

4 interventions de réparation de réseaux et branchements

ENTRETIEN DU PATRIMOINE REALISE PAR LA REGIE EAU POTABLE D'EPN

Installations

Opérations sous traitées :

Sites	Libellé
Iton amont aval de l'UTEP	Suivi analytique de l'Iton

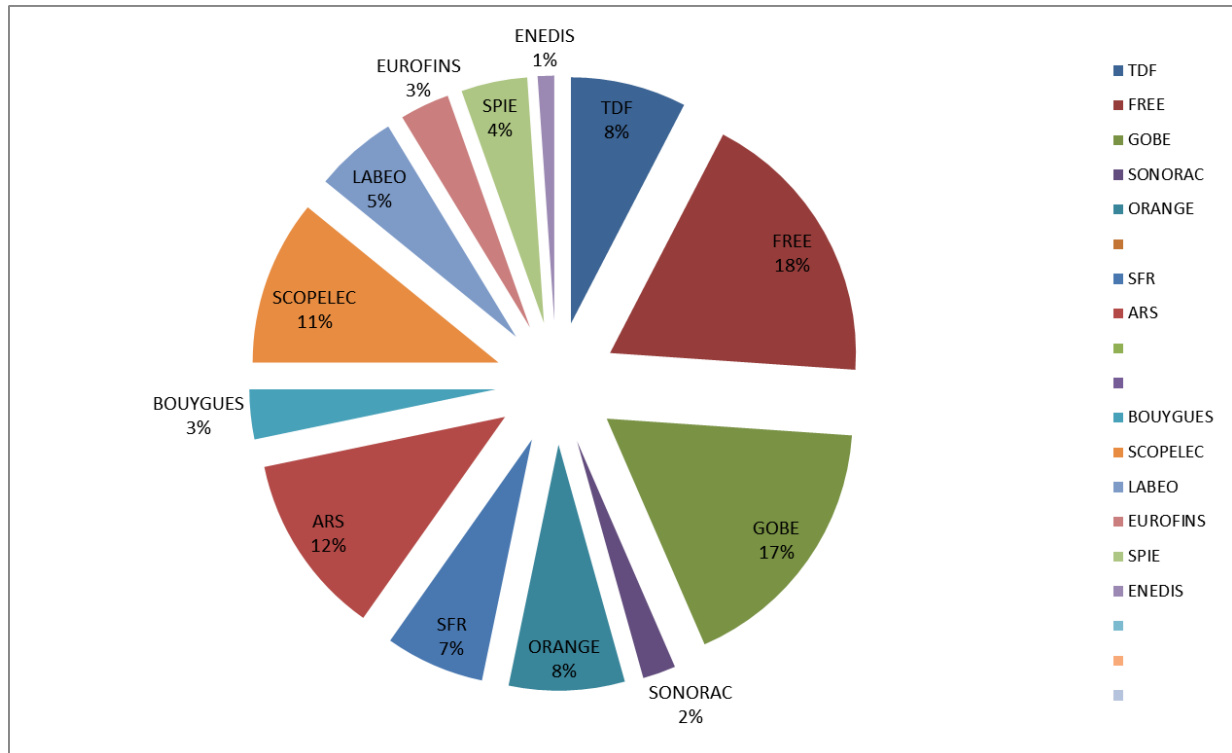
Opérations réalisées par la régie (production) :

Sites	Libellé
Forages Eau potable	Remplacement des cartes électroniques sur 3 turbidimètres
Réservoirs/cuves	20 réservoirs et cuves ont été nettoyés et désinfectés
Forage F8.2	Changement du compteur d'eau
Forage F12.1	Remplacement du compteur EDF
F12.2	Remplacement du capteur de pression
F13.1	Remplacement du compteur d'eau
F13.2	Remplacement du compteur EDF
Forage F3	Remplacement du clavier digicode
Station de reprise d'Arnières	Installation d'un inverseur de source EDF/groupe électrogène
Réservoir Baux ste Croix	Installation de deux débitmètres de sectorisation
Chenappeville	Remplacement du contrôleur de phase du groupe électrogène
Chenappeville	Remplacements des contacts sur les pompes HS
Chenappeville	Révision des 6 démarreurs des pompes HS BS
Chenappeville	Remplacement des 2 débitmètres de comptage production HS et BS
UTEP	Installation de 20 modules d'Ultrafiltration supplémentaires
UTEP	Remise en état pompes HS1 et HS3
UTEP	Optimisation du programme automate et du fonctionnement de l'usine
UTEP	Révision importante des compresseurs
UTEP	Remplacement de 3 vannes Ø350
Forage de Parville	Remplacement du surpresseur de chlore
Réservoir du CES	Remplacement de la sonde analogique de niveau
Réservoir du CES	Remplacement de la vanne de vidange de la cuve extérieure
Réservoir Panorama	Remplacement de la carte SOFREL 8DI
Réservoir Panorama	Installation d'une antenne radio pour SOFREL S500
Réservoir des Dominicaines	Mise en place d'une ligne RTC et installation télé-transmetteur SOFREL
Réservoir des Dominicaines	Installation d'une nouvelle armoire électrique
Réservoir des Dominicaines	Installation d'une deuxième sonde de niveau
Réservoir de Parville	Remplacement de la sonde de niveau VEGA radio
Réservoir de Saint Sébastien	Remplacement du moteur de l'électrovanne
Réservoir du Bidon	Remplacement de l'afficheur et de la sonde de niveau VEGA radio
Réservoir de la Tremouille	Installation d'un système radio SOFREL
Réservoir du Clos Madelon	Remplacement du câble multi entre les cuves
Réservoir du Clos Madelon	Installations d'une nouvelle armoire électrique et d'un SOFREL S500
Réservoir du Clos au Duc	Installation d'une armoire électrique pour SOFREL S500
Réservoir du Clos au Duc	Remplacement du débitmètre ABB

Ouverture des sites pour prestataires extérieurs

Dans le cadre de son rôle d'exploitant et du plan vigipirate, le service production assure les ouvertures des sites de stockage et de production pour les prestataires extérieurs qui viennent entretenir leurs installations (Radiophonie, relais, surveillance de la qualité de l'eau, etc...).

En 2017, l'accompagnement a représenté 92 ouvertures selon la répartition suivante :



Réseau de distribution

34 opérations de renouvellement de branchement vétustes

46 branchements en plomb renouvelés

Remplacement de **2** débimètres de sectorisation

300 vérifications de poteaux d'incendie pour le compte des communes dans le cadre des conventions.

Compteurs

Renouvellement des compteurs	2014	2015	2016	2017
Nombre de compteurs	27 601	27 889	28 810	29 687
Nombre de compteurs remplacés	1 289	1 475	1 987	1 423
Taux de compteurs remplacés	4.7%	5.3%	6.9%	4.8%

Situation au 31/12/2017

Au mois de septembre 2018, le déploiement du radio relevé atteint 58,27 % du parc représentant 17 493 compteurs équipés sur les 30 020 compteurs composant le parc.

COMMUNES	COMPTEURS	MODULES RADIO	% DEPLOIEMENT
ANGERVILLE LA CAMPAGNE	640	629	98,28%
ARNIERES SUR ITON	755	298	39,47%
AVIRON	511	100	19,56%
BONCOURT	93	36	38,71%
CAUGE	387	368	95,83%
CIERREY	330	104	31,51%
DARDEZ	63	11	17,46%
EMALLEVILLE	204	62	30,39%
EVREUX	15270	9771	63,98%
FAUVILLE	156	87	55,77%
GAUCIEL	222	88	39,64%
GAUVILLE LA CAMPAGNE	303	120	39,60%
GRAVIGNY	1598	1154	72,21%
GUICHAINVILLE	1342	496	36,96%
HUEST	317	103	32,49%
IRREVILLE	207	71	34,30%
LA CHAPELLE DU BOIS DES FAULX	278	128	46,04%
LA TRINITE	55	54	98,18%
LE BOULAY MORIN	338	117	34,61%
LE MESNIL FUGUET	88	18	20,45%
LE PLESSIS GROHAN	404	198	49,00%
LE VAL DAVID	329	86	26,14%
LE VIEIL EVREUX	413	228	55,20%
LES BAUX SAINTE CROIX	420	127	30,24%
LES VENTES	479	178	37,16%
MISEREY	297	105	35,35%
NORMANVILLE	532	521	97,93%
PARVILLE	168	61	36,31%
REUILLY	236	225	95,34%
SACQUENVILLE	528	457	86,55%
SAINTE GERMAIN DES ANGLES	98	24	24,49%
SAINTE LUC	121	28	23,14%
SAINTE MARTIN LA CAMPAGNE	50	49	98,00%
SAINTE SEBASTIEN DE MORSENT	2350	1195	50,85%
SAINTE VIGOR	154	42	27,27%
SASSEY	87	36	41,38%
TOURNEVILLE	157	75	47,77%

Travaux d'investissement réalisés pour le renouvellement des canalisations sous maîtrise d'œuvre complète d'EPN

Renouvellement programmé des canalisations présentant une vétusté avancée :

Communes	Dates	Adresses	Linéaires et Diamètre
EVREUX	Du 20/11/17 au 15/12/17	Impasse St Michel	172ml en Ø60mm
TOURNEVILLE	Du 20/11/17 au 05/01/18	Route de la Vallée	503ml en Ø150mm + 20ml en Ø100mm
EVREUX	Du 11/12/17 au 19/01/18	Rue du Fer à Cheval	120ml en Ø100mm

Travaux sur réseaux et branchements Eau Potable réalisés par entreprise en 2017 :

COMMUNES	SECTEURS	TYPE TRAVAUX	DESCRIPTIF RESEAUX	ENTREPRISES DE TRAVAUX + CONTRÔLES	MONTANTS € HT
Remplacements / Dévoiements de réseaux					
ARNIERES SUR ITON	Route de Breteuil (RD55)	Renouvellement du réseau d'eau potable et modernisation des branchements	60 ml DN60 + 6 ml DN100 + 195 ml DN150 + 180 ml DN200 + 11 vannes + 4 branchements (16 ml DN25 PEH)	Bouygues Energie & Services + SATER*	102 530 €
EVREUX	Rue du Docteur Oursel	Renouvellement du réseau d'eau potable et modernisation des branchements	25 ml DN100F + 42 ml DN150F + 212 ml DN200F + 44 ml DN250 F + 23 vannes + 36 branchements (105 ml DN25 + 112 ml DN32 + 30 ml DN40 PEHD)	SOGEA Nord Ouest + SATER*	248 000 €
EVREUX	Rue de Grenoble prolongée	Renouvellement du réseau et des branchements	110 ml DN150 F + 3 branchements (45 ml DN25 et DN32)	SOGEA + SATER*	49 600 €
EVREUX	Boulevard du Jardin l'Evêque	Renouvellement du réseau d'eau potable et modernisation des branchements	250 ml DN200 Fonte + 10 branchements en 2017, poursuite chantier en 2018	SOGEA / SADE + SATER	74 600 €

Extensions de réseaux					
EVREUX	Chemin des Meuniers	Extension du réseau d'eau potable	55 ml DN100 PEHD + vidange	Bouygues Energie & Services + SATER*	10 400 €
GAUVILLE LA CAMPAGNE	Rue du Neubourg	Extension du réseau d'eau potable, hors refecton de voirie	80 ml DN60 fonte	SOGEA Nord Ouest + SATER*	10 000 €
SAINT VIGOR	Ruelle aux Abbés	Extension du réseau d'eau potable	50 ml DN60 fonte	SOGEA Nord Ouest TP + SATER*	19 900 €
TOTAL TRAVAUX SUR RESEAUX D'EAU POTABLE EN 2017 EN € HT					515 000 €

() Travaux sur accord-cadre à marchés subséquents n°2016-05 et marché à bon de commande n°2012-42 sous maîtrise d'œuvre du Service Etudes & Travaux Neufs Réseaux.*

Les travaux ont conduit au renouvellement de 1 125 ml de conduites d'eau potable et 53 branchements associés, dont 30 en plomb et à l'extension de 185 ml de réseau nouveau.

Branchements plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. Depuis le 25/12/2013, cette teneur ne doit plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2013	Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016	Exercice 2017
Nombre total des branchements	24985	25048	25119	25220	25292
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	250	366	592	620	159
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	3000	2634	2408	2242	2083
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	1%	1,5	2,4	2,5	0,6
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	12%	10,5	9,6	8,9	8,2

Pour l'année 2017 :

- 113 branchements ont été renouvelés par le service Etudes & Travaux neufs réseaux,
- 46 branchements ont été renouvelés par la régie travaux.

Branchements vétustes

27 opérations de renouvellement de branchement vétustes ont été réalisés par la régie

2.3 Les indicateurs du service Eau Potable

		Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016	Exercice 2017
	Indicateurs descriptifs des services				
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	85 001	85 001	85 419	85 419
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,49	2,44	2,44	2,44
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	2	2	2	2
	Indicateurs de performance				
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	99,5%	99,5%	99,5%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	99,5%	100%	100%	98,3%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	84	95	95	100
P104.3	Rendement du réseau de distribution	69,6%	71,2%	71,5%	69,4%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	7,9	7,5	8,4	9,4
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	7,6	7,2	8,1	9,1
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,26%	0,35%	0,49%	0,5%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	72,8%	72,6%	65%	65,2%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0416	0,0133	_____	_____
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	2,52	3,27	3,44	2,07
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%	100%	100%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	27	10,3	6,8	7,1
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	_____%	_____%	_____%	_____%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	2,67	13,17	_____	2,68

2.4 Les indicateurs descriptifs du service Eau Potable

Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 85 419 habitants au 31/12/2017 (85 419 au 31/12/2016) – Source INSEE.

Les abonnés du service

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 27 974 abonnés au 31/12/2017 (27 581 au 31/12/2016).

Répartition par commune

COMMUNES	ABONNES 2017	VOLUMES VENDUS SUR 365 JOURS – 2017 (m3)
ANGERVILLE LA CAMPAGNE	626	55 094
ARNIERES SUR ITON	736	65 058
AVIRON	503	60 773
LES BAUX SAINTE CROIX	415	33665
BONCOURT	89	10 118
LE BOULAY MORIN	320	37 608
CAUGE	374	40 332
LA CHAPELLE DU BOIS	273	33 741
CIERREY	324	40 465
DARDEZ	63	6 444
EMALLEVILLE	203	19 858
EVREUX	13 792	3 065 159
FAUVILLE	150	13 666
GAUCIEL	211	20 210
GAUVILLE LA CAMPAGNE	288	30 192
GRAVIGNY	1 491	196 327
GUICHAINVILLE	1 298	184 616
HUEST	313	27 871
IRREVILLE	197	18 775
LE MESNIL FUGUET	86	8 785
MISEREY	278	73 227
NORMANVILLE	520	87 389
PARVILLE	160	28 291
LE PLESSIS GROHAN	394	33 054
REUILLY	230	25 936
SACQUENVILLE	498	47 978
SAINT GERMAIN DES ANGLES	93	6 903

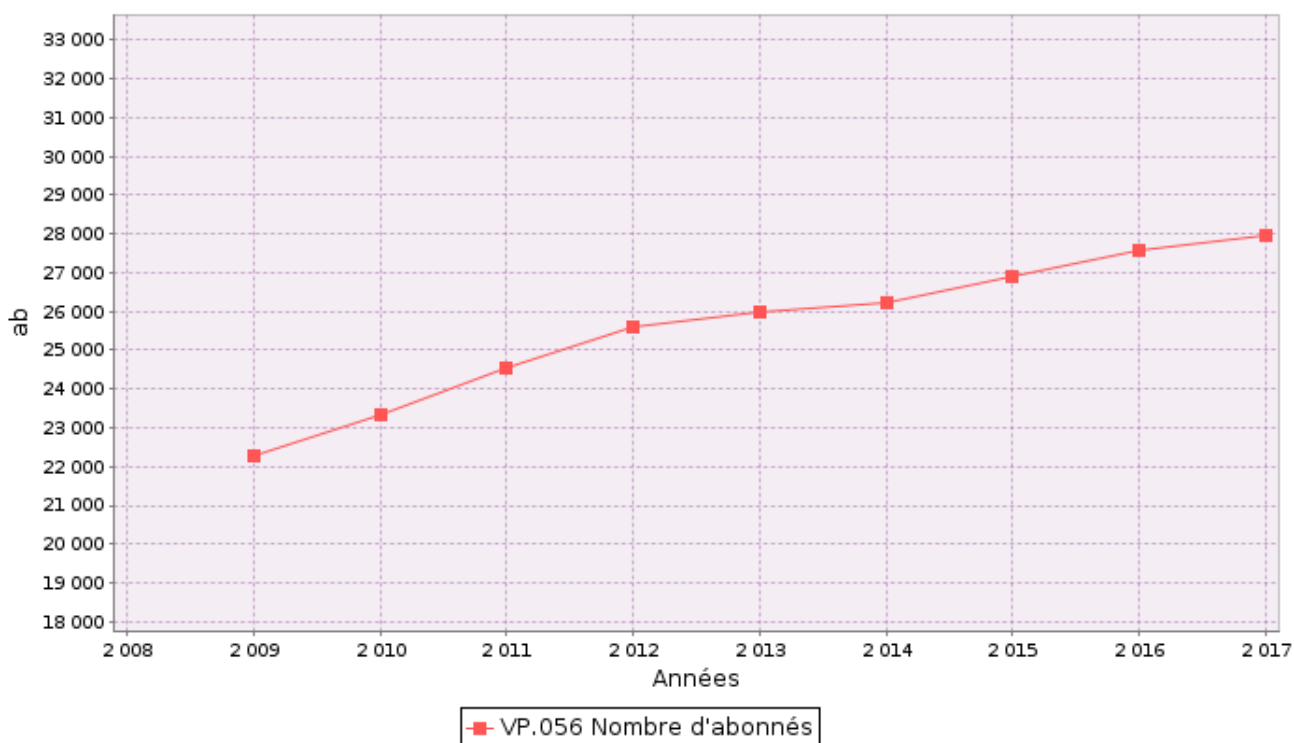
SAINT LUC	118	10 491
SAINT MARTIN LA CAMPAGNE	48	5 023
SAINT SEBASTIEN DE MORSENT	2 266	240 270
SAINT VIGOR	147	14 077
SASSEY	87	9 368
TOURNEVILLE	151	14 385
LA TRINITE	54	4 927
LE VAL DAVID	323	30 832
LES VENTES	465	49 817
LE VIEIL EVREUX	390	42 601
Total	27 974	4 693 326

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre d'abonnés	25 580	25 963	26 241	26 794	27 581	27 974

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 42,97 abonnés/km au 31/12/2017 (42,37 abonnés/km au 31/12/2016).

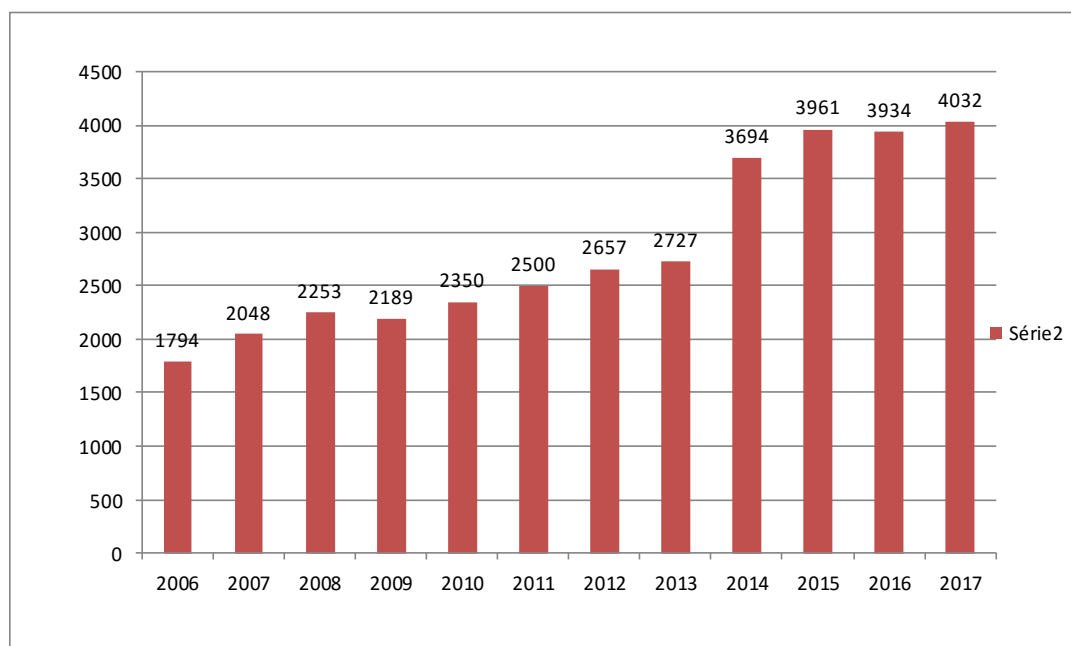
Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 3,05 habitants/abonné au 31/12/2017 (3,1 habitants/abonné au 31/12/2016).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 168,75 m³/abonné au 31/12/2016. (165,43 m³/abonné au 31/12/2016).



Nombre de mutations

Pour l'année 2017, nous avons dénombré : 4 032 mutations (nb : 3 934 en 2016)



LA PRODUCTION : LE VOLUME PRELEVE ET PRODUIT

Le volume prélevé

Les autorisations de prélèvement maximales autorisées par ressource sont les suivantes :

La totalité des captages d'EPN est déclarée d'utilité publique et fait l'objet des périmètres réglementaires et des servitudes y afférent.

Nom	Date AP	Volume autorisé	Observations
Baux Ste Croix	04/12/1987	100 m ³ /h-	1 forage avec deux départs
Parville	15/11/1985	121 m ³ /h	
Vieil Evreux	19/10/1998	1 800 m ³ /j et 50 m ³ /h	
Queue d'Hirondelle	26/07/2007	6 200 m ³ /j et 310 m ³ /h	4 forages
Chenappeville	16/01/2012	36 300 m ³ /j	2 forages
Coteaux de l'Iton			4 forages
Vallée de l'Iton			4 forages
Tourneville	16/11/1998	2 700 m ³ /j et 150 m ³ /h	

Le volume prélevé par ressource est détaillé ci-après :

Le service public d'eau potable prélève 6 870 656 m³ pour l'exercice 2017 (6 534 650 m³ pour l'exercice 2016).

Ressource et implantation	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé 2013 en m ³	Volume prélevé 2014 en m ³	Volume prélevé 2015 en m ⁴	Volume prélevé 2016 en m ⁴	Volume prélevé 2017 en m ⁴	Variation en %
							N/N-1
Prélèvement d'eau LA VALLE DE LA MOUCHE (Parville)	120 m ³ /h	478 789	510 836	459 338	436 053	420 038	-3.7%
Prélèvement d'eau LES JARDINS 2 (Tourneville)	134 m ³ /h	17 755	15 141	72 141	115 267	123 318	7%
Prélèvement d'eau Le Bois de la Côte (Vieil-Evreux)	50 m ³ /h	135 380	130 766	142 474	144 396	140 116	-3%
Prélèvement d'eau LES BAUX SAINTE CROIX	50 m ³ /h	0	521	590	739	NC	NC
Prélèvement d'eau LES BAUX SAINTE CROIX vers Garel	50 m ³ /h			127	1 911	584	-81.5%
Prélèvement d'eau VALLEE ITON- F3 (Arnières s/ Iton)	250 m ³ /h	537 694	535 935	568 132	522 331	548 738	5.1%
Prélèvement d'eau CHENAPPEVILLE F5.6 (Arnières s/ Iton)	400 m ³ /h	2 523 258	2 382 706	2 437 282	2 532 278	2 789 054	10.1%
Prélèvement d'eau CHENAPPEVILLE F5.7 (Arnières s/ Iton)	400 m ³ /h		Raccordé sur le F5.6				
Prélèvement d'eau VALLEE ITON- F7 (Arnières s/ Iton)	258 m ³ /h	543 702	509 305	550 098	546 840	542 846	-0.7%
Prélèvement d'eau VALLEE ITON- F8.1 (Arnières s/ Iton)	90 m ³ /h	312 403	251 108	236 229	259 212	261 517	0.9%
Prélèvement d'eau VALLEE ITON- F8.2 (Arnières s/ Iton)	230 m ³ /h	528 683	419 952	467 114	446 310	466 511	4.5%
Prélèvement d'eau COTEAU ITON- F9 (Arnières s/ Iton)	40 m ³ /h	117 151	181 234	138 922	182 617	166 277	-8.9%
Prélèvement d'eau LA QUEUE D'HIRONDELLE - F12.1 (Evreux)	82 m ³ /h	240 310	255 949	231 712	236 071	257 753	9.2%
Prélèvement d'eau LA QUEUE D'HIRONDELLE - F12.2 (Evreux)	88 m ³ /h	288 372	282 846	273 782	249 645	318 625	27.6%

Prélèvement d'eau LA QUEUE D'HIRONDELLE - F13.1 (Evreux)	88 m ³ /h	312 403	282 776	242 702	223 165	244 804	9.7%
Prélèvement d'eau LA QUEUE D'HIRONDELLE - F13.2 (Evreux)	52 m ³ /h	120 155	165 444	184 626	141 491	176 607	24.8%
Prélèvement d'eau COTEAUX ITON- F14 (Arnières s/ Iton)	60 m ³ /h	186 240	189 696	180 299	171 381	91 478	-46.6%
Prélèvement d'eau COTEAU ITON- F15 (Arnières s/ Iton)	50 m ³ /h	174 225	199 977	182 767	182 403	169 800	-6.9%
Prélèvement d'eau COTEAU ITON- F16 (Arnières s/ Iton)	40 m ³ /h	123 159	133 067	132 926	143 279	152 820	6.7%
Total		6 639 679	6 447 259	6 501 261	6 534 650	6 870 886	5.7 %

débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

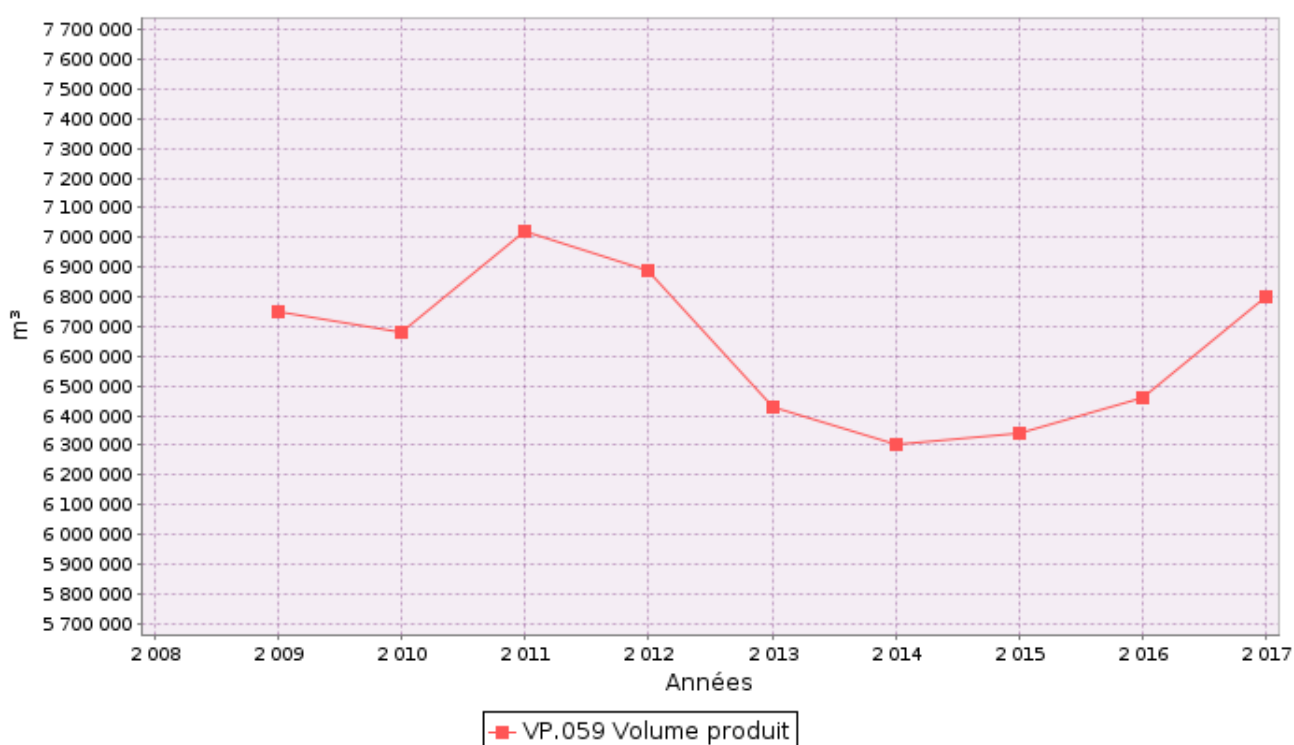
Les variations annuelles sur les forages (F) alimentant l'UTEP s'expliquent par l'automatisme qui choisit les forages en fonction de la demande sur le réseau de distribution.

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

Le volume produit (V1)

Le volume produit total diffère du volume prélevé car l'usine de traitement génère des pertes en eau pendant les cycles de lavage.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Volume prélevé (eau brute)	6 888 662	6 639 681	6 447 259	6 501 261	6 534 650	6 870 886
V1 volume produit (eau traitée)	6 531 054	6 427 280	6 305 731	6 338 942	6 462 343	6 801 704
Parville	483137	478 789	610 836	459 338	436 053	420 038
Tourneville	14 979	17 755	15 141	72 141	115 267	123 318
Viel Evreux	134 794	135 380	130 766	142 474	144 396	140 116
UTEP Haut Service	3 151 168	3 105 355	3 011 678	3 126 095	3 289 271	3 232 240
UTEP Bas Service	2 746 976	2 690 001	2 636 789	2 538 177	2 475 445	2 885 408
Hippodrome	A l'arrêt définitif	A l'arrêt définitif	A l'arrêt définitif	A l'arrêt définitif	A l'arrêt définitif	A l'arrêt définitif
Baux Ste Croix Garel	A l'arrêt	A l'arrêt	521	717	1 172	584



Besoin en eau du process de l'unité de traitement :

	2013	2014	2015	2016	2017
Volume prélevé (eau brute)	6 639 681	6 447 259	6 501 261	6 534 650	6 870 886
V1 volume produit (eau traitée)	6 427 280	6 305 731	6 338 942	6 462 343	6 801 704
Besoin en eau du process UTEP	212 371	141 528	162 319	72 307	69 182
Pourcentage de perte sur le process	3.2 %	2.2 %	2.5 %	1.1 %	1.0%

Cette année les besoins en eau de l'usine pour assurer le traitement s'élève à 69 182 m³ contre 72 307 m³ en 2016.

Volumes vendus au cours de l'exercice

Selon le décret du 2 mai 2007 (rapport sur le prix et la qualité du service), le volume vendu se décompose ainsi :

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2014 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2015 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2016 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2017 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	4377872	4 499 211	4 562 644	4 720 638	3.5%
Abonnés non domestiques	0	0	0	0	0%
Total vendu aux abonnés (V₇)	4377872	4 499 211	4 562 644	4 720 638	3.5%
Commune de Prey ⁽²⁾	38847	35 476	45 780	58 404	27.6%
Commune d'Avrilly ⁽²⁾	25237	18 414	15 251	13 421	-17.2%
Communauté de commune de Conches ⁽²⁾	73163	89 314	111 423	63 403	-43%
SERPN ⁽²⁾	5911	0	0	0	%
Total vendu à d'autres services (V₃)	143158	143 204	172 454	135 228	-21.6%
Volumes vendus au cours de l'exercice	4 521 030	4 642 415	4 735 098	4 855 866	2.6%

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

Le volume vendu au cours de l'exercice est celui constaté sur les factures émises.

Le volume vendu au cours de l'exercice = volume vendu aux abonnés (V₇) + le volume vendu à d'autres services d'eau potable V₃

Volumes achetés à d'autres service (V2)

Vendeurs	Volumes achetés durant l'exercice 2014 en m³	Volumes achetés durant l'exercice 2015 en m³	Volumes achetés durant l'exercice 2016 en m³	Volumes achetés durant l'exercice 2017 en m³	Variation en %
SAEPPD	1520	1 348	2526	604	-76.1%
<i>SNA (CAILLOUET)</i>	119298	114 407	125 632	127 155	1,2%
<i>SNA (FONTAINE SOUS JOUY)</i>	12652	13 393	14 197	12 509	-11,9%
SIAEP EVREUX NORD	188378	166 333	133 653	156 791	17,3%
Total acheté à d'autres services (V2)	321 848	295 481	276 008	297 059	7.6%

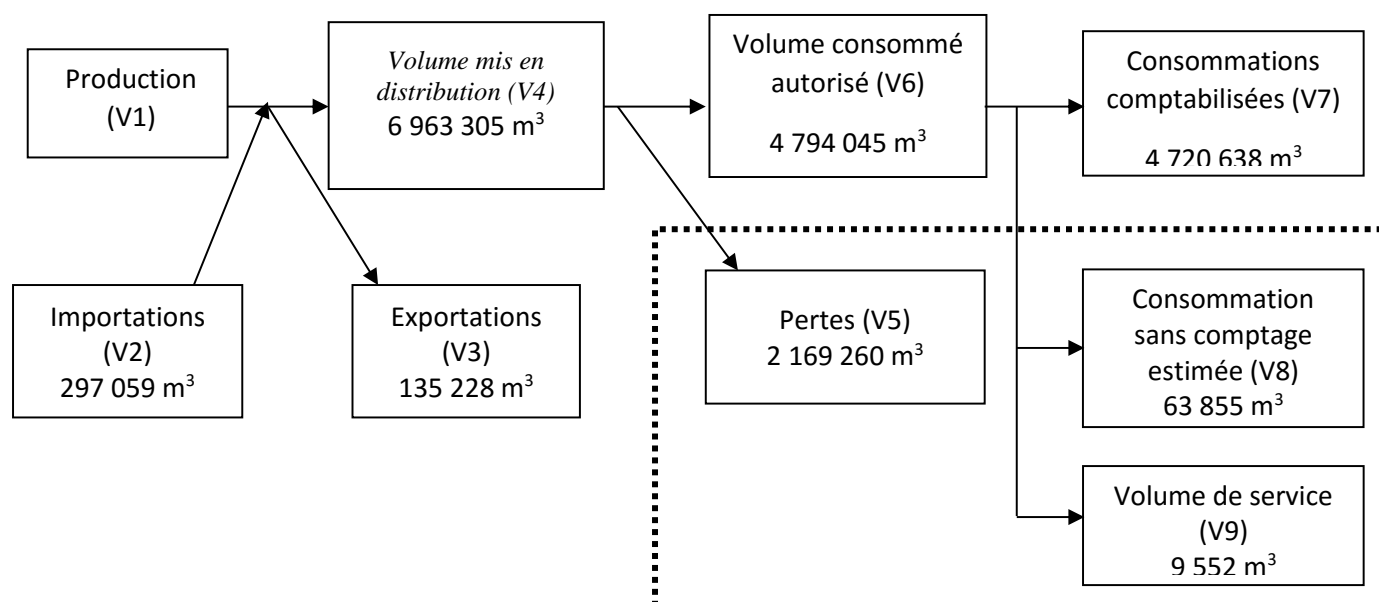
Volume consommé autorisé (V6)

	Exercice 2013 en m3/an	Exercice 2014 en m3/an	Exercice 2015 en m3/an	Exercice 2016 en m3/an	Exercice 2017 en m3/an	Variation en %
Total vendu aux abonnés (V7)	4 387 973	4 377 872	4 499 211	4 562 644	4 720 638	3.5%
Volume consommation sans comptage (V8)	53 135	81 487	70 307	67 402	63 855	-5.3%
Volume de service (V9)	20 542	12 492	12 749	13 366	9 552	-28.5%
Volume consommé autorisé (V6)	4 461 650	4 471 851	4 582 267	4 643 412	4 794 045	3.2%

Le volume consommé autorisé (V6) = volume vendu aux abonnés (V7 issu des campagnes de relevés de l'exercice) + volume consommateurs sans comptage (V8 défense incendie, arrosage public, ...) + volume de service du réseau (V9 purges, vidanges de biefs, nettoyage des réservoirs,...).

Le volume vendu aux abonnés (V7) est ramené à 365 jours par un calcul prorata temporis sur la part comptabilisée, en fonction du nombre de jours de consommation.

Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2017



2.5 Les indicateurs de performances du service

Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

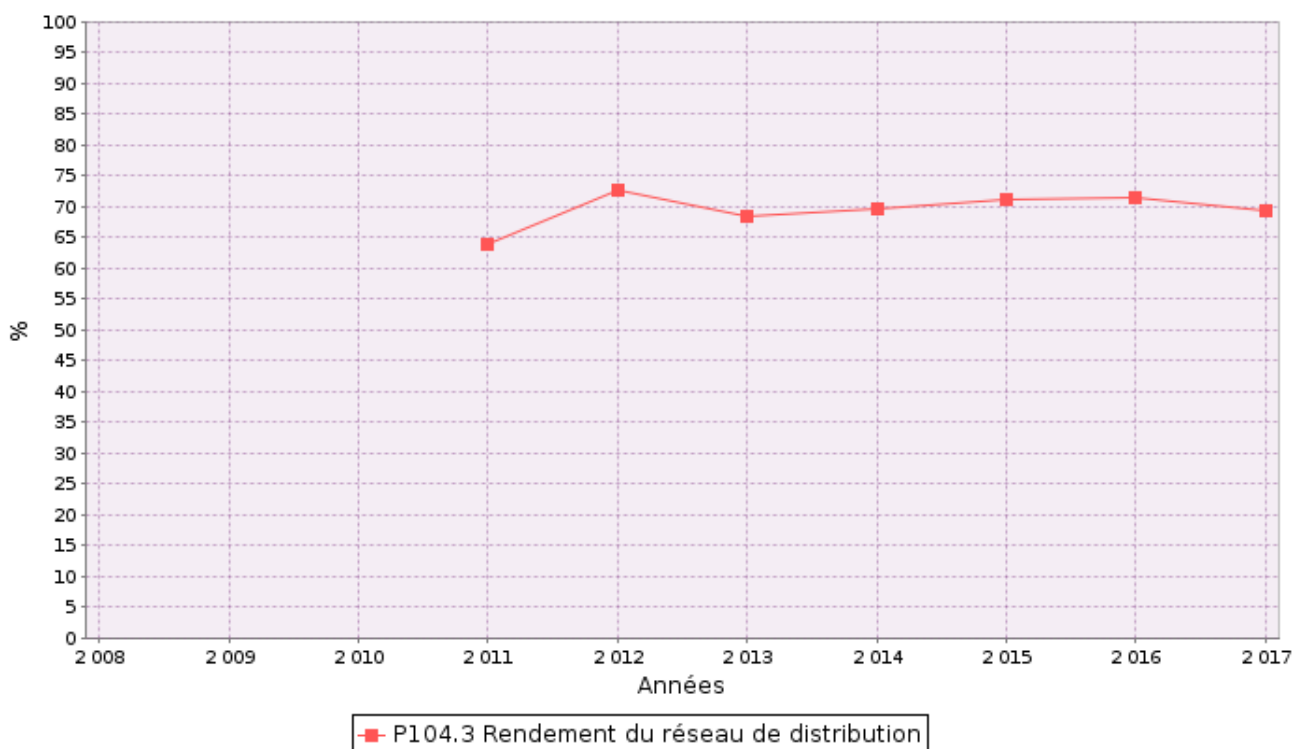
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2013	Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016	Exercice 2017
Rendement du réseau	68,5 %	69.6 %	71.2 %	71.5 %	69,4 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	17,49	17.39	17.81	20.27	20,74
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	66.7 %	67.5 %	69.3 %	69.5 %	67.8 %



Dispositions règlementaires sur la connaissance du patrimoine et la réduction des fuites - Application de la loi Grenelle 2.

A partir de 2014, le formulaire de déclaration relatif à la redevance pour prélèvement d'eau recueillera les informations nécessaires à l'application du dispositif pour chacun des réseaux de distribution exploités : le volume d'eau alimentant ce réseau, l'indice de connaissance de gestion patrimoniale, le rendement du réseau, l'ILC, et l'existence ou non d'un plan d'actions.

Conditions	Situation de l'année N	Conséquence	Situation de l'année N	Conséquence
Descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable <i>A établir avant le 31/12/2013</i>	Réalisé	Collectivité conforme		
	Non réalisé	Doublément du taux de la redevance « eau potable » portant sur l'année N (payée en N+1) <i>Première application N = 2013</i>		
Rendement du réseau de distribution <i>(Indicateur RPQS P104.3)</i>	$R > 85\%$	Collectivité conforme		
	$R < 85\%$ mais $R \geq 65^* + 0,2 \times \text{ILC}$			
	$R < 85\%$ ET $R < 65^* + 0,2 \times \text{ILC}$	La collectivité doit établir un plan d'actions	Etabli	Collectivité conforme
			Non établi mais délai de 2 ans* non écoulé	Collectivité considérée conforme, pas de doublement
Non établi dans le délai de 2 ans*			Doublément du taux de la redevance « eau potable » portant sur l'année N+2 (payée en N+3)	

A partir des données 2013, EPN n'étant pas conforme vis-à-vis de cette future réglementation, un plan d'action a été établi afin de faire remonter le rendement du réseau et d'éviter le doublement de la redevance Agence de l'eau.

L'indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

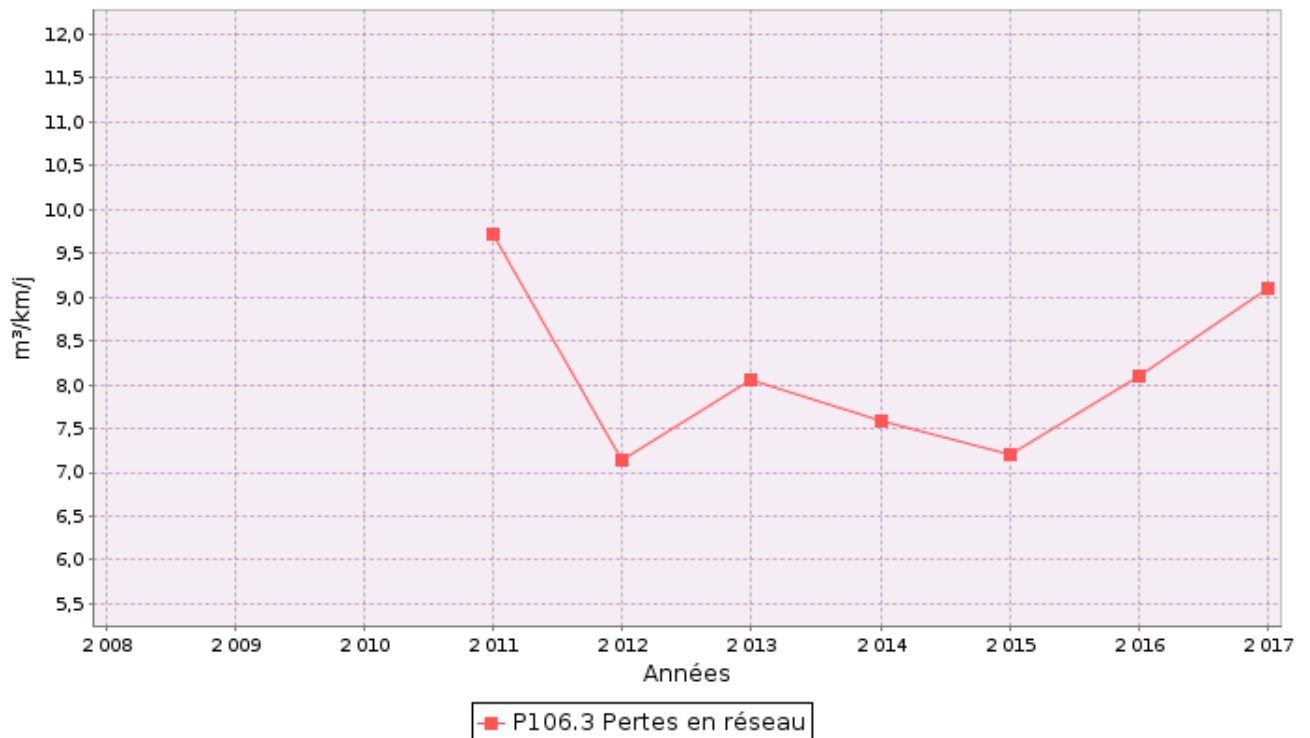
Pour l'année 2017, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 9.4 m³/j/km (8.4 en 2016).

L'indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2017, l'indice linéaire des pertes est de 9.1 m³/j/km (8.1 en 2016).



Détail des fuites sur canalisation et accessoires hydrauliques :

Étiquettes de lignes	Commune	Nombre d'intervention
Compteurs cassés	EVREUX	1
	REUILLY	1
Total Compteurs cassés		2
Fuites après compteur	ARNIERES SUR ITON	2
	CAUGE	1
	EVREUX	11
	GAUCIEL	1
	GRAVIGNY	1
	GUICHAINVILLE	1
	MELLEVILLE	1
	SAINT LUC	1
SAINT SEBASTIEN DE MORSENT	1	
Total Fuites après compteur		20
Fuites avant compteur	ANGERVILLE	1
	ARNIERES SUR ITON	1
	CAUGE	1
	CIERREY	3
	EVREUX	17
	GAUVILLE	2
	GRAVIGNY	6
	GUICHAINVILLE	2
	HUEST	1
	LE VIEIL EVREUX	1
	MISEREY	1
	REUILLY	1
	SACQUENVILLE	1
	SAINT MARTIN LA CAMPAGNE	1
SAINT SEBASTIEN DE MORSENT	3	
Total Fuites avant compteur		42
Fuites signalée	ARNIERES SUR ITON	1
Total Fuites signalée		1
Fuites sur branchement	ANGERVILLE	8
	ARNIERES SUR ITON	10
	AVIRON	3
	BAUX SAINTE CROIX	2
	BONCOURT	2
	CAUGE	1
	CIERREY	3
	EVREUX	170
	FAUVILLE	1
	GAUCIEL	1
	GAUVILLE	2
	GRAVIGNY	7
	GUICHAINVILLE	7
	IRREVILLE	1
	LA CHAPELLE DU BOIS DES FAULX	2
	LE BOULAY MORIN	3
	LE BUISSON ISABELLE	2
LE MESNIL FUGUET	1	

	LE VAL DAVID	2
	LE VIEIL EVREUX	8
	LES BAUX STE CROIX	3
	LES VENTES	5
	MELLEVILLE	2
	NORMANVILLE	1
	PARVILLE	3
	PREY	1
	SACQUENVILLE	1
	SAINT SEBASTIEN DE MORSENT	22
	ST GERMAIN DES ANGLES	3
	TOURNEVILLE	1
	LE PLESSIS GROHAN	1
	LA TRINITE	2
	EVREUX	1
Total Fuites sur branchement		282
Fuites sur conduite	ANGERVILLE	1
	ARNIERES SUR ITON	1
	AVIRON	1
	EVREUX	34
	GAUCIEL	1
	GRAVIGNY	1
	GUICHAINVILLE	1
	LE BOULAY MORIN	2
	LE VIEIL EVREUX	1
	MISEREY	1
	NORMANVILLE	1
	PARVILLE	1
	REUILLY	2
	SACQUENVILLE	3
	SAINT SEBASTIEN DE MORSENT	5
	TOURNEVILLE	2
Total Fuites sur conduite		58
Fuites sur équipement réseau	ANGERVILLE	1
	DARDEZ	1
	EVREUX	18
	GRAVIGNY	2
	GUICHAINVILLE	1
	HUEST	1
	LE BOULAY MORIN	
	LES VENTES	1
	NORMANVILLE	1
	SACQUENVILLE	1
	SAINT SEBASTIEN DE MORSENT	2
	LE PLESSIS GROHAN	1
	LA TRINITE	1
	SAINT VIGOR	1
Total Fuites sur équipement réseau		32

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux et synthèse des opérations réalisées (103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX			
(15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX			
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		96%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	96%	15

PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	100

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

Taux moyen de renouvellement des réseaux (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la collectivité par la longueur du réseau total. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Linéaire renouvelé en km	1,5	2.98	1.5	4.0	5.9	1,9

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Au cours des 6 dernières années, 16.34 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Pour l'année 2017, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0.5% (0,49 en 2016).

Le taux de respect d'ouverture des branchements

Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 48 heures ouvrées après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2017, le taux de respect de ce délai est de **100%**.

Taux de réclamation (P155.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues Oui Non

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 75

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2017, le taux de réclamations est de 2,68 pour 1000 abonnés (7,08 en 2016). Ce taux de réclamations s'explique principalement par les demandes de dégrèvements et les demandes de révision des échéanciers de mensualisation à la hausse ou à la baisse.

Taux d'occurrence des interruptions non programmées (P151.1)

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2017, 58 interruptions de service non programmées ont été dénombrées (95 en 2016), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 2.07 pour 1 000 abonnés. (3.44 en 2016).

Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (P154.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2017 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016	Exercice 2017
Chiffres d'affaire TTC facturés (hors travaux) en €	7 968 945	6 366 866	10 154 650	861 065,72
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	NC	NC	NC	NC

2.6 La mission Protection de la ressource en eau (BAC Iton)

Evreux Portes de Normandie, en tant que gestionnaire d'eau potable, a la responsabilité d'assurer la distribution d'une eau de qualité. C'est pourquoi, EPN porte la maîtrise d'ouvrage de la démarche de protection de la ressource en eau potable, appliquée sur les captages prioritaires au titre du Grenelle, et appelée communément « BAC Iton » (Bassins d'Alimentation de Captages de l'Iton).

L'enjeu est en premier lieu celui de la santé publique puisqu'aujourd'hui, la ressource en eau potable est dégradée en nitrates et exprime un fort risque de voir apparaître des molécules de produits phytosanitaires. Face à cet enjeu, et avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau à 80%, l'EPN accueille une cellule d'animation (une coordinatrice et une animatrice agricole).

Depuis 2010, date de démarrage de la démarche, les différentes études et travaux de réflexion ont aboutis à la création d'un programme d'actions adapté aux contextes économique et hydrogéologique locaux, comportant 3 volets :

- CITOYEN, qui concerne les collectivités, les services publics et le grand public sur les thématiques liées à l'assainissement, la réduction des pesticides et l'aménagement du territoire.
- INDUSTRIEL, qui est à l'attention des entreprises privées de types industrielles et artisanales et vise à prévenir des risques de pollutions chroniques et accidentelles.
- AGRICOLE, qui est lui à destination uniquement des exploitants agricoles et intègre la prévention des risques de pollutions ponctuelles (au corps de ferme) et diffuses (au champ).

La zone d'actions est « le territoire sur lequel les eaux d'infiltration alimentant la nappe sont susceptibles d'être prélevées par les captages », territoire nommé Bassin d'Alimentation de Captage (BAC).

Les Bassins d'Alimentation de Captages que gère l'animation sont :

- Evreux Portes de Normandie (EPN) : BAC de la Queue d'Hirondelle et BAC des Coteaux et Vallée de l'Iton, Chennapeville et les Baux Sainte Croix.
- Communauté de Communes du Pays de Conches (CCPC) : BAC du Bois Morin à Ferrières Haut Clocher, BAC de la Noé à la Bonneville sur Iton et BAC de la Croisille.
- Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable (SIAEVE) : BAC de l'Habit

Sur ces territoires, les nitrates sont le principal problème de qualité rencontré. Les teneurs augmentent régulièrement depuis les années 80, et certains captages voient même leurs teneurs dépasser la norme de 50 mg/l.

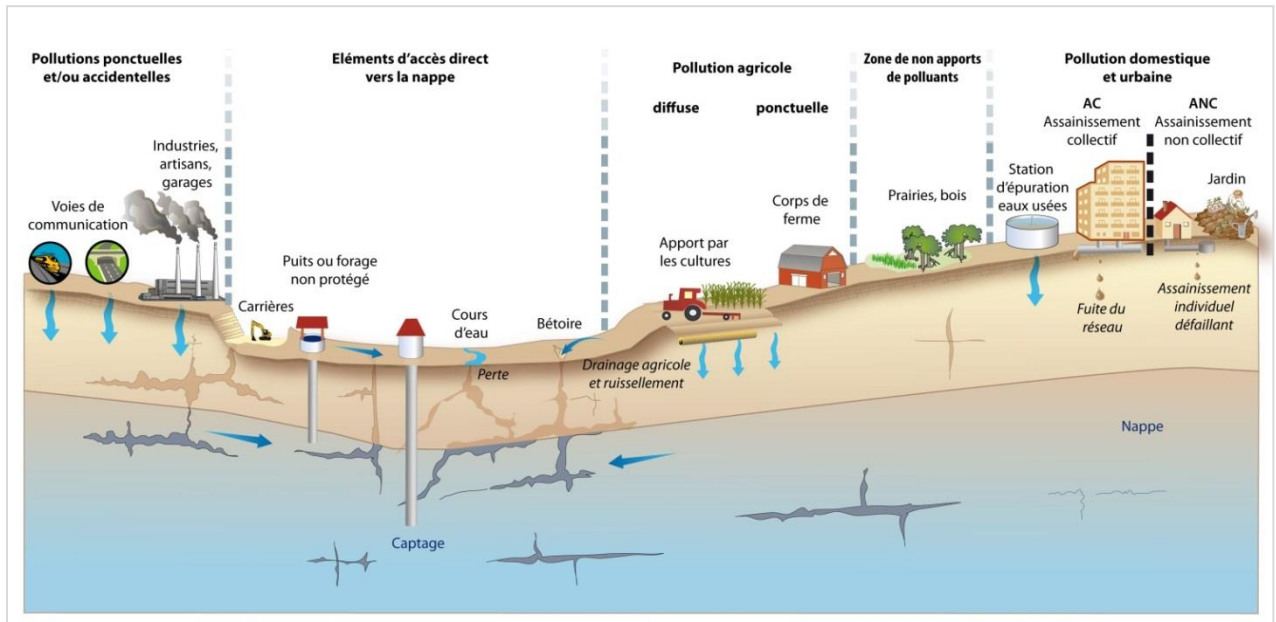
En termes de pesticides, les principales molécules retrouvées sporadiquement dans la nappe sont l'atrazine et son dérivé le dés-éthyl-atrazine ainsi que de la simazine. Ces molécules ne sont plus utilisées (car interdites) depuis quasiment 10 ans mais elles constituent un marqueur de la sensibilité de la nappe aux produits phytosanitaires. D'autres molécules phytosanitaires et chimiques sont retrouvées épisodiquement.

En 2017, la cellule d'animation se compose de la manière suivante :

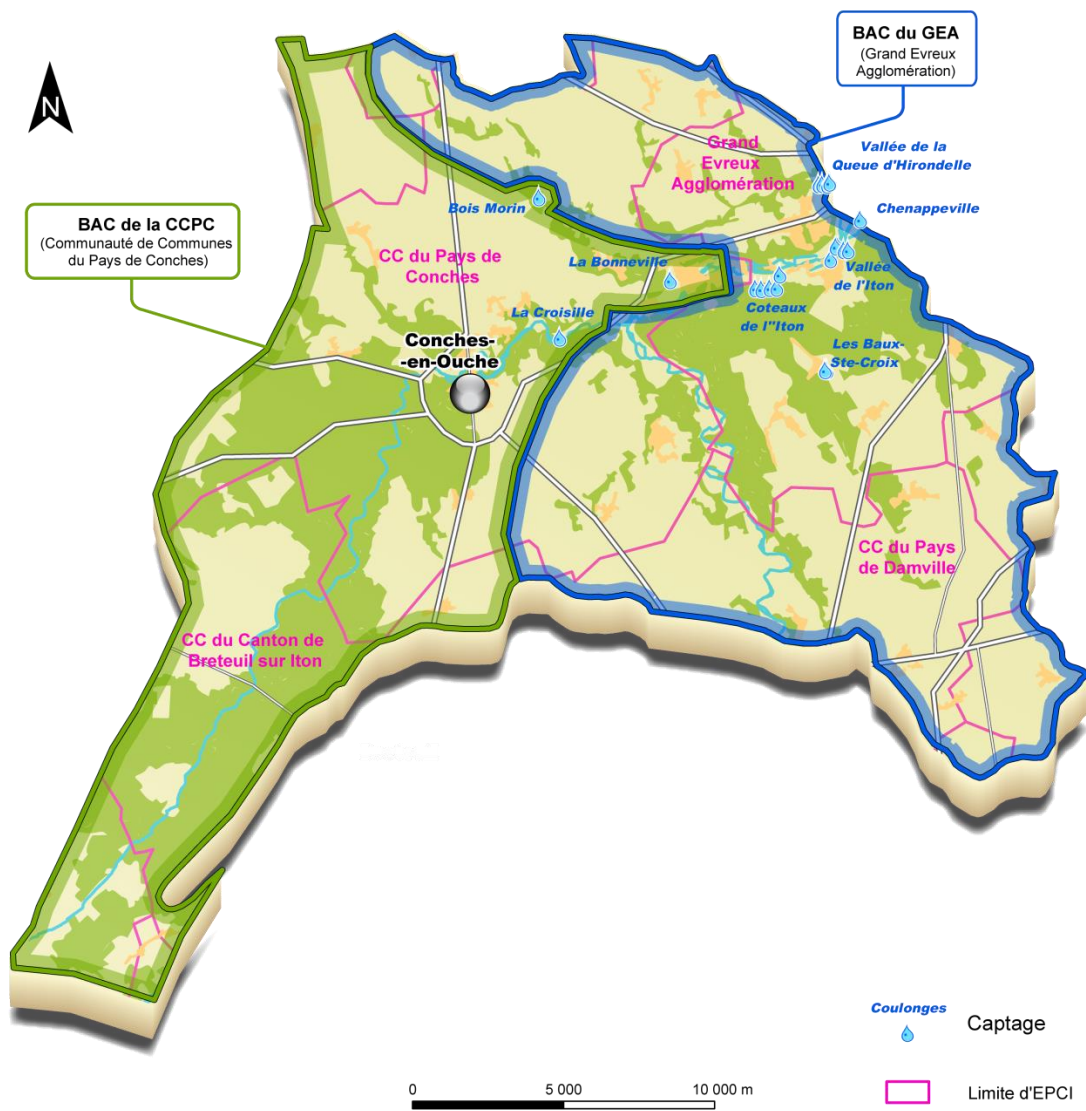
- L'animation en Zone Agricole est propre à chaque collectivité
 - o EPN : Alexane Jamault
 - o CCPC : Simon Manceau
 - o SIAEVE : Lucille Sempe
- L'animation en Zone Non Agricole est mutualisée entre les deux collectivités :
 - o Marion Roussille : EPN : 50 % / CCPC : 30 % / SIAEVE : 20 %

Cette répartition a été actée dans la convention de partenariat entre EPN, la CCPC et le SIAEVE conclue jusqu'au 31 décembre 2018.

Le présent rapport fait état des prestations réalisées ou engagées durant l'année 2017 par la cellule BAC ITON, afin de justifier que la convention financière a bien été honorée selon les indicateurs de suivi définis.



Les différentes sources de pollutions de l'eau souterraine



2.7 Bilan de l'activité et des actions menées par la mission Protection de la ressource en eau

ANIMATION EN ZONE AGRICOLE

L'agriculture représente un secteur économique très important dans le département de l'Eure et largement présent sur les territoires du Bassin d'Alimentation des Captages de l'Iton. Utilisatrice d'intrants azotés et de produits phytosanitaires, l'agriculture a un impact sur l'environnement et la ressource en eau.

C'est dans le but de minimiser cet impact tout en conservant le dynamisme de l'agriculture de notre territoire qu'un plan d'actions agricole a été conçu en concertation avec les différents représentants de la profession agricole. Il a nécessité un long travail amont avec les exploitants et les conseillers agricoles afin de parvenir à un résultat applicable et appropriable par le plus grand nombre.

Des arrêtés préfectoraux parus en avril et octobre 2013 sont venus entériner la nécessité de faire mettre en œuvre des actions par les agriculteurs. Les mesures listées relèvent majoritairement des bonnes pratiques culturales. C'est à l'issue d'un délai de 3 ans, que le Préfet examinera l'implication du monde agricole pour atteindre les objectifs fixés et décidera ou non de rendre obligatoire certaines mesures. En effet, les textes de loi précise bien que « la volonté de rendre obligatoire tout ou partie du programme d'action ne peut résulter que du constat de l'insuffisance de son niveau de mise en œuvre par les acteurs concernés (exploitants agricoles, propriétaires) par rapport aux objectifs initialement fixés. »

Le plan d'actions agricole répond à un double objectif :

- Protéger la ressource en eau potable en visant de repasser sous le seuil d'action renforcé de 37 mg/l pour les nitrates, et éviter l'apparition de pics de produits phytosanitaires.
- Préserver durablement la viabilité économique des exploitations agricoles qui s'engagent dans ces mesures.

Les objectifs sont également en conformité avec les principaux objectifs du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Seine Normandie et du Grenelle de l'Environnement, à savoir :

- L'atteinte du bon état chimique en 2027 de la masse d'eau souterraine (teneur inférieure à 37 mg/l en nitrates) et l'inversion des tendances à la hausse des concentrations en polluants ;
- La réduction d'usage de certaines substances dangereuses ;
- L'atteinte de 20% de surface en Agriculture Biologique d'ici à 2020 ;
- La contribution au plan Ecophyto II qui vise à réduire de 50% l'utilisation de produits phytosanitaires d'ici 2020, et de 50% en 2025.

1. Observatoire des reliquats azotés

Le Département de l'Eure propose aux structures en charge des programmes d'actions mais aussi aux agriculteurs de ces territoires un dispositif de suivi de l'efficacité de la démarche afin d'évaluer les conséquences des changements de pratiques sur la ressource en eau dans le temps.

Cet observatoire départemental des BAC est mené en partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et la Chambre d'Agriculture de l'Eure, il a pour objectifs :

- de suivre dans le temps les effets des programmes d'actions des bassins d'alimentation de captages (BAC) sur la qualité de l'eau potable.
- d'évaluer l'évolution de la qualité des eaux brutes des captages notamment vis-à-vis des nitrates et des produits phytosanitaires.
- d'évaluer les quantités de nitrates entraînées dans la lame drainante durant l'hiver (période de recharge des nappes phréatiques).
- d'évaluer la dynamique de l'azote et pour identifier les successions à risque de lessivage.
- d'acquérir des références sur des parcelles représentatives des BAC de l'Eure.

Deux types de mesures seront réalisés :

- a) Un Reliquat Entrée d'Hiver (REH) en novembre
- b) Un Reliquat Sortie d'Hiver (RSH) en février

Il est à noter que pendant la période de recrutement de l'animateur agricole, la phase d'intérim a été assurée par Marion Roussille, notamment pendant la période hivernale, avec la collecte de données concernant les reliquats.

Des rencontres individuelles avec les agriculteurs ont été organisées de mai à juin afin de choisir les parcelles qui intégreraient le réseau reliquat azoté pour la campagne 2017-2018. Ces rencontres ont été l'occasion de localiser avec précision les points de prélèvements dans les parcelles et ainsi d'éviter des erreurs de localisation lors du passage du préleveur dans les parcelles. Ces rendez-vous ont également été l'occasion pour la nouvelle animatrice, Alexane Jamault, de se présenter auprès des agriculteurs et de se faire connaître d'eux.

Un envoi de courrier à l'ensemble des exploitations du territoire a permis de connaître les nouveaux agriculteurs intéressés pour intégrer le réseau reliquat azoté. Grâce à ce démarchage et aux exploitants qui étaient déjà engagés le nombre de parcelles pour la Queue d'Hirondelle est de 59 pour un objectif 100 (13 parcelles de plus que l'année précédente) et concerne 20 agriculteurs, pour les coteaux vallée de l'iton le nombre de parcelles est de 100 pour un objectif 100 (stable par rapport à l'année dernière) et concerne 32 agriculteurs.

Début novembre une visite de l'ensemble des parcelles du réseau reliquat en colza et en intercultures longues a été réalisée afin d'estimer, à l'aide d'abaque, la biomasse des colzas et des CIPAN.

Une réunion avec l'ensemble des animateurs a permis de fixer le cap de la nouvelle campagne de reliquats 2017-2018 et de préparer rendez-vous à suivre avec les agriculteurs.

En décembre des rencontres individuelles avec les agriculteurs ont été organisées afin de recueillir les données concernant les parcelles qui font partie du réseau reliquat azoté. Elles ont également été l'occasion de les sensibiliser sur le nouveau plan d'actions qui sera mis en place à l'horizon 2018 et qui intégrera un objectif REH moyen de 60 sur l'ensemble du territoire. Des discussions sur leurs propres résultats ont permis d'évoquer avec eux les évolutions possibles sur leur exploitation qui pourraient permettre de tendre vers cet objectif. Un document leur a également été remis afin qu'ils puissent conserver une trace des résultats REH des parcelles leur exploitation, ainsi que des explications sur le fonctionnement du REH.

2. Animation à destination des agriculteurs

Les animations pour les exploitants sont planifiées et organisée en partenariat avec le SEPASE, la CCPC, le SIAVE et le SEAP afin de pouvoir toucher un plus grand nombre d'exploitants et d'avoir une communication commune et cohérente pour les problématique similaires.

1. Démonstration d'écimeuses

L'objectif est de présenter aux exploitants du territoire des alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires. L'écimeuse permet de lutter contre les adventices en coupant «ce qui dépasse» d'une culture, son objectif est de « couper l'inflorescence des plantes indésirables pour stopper la montée à graines et la dispersion de ces dernières ».

Une démonstration sur une parcelle présentant un problème de salissement a donc été organisée. Des courriers d'invitation, des mails et SMS ont été envoyés aux exploitants du BAC. Un article a également été publié dans l'Eure agricole afin de faire la promotion de cette journée. Trois machines différentes devraient être présentées lors de cet après-midi, seulement une a pu être présentée (problèmes d'acheminement).

Cette demi-journée a réuni 55 participants, qui ont apprécié de découvrir le fonctionnement de cette machine sur le terrain et les explications concernant son fonctionnement mais ont été déçu de la présentation d'une unique écimeuse.

2. Les Intercultures courtes

Des bandes de démonstrations en intercultures courtes visent à étudier l'intérêt d'un couvert entre deux blés et entre un colza et une céréale sur plusieurs saisons. En effet, cela permettrait de fixer l'azote possiblement restant mais surtout de capter l'azote minéralisé durant l'absence de couvert.

Entre un colza et une céréale les repousses de colza sont laissés en place plus longtemps que le mois réglementaire, une bande reste en place un mois et demi et une autre deux mois.

Entre deux blés des semences de couverts sont faites aux agriculteurs qui souhaitent tester la mise en place de couverts sur leur parcelle. Deux types de mélanges sont testés :

- radis chinois, sarrasin et phacélie
- moutarde et nyger

De la prospection a été faite auprès des agriculteurs afin d'en trouver un parmi les deux BAC de l'EPN un exploitant qui serait prêt à tester ces couverts. L'agriculteur qui s'est porté volontaire se situe sur le BAC de la Queue d'Hirondelle.

Une feuille de suivi de la culture a été créée et remise aux agriculteurs par les animateurs afin de connaître avec précision l'itinéraire technique conduit sur les parcelles. Un suivi de ces couverts et de la bande témoin a été réalisé par la chambre d'agriculture 27, il permet de mieux comprendre l'intérêt et le fonctionnement de ces couverts sur le territoire.

Des photos ont été prises de manière régulière afin de pouvoir les utiliser comme exemple locaux lors de conférences ou encore de journées dédiées aux couverts.

3. Le colza associé

La technique du colza associé peut permettre d'éviter certains passages de produits phytosanitaires et de réduire l'apport d'azote. Afin de développer cette technique sur le territoire et de permettre aux agriculteurs de s'approprier les méthodes de travail qui y sont propres, des dons de semences sont réalisés.

Trois types d'associations sont proposés aux agriculteurs, parmi lesquelles ils peuvent choisir d'en tester deux :

- féverole
- gesse, fenugrec et lentille
- féverole et pois

Sur les 11 agriculteurs engagés, deux se situent sur les BAC d'EPN.

Un suivi technique est réalisé par le CERFRANCE de l'implantation à la destruction de la(les) plante(s) associée(s) afin d'aider les agriculteurs à mettre en place cette technique et à répondre à leurs diverses questions. Une feuille de suivi de la culture a été remise aux agriculteurs par les animateurs afin de connaître avec précision l'itinéraire technique conduit sur les parcelles.

Une demi-journée tour de plaine en mai a permis de faire le point sur le devenir du colza après la destruction de la(des) plante(s) associée(s) des cultures de colza de la saison 2016-2017. Plusieurs parcelles ont été visitées avec l'appui technique du CERFRANCE pour répondre aux questions des agriculteurs. 11 agriculteurs étaient présents.

Des invitations ont été envoyées par mail, courriers et SMS pour convier les agriculteurs aux visites des bandes de démonstrations de colza associés. Un article est également paru dans l'Eure Agricole sous le titre pour « Planter un colza en présence de plantes associées », pour inviter les agriculteurs à participer.

Le tour de plaine a été organisé en octobre, divisé en deux demi-journées, la matinée sur le secteur nord et l'après-midi sur le secteur sud, afin de toucher un maximum d'agriculteurs. L'objectif été de voir comment se comportait le colza et la(les) plante(s) associée(s). Plusieurs parcelles ont été visitées avec l'appui technique du CERFRANCE pour répondre aux questions des agriculteurs. La matinée a réuni une dizaine agriculteurs et l'après-midi une vingtaine d'agriculteurs.

3. *Diagnostics des corps de ferme*

En partenariat avec la Chambre d'Agriculture, des diagnostics corps de ferme sont réalisés sur certaines exploitations, prioritairement sur celles situées sur des zones sensibles comme les Périmètres de Protection Rapprochée (PPR). Ces diagnostics permettent de vérifier si le corps de ferme est aux normes, et s'il ne l'est pas, il précise dans un rapport quels sont les modifications à effectuer pour être en accord avec la législation.

Les visites de corps de ferme ont été réalisées par un technicien de la chambre d'agriculture en présence de l'animatrice agricole quand cela s'est avéré possible. Cela a été l'occasion pour l'animation BAC de rencontrer de nouveaux exploitants via la chambre d'agriculture.

Le rapport est rédigé par la chambre d'agriculture, puis relu et validé par l'animatrice agricole avant d'être envoyé à l'agriculteur afin qu'il puisse effectuer les changements dans son exploitation.

Huit visites diagnostics ont été réalisées, sur les deux BAC, plus, à la demande de l'agriculteur, un diagnostic Aquasite réalisé par l'animateur agricole de la CCPC.

4. *Elaboration du nouveau programme d'action agricole*

Pour élaborer le nouveau plan d'action dont une grande partie est basée sur l'objectif Reliquat Entrée Hiver (REH), des réunions entre animateurs ont été organisées pour apprendre à maîtriser l'outil permettant de faire le calcul de l'objectif REH.

Une fois l'outil maîtrisé, les données les plus précises ont été recherchées pour faire fonctionner l'outil en caractérisant au mieux le territoire :

- Calculer l'occupation des sols de chaque BAC : SAU, Prairie, forêt, urbain, ...
- Calculer la proportion des types de sol des terres arables : Limon profond, Limon moyen, Limon superficiel, Limon moyen caillouteux, ...
- Calculer la pluviométrie efficace de chaque BAC avec les données météo locales
- Faire correspondre à chaque type de sols ses caractéristiques : Humidité volumique, Réserve utile, pluie efficace, ...
- Calculer le REH des dernières années pour chaque succession du territoire
- Calculer le pourcentage de chaque succession sur le territoire
- Calculer le REH moyen des dernières années à l'échelle de chaque BAC

Une fois tous ces critères évalués, le REH à atteindre a été calculé :

- 40,5 pour le BAC de la Queue d'Hirondelle :
- 41.5 pour le BAC de Chenappeville

Une réunion de co-construction du programme d'actions sur une journée entière a été réalisée sur chaque BAC. Les 90 exploitants ayant le plus de terres sur chaque BAC ont reçu une invitation pour y participer. La réunion a été l'occasion d'expliquer le fonctionnement de l'objectif REH, et de préciser que l'objectif fixé sur chaque BAC est un objectif intermédiaire avec un REH ne dépassant pas 60 sur le long terme. Des discussions ont également abordé les autres actions à mettre en place sur la thématique « phytosanitaire » et « nitrate ». Ces réunions ont réuni 10 personnes sur la Queue d'Hirondelle et 24 personnes sur les Coteaux Vallées de l'Iton.

Deux réunions préalables avec les élus avaient été réalisées afin de les sensibiliser sur les problématiques des BAC et leur parler des ébauches du nouveau programme d'actions.

Les rencontres avec les différentes OPA du territoire ont également été l'occasion de leur parler de l'objectif REH.

ANIMATION EN ZONE NON AGRICOLE

1. Passage au « zéro phyto » des collectivités

La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte a été publiée au Journal Officiel du 18 août 2015. Elle resserre les exigences prévues dans la Loi Labbé en terme de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires pour les usagers « non agricole ». En conséquence de quoi :

L'interdiction des produits phytosanitaires pour les personnes, collectivités et organismes publics sera effective à compter du 1^{er} janvier 2017.

L'interdiction des produits phytosanitaires pour les particuliers sera effective à compter du 1^{er} janvier 2019.

Les produits phytosanitaires ne seront plus accessibles à la vente en libre-service à compter du 1^{er} janvier 2017. Les distributeurs et fournisseurs de produits devront procéder au retrait des produits entre le 1^{er} janvier 2016 et le 1^{er} janvier 2017. Ceci ne concerne pas les produits de biocontrôle*.

Seuls les cimetières et espaces sportifs clos ne sont pas encore concernés par ce texte.

**A ce jour jour, la Loi autorise les produits de biocontrôle sur les voiries, espaces verts et chemins, qui restent quand même des produits phytosanitaires. Elle exclut aussi les cimetières et les espaces sportifs clos. Ce n'est pas réellement du « zéro phyto »...*

Avec la mise en œuvre de cette première échéance de la loi Labbé, il semble que de nombreuses communes se soient saisies du sujet, au vu du nombre de personnes présentes tout au long de l'année dans les différentes réunions, colloques et journées dédiées à ce thème.

2. Etat d'avancement de l'engagement des communes

La carte ci-après présente l'avancement des engagements des communes concernées par les BAC en matière d'entretien des espaces verts et publics (au 1^{er} décembre 2017) :

1. En « zéro phyto » vérifié, avec une délibération entérinant cet engagement, ou une adhésion à la Charte d'entretien des espaces publics de la FREDON au niveau 3 :

- BAC de Chenappeville : Aulnay sur Iton, Angerville la Campagne, Arnières sur Iton, Les Baux Sainte Croix, Gaudreville la Rivière, Nogent le sec
- BAC de la Queue d'Hirondelle : Saint Sébastien de Morsent, Parville, Caugé, Claville, Ferrières Haut Clocher
- BAC de la CCPC : La Bonneville sur Iton, Glisolles, Portes, Faverolles la Campagne, Le Fidelaire, Cheronvilliers
- BAC de l'Habit : Saint André de l'Eure

2. Pas encore en « zéro phyto », mais engagés dans une démarche de réduction, entérinée par une délibération ou un engagement dans la Charte d'entretien des espaces publics de la FREDON au niveau 1 ou 2 :

- BAC de Chenappeville : Le Mesnil sur Iton, Les Ventes, Guichainville, Orvaux, Le Mesnil Hardray, le Fresne
- BAC de la Queue d'Hirondelle : Ormes, Emanville
- BAC de la CCPC : La Croisille, Saint Elier, Burey, Louversey, Tilleul Dame Agnès, Conches en Ouche, Nagel Seez Mesnil, Beaubray, Saint Marthe ; Collandres Quincarnon
- BAC de l'Habit : les Authieux

L'animation ZNA sollicite régulièrement les communes par mail et par téléphone pour obtenir un rendez-vous avec le maire ou son équipe municipale. Parmi les démarchages aboutis, il a été réalisé cette année le travail suivant :

- Sassey : intervention auprès du conseil municipal
- Saint Luc : réunion de présentation avec le maire et son agent technique – mardi 21 mars
- SERPN : présentation « cimetières en zéro phyto » au cours d'une intervention organisée par l'animatrice ZNA auprès des maires des communes – jeudi 9 mars 18h

BAC d'EPN :

- Les Ventes : rencontre avec le maire et l'agent technique, réalisation d'un plan d'entretien simplifié – lundi 13 février, puis 2^{ème} réunion le lundi 18 décembre
- Chavigny Bailleul : préparation de la délibération objectif zéro phyto et réaménagement du cimetière
- Saint Sébastien de Morsent : relance pour engagement dans le zéro phyto
- Arnières sur Iton : finalisation consultation des entreprises pour les cimetières et suivi de la réalisation des travaux

BAC de la CCPC :

- La Bonneville sur Iton : plusieurs réunions de travail avec le maire et son équipe, intervention en conseil municipal (lundi 1^{er} février à 19h), accompagnement au montage d'un cahier des charges pour la réalisation d'un plan d'entretien, réalisation de plaquettes pour boitage auprès des administrés, préparation des délibérations objectif zéro phyto et financement du matériel, aide à la réflexion pour la passage au zéro phyto du cimetière (plusieurs rendez-vous)
- Glisolles : consultation d'entreprises pour un devis pour le plan d'entretien
- Nagel Seez Mesnil : visite du cimetière et accompagnement dans la réflexion – lundi 11 décembre

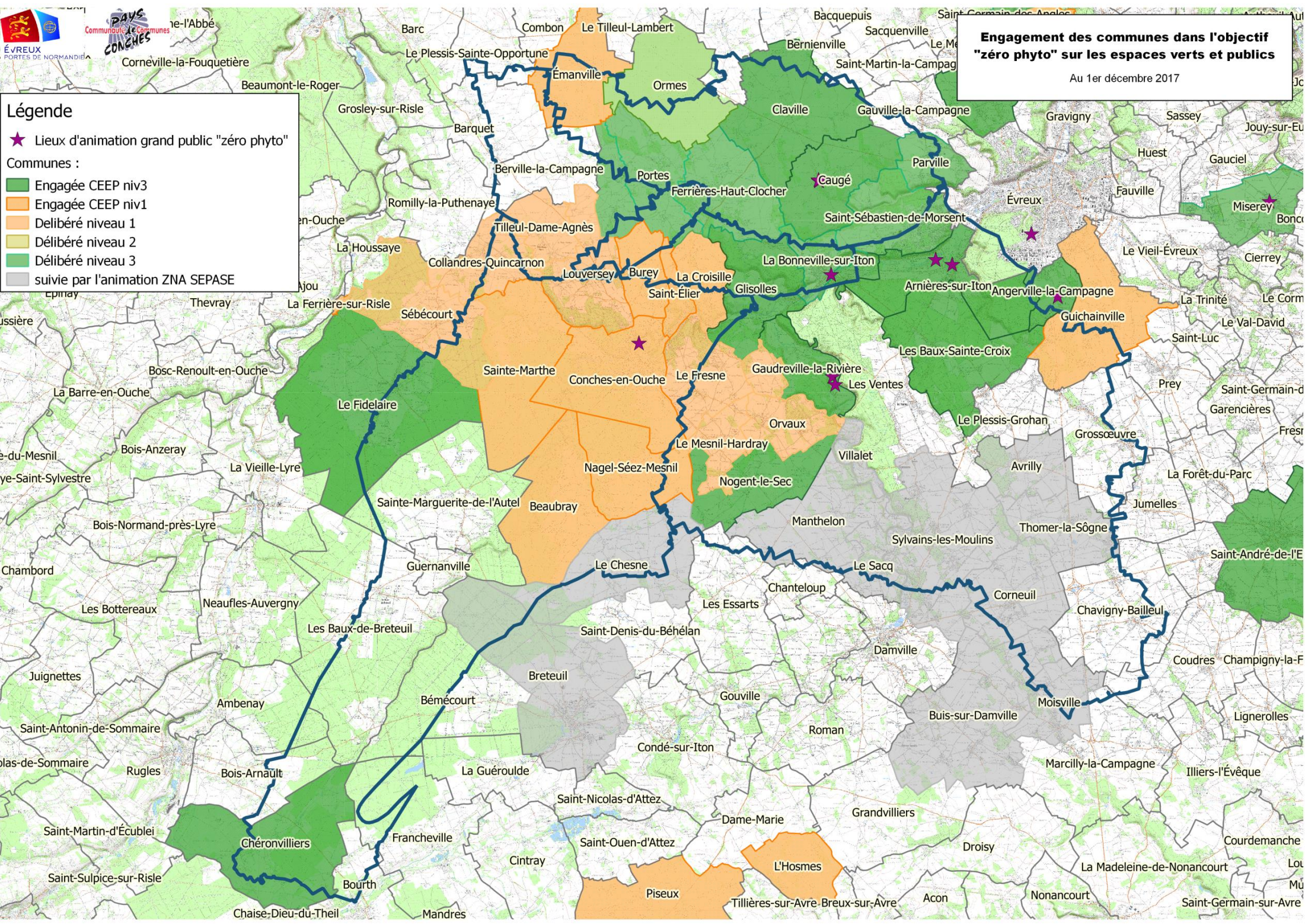
BAC de l'Habit (SIAEVE) :

- Les Authieux : réunion de présentation avec le maire et réalisation de plaquettes pour boitage auprès des administrés – mardi 12 septembre, puis rencontre avec le prestataire d'espaces verts en mairie le mardi 31 octobre
- L'Habit : réunion de présentation avec le maire – mardi 26 septembre
- Champigny la Futelaye : réunion de présentation avec le maire - lundi 30 octobre

Engagement des communes dans l'objectif "zéro phyto" sur les espaces verts et publics
 Au 1er décembre 2017

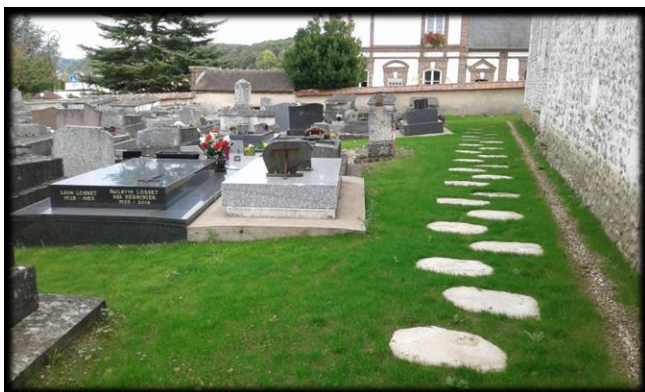
Légende

- ★ Lieux d'animation grand public "zéro phyto"
- Communes :
- Engagée CEEP niv3
- Engagée CEEP niv1
- Delibéré niveau 1
- Delibéré niveau 2
- Delibéré niveau 3
- suivie par l'animation ZNA SEPASE



2. Réaménagement des deux cimetières d'Arnières sur Iton

En 2016, un travail de réflexion autour du réaménagement des deux cimetières de la commune avait été engagé, avec la réalisation d'un cahier des charges et la consultation des entreprises. Après accord de l'Agence de l'Eau pour les financements, les travaux se sont donc réalisés en 2017.



1. Expérimentation Florysage sur le cimetière de la Bonneville sur Iton

La commune de La Bonneville sur Iton étant cette année en pleine réflexion sur le réaménagement de cimetière, elle a approuvé l'adhésion à FLORYSAGE et la participation au projet ALT'CIM visant à expérimenter différents végétaux adaptés à l'écologie des cimetières (enherbements, couvres-sols vivaces, prairies fleuries, arbustes...).

Le protocole expérimental est confidentiel, mais la description du projet est en annexe.

2. Formation territorialisée CNFPT

Le passage au « zéro phyto » est moins une difficulté technique qu'une problématique de modification des pratiques et du regard à porter sur le végétal.

La formation semble être un point clé pour à la fois donner des solutions techniques, mais limitées, mais aussi pour donner des exemples concrets d'autres communes et impulser un changement de mentalité et de la façon de travailler du jardinier.

De nombreuses formations avec le CNFPT existent, mais elles sont spécifiques et durent plusieurs jours, sur Rouen ou plus loin. Ainsi, de nombreuses communes n'ont pas le réflexe de proposer ces formations aux agents. C'est pourquoi il a été choisi de créer une formation territorialisée et à la carte pour satisfaire les besoins des agents et des élus d'en savoir plus, mais sans y passer trop de temps.

Le format retenu est un cycle de formation de 4 journées, proposées tout au long de la saison, dont le contenu pédagogique est progressif. Les lieux de formation sont Evreux ou Conches en Ouche. Il est fortement recommandé de débiter par le module 1 qui est un module d'introduction aux autres modules. Dans la mesure du possible, il est également fortement recommandé de suivre l'ensemble des 4 journées proposées. 20 places sont disponibles pour chaque session de formation. Il est à noter que la formation est non payante, car déjà prise en charge par les communes dans leur cotisation obligatoire au CNFPT.

Le public visé est constitué des élus et des agents techniques polyvalents/jardiniers des communes du territoire.

Les objectifs généraux de ce cycle de formations sont les suivants :

- Acquérir les fondamentaux sur les modes de gestion respectueux de la santé des agents, des usagers et de l'environnement.
- S'appropriier les nouvelles pratiques et techniques alternatives au désherbage chimique adaptées aux moyens et ressources des collectivités.
- Connaître les partenaires, ressources et outils mobilisables une gestion écologique de l'espace public (AESN, FREDON, ARE Normandie, Ecophyto, Natureparif, Plante et Cité...)
- Gérer les milieux aquatiques et les espaces naturels de la commune
- Prendre conscience de la nécessité de communiquer auprès des usagers autour de ces changements de pratiques.

Les 4 modules sont les suivants :

Module 1 : Le désherbage : qui ? quoi ? où ? comment ? pourquoi ?

Date : le 31 mai 2017 ; Lieu : Nogent le Sec ; Intervenant : Jean-Marie Milliard, Directeur, FREDON

Module 2 : La gestion de l'eau et du vivant

Date : le 22 juin 2017 et horaires ; Lieu : Les Ventes ; Intervenant : Béatrice Besnard, écologue

Module 3 : Changer de pratiques, changer de regard

Date : le 22 septembre 2017 ; Lieu : Evreux ; Intervenant : Vincent Neveu, encadrant des espaces verts, mairie de Saint-Etienne-du-Rouvray

Module 4 : Cimetières et espaces sportifs clos, en zéro phyto aussi !

Date : le 9 octobre 2017 ; Lieu : Arnières sur Iton ; Intervenant : Jean-Marie Milliard, FREDON

Un total de 17 communes et de 29 personnes sont venus à ce cycle de formation. La plupart des communes qui l'ont suivi ont émis le souhait de passer au « zéro phyto » dès que possible, si ce n'était déjà pas déjà fait. Cela a aussi permis de créer un contact avec l'animatrice et un premier réseau entre les communes engagées dans cette démarche.

En terme de temps passé par l'animation, cette action a été assez chronophage, pour définir les programmes, coordonner les intervenants et les dates, recueillir les inscriptions, et à assister à tous les modules. Néanmoins, cette formation pourra être reproduite l'année prochaine avec un gain de temps important par rapport à cette première édition.

2. Sensibilisation du grand public à la protection de l'eau et aux produits phytosanitaires

Club des Jardins 'eau' naturel

L'année 2017 marque le lancement de ce qui est souhaité être le principal dispositif de sensibilisation des particuliers au risque des produits phytosanitaires, le Club des jardins 'eau' naturel.

Il propose des animations gratuites pour les habitants d'EPN tout au long de l'année. Son objectif est d'apporter de la connaissance sur la botanique, la nature, afin que les particuliers modifient leur façon de voir leur jardin, en acceptant mieux la flore spontanée et en cessant l'utilisation de produits phytosanitaires.

Le bilan de l'année 2017 est le suivant :

- Une centaine de membres
- 2 balades du sec-Iton, 2 sorties botaniques « sauvages de ma rue », 2 conférences, 1 troc aux plantes, 3 apéros-jardins, 1 visite de la ferme biologique du Bec Hellouin, 1 repas partagé avec tous les membres du Club, avec une fréquentation total 140 jardiniers sur la saison.
- La session de labellisation a rassemblé 12 jardiniers, avec une labellisation de 7 jardins au niveau « 4 marguerites »
- Mobilisation des acteurs tels que l'Agence Régionale de Normandie (AREN), les jardins patrimoniaux et/ou thématiques du territoire de l'Eure, les jardins familiaux, les Jardineries du territoire, les producteurs locaux.

Animation à La Bonneville sur Iton – dimanche 15 octobre

La commune de La Bonneville sur Iton, s'engageant cette année en zéro phyto, a souhaité organiser une journée de communication auprès de ses habitants. Le format choisi fut une demi-journée, sur le thème du Jardin et du Terroir. Deux conférences étaient programmées, l'une sur le jardin facile à entretenir sans pesticides, par les Jardiniers de France, et l'autre sur le potager perpétuel par Marianne Guais.

En plus de cela, divers stands étaient présents, dont celui de Florysage et celui du Club des jardins 'eau' naturel.

120 personnes environ ont été comptabilisées tout au long de l'après-midi.

Animation à la fête de la Pomme – dimanche 29 octobre

Afin de sensibiliser le grand public au jardinage sans pesticides, un stand à la fête de la pomme a été organisé. Un intervenant, Olivier Tranchard, a été sollicité pour parler de la flore locale et du jardin naturel.

Ce stand affichait également des méthodes d'aménagement au jardin facile, pour ne plus avoir à désherber (photos de couvre-sol, enherbement, etc..).

2.8 La qualité de l'eau produite et distribuée

L'EAU PRODUITE ET DISTRIBUEE

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence Régionale de la Santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2015	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2015	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2016	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2016	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2017	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2017
Microbiologie	205	1	198	1	215	1
Paramètres physico-chimiques	214	0	200	0	230	4

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2015	Taux de conformité exercice 2016	Taux de conformité exercice 2017
Microbiologie (P101.1)	99.5%	99.5%	99,5%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%	98,3%

Les limites de qualité visent les paramètres susceptibles de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur.

Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau potable. Un dépassement ne traduit pas forcément un risque sanitaire pour le consommateur mais implique des actions correctives.

Conclusions sanitaires de l'ARS :

L'eau distribuée en 2017 sur les unités de distribution des Baux Sainte Croix et de Miserey est restée conforme aux valeurs réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés.

Un dépassement ponctuel en bactériologie a été observé au point de mise en distribution de l'eau de Saint Vigor sans empêcher sa consommation.

Des dépassements ponctuels de la référence de qualité définie en bactériologie ont été enregistrés au point de mise en distribution de l'eau du Vieil Evreux, et de Tourneville.

Des dépassements de la référence de qualité définie pour le carbone organique total ont été observés à la station de traitement de Chenappeville et pour l'ammonium ainsi que le fer sur le réseau de distribution d'Evreux.

Des dépassements de la limite de qualité définie pour le chlorure de vinyle ont été mis en évidence sur l'unité de distribution d'EPN Brosville où une canalisation a été identifiée comme relargant du CVM. Un suivi analytique est mis en place.

Des perchlorates ont également été mis en évidence à des concentrations supérieures à 4µg/L sur l'eau prélevées dans les zones de distribution de Parville et de Tourneville : conformément aux recommandations du ministère en charge de la santé, cette eau ne doit pas être utilisée pour la préparation des biberons des nourrissons de moins de 6 mois.

Problématiques et surveillance en cours sur le périmètre du GEA

LE CHLORURE DE VINYLE MONOMERE

Limite de qualité

La limite de qualité est fixée à 0,5 µg/L.

Origine du chlorure de vinyle monomère dans l'eau distribuée

Le CVM est un produit chimique purement synthétique.

Au niveau de la ressource en eau, la présence de CVM est principalement due à des pollutions industrielles ou accidentelles :

- émissions par des unités de production de matériaux en PVC ;
- percolation des eaux de pluie à travers un centre d'enfouissement technique de déchets ;
- suite à une pollution en trichloroéthylène ou tétrachloroéthylène dont il est un produit de dégradation.

Au niveau des réseaux de distribution, la présence de CVM peut provenir de sa migration dans l'eau à partir de certaines canalisations en PVC, dont la fabrication repose sur la polymérisation du CVM. Une modification dans le processus de fabrication introduite au début des années 1980 permet de réduire fortement la teneur en CVM résiduel. Les matériaux en PVC fabriqués avant 1980 sont donc les plus susceptibles d'induire une migration de CVM dans l'eau distribuée.

Le relargage du CVM dans l'eau à partir des canalisations en PVC augmente avec le linéaire, la température de l'eau, la teneur en CVM résiduelle initiale dans la canalisation et le temps de séjour de l'eau.

A noter que les canalisations intérieures d'eau froide ne sont généralement pas en PVC.

Compte tenu de la complexité de ce phénomène, l'ARS a déployé un plan national de surveillance de ce paramètre. En cas de dépassement de la limite de qualité, des mesures de gestion sont mises en place, en liaison avec les ARS, pour permettre un retour rapide à la normale et lorsque cela est nécessaire des investigations complémentaires sont menées.

Le 18 octobre 2012, le Ministère de la Santé a émis une instruction à destination des Agences Régionales de Santé relative au repérage des canalisations en PVC pouvant contenir des CVM.

Ses objectifs sont de mettre en place un contrôle sanitaire sur le paramètre CVM sur les portions de réseau à risque, et de définir avec précision les mesures de gestion à mettre en œuvre en cas de dépassement du seuil réglementaire de 0,5 µg/l.

Les principales actions procédant de cette instruction sont :

- La fourniture des dates ou périodes de pose des tronçons de canalisations en PVC, les temps de séjour connus ; ainsi qu'une évaluation plus détaillée des zones à risques dans le cas de réseaux contenant un taux important de canalisations en PVC posées avant 1980,
- La nécessité de mettre en place des actions correctives rapides en cas de détection d'une non-conformité (moins de 3 mois). A défaut, les zones du réseau concernées feront l'objet de restrictions d'usage de l'eau.

Risque sanitaire

Un dépassement de la limite de qualité, quelle que soit sa durée, conduit à un excès de risque individuel de cancer inacceptable ($> 10^{-5}$). L'excès de risque par inhalation est considéré comme négligeable par rapport à celui de la voie orale, quelles que soient la concentration en CVM et la durée d'exposition.

LES PERCHLORATES

Les perchlorates sont utilisés dans de nombreuses applications industrielles, en particulier dans les domaines militaires et de l'aérospatiale (propulseurs de fusées, dispositifs pyrotechniques, poudres d'armes à feu, etc). Ils sont très solubles dans l'eau et peuvent se retrouver dans l'environnement à la suite de rejets industriels, ou dans certaines zones ayant fait l'objet de combats pendant la première guerre mondiale.

Ces substances ne sont pas considérées cancérogènes ou mutagènes. D'un point de vue biologique, elles interfèrent avec le processus d'incorporation de l'iode par la thyroïde et peuvent donc induire une diminution de la synthèse des hormones thyroïdiennes. Toutefois, aucun effet clinique n'a été mis en évidence sur l'homme aux concentrations maximales observées dans l'eau du robinet.

Elles ne s'accumulent pas dans l'organisme humain et leurs effets sont réversibles, chez l'adulte et l'enfant.

Le ministère de la santé indique que **la population générale peut continuer à consommer l'eau du robinet** lorsqu'elle contient des traces de perchlorates. En application du principe de précaution et sur la base de seuils très protecteurs, il est toutefois recommandé :

- de ne pas préparer de biberons pour les **nourrissons de moins de 6 mois**, lorsque l'eau contient plus de **4 microgrammes** de perchlorates par litre.
- de ne pas consommer l'eau du robinet pour les **femmes enceintes ou allaitantes**, lorsque l'eau contient plus de **15 microgrammes** de perchlorates par litre. Cette recommandation vise à protéger le fœtus et le nourrisson allaité.

Les agences régionales de santé de Haute-Normandie, lors d'une analyse du contrôle sanitaire ont mis en évidence la présence d'ions perchlorates à des concentrations de l'ordre de 5 à 7 microgramme par litre d'eau distribuée sur les zones de distribution de Parville et Tourneville (Communes d'Aviron, Caugé, Gauville-la-Campagne, Mesnil Fuguet, Parville, Sacquenville, Saint Martin le Campagne, Saint Germain des Angles et Tourneville). Des analyses ont été effectuées les 21 janvier, 17 février et 17 mars 2014.

Il est donc recommandé aux habitants de ces communes de ne pas utiliser l'eau du robinet pour préparer les biberons des nourrissons de moins de 6 mois. D'une manière générale, il est toujours préconisé, quelle que soit la qualité de l'eau du robinet, de privilégier l'eau en bouteille pour la préparation des biberons.

Il n'y a pas lieu de consulter spécifiquement un médecin en dehors du suivi médical habituel dans le cadre des examens obligatoires des nourrissons et des jeunes enfants.

De plus, il est rappelé que les captages d'eau privés et les sources « naturelles » ne sont pas contrôlés ; la qualité de l'eau n'y est pas connue. Il est donc déconseillé d'y prélever de l'eau à des fins de consommation humaine.

Dans ce cadre EPN a informé en 2014 l'ensemble des habitants par courrier individuel (courriers du 15 mai 2014).

Des informations complémentaires peuvent être consultées sur le site du Ministère en charge de la santé via le lien suivant :

<http://www.sante.gouv.fr/perchlorates-dans-l-eau-du-robinet-questions-reponses.html>

INDICE D'AVANCEMENT DE PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc...)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

Pour chaque installation de production, cet indice se décompose de la façon suivante :

Ressource	Indice de protection de la ressource exercice 2016
Prélèvement d'eau VALLEE ITON- F3 (Arnières s/ Iton)	60
Prélèvement d'eau LA QUEUE D'HIRONDELLE - F12.2 (Evreux)	80
Prélèvement d'eau LA QUEUE D'HIRONDELLE - F12.1 (Evreux)	80
Prélèvement d'eau LA QUEUE D'HIRONDELLE - F13.2 (Evreux)	80
Prélèvement d'eau VALLEE ITON- F7 (Arnières s/ Iton)	60
Prélèvement d'eau COTEAU ITON- F15 (Arnières s/ Iton)	60
Prélèvement d'eau LA QUEUE D'HIRONDELLE - F13.1 (Evreux)	80
Prélèvement d'eau COTEAU ITON- F9 (Arnières s/ Iton)	60
Prélèvement d'eau CHENAPPEVILLE F5.6 (Arnières s/ Iton)	60
Prélèvement d'eau VALLEE ITON- F8.2 (Arnières s/ Iton)	60
Prélèvement d'eau LES BAUX SAINTE CROIX	80
Prélèvement d'eau COTEAUX ITON- F14 (Arnières s/ Iton)	60
Prélèvement d'eau COTEAU ITON- F16 (Arnières s/ Iton)	60
Prélèvement d'eau LES JARDINS 2 (Tourneville)	60
Prélèvement d'eau VALLEE ITON- F8.1 (Arnières s/ Iton)	60
Prélèvement d'eau CHENAPPEVILLE F5.7 (Arnières s/ Iton)	60
Prélèvement d'eau Le Bois de la Côte (Vieil-Evreux)	80
Prélèvement d'eau LA VALLE DE LA MOUCHE (Parville)	80

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2017, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 66% (65% en 2016).

2.9 La tarification de l'eau et les recettes du service

Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2015, 01/01/2016 et 01/01/2017 sont les suivants :

Frais d'accès au service : 20 € au 01/01/2015

Tarifs		Au 01/01/2015	Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Part de la collectivité				
Part fixe (€ HT/an)				
	Abonnement DN 12mm y compris location du compteur	61.69 €	55.52 €	55.52 €
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	61.69 €	55.52 €	55.52 €
	Abonnement DN 20mm y compris location du compteur	109.97 €	98.97 €	98.97 €
	Abonnement DN 30mm y compris location du compteur	171.71 €	171.71 €	171.71 €
	Abonnement DN 40mm y compris location du compteur	232.06 €	232.06 €	232.06 €
	Abonnement DN 60mm y compris location du compteur	490.03 €	490.03 €	490.03 €
	Abonnement DN 80mm y compris location du compteur	917.51 €	550.00 €	550.00 €
	Abonnement DN 100mm y compris location du compteur	917.51 €	650.00 €	650.00 €
	Abonnement DN 150mm y compris location du compteur	917.51 €	750.00 €	750.00 €
	Abonnement DN 200mm y compris location du compteur	917.51 €	917.50 €	917.50 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)				
	De 0 à X m ³	1,36 €/m ³	1,36 €/m ³	1,36 €/m ³
Taxes et redevances				
Taxes				
	Taux de TVA ⁽¹⁾	5,5 %	5,5 %	5,5 %
Redevances				
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau) ⁽²⁾	0,09 €/m ³	0,09 €/m ³	0,09 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,4 €/m ³	0,4 €/m ³	0,4 €/m ³
	VNF Prélèvement	0 €/m ³	0 €/m ³	0 €/m ³

L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

Délibération du 18/12/2017 effective à compter du 01/01/2018 fixant les tarifs du service d'eau potable

Facture d'eau type (D102.0)

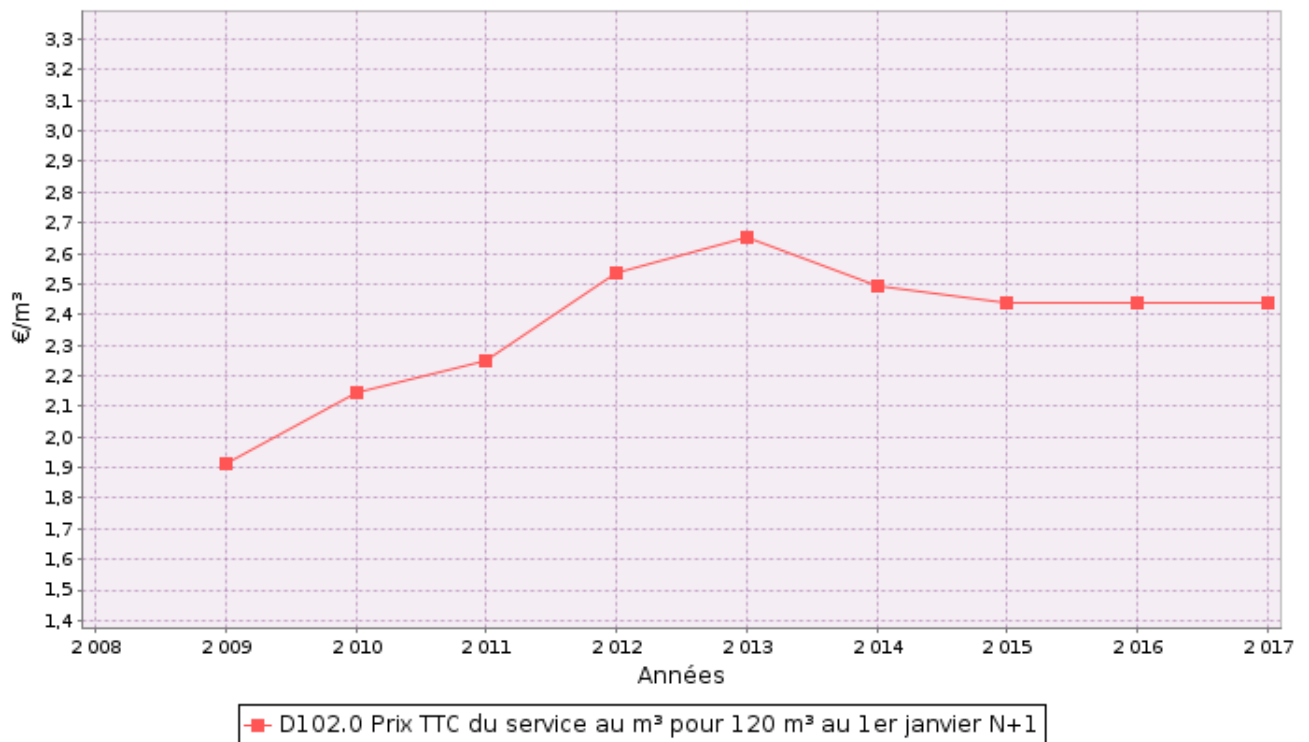
Les tarifs applicables au 01/01/2016 et au 01/01/2017 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2016 en €	Au 01/01/2017 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	55,52	55,52	0 %
Part proportionnelle	163,20	163,20	0 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	218,72	218,72	0 %
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau) (1)	10,80	10,80	0 %
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	48,00	48,00	0 %
VNF Prélèvement :	0,00	0,00	0 %
Autre :	0,00	0,00	0 %
TVA	15,26	15,26	0 %
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	74,06	74,06	0%
Total	292,78	292,78	0 %
Prix TTC au m³	2,44	2,44	0 %

: intégrée dans part proportionnelle

ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle, la facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.



BILAN 2017 DU SERVICE FACTURATION :

Nombre de factures émises en 2017 :

- Evreux Portes de Normandie :
 - Eau : 91 232 factures
 - Assainissement : 76 034 factures

- Montants globaux :
 - Eau : 7 937 902,88, € HT
 - Assainissement : 7 828 286,39 € (sans TVA)

Factures frais de mise en service :

- Nombre de factures de frais de mise en service en 2017 : 3 146 factures
- Montant global : 57 143,01 € HT

Nombre de mutations en 2017 : 4 032 mutations

2.10 Recettes de la collectivité

Type de recette	Exercice 2017 en €
Recettes vente d'eau aux usagers	7 834 466,72
Recette de vente d'eau en gros	76 480,05
Recette d'exportation d'eau brute	
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	
Total recettes de vente d'eau	7 910 946,77
Recettes liées aux travaux	398 899,61
Contribution exceptionnelle du budget général	
Autres recettes	
Contre-valeur redevance	22 607,92
Redevance de pollution domestique	1 548 991,09
Autres redevances	369 552,73
Redevance de modernisation	1 053 592,73
Autres prestations	18 820,00
Total autres recettes	3 412 464,08
Total des recettes	11 323 410,85

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2017 : 11 323 410,58 €

2.11 Financement et investissements du service eau potable

Montants financiers

	Exercice 2016	Exercice 2017
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	5 164 511	1 313 916
Montants des subventions en €		540 340
Montants des contributions du budget général en €	0	0

Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €
Recherche de pollution forage de Normanville	630 000 €
Etude pour la réalisation du Schéma directeur d'Eau Potable dont :	1.000.000 €
Etude de sécurisation	30 000 €

Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
PPI 2017 Travaux Eau potable (Extension, renouvellement, dévoiement)	2017	2 438 000 €

Etat de la dette

L'état de la dette au 31 décembre 2017 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2017
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		24 446 932,17
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	1 674 906,26
	en intérêts	486 187,34

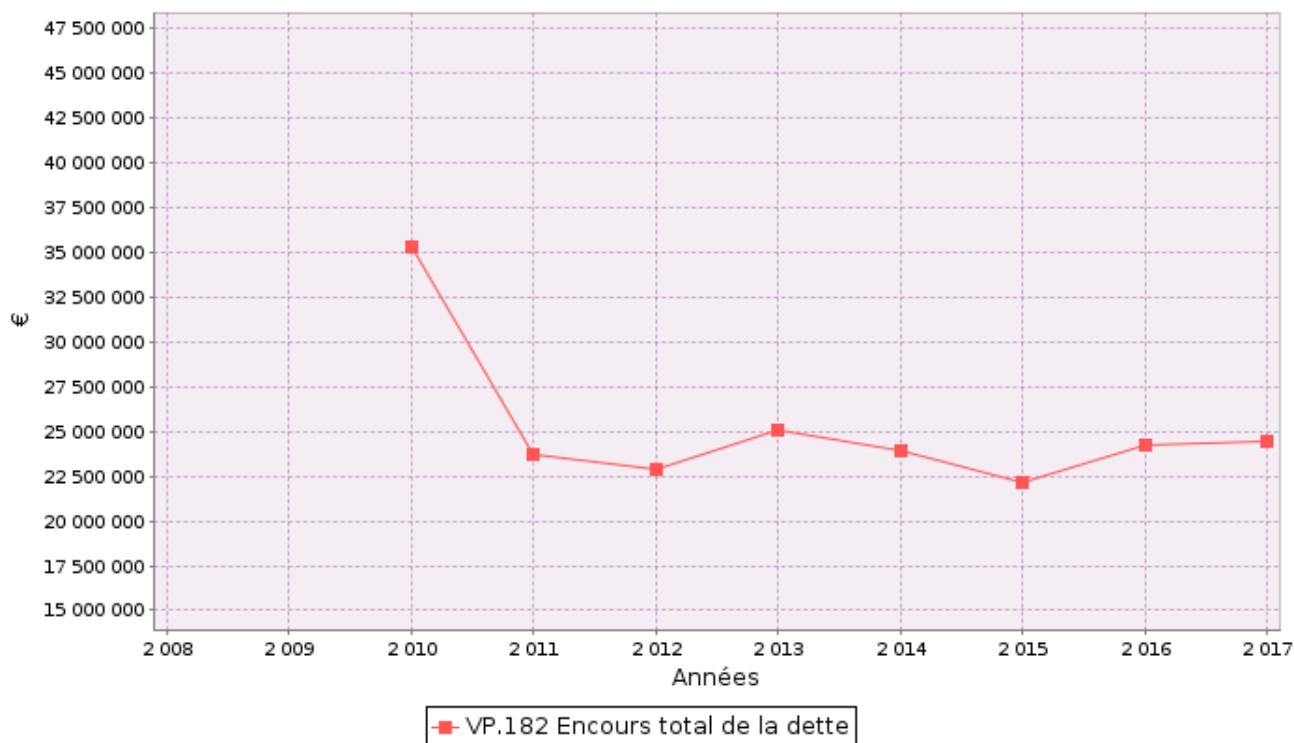
Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2016	Exercice 2017
Encours de la dette en €	24 206 607	24 446 932,17
Epargne brute annuelle en €	3 535 101	3 422 920,84
Durée d'extinction de la dette en années	6.8	7.14

Pour l'année **2017**, la durée d'extinction de la dette est de 7,14 ans (6,8 en 2016).



2.12 Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

Abandons de créance ou versement à un fonds de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Pour l'année 2015, le montant des abandons de créance s'élève à 59 756 € qui ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0113 €/m³ pour l'année 2014 (0,0416 €/m³ en 2014).

Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement (loi Oudin-Santini).

Bénéficiaire	Montant en €
DJOUGOU (BENIN)	23 500

2.13 Bilan et faits marquants

SERVICE FACTURATION :

- Poursuite de la pose de cibles sur chaque compteur (la cible est un module radio qui permet de télérelevé par radio fréquence les compteurs d'eau). Pour information, tous les nouveaux compteurs sont équipés de cibles. Les communes suivantes sont pour ainsi dire complètement équipées de modules de radio relève : Angerville la campagne (98,28%), Caugé (95,83 %), La Trinité (98,18 %), Normanville (96,93 %), Reuilly (95,34 %), Sacquenville (86,55 %), Saint Martin la Campagne (98 %). Ces communes ont 2 factures sur relève par an. A ce jour, environ 17 493 compteurs des communes membres en sont équipés soit 58,27% du parc compteurs.
- La mensualisation est en place sur les 37 communes composant l'ex-territoire du GEA depuis février 2017.
- Le traitement des annulations est réalisé au fil de l'eau depuis mai 2017.
- Le service facturation sera externalisé à compter du 01/01/2019.

SERVICE EXPLOITATION :

Alimentation en eau de la population :

Dans le cadre des travaux de la déviation Sud Ouest d'Evreux et en prévision d'une éventuelle pollution à la turbidité dont l'origine serait les travaux d'excavations liés à la déviation, le service a mis en place rapidement une convention pour la fourniture d'eau en bouteille ou en masse, de manière à assurer l'alimentation continue de la population. Pour mémoire, EPN et la DREAL ont convenu :

- Une première alarme à 3 NTU,
- L'arrêt du chantier à partir de 5 NTU où si l'on observe une tendance à la hausse confirmée dans les 12h00 suivant la première alarme,
- L'arrêt automatique des forages qui atteignent une turbidité de 10 NTU.

Cette méthode permettra au mieux de préserver les équipements, car face aux coûts, à la difficulté de stockage préventif de matériel (modules d'ultrafiltration et charbons actifs en grains) et le délai de démontage/remontage important, il est indispensable d'éviter leur dégradation brutale.

Marchés publics

Cette année a été marquée par le lancement ou l'exécution des marchés significatifs suivants :

MARCHES	OBSERVATIONS
Lancement du marché de prestation pour la gestion de la facturation de l'eau et de l'assainissement.	Durée 5 ans et 4 mois, début de la prestation 01/01/2019
Exécution du marché pour l'assistance aux prises de compétence Eau et Assainissement	STRATORIAL FINANCE Inventaire patrimoniale réalisé Péréquation du pris de l'eau en cours Choix du mode de gestion futur en cours
Exécution Schéma directeur Eau Potable en	Durée 2 ans Phase 1 et 2 et 5 terminées TC1 recherche de fuite en cours Lancement de la phase 3 et inspection des forages en 2019
Lancement d'un marché provisoire pour l'exploitation des installations d'eau potable du secteur sud pour assurer la continuité du service	Durée 1 renouvelable 4 fois à partir du 01/01/19
Etudes hydrologiques visant à rechercher l'origine de la pollution au PCE et au TCE dans le captage de Normanville et la nappe d'eau souterraine de la vallée aval de l'Iton	30 mois

3. LE SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Historique

Depuis le 01/01/2000, la compétence Eau et Assainissement était assurée par le Grand Evreux Agglomération (G.E.A.) sur les 37 communes la constituant.

La Communauté de Communes La Porte Normande, quant à elle était compétente depuis le 08/09/2003 en matière d'assainissement collectif sur les 25 communes de son territoire.

Suite à la fusion de ces deux entités, un nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale Evreux Portes de Normandie a été créé au 1er janvier 2017. Au 1er janvier 2017, EPN assurera la compétence assainissement collectif sur les 62 communes citées ci-après :

Angerville la Campagne	Saint-Germain de Fresney
Saint Luc	Champigny la Futelaye Grossoeuvre
Saint Martin la Campagne	Saint-Laurent des Bois
Arnières sur Iton	Chavigny-Bailleul
Guichainville	L'Habit
Irreville	Serez
Aviron	Coudres
Huest	Jumelles
Normanville	Croth La Couture Boussey
Boncourt La Chapelle du Bois des Faulx	Lignerolles Jouy sur Eure
Parville	Fontaine sous Jouy
Caugé La Trinité	Mouettes
Reuilly	Acon
Cierrey Le Boulay Morin	Courdemanche
Sacquenville	Droisy
Dardez Le Mesnil Fuguet	Illiers l'Evêque
Saint Germain des Angles	Marcilly la Campagne
Emalleville Le Plessis Grohan	Moisville
Saint Sébastien de Morsent	Muzy
Fauville Les Baux Sainte Croix	
Saint Vigor	
Gauciel Les Ventés	
Sassey	
Gauville la Campagne	
le Val David	
Tourneville	
Gravigny Le Vieil Evreux	
Evreux	
Saint Martin la Campagne	
La Forêt du Parc	
Marcilly sur Eure	
Les Authieux	
Epieds	
Mousseaux-Neuville	
La Baronnie (Garencières/Quessigny)Foucrainville	
Prey	
Bois le RoiFresney	
Saint-André de l'Eure	
Bretagnolles	
Garenes sur Eure	

La Communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie sera désignée par le sigle « EPN » dans les articles suivants. La gestion du système d'assainissement collectif de l'EPN est assurée par la Direction de l'Eau et de l'Assainissement de cette collectivité territoriale.

Le système d'assainissement, propriété de l'EPN, est constitué de :

- Réseaux séparatifs
- Postes de refoulement ou de relevage ;
- Stations d'épuration (CTEU de Gravigny, STEP de Miserey, du Boulay-Morin, de Caugé, de La Couture Boussey, de Saint André de l'Eure, de Garennes sur Eure et de Croth).

Les réseaux d'eaux pluviales et leur exploitation sont intégrés aux compétences de l'Agglomération d'Evreux Portes de Normandie.

Par ailleurs, par délibération du 14/02/01, l'EPN assure la gestion des zones d'activités économiques d'intérêt communautaire.

Mode de gestion du service

Le service public de l'assainissement collectif présente un caractère industriel et commercial (article L. 2224-11 du CGCT) et peut être géré de diverses façons. Ainsi, il est possible de choisir entre une gestion directe (régie) et une gestion déléguée de ce service.

Le service public est géré en régie lorsque la collectivité le prend en charge directement et intégralement en le faisant fonctionner avec ses propres agents et biens. Ainsi, pour assurer le service en régie, EPN met en œuvre quotidiennement d'importants moyens humains et financiers : les agents de la direction réalisent l'entretien des réseaux, l'exploitation des postes de refoulement des 17 communes du nord du territoire d'EPN, contrôlent les eaux transportées et les rejets, assurent l'exploitation en régie des stations d'épuration de Gravigny (CTEU) du Boulay Morin, de Miserey et de Caugé, contrôlent les 4 autres stations, effectuent la maîtrise d'œuvre des travaux et les études d'assainissement. De plus, le service assainissement fait appel à des prestataires privés qui interviennent dans le cadre de marchés publics. La Célule Industrie et la Célule pluviale, contrairement au reste du service exploitation assainissement collectif, interviennent sur tout le territoire d'EPN.

Le service public est dit en gestion déléguée dans le cas où la collectivité en confie la gestion à une entité extérieure. Ce choix n'enlève pas aux collectivités leurs fonctions premières en ce domaine (responsabilité des services publics). La délégation de gestion doit donc s'accompagner d'un contrôle de l'entreprise délégataire, pour qu'elle ne devienne pas une délégation de pouvoir. Ainsi, la délégation de service public désigne l'ensemble des techniques et procédures permettant à une collectivité locale de confier la gestion d'un service public à une autre personne, publique ou privée (absence de définition légale).

Par ailleurs, la collectivité délégante jouit d'une très grande autonomie en ce qui concerne le choix des modalités de la délégation. Pour la compétence assainissement, EPN utilise une seule modalité de délégation de service public : l'affermage.

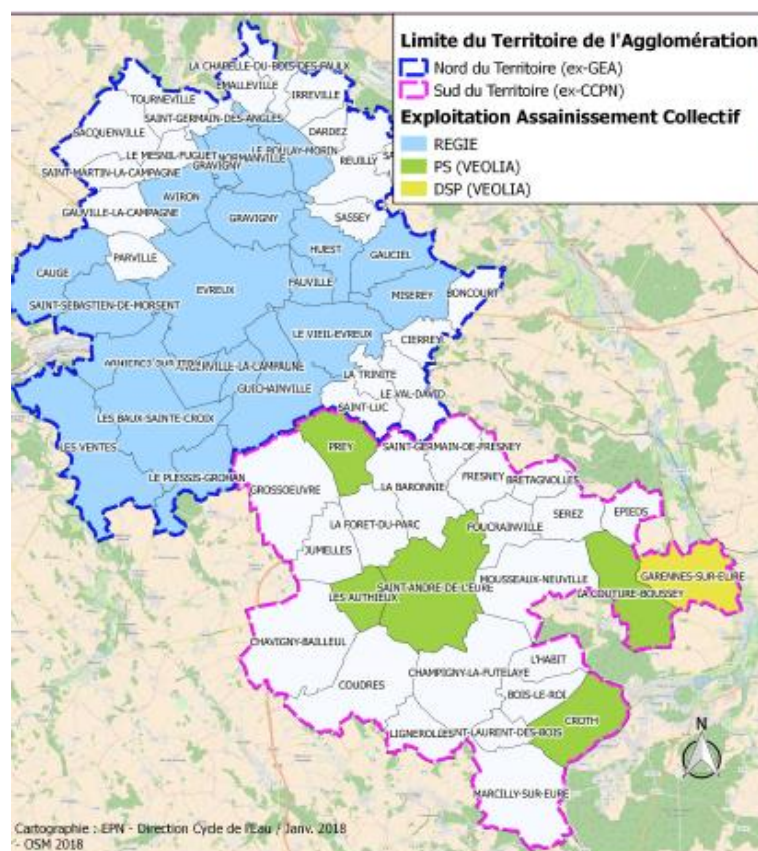
L'affermage consiste en un contrat par lequel la collectivité charge l'exploitant (le fermier) d'assurer l'exploitation du service à ses risques et périls. Le fermier est rémunéré par le biais des redevances versées par les usagers en contrepartie du service rendu. Il reverse néanmoins à la collectivité une redevance destinée à participer à l'amortissement financier des investissements réalisés par la collectivité. En effet, ces derniers ne sont pas effectués par le fermier mais sont mis à sa disposition par la collectivité qui, en règle générale, en a assuré le financement.

Une partie des contrats actuellement en vigueur sur le territoire d'EPN est héritée de la fusion avec la Communauté de Commune de la Porte Normande (CCPN).

- pour la commune de Garennes sur Eure : un délégataire privé assure l'entretien des réseaux et le fonctionnement de la station d'épuration ainsi qu'ela facturation et le recouvrement de la redevance assainissement ;
- pour les communes de Saint André de l'Eure, La Couture Bousse, Prey, Croth et Les Authieux : un prestataire privé assure l'entretien des réseaux, des postes de refoulement et le fonctionnement des stations d'épuration via un marché de prestation de service.
- pour les communes de Evreux, Gravigny, Miserey, Gauciel, Boulay-Morin, Caugé, Fauville, Huest, Angerville-la-Campagne, Arnières-Sur-Iton, Saint-Sébastien-de-Morsent, Les Ventes, Les Baux-Sainte-Croix, Aviron, Normanville, Le Plessy-Grohan et Le Viel-Evreux : la régie assure l'entretien des réseaux, l'exploitation des postes de refoulement et le fonctionnement des stations d'épuration.

Commune	Mode de gestion	Exploitant	Date d'effet du contrat	Echéance après affermissement de la tranche conditionnelle
Garennes sur Eure	Affermage (réseau et station)	Veolia Eau	28.11.2009	25.11.2018
Saint André de l'Eure, La Couture Bousse, Prey, Croth et Les Authieux.	Prestation de service (réseaux, poste de refoulement et stations)	Veolia Eau	01.01.2009	04.01.2019
Evreux, Gravigny, Miserey, Gauciel, Boulay-Morin, Caugé, Fauville, Huest, Angerville-la-Campagne, Arnières-Sur-Iton, Saint-Sébastien-de-Morsent, Les Ventes, Les Baux-Sainte-Croix, Aviron, Normanville, Le Plessy-Grohan et Le Viel-Evreux	Régie	Service exploitation assainissement collectif et service entretien des réseaux	-	-

La carte ci-dessous représente la répartition de la gestion des réseaux, des poste de refoulement et des stations d'épuration sur le territoire de l'agglomération.



Le suivi du contrat de délégation de Garenne-Sur-Eure et du marché de prestation de service de Saint André de l'Eure, La Couture Boussey, Prey, Croth et Les Authieux.

Un comité de pilotage, composé de représentants du délégataire/prestataire de service, du Vice-Président en charge de l'eau et de l'assainissement et du personnels du service exploitation assainissement collectif, se réunit tous les mois.

Ce comité de pilotage sert à :

- Vérifier que le délégataire/prestataire fournit bien toutes les informations demandées par la collectivité ainsi que leur validité ;
- Faire le point sur les prestations réalisées ;
- Actualiser certaines demandes.

En outre, le délégataire doit prévenir le service exploitation assainissement collectif de toute intervention spécifique ou de tout dysfonctionnement constaté sur le terrain. De plus, il communique mensuellement l'ensemble des prestations réalisées sur le territoire dont il intervient.

3.1 Territoire exploité en régie

Les réseaux d'assainissement des eaux usées d'Evreux Portes de Normandie sont du type séparatif. Cela signifie qu'il y a des réseaux spécifiques pour la collecte des eaux usées, et d'autres réservés aux eaux pluviales.

Pour assurer l'entretien courant de l'ensemble des réseaux de collecte des eaux usées et des eaux pluviales, le service dispose de 4 camions hydrocureurs à haute pression, d'un hydrocureur 4 x 4 et d'un camion grue.

Sur le périmètre de l'ex-Grand Evreux Agglomération (territoire Nord d'EPN), quatre-vingt-cinq pour cent de la population est assainie en collectif et pour ce faire, Evreux Portes de Normandie dispose de quatre stations d'épuration qui sont celles de Gravigny (CTEU), du Boulay-Morin, de Miserey et de Caugé.

En octobre 2011, les stations d'épuration d'Évreux, de Gravigny et du Val Iton ont été arrêtées. Les eaux usées anciennement reçues par ces installations transitent maintenant par deux « gros » postes de relevage qui ont été implantés sur les anciens sites. Ces deux installations de refoulement disposent également de bassins de stockage restitution (BSR), qui permettent d'écrêter les surplus d'eaux usées collectées lors de fortes pluies. Les eaux usées qui transitent par les deux PR-BSR d'Évreux et de Gravigny sont envoyées vers le Centre de Traitement des Eaux Usées de Gravigny, où elles sont maintenant traitées, avec un niveau de performance supérieur à celui des anciens ouvrages.

Cinq équipes concourent à l'exploitation et à l'entretien des ouvrages d'assainissement collectifs. Il s'agit :

- D'une équipe d'exploitation des installations de traitement et des postes de refoulement, (PR),
- D'une équipe d'entretien des réseaux, appelée « égoutiers »,
- D'une équipe chargée de l'application du règlement d'assainissement et plus particulièrement des rejets non-domestiques, appelée « cellule industrie »,
- D'une équipe assurant la réalisation d'analyses de suivi et d'autosurveillance, appelée « laboratoire ».
- D'une personne chargée de l'entretien des ouvrages pluviaux, appelée « cellule pluviale »

MISSIONS DU SECTEUR EXPLOITATION DES OUVRAGES DE TRAITEMENT ET DE POMPAGE

Les missions de l'équipe d'exploitation des stations d'épuration, des postes de refoulement et des points d'autosurveillance des réseaux, s'articulent autour de trois enjeux majeurs :

- atteindre les performances de traitement des stations d'épuration. Ces seuils de performance sont définis par l'arrêté préfectoral « DDTM/SEBF/11/049 » pour le CTEU et par l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015, pour l'ensemble des installations. L'objectif est de protéger le milieu naturel et la salubrité.
- Produire et mettre à la disposition des organismes de tutelle et / ou partenaires, (Police de l'eau, Agence de l'eau, DREAL, Département), des données fiables sur le fonctionnement des installations et les performances obtenues, dans le cadre d'un système d'autosurveillance. L'autosurveillance s'inscrit plus largement dans l'ébauche d'un système qualité.
- assurer l'entretien et la maintenance des installations afin qu'elles puissent assurer les performances attendues et que la valeur du patrimoine investi soit pérenne.
- optimiser les coûts d'exploitation et de maintenance.

Les moyens humains directement dédiés à l'exploitation des ouvrages sur le territoire Nord d'EPN, ont été les suivants en 2017 :

- Effectif de 22 personnes, (avec un agent en mi-temps). 2 départs dans l'année, dont un poste supprimé,
- De l'ordre de 25 000 heures de travail,

Il est également fait appel à des prestations externalisées, en particulier dans le cadre d'un marché de maintenance, pour l'entretien des équipements très particuliers comme les chaudières, les surpresseurs, les centrifugeuses, etc. L'entretien des espaces verts, les prestations de nettoyage des locaux, l'entretien des huisseries, etc. sont réalisés dans le cadre de marchés ou de contrats alloués à des prestataires privés.

Le service exploite et entretient 62 postes de refoulement d'eaux usées (y compris les PR-BSR d'Évreux et de Gravigny) et 2 postes de refoulement d'eaux pluviales. Les enjeux spécifiques à ces sites sont les suivants :

- Préserver les usagers et le milieu naturel de tout débordement.
- Acheminer le plus efficacement et le plus rapidement les effluents vers le CTEU ou les « petites » STEP.
- Entretien des fonctionnalités et la valeur patrimoniale d'équipements soumis à l'agressivité physico-chimique des eaux usées et des sous-produits qui en sont extraits.

La gestion et la maintenance des postes de refoulement est assurée par l'équipe d'exploitation du CTEU. Cependant, le curage des postes est assuré en régie par l'équipe des égoutiers. Cette prestation comprend : le curage, le dégraissage de fosses et la vidange des paniers de dégrillage. (Un curage / dégraissage des postes est assuré tous les mois pour une dizaine de sites, les autres sont nettoyés tous les deux mois).

Enfin, le service exploite et entretient 28 points d'autosurveillance des réseaux d'eaux usées. Les enjeux spécifiques à ces sites sont les suivants :

- Identifier tous les déversements d'eaux usées au milieu naturel au niveau des déversoirs d'orage et des trop-pleins.
- Identifier les causes de ces déversements pour cibler les actions à mener sur le territoire (réfection des réseaux, correction des mauvais branchements d'eau pluviale...).
- Mesurer les débits transitant pour mieux connaître les réseaux et pour identifier la répartition des flux.

MISSIONS DU SERVICE ENTRETIEN DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

Les missions de ce service s'articulent autour de :

- L'entretien et l'exploitation des réseaux communautaires d'eaux usées,
- L'entretien et l'exploitation des réseaux communautaires d'eaux pluviales sur Évreux,
- L'entretien des 65 postes de refoulement de la partie Nord du territoire de l'agglomération (eaux usées et eaux pluviales),
- L'entretien des deux postes de refoulement & bassins de stockage et restitution d'Évreux et de Gravigny
- Les vidanges des installations d'assainissement individuelles de la partie Nord du territoire de l'agglomération,
- Les interventions d'urgence de désobstruction de réseaux ou de branchements,
- Les pompages de bacs à graisse des établissements industriels et commerciaux,
- La dératisation des réseaux d'eaux usées.

Le service est composé de :

Un technicien territorial, 1 agent de maîtrise, 8 agents.

Pour assurer l'entretien courant de l'ensemble des réseaux de collecte, le service dispose de 4 hydrocureuses à haute pression, de 19 et 26 tonnes et d'un hydrocureur léger 4 x 4. Les autres véhicules sont les suivants :

- un véhicule léger d'inspection des canalisations,
- un camion grue de 3T5,

MISSIONS DE LA CELLULE INDUSTRIE

Les missions de la cellule industrie s'articulent autour de 3 enjeux majeurs :

- Protéger la qualité des effluents qui arrivent au centre de traitement des eaux usées et pérenniser l'élimination des boues en agriculture,
- Répondre aux obligations réglementaires nationales et préfectorales issues de la loi sur l'eau et des milieux aquatiques du 30 décembre 2006,
- Prévenir, anticiper et gérer d'éventuelles pollutions accidentelles.

Dans le cadre de ses activités, la cellule industrie effectue les diagnostics des sites industriels. Ces états des lieux consistent à caractériser leurs rejets, leurs ouvrages d'assainissement et à vérifier leurs bons raccordements au domaine public.

Toutefois, le bilan de ces visites met en évidence de nombreuses anomalies majeures :

- Dispositifs épuratoires inadéquats ou absents,
- Entretien des ouvrages défaillant voir absent,
- Raccordement des eaux usées au réseau d'eaux pluviales ou vice versa.

Les établissements prospectés présentent fréquemment des risques significatifs de pollution du réseau d'eaux pluviales ou du réseau d'eaux usées communautaire.

Par conséquent, les agents de la cellule industrie procèdent régulièrement à des demandes de mise en conformité des systèmes d'assainissement des industriels du territoire communautaire.

Lors de demandes de mises en conformité, la cellule industrie a un rôle d'accompagnement et de conseils auprès des industriels. Une fois les travaux de conformité réceptionnés et validés, une autorisation de déversement est délivrée conformément à l'article L. 1331.10 du Code de la Santé Public.

Par ailleurs, la cellule industrie délivre également des autorisations de déversement des eaux pluviales dans les réseaux d'eaux pluviales communautaires sur les Parcs d'activités du Long Buisson et de la Rougemare. Ainsi, les techniciens participent aux réunions qui ont lieu dans le cadre d'instruction des permis de construire pour transmettre les prescriptions techniques aux demandeurs, valident les permis de construire, assurent le suivi des travaux d'assainissement pluviaux afin de vérifier si ces prescriptions sont bien prises en compte lors de la phase travaux et réceptionnent les travaux d'assainissement pluviaux.

La cellule industrie assure également un suivi des points de rejets sensibles du territoire communautaire que ce soit dans le réseau d'eaux usées, d'eaux pluviales ou dans l'Iton. Ce suivi s'inscrit dans le principe de prévention des pollutions. La cellule industrie est régulièrement en relation avec la police de l'Eau de la DDTM dans le cadre de gestion des pollutions accidentelles ainsi qu'avec l'ONEMA (Office national de l'eau et des milieux aquatiques).

Des contrôles de suivi des autorisations de déversement sont organisés chaque année de manière à vérifier le respect des prescriptions d'entretien des ouvrages définies dans les autorisations de déversement et dans le but également de prévenir d'éventuelles pollutions des réseaux communautaires.

Enfin, la cellule industrie a également pour mission les visites du Centre de Traitement des Eaux Usées de Gravigny dans le but de sensibiliser les jeunes publics mais aussi les industriels dans une prospective de sensibilisation environnementale.

MISSIONS DU LABORATOIRE

Les principales activités du laboratoire s'articulent autour des enjeux suivants:

- L'autosurveillance portant sur les effluents (entrée, sortie et by-pass en cours de station) des 4 stations d'épuration du Grand Évreux Agglomération selon un calendrier bien précis,
- Le suivi analytique du process (file eau et boue) du Centre de Traitement des Eaux Usées de Gravigny (C.T.E.U.) à différentes étapes de traitement,
- L'établissement de bilan de fonctionnement du CTEU par la saisie des résultats de l'autosurveillance et du process via des logiciels bien spécifiques (B.D.L.T. et Mesurestep),
- Le suivi des campagnes de recherche des micropolluants sur le rejet du C.T.E.U. de Gravigny réalisé par un prestataire extérieur,
- Le suivi des rejets atmosphériques des installations de combustion et de la désodorisation du CTEU,
- L'entretien, la maintenance et la vérification des appareils du laboratoire par le biais de contrôles métrologiques.

Les activités secondaires sont :

- Le suivi analytique des boues séchées avec 2 objectifs : la valorisation agricole et la caractérisation de la réactivité d'un échantillon de boue séchée pour prévenir le risque d'auto-échauffement,
- Le suivi des PCB dans les boues biologiques du C.T.E.U. afin de prévenir une éventuelle pollution par celles-ci dans les boues séchées,
- Le suivi des sondes en ligne Ammonium et Nitrate des bassins biologiques,
- La mise à jour des modes opératoires et procédures du laboratoire.

L'INVENTAIRE DES BIENS DU SERVICE

Les stations d'épuration

Le service gère 4 stations de traitement des eaux usées (STEP). Elles assurent le traitement des eaux usées collectées par les réseaux et de matières externes livrées par des camions hydraucureurs. Il s'agit principalement de matières de vidange (MDV), qui proviennent des installations d'assainissement individuel.

Les quatre installations de traitement sont :

- Le Centre de Traitement des Eaux Usées de Gravigny qui traite les effluents des communes d'Evreux, Gravigny, Angerville la Campagne, Arnières sur Iton, Aviron, Avrilly, Les Baux Sainte Croix, Fauville, Guichainville, Huest, le Plessis Grohan, Prey, Saint Sébastien de Morsent, Les Ventes et Le Vieil Evreux. Le CTEU est dimensionné pour des capacités de traitement de 123 000 équivalents habitant (EH).
- La station d'épuration de Miserey qui traite les effluents des communes de Miserey et Gauciel. La STEP de Miserey a des capacités de traitement de 1 200 EH.
- La station d'épuration du Boulay-Morin qui traite les effluents de la commune du Boulay-Morin. La STEP du Boulay-Morin a des capacités de traitement de 500 EH.
- La station d'épuration de Caugé qui traite les effluents du lotissement des Mareux sur la commune de Caugé. La STEP de Caugé a été refaite en 2016. Un système de traitement par biodisques a remplacé les filtres à sables existants. La capacité de traitement a été portée de 100 à 130 EH.



Vue générale du CTEU, (centre de traitement des eaux usée d'EPN à Gravigny [axe est / ouest]

STEU N°1 : CTEU DE GRAVIGNY
Code Sandre de la station : 032729902000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Boue activée								
Date de mise en service			12/10/2011								
Commune d'implantation			GRAVIGNY (27930)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			123 000								
Nombre d'abonnés raccordés			22 154								
Nombre d'habitants raccordés			72 000								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			27 815								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du 3/06/2011 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			L'Iton					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)		
DBO ₅		15			<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		95				
DCO		45			<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		95				
MES		10			<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		95				
NGL		10 (hiver) / 7.5 (été)			<input checked="" type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		90				
NTK		5			<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						
pH		< 8.5			<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						
NH ₄ ⁺		3			<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						
Pt		1			<input checked="" type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		90				
Charges rejetées par l'ouvrage											
		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
Date du bilan 24h		Conc mg/l		Conc mg/l		Conc mg/l		Conc mg/l		Conc mg/l	
Conformité (Oui/Non)		Rend %		Rend %		Rend %		Rend %		Rend %	
Moyenne 2017(3)		5,2		20		6,5		4,7		0,7	
Oui		98		98		99		94		93	

⁽¹⁾ EH ou Équivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

⁽³⁾ Compte-tenu du nombre de bilans réalisé au cours de l'année ((161), c'est ici la moyenne annuelle qui est indiquée.

Un volume total de 3 825 623 m³ d'eaux usées a été traité par le CTEU.

STEU N°2 : STEP MISEREY
Code Sandre de la station : 032741001000

Caractéristiques générales				
Filière de traitement (cf. annexe)	Boues activées			
Date de mise en service	1992			
Commune d'implantation	MISEREY			
Lieu-dit				
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	1 200			
Nombre d'abonnés raccordés	413			
Nombre d'habitants raccordés	1377			
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	180			
Prescriptions de rejet				
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Sol		
	Nom du milieu récepteur	Infiltration ___		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO ₅	30	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
DCO	90	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
MES		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
NGL		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NTK	10	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
pH		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NH ₄ ⁺		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
Pt		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
Charges rejetées par l'ouvrage				
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration selon arrêté		
		DBO ₅ Conc mg/l	DCO Conc mg/l	NTK Conc mg/l
Moyenne 2017 ⁽²⁾	Oui	6.1	43.5	9.7

⁽²⁾ Compte-tenu du nombre de bilans réalisé au cours de l'année (3), c'est ici la moyenne annuelle qui est indiquée.

Un volume total de 29 080 m³ d'eaux usées a été traité par la station d'épuration de Miserey.

STEU N°3 : STEP DE CAUGE
Code Sandre de la station : 032713201000

Caractéristiques générales							
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtre à sable						
Date de mise en service	01/11/2001						
Commune d'implantation	CAUGE (27132)						
Lieu-dit	Les Mareux						
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	130						
Nombre d'abonnés raccordés	29						
Nombre d'habitants raccordés	67						
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	15						
Prescriptions de rejet							
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...						
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Sol					
	Nom du milieu récepteur	Bassin d'infiltration					
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)			
DBO ₅	25	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	60			
DCO	125	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	60			
MES		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	50			
NGL		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou				
NTK		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	60			
pH		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou				
NH ₄ ⁺		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou				
Pt		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou				
Charges rejetées par l'ouvrage							
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration ou en rendement selon arrêté					
		DBO ₅		DCO		MES	NTK
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Rend %	Rend %
Moyenne 2017 ⁽²⁾	Oui	5	98	47.4	96	99	98

⁽²⁾ Compte-tenu du nombre de bilans réalisé au cours de l'année (2), c'est ici la moyenne annuelle qui est indiquée.

Un volume total de 3 291 m³ d'eaux usées a été traité par la station d'épuration de Caugé.

STEU N°4 : STEP DU BOULAY MORIN
Code Sandre de la station : 032709901000

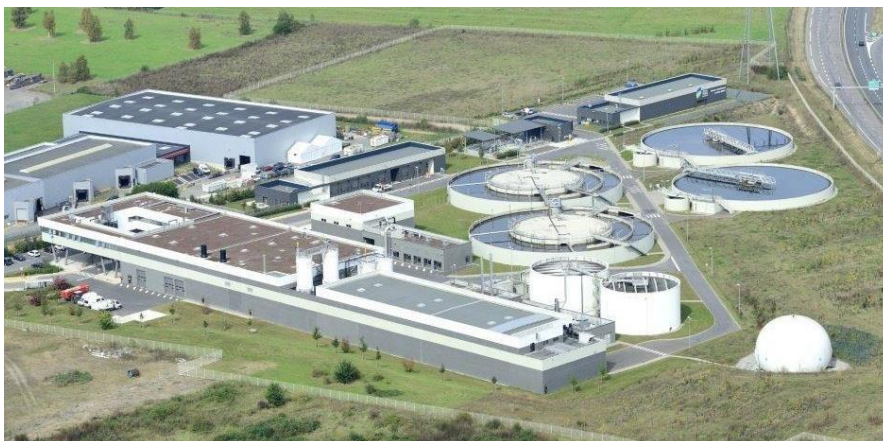
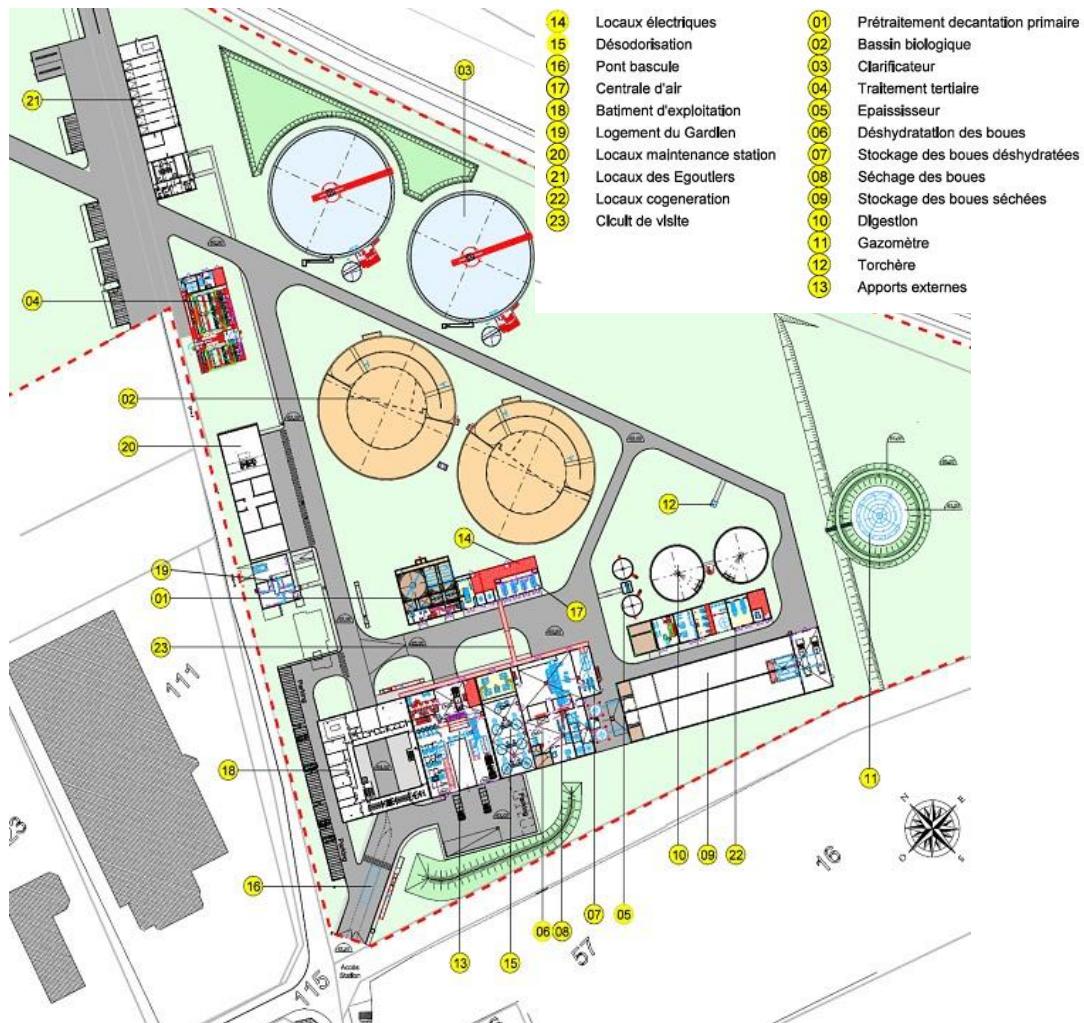
Caractéristiques générales					
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)				
Date de mise en service	01/03/1994				
Commune d'implantation	LE BOULAY-MORIN (27099)				
Lieu-dit					
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	500 ⁽¹⁾				
Nombre d'abonnés raccordés	180				
Nombre d'habitants raccordés	439				
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	50				
Prescriptions de rejet					
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...				
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Sol			
	Nom du milieu récepteur	Infiltration			
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)	
DBO ₅	30	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-	
DCO	90	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-	
MES		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	90	
NGL		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou		
NTK	40	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou		
pH		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou		
NH ₄ ⁺		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou		
Pt		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou		
Charges rejetées par l'ouvrage					
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration ou en rendement selon arrêté			
		DBO ₅ Conc mg/l	DCO Conc mg/l	MES Rend %	NTK Conc mg/l
Moyenne 2017 ⁽²⁾	Non	21	44.5	89	11.9

⁽¹⁾ : La capacité nominale enregistrée par les services de l'état dans la base de données ERU est de 500 eqH, suite à une modification du mode de calcul par les services de l'Etat. En réalité, la capacité de la station d'épuration du Boulay-Morin est d'environ 350 eqH.

⁽²⁾ **Compte-tenu du nombre de bilans réalisé au cours de l'année (2), c'est ici la moyenne annuelle qui est indiquée.**

Un volume total de 18 696 m³ d'eaux usées a été traité par la station d'épuration du Boulay Morin.

Implantation générale des installations du CTEU de Gravigny



Vue générale du CTEU, (Gravigny), [façades sud]

La filière eau

Le Centre de Traitement des Eaux Usées est alimenté depuis deux réseaux distincts :



Le réseau de l'ancien système d'assainissement d'Évreux via le PR/BSR d'Évreux,

Le réseau de l'ancien système d'assainissement de Gravigny via le PR/BSR de Gravigny.

La filière générale de traitement des eaux est constituée de plusieurs étapes réparties sur plusieurs files.

Les principales étapes de traitement des eaux sont :

- **Prétraitement** comprenant :
 - Rétention des éléments grossiers (fosse à bâtards)
 - Dégrillage (2 files en parallèle)
 - Tamisage (2 files en parallèle)
 - Dessablage / Dégraissage / Décantation primaire (2 files en parallèle)

- **Traitement biologique** par boues activées faible charge, sur 2 files en parallèle, chaque file comprenant :
 - Zone pré-anoxie (ou zone de contact, 250 m³) : mise en contact des effluents avec les boues recirculées en provenance du clarificateur, dénitrification des boues recirculées par assimilation du carbone dissous dans l'effluent
 - Zone anaérobie (1500 m³) : stress bactérien, relargage du phosphore
 - Zone anoxie (2000 m³) : dénitrification de la liqueur mixte recirculée depuis la zone aérée par assimilation du carbone dissous dans l'effluent
 - Zone aérée (4500 m³) : nitrification par assimilation de la DBO₅ de l'effluent grâce l'apport d'air surpressé
 - Zone endogène (3950 m³) : dénitrification des nitrates produits dans la zone aérée par assimilation du carbone dissous, déphosphatation physico-chimique par ajout de chlorure d'aluminium
 - Dégazage : tranquillisation pour éliminer les gaz dissous
 - Clarification : séparation des boues et de l'eau par décantation



Vue de la zone endogène du bassin d'aération du CTEU

- **Traitement tertiaire** (3 files en parallèle) comprenant :
 - Coagulation avec injection de chlorure ferrique
 - Flocculation avec injection de polymère
 - Flottation par injection d'eau pressurisée

La filière boue

Les boues à traiter sur la station sont constituées des :

- Boues primaires issues de l'étape de traitement primaire des eaux brutes
- Boues biologiques en excès issues du traitement biologique
- Boues tertiaires issues du traitement tertiaire

Les principales étapes de traitement des boues sont :

- **Épaississement** comprenant :
 - Épaississeurs statiques (2 files en parallèle) : épaississement des boues primaires par décantation
 - Grilles d'égouttage (3 files en parallèle) : épaississement des boues biologiques par injection de polymère et par égouttage
- **Digestion** comprenant :
 - Digesteurs (2 files en parallèle) : stabilisation et hygiénisation des boues par fermentation, réduction du volume des boues et production de biogaz
- **Déshydratation** :
 - Centrifugeuses (3 files en parallèle) : réduction du volume des boues et augmentation de leur siccité par injection de polymère et centrifugation
- **Séchage** :
 - Sécheur : réduction du volume des boues augmentation de leur siccité par séchage thermique

La filière désodorisation

L'unité de désodorisation capte l'air vicié des différents bâtiments et ouvrages pour traiter les composants malodorants.

Les principes de désodorisation sont les suivants :

- Prétraitement de l'air vicié du sécheur à l'aide de solutions d'acide puis de javel/soude, complété par contact sur charbon actif
- Prétraitement de l'air issu du stockage des boues séchées sur un biofiltre
- Traitement de l'air vicié du reste de la station et de l'air prétraité à l'aide de solutions d'acide, de javel puis de soude avant d'être rejeté dans l'atmosphère

La filière apports extérieurs

Les matières externes reçues au CTEU et le traitement qu'elles reçoivent sont les suivants :

- **Matières de vidange** issues des installations d'assainissement collectif et **lixiviats** :
 - Dégrillage
 - Injection dans la filière de traitement des eaux au niveau du dessablage, dégraissage
- **Graisses** provenant d'autres stations d'épuration ou d'établissements de restauration :
 - Dégrillage
 - Dilacération
 - Injection dans la filière de traitement des boues au niveau de la digestion
- **Boues** provenant d'autres stations d'épuration :
 - Dilacération
 - Injection dans la filière de traitement des boues au niveau de l'épaississement sur grilles d'égouttage
- **Eaux de lavage** de l'installation de traitement des matières de curage, balayures de voirie et sable de prétraitement :
 - Dégrillage (uniquement pour les balayures de voirie)
 - Tamisage
 - Lavage
 - Injection dans la filière de traitement des eaux au niveau du tamisage

Les deux postes de refoulement – bassins de stockage et restitution (PR-BSR)

Deux « gros » postes de relevage ont été implantés sur les anciennes stations d'épuration d'Évreux et Gravigny. Ces deux installations de refoulement disposent également de bassins de stockage restitution (BSR), qui permettent d'écrêter les surplus d'eaux usées collectées lors de fortes pluies. Les eaux usées qui transitent par les deux PR-BSR d'Évreux et de Gravigny sont envoyées vers le Centre de Traitement des Eaux Usées de Gravigny, où elles sont traitées.

- 1 PR-BSR avec un bassin de stockage restitution à Évreux reprenant l'ensemble des effluents arrivant sur l'ancienne station d'épuration d'Évreux.
- 1 PR-BSR à Gravigny reprenant l'ensemble des effluents arrivant sur l'ancienne station d'épuration de Gravigny.



Vue générale du PR-BSR de Gravigny [façade est]

Les postes de refoulement / relèvement, (PR)

En 2017, 62 postes de refoulement et 18 postes d'insufflation d'air étaient exploités par l'EPN. Les postes d'insufflation d'air sont le plus souvent implantés dans l'emprise de postes de refoulement, mais dans deux cas, ils sont sur des sites séparés. Les postes d'insufflation d'air ont pour objet de modérer l'évolution vers la septicité des eaux usées qui séjournent trop longtemps dans les réseaux et ainsi limiter la formation d'H₂S (un gaz corrosif et dangereux).



Vue du PR 153 à Aviron



La fosse du poste de refoulement 147 à Arnières-sur-Iton

Les postes exploités sont les suivants :

- 3 PR à Angerville la Campagne : n° 120 ; 121 et 122.
- 5 PR à Arnières sur Iton : n° 110 ; 111 ; 112 ; 147 et 148.
- 3 PR à Aviron : n° 150; 152 et 153.
- 1 PR au Boulay Morin : n° 159.
- 10 PR à Évreux : pour les eaux usées n° 101 ; 102 ; 104 ; 105 ; 106 ; 140 ; 143 ; 166 ; et pour le pluvial n° 200 ; 267.
- 2 PR à Fauville : n° 136 et 137.
- 4 PR à Gauciel : n° 161 ; 162 ; 163 et 164.
- 1 PR à Gravigny : n° 157.
- 9 PR à Guichainville : pour les eaux usées n° 123 ; 124 ; 125 ; 126 ; 127, 188 ; 160 et le nouveau PR n° 189 ; et pour le pluvial n° 269.
- 7 PR à Huest : n° 131 ; 132 ; 133 ; 134 ; 135 ; 138 et le nouveau PR d'eaux usées n° 180, rue du Pré de l'Abbaye.
- 6 PR au Plessis Grohan : n° 115 ; 116 ; 144 ; 170 ; 171 et 172.
- 2 PR au Baux Sainte Croix : les n° 113 et 114 ; et 2 postes d'insufflation d'air isolés, les n° 114-2 et 114-3.
- 3 PR aux Ventes : n° 117, 139 et 145.
- 1 PR au Vieil Évreux, pour les eaux usées : N° 149.
- 4 PR à Saint Sébastien de Morsent : N° 107 ; 108 ; 109 et 142.
- 1 PR à Caër/Normanville : N° 158

Les véhicules et les principaux équipements utilisés pour exploiter les STEU, les PR et les points d'autosurveillance réseau

L'exploitation, l'entretien et la maintenance des différents ouvrages d'assainissement nécessitent de disposer et de mettre en œuvre des véhicules, des appareillages, des instruments et des locaux. Une liste non exhaustive de ces équipements est présentée ci-après :

- Les véhicules :
 - Deux camions grues pour la manutention des pompes et des agitateurs, principalement sur les postes de refoulement,
 - Deux groupes électrogènes, qui ont pour fonction de secourir l'alimentation en électricité des PR à la suite d'intempéries ou lors de travaux sur le réseau EDF.
 - Un groupe motopompe, pour vider des bâches, des fosses, by-passer un PR en travaux, etc. avec des dizaines de mètre de tuyaux d'aspiration et de refoulement.
 - Une tondeuse autoportée pour l'entretien en régie de « petites » surfaces enherbées.
 - Trois camionnettes pour transporter du matériel lourd et encombrant lors d'interventions sur les PR-BSR et les PR, ou même sur le CTEU. Ces camionnettes sont généralement utilisées par le personnel qui assure les astreintes.
 - Deux petits véhicules utilitaires employés pour les rondes et les interventions « légères » sur les « petites STEP », les PR-BSR et les PR. Ces camionnettes sont également utilisées par le personnel qui assure les astreintes.
 - Une petite berline pour les déplacements au siège ou sur d'autres sites pour assister à des réunions et réaliser des interventions « légères » et « propres ».
- Les équipements de communication et de protection des travailleurs isolés (PTI) :
 - Les véhicules utilitaires sont équipés de téléphones mobiles afin de maintenir les échanges entre les équipes de terrain, les collègues et les responsables d'équipe lors de toutes les interventions réalisées hors du CTEU. Ces interventions représentent approximativement un quart de l'activité.

- Chaque agent de l'équipe est doté d'une radio. Le réseau couvre l'ensemble du périmètre d'action du service. Les radios ont également un rôle de protection des travailleurs isolés. Le service s'est également doté d'une radio ATEX permettant de garder la communication dans les zones à atmosphère explosible.
- Les équipements spécifiques et l'outillage :
 - Un atelier comportant deux établis, une perceuse à colonne, un dispositif de nettoyage des pièces grasses, un poste à souder, des extracteurs, une presse hydraulique, etc.
 - Des outils à main électriques ou manuels destinés à accomplir les diverses interventions de maintenance.
 - Différents magasins de stockage de matériels : pompes & agitateurs, « gros matériels », tuyaux, composants électriques, matériels de signalisation de chantier, huiles & graisses, réactifs chimique, etc.
- Les équipements de recherche de panne et de diagnostic :
 - Une caméra thermique pour la vérification d'éventuelles surchauffes dans les armoires et sur les circuits électriques.
 - Des enregistreurs de signaux électriques pour suivre le fonctionnement d'appareillage.
 - Un contrôleur d'isolement utilisé pour rechercher des « petits » courants électriques de fuite pouvant déclencher les disjoncteurs électriques et les appareils de protection.
- Les équipements pour accéder en hauteur ou / et dans des fosses :
 - Des équipements d'intervention dans les espaces confinés : des ventilateurs, un trépied, des potences, des « stop-chute », des harnais, des masques de fuites, des détecteurs quatre-gaz, etc.
 - Deux nacelles pour accéder aux ouvrages en hauteur du CTEU, (dont la plupart des bâtiments ont une hauteur de 6 m). La première nacelle est un petit modèle automoteur et la seconde est un appareil à poste fixe.
 - Des échelles de différentes longueurs.
- Les équipements de manutention :
 - Un chariot élévateur, pour manutention des charges lourdes, à l'occasion de la réception et la manutention des colis palettisés (palettes de polymère, pompes, etc) et la manutention de conteneur de refus de dégrillage.
 - Des grues d'atelier,
 - Des palans électriques et à chaînes,
 - Des transpalettes manuel et électrique.
- Les équipements de mesure :
 - Un pont bascule pour peser les quantités de produits réceptionnés, tout particulièrement les réactifs chimiques et les matières externes, et les sous-produits d'exploitation comme les refus de dégrillage, les boues séchées, etc. La gestion du pont bascule, l'identification des produits livrés et la gestion des accès aux points de livraison sont gérées par une application informatique et l'utilisation de badges.
 - Des analyseurs / enregistreurs de pH, rédox, oxygène dissous, H2S.
- Les dispositifs informatiques, d'automatisme et des applications informatiques dédiées :
 - Un système de contrôle / commande (supervision), redondant, sur le CTEU.

- Une supervision pour chacun des deux PR- BSR, afin d'assurer leur pilotage.
- Un PC dit « ingénieur » pour accéder aux programmes des automates, vérifier et assurer la maintenance des réseaux informatiques, le réseau de communication Aisi, etc.
- Un poste serveur de GMAO, équipé de l'application CORIM PROGRESS, avec 5 postes clients.
- Deux postes de stockage des données et de création de bilans, équipés de l'application BDLT.
- Un système de supervision, avec des serveurs et des postes clients. Ces dispositifs sont exploités en partage avec le service eau pour assurer l'acquisition de données provenant des petites STEP, des PR, des points de suivi permanent des réseaux d'assainissement EU et EP, des équipements de distribution d'eau potable et des points de corrélation des réseaux de distribution d'eau potable.
- Le système de supervision sert également à filtrer, prioriser et transmettre à l'équipe d'astreinte les alarmes en provenance de l'ensemble des ouvrages télégérés de la Direction eau et assainissement. Ce dispositif est pourvu de divers dispositifs de secours afin de faibliser son fonctionnement : redondance des appels, alimentation de secours par onduleurs, répétitions des séquences d'appels, etc. La fiabilité des dispositifs de supervision et l'engagement des équipes d'astreinte sont primordiaux pour assurer la continuité du service et la pérenité de l'état des équipements la nuit et les jours non travaillés.

Les réseaux de collecte d'eaux usées

Au total, le linéaire de canalisation du réseau d'eaux usées sur le territoire de l'EPN est de **341 kilomètres**.

Nature et composition du réseau

Par type de matériau :

- Matériau non renseigné : 75%
- Fonte : 12,5%
- Amiante ciment : 3,7 %
- PVC : 4 %
- Grés : 1.6 %
- Polyéthylène : 1,1 %
- Béton armé : 1 %
- Béton : 0.7 %
- Polyester renforcé de fibres de verre : 0.25 %
- Acier : 0.2 %

Par classe d'âge :

- Date de pose des réseaux non renseignée : 86% du linéaire ;
- Réseau posé entre 1980 – 2000 : 0,5% du linéaire ;
- Réseau posé entre 2000 - 2010 : 8 % du linéaire ;
- Réseau posé entre 2010 – 2016 : 5,5% du linéaire ;

Les points instrumentés pour le suivi permanent des réseaux de collecte d'eaux usées et pluviales

Numéro abrégé du site	Exutoire	Désignation			Commune
QT 605	CTEU	TP 114	Fossé forestier	Trop plein Les Baux - Bruyères	Les Baux Sainte Croix
QT 604	CTEU	TP 132	Un talweg	Trop plein Huest - Sablonnière	Huest
QT 606	CTEU	TP 139	Une mare	Trop plein Les Ventes - Hamel	Les Ventes
QT 607	Iton	DO 503	Iton	Déversoir Orage Nétreville-Saint Léger (EU)	Évreux
PL .006	./	DO 506	Iton	Déversoir Orage Churchill (EU)	Évreux
PL .005	./	DO 507	Iton	Déversoir Orage Politzer (EU)	Évreux
PL .007	./	DO 505	Iton	Déversoir Orage Roosevelt (EU)	Évreux
PL .004	./	DO 504	Iton	Déversoirs Orage, (entrée et sortie) Ferray (EU)	Évreux
PL .001	./	QT 601	CTEU	Débitmètre transit EU Joffre	Évreux
PL .003	./	QT 602	CTEU	Débitmètre transit EU Mendès France	Évreux
PL .002	./	QT 603	CTEU	Débitmètre transit EU Vigor	Évreux

LA CELLULE EAU PLUVIALE :

PREAMBULE

Le 1er janvier 2007, le Grand Évreux Agglomération (GEA) a intégré la gestion des eaux pluviales dans la compétence assainissement et des eaux de ruissellement au titre des compétences facultatives. A partir du 1^{er} janvier 2017, cette compétence a été maintenue sur l'ancien territoire du GEA et a été élargie sur le territoire de l'ex Communauté de Commune Portes Normande (CCPN) après la création de la Communauté d'agglomération d'Evreux Portes de Normandie suite à la fusion de ces deux collectivités.

Les eaux pluviales désignent l'eau de pluie et toutes précipitations atmosphériques (y compris les eaux issues de la fonte de la neige, la grêle, etc.) qui s'infiltrent dans le sol ou qui ruissellent à la surface du sol avant de rejoindre leur exutoire : une nappe souterraine ou un cours d'eau.

Les eaux de ruissellement correspondent au surplus des eaux pluviales qui n'ont pas pu s'infiltrer dans le sol et qui sont amenées à ruisseler, sur des surfaces plus ou moins perméables.

La cellule eau pluviale de l'EPN est composée d'un technicien et d'une chargée de pôle pour la majeure partie de l'année 2017, ils interviennent sur toutes les communes de l'EPN.

En termes de fonctionnement, la cellule eau pluviale représente l'unique porte d'entrée pour toutes les communes de l'EPN, pour la gestion des eaux pluviales et ruissellement et exerce les missions suivantes :

- Entretien et exploitation des ouvrages communautaires d'eaux pluviales
- Étude de maîtrise d'œuvre
- Recensement des ouvrages pluviaux
- Faire le lien entre les usagers et les différents services de l'EPN en charge de la création d'ouvrages pluviaux
- Avis sur la gestion des eaux pluviales des demandes d'urbanisme
- Vérification de l'application des avis donnés pendant la réalisation des lotissements
- Suivi des PLU
- Etablissement de diagnostic lors d'un constat de dysfonctionnement et transmission des résultats aux services concernés (voiries, études/réseaux et régie eaux)

Sur le territoire Nord, il a été recensé en 2016 :

- 270 mm de réseaux
- 50 km de fossés
- 5000 avaloirs hors Evreux
- 280 puisards
- 96 bassins
- 185 mares
- 50 décanteurs
- 63 déshuileurs

2017 est une année de transition avec l'incorporation de 25 nouvelles communes sur le territoire qui devient Evreux Portes de Normandie. Ces 25 nouvelles communes avaient chacune la compétence pluviale sur leur territoire. Dans la majorité des cas, il n'y a pas de recensement, cartographie, études, données...de leurs ouvrages pluviaux et un recensement devra être effectuée dans les prochaines années.

A – ENTRETIEN :

L'entretien des ouvrages pluviaux est réalisé par des prestataires extérieurs via des marchés de prestations de service à bons de commande pour les prestations de curage et d'entretien des espaces verts.

Nettoyage des avaloirs, curage des réseaux et nettoyages des ouvrages associés : puisards, décanteurs, séparateurs à hydrocarbure (marché 2016.22)

Le marché a été renouvelé en 2017, c'est désormais l'entreprise Maillot qui en a la charge. Cette prestation s'effectue sur l'ensemble des communes du territoire de l'EPN, hors Évreux. La prestation comprend le nettoyage des ouvrages en fonction des besoins recensés.

Communes	Types de prestation	Coût €TTC
Garenes sur Eure	Curage de caniveau à fente et de grilles 310m	3520
Le Plessis Grohan	Curage de réseau et de regard 40m	130
Saint Germain des Angles	Curage de réseau et de regard 40m	140
Les Ventes	Curage de réseau et de regard 50m	160
Croth	Curage de réseau, de regard, de décanteur et de puisard 120m	4660
Guichainville	Curage de réseau, de regard et de puisard 150m	900
Saint Sébastien de Morsent	Curage de réseau, de regard et de puisard 310m	1580
Sasse	Curage de réseau et de grilles 50m	113

TOTAL		11200
-------	--	-------

Une campagne annuelle de nettoyage des séparateurs à hydrocarbure

Communes	Types d'ouvrages	Coût €TTC
Evreux	1 séparateur de 10 à 20m3 1 séparateur de 1 à 5m3	3780
Saint sébastien de Morsent	1 séparateur de 1 à 5m3	620
Normanville	1 séparateur de 1 à 5m3	630
Irreville	1 séparateur de 1 à 5m3	700
ZAC du Long Buisson	15 séparateurs de 1 à 5m3	12010
ZAC de la Rouge Mare	1 séparateur de 10 à 30m3	5120
TOTAL		22860

Une campagne annuelle de nettoyage des avaloirs sur l'ensemble du territoire avec un estimatif de leur nombre du fait de manque d'information sur les nouvelles communes du territoire. 4300 avaloirs pour un total de 59 340€ TTC.

Curage des ouvrages en terre (Marché de curage mécanique 2014.42) : bassins, noues, fossés etc

Communes	Types de prestation	Coût TTC
Saint André de l'Eure	Curage de fossé 200m	4280
Evreux	Curage de bassin	3240
ZAC du Long Buisson	Curage de bassin	9480
TOTAL		17000

Entretien des espaces verts (Marché d'espace vert 2017.05) :

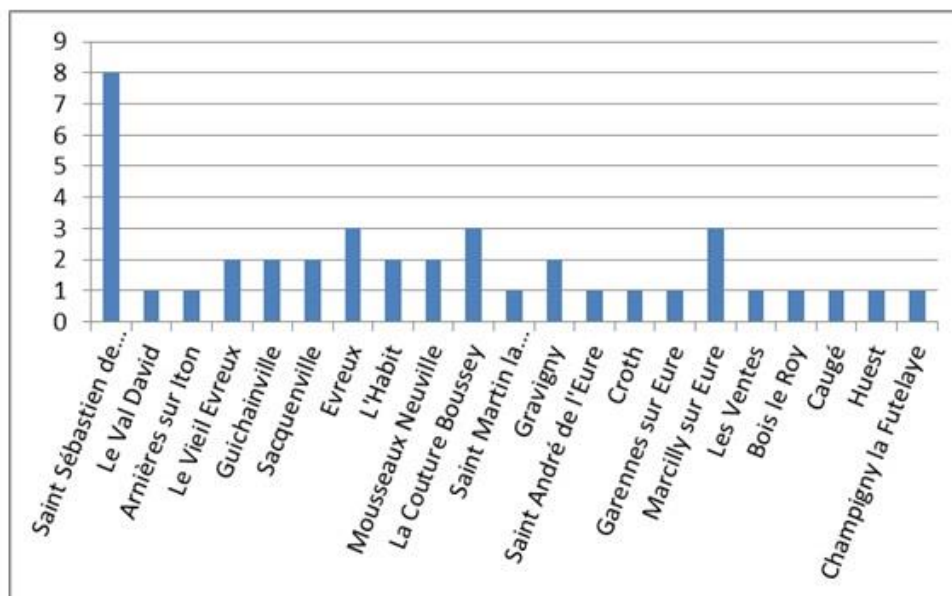
Un nouveau marché espace vert a été notifié sur l'année 2017, mais du fait de sa notification tardive, beaucoup de prestation ont dû être faites hors marché.

Communes	Types de prestation	Coût TTC
ZAC de la Rougemarre	Tonte 33000m ²	5760
ZAC de la Foret	Tonte 420m ²	400
ZAC du Bois des Forets	Tonte 860m ²	825
ZAC du bois des Communes	Taille de haie 30ml	720
ZAC du Long Buisson	Nettoyage de bassins, taille de haie 850 ml, tonte 76000m ²	22650
Saint Sébastien de Morsent	Nettoyage bassin Papillon et rue du Bocage	3380
Biopépinière Miserey	Tonte 2000m ²	180
Évreux	taille de haie 1012ml, nettoyage de bassins	18770
Caugé	Taille de haie 80ml	360
Guichainville	Nettoyage de bassins	4030
Saint Vigor	Nettoyage en bas de la ravine	2970
TOTAL		96510

Demande de réhabilitation et/ou de travaux :

Sur la base des résultats obtenus après la réalisation du diagnostic, des demandes de réalisation de travaux sont transmis aux services concernés (la régie travaux eaux et le service exploitation de la voirie). Ces services n'interviennent que pour la reprise de petites casses sur les ouvrages pluviaux.

Nombre de demandes de travaux par commune en 2017 :



Lorsque le diagnostic démontre la nécessité d'effectuer des travaux plus conséquents, un rapport est alors réalisé et envoyé au service études/réseaux ou au service voirie suivant le type de travaux à effectuer, pour que des études suivies de travaux de plus grandes importances soient entrepris.

En 2017, 4 nouveaux rapports ont été envoyés au service études/réseaux :

- L'habit : inondation route d'Ezy et Vallée du Moulin en association avec le CD27
- Mousseaux Neuville : inondation de voirie Rue du Château d'Eau, rue Fleurie, rue du Coulant d'Eau
- Bretagnolles : inondation en centre bourg et aménagement de la voirie
- Saint André de l'Eure : inondation rue de Dreux

B – RECENSEMENT DES OUVRAGES PLUVIAUX :

Pour la majorité des 25 nouvelles communes, il n'existe pas de SIG, pas de plan, pas de recensement des ouvrages pluviaux présents.

Un logiciel de géolocalisation installé sur un portable et lié à un logiciel de cartographie (QGIS), nous a permis d'identifier les ouvrages par des points GPS, cependant la méthode manque de précision et n'est pas vraiment adapté aux ouvrages qui présentent une longueur (ex : fossé), ou une surface (ex : bassin).

Sur l'année 2017 les communes suivantes ont été recensées par la cellule d'eau pluviale :

Saint Germain de Fresney

Les Authieux

Mousseaux Neuville

L'Habit

Saint Laurent des Bois

Garennes sur Eure

C – ETUDE DE MAITRISE D’OUVRAGE :

- Marché de maîtrise d’œuvre relatif à la réhabilitation du bassin pluvial n°2 de la ZAC du Bois des Communes (notifié à SODEREF pour un montant total de 20 520 €TTC).
- La phase PROJET a été terminée et en cours de validation.
- Une convention de rejet doit être établie avec la DIRNO pour le débit de fuite du bassin dans le réseau de la RN154. La finalisation de cette convention est compliquée du fait des grandes demandes de la DIRNO.
- Participation au suivi de la première tranche d’étude et de travaux du Bassin-Versant de l’Eure.
- Participation au suivi de la deuxième tranche d’étude du Bassin Versant de l’Eure.
- Reprise de l’étude d’assistance à maîtrise d’ouvrage pour le diagnostic pluvial de la commune de Saint André de l’Eure par le bureau d’étude Cad’En.

D – URBANISME :

Le Schéma Directeur d’Assainissement a mis en évidence un certain nombre de dysfonctionnements sur le territoire de l’EPN.

Qu’elles soient liées à des problèmes de ruissellements, d’exposition au risque d’inondation ou de dimensionnement des ouvrages pluviaux, les conséquences peuvent parfois s’avérer catastrophiques pour les riverains et les équipements publics.

Une urbanisation non contrôlée dans des zones d’expansions de crues ou dans des zones naturelles de concentration des ruissellements (talwegs) a engendré de gros dégâts (1975, 1999-2000).

Aujourd’hui chaque demande d’urbanisme (permis d’aménager, permis de construire) est étudiée par un technicien de la cellule d’eau pluviale qui vérifie si le terrain concerné n’est pas dans une zone sensible.

Demandes d’urbanisme :

Afin de ne pas aggraver les débordements de réseaux déjà saturés lors des forts épisodes pluvieux, l’EPN demande à tout porteur de projet d’une nouvelle construction de gérer au maximum les eaux pluviales générées par l’opération. Des consignes de régulation et de prétraitement avant rejet au réseau, ou d’infiltration des eaux sur la parcelle sont exigées suivant les cas.

L’EPN préconise de façon générale pour tout projet d’urbanisation mené sur son territoire de gérer les eaux pluviales pour une pluie de période de retour décennale ou centennale suivant le type de projet.

Au cours de l’année 2017, 663 avis pluviaux ont été rendus sur diverses demandes d’urbanisme.

Participation à la révision des PLU :

En 2017, le pôle pluvial a été associé à la réalisation du Plan Local d’Urbanisme des communes de Bois el Roy, l’Habit et du Mesnil Fuguet.

E – SUIVI DE CHANTIER :

Dans le cadre de certains projets d’urbanisation de grande envergure (comme notamment les lotissements), un suivi des travaux est réalisé par le technicien pluvial de l’EPN, afin de s’assurer que les consignes en matière de gestion des eaux pluviales ont bien été prises en compte, et que les ouvrages sont réalisés en accord avec ses demandes.

Dans ce cadre, le technicien est présent lors des réunions de chantiers et lors de la réception du projet.

Au total, il y a eu 163 réunions de chantiers qui ont donné lieu à des comptes rendus, en 2017.

Nombre de projets suivis en 2017 sur le territoire de l'EPN :

Commune	Nombre de projet suivi
Evreux	4
Prey	3
Gauciel	1
Gauville	1
Gravigny	2
La Couture Boussey	2
Normanville	1
Les baux Sainte Croix	1
Saint André de l'Eure	1
Grossoeuvre	3

3.1.1 REGLEMENTATION DES EFFLUENTS INDUSTRIELS DEVERSES DANS LES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT COMMUNAUTAIRE

→ **Réglementation des effluents Industriels déversés dans les réseaux d'assainissement communautaires**

Comme l'exige la législation française, Evreux Portes de Normandie a l'obligation de réglementer le déversement des eaux usées autres que domestiques dans ses réseaux d'assainissement collectif sur son territoire.

Des arrêtés de déversement sont délivrés dans la mesure où les rejets considérés sont compatibles avec le système d'assainissement collectif communautaire.

Dans le cas contraire, il est demandé aux établissements concernés de se mettre en conformité ou de supprimer les dits rejets.

- **197 rejets à caractère industriel sont réglementés en 2017 par des arrêtés de déversement communautaires conformément à l'article 1331.10 du Code de la Santé Publique et des contrats de déversement conformément à l'article L 1331-7-1 du Code de la Santé Publique** : sur ces 197 arrêtés et contrats, 19 ont été délivrés et 26 ont été renouvelés en 2016
- Une cartographie des rejets industriels est établie sur support papier
- Un suivi du respect des autorisations de rejet par les industriels est mis en place depuis 2007.

Concernant la consultation de la Direction du Cycle de l'Eau au stade des permis de construire, des avis avec prescriptions éventuelles sont émis auprès des établissements susceptibles de générer des eaux usées autres que domestiques dans ses réseaux d'assainissement collectif.

Pour protéger les systèmes d'assainissement publics, le service assainissement surveille régulièrement les réseaux communautaires.

Cette démarche a pour vocation d'identifier les rejets industriels à risques et de contrôler les rejets autorisés pour mieux lutter contre les pollutions de toute nature.

De plus, la cellule industrie d'Evreux Portes de Normandie intervient systématiquement sur tous les événements polluants accidentels se produisant sur son système d'assainissement afin d'en réduire leurs impacts.

→ **Réglementation des eaux pluviales déversées dans les réseaux communautaires**

Comme l'impose la réglementation préfectorale, Evreux Portes de Normandie doit réglementer le déversement des eaux de ruissellement rejetées dans ses réseaux pluviaux.

Cette obligation concerne les établissements industriels implantés sur les Zones Aménagement Concertées (ZAC).

ZAC du Long Buisson : Il n'y a pas eu de nouveaux arrêtés délivrés en 2017. Le nombre total reste donc à 59 arrêtés.

ZAC de la Rougemare : Il n'y a pas eu de nouveaux arrêtés délivrés en 2017. Le nombre total reste donc à 14 arrêtés.

ZAC de Cambolle : Il n'y a pas eu de nouveaux arrêtés délivrés en 2017. Le nombre total reste donc à 2 arrêtés.

→ **Actions pédagogiques menées par la cellule Industrie**

La Cellule Industrie a assuré les visites du Centre de Traitement des Eaux Usées (CTEU). Les techniciens ont assuré 32 visites sur le site soit 640 personnes.

Lors des visites, un diaporama sur le cycle de l'eau, un film sur le fonctionnement du CTEU, un film de sensibilisation sur la problématique du rejet des lingettes sont présentés. Une maquette du site est à disposition dans la salle de présentation.

La visite s'achève par un tour du site notamment au niveau du bassin biologique et du traitement tertiaire.

la Cellule Industrie a participé à la Route des Energies.

L'objet de ces visites est de sensibiliser le public aux :

- missions du service assainissement d'Evreux Portes de Normandie,
- fonctionnements du système d'assainissement communautaire géré en régie,
- aux problématiques environnementales liées à la gestion de l'eau.



3.1.2 EXPLOITATION DU PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE

→ **Exploitation des installations de traitement**

L'exploitation des installations de traitement consiste essentiellement à accomplir les actions suivantes :

- Collecter, « conditionner » faire évacuer ou traiter les sous-produits de l'eau usée : les refus de dégrillages, les sables, les graisses, etc.
- Faire fonctionner les installations d'admission et de traitement des matières externes, principalement la réception de matières de vidange et de sables. Assurer la traçabilité des produits, suivre les quantités et la qualité des sous-produits livrés, etc.
- Il s'agit de faire fonctionner les ateliers de traitement : unité de traitement des sables, extraire des boues, sécher des boues, alimenter les digesteurs en graisses et en boues, etc.
- Entretenir et s'assurer du bon fonctionnement des « utilités » : production d'eau déminéralisée, production d'eau industrielle, production d'air process, etc.
- Effectuer des rondes journalières de vérification de l'état des installations, (sur le terrain et via la supervision), et s'assurer de leur bon fonctionnement des différentes étapes de traitement. Il s'agit par exemple : de s'assurer de l'absence de bouchages ou d'engorgement, de vérifier les débits transités, de vérifier les paramètres physico-chimiques mesurés en ligne, de prélever des échantillons pour des analyses ponctuelles, de vérifier les temps de marche d'équipement, les niveaux de remplissage de fosses, les consommations de réactifs, etc.
- Corriger toutes les anomalies repérées : déboucher, nettoyer, diagnostiquer l'état, remplacer, etc.
- Collaborer avec l'équipe de laboratoire pour suivre les performances des traitements.
- Effectuer des rondes hebdomadaires et mensuelles afin d'accomplir le type de tâches suivantes : nettoyer des sondes, les appareillages qui peuvent se boucher, effectuer des graissages des tests de bon fonctionnement, vérifier l'état d'usure de certains organes (bagues d'usure, courroies, galets, etc.), vérifier le niveau de pression et le débit des surpresseurs, suivre l'état de colmatage des insufflateurs d'air des bassins d'aération, etc.

→ **Exploitation et entretien des instruments de mesure (activités de métrologie)**

L'ensemble des sites est instrumenté avec des équipements de mesure en ligne, (qui mesure et enregistre des données en continu) et des préleveurs automatiques qui recueillent des échantillons sur des périodes de 24 heures. Ces appareils sont plutôt fragiles et sensibles aux perturbations. Ils nécessitent une attention élevée car les mesures réalisées sont utilisées en continu pour piloter les installations de manière automatisée et une partie des données collectées sert à produire les bilans d'autosurveillance qui sont adressés tous les mois à la Police de l'Eau, l'agence de l'eau et l'observatoire départemental du Conseil départemental de l'Eure.

Les agents d'exploitation assurent un suivi « quotidien » pour s'assurer que les sondes et appareillages sont « propres » et relèvent des valeurs cohérentes. Des agents « dédiés » s'occupent de l'entretien, de l'étalonnage, des changements des équipement de métrologie à des fréquences qui varient selon les types d'opérations : hebdomadaire, mensuelle et semestrielle.

→ **Exploitation des installations de refoulement, (PR et PR-BSR)**

- Les tâches sont les mêmes que celles ci-dessus, cependant l'exploitation ne comporte pas la contrainte de gérer un process et des performances réglementaires.
- Une attention particulière est accordée à l'état de bon fonctionnement des équipements afin de prévenir toutes les situations qui aboutiraient au déversement d'eaux brutes au milieu naturel ou chez des riverains du réseau de collecte.
- Le personnel disponible en 2017 a permis d'effectuer une à deux rondes par mois sur les PR et les postes d'insufflation d'air, même s'il serait préférable d'effectuer une ronde par semaine.
- Un curage des fonds des fosses de pompage et des paniers de dégrillage est réalisé tous les deux mois en collaboration avec l'équipe des égoutiers (une quinzaine de fosses sont curées tous les mois).

→ **Réseaux d'assainissement**

Les compétences du service Entretien des réseaux d'assainissement d'Evreux Portes de Normandie se mesurent sur différents types d'activités propres à ce métier. Ces compétences, le service d'astreinte mis en place, la réactivité des équipes, la qualité du service, sont autant d'atouts qui justifient la qualité du service rendu aux usagers.

- 1937 interventions réalisées en 2017 réparties de la façon suivante :
- 290 interventions de débouchage de réseau d'eaux usées
- 191 Interventions de débouchage de branchements d'eaux usées
- 95 interventions de pompage de bac à graisses
- 195 Interventions de nettoyage d'avaloirs d'eaux pluviales sur Evreux
- 75 Interventions de pompage des installations d'assainissement individuel
- 99 interventions sur les postes de refoulement
- 152 interventions sur le CTEU et les stations d'épuration
- 840 Interventions diverses : curage de réseaux EU et EP, vidanges de puisard, recherches de pollution, poses d'absorbant, inspections télévisées, interventions pour odeurs, interventions pour la régie travaux, nettoyages de routes, pompage de WC mobiles lors des manifestations...

1. Bilan du curage des réseaux d'eaux usées à Evreux

Date	Rue	Linéaire nettoyé en m	Diamètre du réseau en mm
11/12/2017	Allée de Falaise/Rue de Courseulles	210	150
16/02/2017 07/03/2017 08/03/2017 03/04/2017 04/04/2017 06/04/2017 02/05/2017 04/05/2017 19/06/2017 21/06/2017	Avenue Aristide Briand	2500	200/250/300
20/02/2017 24/02/2017	Avenue Winston Churchill	750	200
08/02/2017 09/02/2017	Boulevard Pasteur	360	200

13/10/2017	Place De Navarre	90	200
16/02/2017	Route d'Orléans	450	150
24/02/2017	Rue Albert Camus	450	200
06/02/2017 21/02/2017	Rue Anatole France	360	150/200
10/02/2017	Rue Aumont	180	200
07/12/2017	Rue Borville Dupuis	270	200
21/04/2017	Rue Bottolier	690	200
27/04/2017 28/04/2017 28/04/2017	Rue Charles Corbeau	390	150
10/02/2017	Rue Charles Peguy	360	150/200
30/08/2017	Rue Chateaubriand	270	150/200
27/03/2017	Rue Christophe Colomb/Jean Bart	720	150/200
10/01/2017	Rue Corneille	270	200
15/11/2017	Rue D'harrouard	630	200
12/04/2017	Rue D'argence	630	200
03/04/2017 09/05/2017 04/04/2017 05/05/2017 10/05/2017	Rue David	330	200
02/11/2017	Rue d'avanches /19 Mars1962	315	200
02/06/2017	Rue de La Cavee Boudin /Boulevard Modeste Leroy	540	150/200
10/04/2017 11/04/2017	Rue de la Censuriere Rue de la Censuriere/Argence	360	200
09/01/2017	Rue de la Marne /Cote Blanche	270	150/200
06/01/2017	Rue de la Marne /Cote Blanche /Corneille	180	200
24/04/2017 25/04/2017 26/04/2017	Rue de la Petite Cité	180	200
23/02/2017 06/04/2017	Rue de la Rêverie	360	150/200
05/01/2017 06/01/2017 11/01/2017 12/01/2017 13/01/2017	Rue de la Rochette	450	200
06/04/2017 06/04/2017 19/04/2017 20/04/2017 22/05/2017 23/05/2017	Rue de la Rochette	450	200

05/10/2017 06/10/2017	Rue de la Rochette	450	200
06/03/2017	Rue de l'Esperanto	270	200
16/01/2017	Rue de Nétreville	240	200
19/05/2017	Rue de Panama	240	200
24/05/2017	Rue de Rome	120	200
20/01/2017 30/01/2017	Rue de Rugby	860	150/200
20/02/2017 02/03/2017 03/03/2017	Rue de Rugby	240	200/300
29/05/2017	Rue de Rugby	240	200/300
17/08/2017	Rue de Rugby/Joliot Curie	300	150/200
31/01/2017 06/01/2017	Rue de Russelsheim	600	150/200
12/10/2017	Rue de Sacquenville	300	200
27/03/2017 30/03/2017	Rue Delattre de Tassigny	240	200
01/08/2017 03/08/2017 04/08/2017	Rue des Aérostiers	390	200
15/09/2017	Rue des Dardanelles/Arromanches	600	200
28/04/2017	Rue des Druides	300	150
06/12/2017	Rue des Frères Montgolfiers	240	200
11/05/2017 12/05/2017	Rue des jardins du Rabais	150	200
07/12/2017	Rue des Lombards/Saint Pierre	510	200/300
06/06/2017 07/06/2017 08/06/2017 09/06/2017	Rue des Marronniers	1000	150/250
25/04/2017	Rue d'harrouard	630	200
06/04/2017	Rue du 28 ^{ème} RI	120	200
27/01/2017	Rue du 7 ^{ème} Chasseurs/Général Leclerc	420	200
24/05/2017	Rue du 7 ^{ème} Chasseurs	240	200
03/11/2017	Rue du Maréchal Joffre	150	500
03/10/2017	Rue du Maréchal Joffre /Vigor	260	500/600
03/02/2017	Rue du Panorama	450	150/200
13/02/2017	Rue du Président Huet	210	200
22/02/2017	Rue du Printemps	450	200
19/09/2017	Rue du Printemps	300	200
12/01/2017	Rue Duguay Trouin	420	200
02/10/2017	Rue Edouard Feray/Joffre	120	500
14/09/2017	Rue Georges Duhamel	690	200
27/02/2017	Rue Gustave Flaubert	270	200
10/04/2017	Rue Jacquard	750	200

17/05/2017 07/06/2017	Rue Jacques Tati	300	200
28/02/2017 01/03/2017 02/03/2017	Rue Jean Bart	210	150
18/09/2017 02/06/2017 18/04/2017 16/11/2017	Rue Jean Bouin Rue Jean Bouin Rue Jean Bouin Rue Jean Bouin	600	200
16/06/2017	Rue Jean de La Fontaine/Rugby	330	150/200
12/04/2017	Rue Jean Giraudoux	450	200/300
19/07/2017	Rue Jean Giraudoux	450	200/300
09/02/2017	Rue Jean Jacques Rousseau	540	200
09/08/2017	Rue Jean Jaurès	360	200
08/06/2017	Rue Jean Louis Barrault	540	200
09/02/2017	Rue Jeanne d'arc	180	150
23/08/2017 24/08/2017	Rue Joliot Curie	600	150
24/11/2017	Rue Joliot Curie	450	150
26/04/2017	Rue Jules Ferry / Henri Dunant	600	150/200
30/11/2017	Rue Jules Verne	300	200
04/01/2017	Rue Lafayette	390	200
05/01/2017	Rue Lafayette /Francois Mauriac	240	150/200
18/07/2017 19/07/2017	Rue Leo Lagrange	210	150
04/01/2017	Rue Michelet	750	200
04/10/2017	Rue Michelet	750	200
05/01/2017	Rue Michelet/Place Rabelais	600	150/200
08/02/2017 28/02/2017 01/03/2017	Rue Molière	630	150/200
17/07/2017	Rue Pierre de Coubertin	380	150
11/10/2017	Rue Pierre Semard	600	200
15/02/2017	Rue Prospère Mérimée	210	150
02/01/2017	Rue Renée Cassin	210	150/200
22/11/2017	Rue Saint Thomas/Lombards	540	200
07/02/2017	Rue Saint Germain	600	200
27/04/2017 16/05/2017 17/05/2017 01/06/2017	Rue Saint Germain	900	150/200
06/02/2017	Rue Saint Germain/Jeanne d'arc/des Forières/des Chalets	840	150/200
31/03/2017 30/03/2017	Rue Saint Louis	450	200
24/11/2017	Rue Saint Pierre	210	200
26/01/2017 23/01/2017	Rue Saint Sauveur	270	150/200

27/01/2017			
03/04/2017	Rue Saint Sauveur	150	200
21/11/2017 04/12/2017	Rue Saint Thomas	210	200
23/11/2017	Rue Saint Thomas/Lombards	690	200/300
05/12/2017	Rue Saint Thomas/Saint Sauveur/Général Leclerc	150	200
13/10/2017	Rue Victor Hugo	750	200
29/12/2017	Rue Victor Hugo	750	200
11/04/2017	Rue Victor Hugo/Président Huet	900	200
04/10/2017	Rue Vigor/Edouard Ferray	135	500/600
17/03/2017	Rue Voltaire	210	200/250/300
16/02/2017	Rue Winston Churchill	750	200
Linéaire total nettoyé en ml :		45 170	

Pour mémoire le linéaire de réseau d'eaux usées d'Evreux nettoyé en 2016 était de 44 275 m.

2. Bilan du curage des réseaux d'eaux usées hors Evreux :

Commune	Date	Rue	Linéaire nettoyé en m	Diamètre de réseau en mm
ANGERVILLE LA CAMPAGNE	Septembre à octobre 2017	Place des acacias	1 980	150/200
		Place des aubépines		
		Place des bouleaux		
		Place des cytises		
		Place des noisetiers		
		Place des pêcheurs		
		Place des prunus		
		Place des sorbiers		
		Rue des lauriers		
		Rue des néfliers		
		Rue du moulin à vent		
		Rue du parc		
ARNIERES SUR ITON	Octobre	Place des nouailles	1 620	150/200
		Rue Charles Peguy		
		Rue Jacques Prévert		
		Rue Léon Marchand		
		Rue Léopold Senghor		
		Rue Louis Aragon		
AVIRON	09 et 11/08/2017	Le pré des tourelles	1 185	150/200
		Rue des tourelles		
		Rue du bourg		
FAUVILLE	Septembre et novembre 2017	Chemin du Coudray	1 230	150/200
		Impasse des pommiers		
		Route de Vernon		
GAUCIEL	Septembre 2017	Rue de la mairie	1 040	150/200
		rue de l'église		

		Rue des Lisses		
GRAVIGNY	Juillet et août 2017	Avenue Aristide Briand	3 820	150/300
		Rue Auguste Renoir		
		Rue Blanche Barchou		
		Rue Calude Monnet		
		Rue Condorcet		
		Rue de Huest		
		Rue de la friche Patey		
		rue des boschettes		
		Rue des mésanges		
		Rue Edgard Degas		
		Rue Fernand Léger		
		Rue Gabriel Péri		
		Rue Gaston Jordan		
		Rue Pablo Picasso		
		Rue Robespierre		
Rue Saint Juste				
GUICHAINVILLE	Juillet et août 2017	Allée des bergers	4 675	150/250
		Impasse des Clos Marys		
		La mare aux chevaux		
		Le buisson de Fumeçon		
		Résidence du Vieux Terrier		
		Rue de la forêt		
		Rue de la Malpierre		
		Rue de la remise		
		Rue de Villeuneuve		
		Rue des charmes dorés		
		Rue des Marais Chatelais		
		Rue des moissonneurs		
		Rue des pierres blanches		
		Rue des terres blanches		
		Rue des tourelles		
		Rue Jacques Prévert		
Rue Maurice Leblanc				
Rue Raymond Quesneau				
Sente de la Chesnaie				
HUEST	Novembre 2017	Rue de la Couture Gaulard	1 380	150/200
		Rue de la mare Lombaie		
		Rue de la mare Mattiote		
		Rue de la vallée		
		Rue du petit clos		
LE BOULAY MORIN	Juin 2017	Chemin des pommiers	1 510	150/200
		Impasse des écoles		
		Route de Dardez		
		Route de Louviers		
		Route d'Irreville		
		Rue de Normanville		
LE PLESSIS GROHAN	De juin à août 2017	Chemin de Bellevue	3 560	150/200
		Chemin de la liberté		
		Chemin du Rondel		
		D74		
		Impasse d'Abonnel		
		Impasse des bruyères		

		Lotissement du petit clos		
		Route de Damville		
		Rue d'Abonnel		
		Rue des bruyères		
		Rue du petit clos		
LES BAUX SAINTE CROIX	Septembre 2017	Allée du domaine	3 430	150/250
		Impasse de la forêt		
		Impasse des lomg champs		
		Impasse du domaine		
		Rue de la libération		
		Rue des petits baux		
		Rue du Clos Vironvay		
		Rue Saint Gaud		
LES VENTES	Août 2017	Allée Evelyne Rondel	1 960	150/200
		Rue de la Trigale		
		Rue du Hamel		
		Rue du Hanoy		
		Rue du Merger		
MISEREY	Août 2017	Impasse du presbitère	1 635	150/200
		Route de Jouy		
		Rue de Boncourt		
		Rue de Cocherel		
		Rue de l'église		
		Rue de Pacy		
		Rue du stade		
		Rue Saint Blaise		
NORMANVILLE	Juin 2017	Allée fleurie	400	150/200
		Impasse des friches Maubert		
SAINT SEBASTIEN DE MORSENT	Décembre 2017	Allée André Gide	6 750	150/400
		Allée des acacias		
		Allée des bouleaux		
		Allée des chênes		
		Allée des hêtres		
		Allée des mélèzes		
		Allée des merisiers		
		Allée des moineaux		
		Allée des noisetiers		
		Allée des pinsons		
		Allée des sapins		
		Allée Ferdinand Buisson		
		Allée Frédéric Passy		
		Allée Léon Bourgeois		
		Allée Léon Jouhaux		
		Avenue du 18 juin 1940		
		Place de la Garenne		
		Place de la résistance		
		Rue Albert Schweitzer		
		Rue Aristide Briand		

	Rue de la Boissière	
	Rue de la Garenne	
	Rue de l'église	
	Rue de l'équerre	
	Rue des écoles	
	Rue des écrias	
	Rue des verts près	
	Rue du bois Verdier	
	Rue du Buisson	
	Rue du Général de Gaulle	
	Rue du Grand Parc	
	Rue Georges Courteline	
	Rue Jean Moulin	
	Rue Léo Lagrange	
	Rue René Cassin	
	Linéaire total nettoyé en ml :	36 175

Pour mémoire, le linéaire de réseau d'eaux usées nettoyé en 2016 était de 35 570 m.

Au total, 81 345 ml de réseaux d'eaux usées ont été entretenus en 2017. (79 845 ml en 2016). Le plan de curage est établi pour tendre vers un taux de nettoyage compris entre 25 et 30% du linéaire.

Réseaux d'eaux pluviales

Communes	Curage de réseau en ml
Parville	240
Sacquenville	10
Gauville-la-Campagne	400
La Chapelle du Bois des Faulx	50
Le Vieil Évreux	300
Guichainville	1600
Emalleville	200
TOTAL	2800

Les contrôles télévisuels des réseaux

A - Les réseaux et branchements d'assainissement EAUX USEES en 2017

COMMUNES	SECTEURS	DESCRIPTIF RESEAUX	ENTREPRISES DE CONTRÔLES	MONTANTS € HT
EVREUX	Rue Jean Bart, rue Duguay Trouin, Place Suffren	595 ml de réseau EU	SATER**	4 650 €

Ces inspections télévisées (de niveau II et III¹) sur les ouvrages d'assainissement eaux usées s'inscrivent dans une stratégie d'exploitation et de programmation des travaux. Ces inspections sont suivies, d'une préconisation de travaux. Les prestations télévisuelles sont confiées à l'entreprise SATER dans le cadre du marché à bons de commande n°2012-42 lots 2 et 3. **Elles ont porté sur 595 ml de canalisation d'assainissement.**

B - Les réseaux et branchements d'assainissement EAUX PLUVIALES 2017

COMMUNES	SECTEURS	DESCRIPTIF RESEAUX	ENTREPRISES DE CONTRÔLES	MONTANTS € HT
EVREUX	Place Suffen, rues Jean Bart et Duguay Trouin	765 ml reseau EP	SATER**	4 975 €
SAINT ANDRE DE L'EURE	Rue du clos Bourdin	465 ml réseau EP + 22 ml branchements + 20 regards + 6 diags amiante	SATER**	3 800 €
CONTROLES TELEVISUELS DE RESEAUX D'ASSAINISSEMENT PLUVIAUX EN € HT				8 775 €

Ces inspections télévisées (de niveau II et III) sur les ouvrages pluviaux s'inscrivent dans une stratégie d'exploitation et de programmation des travaux. Ces inspections sont suivies, selon les cas, d'une préconisation de travaux. Les prestations télévisuelles sont confiées à l'entreprise SATER dans le cadre du marché à bons de commande n°20121-42 lots 2 et 3. **Elles ont porté sur 1 230ml de canalisations pluviales.**

LE RENOUVELLEMENT REALISE PAR EPN

→Installations

Les renouvellements et la maintenance préventive et curative des équipements pris en charge par l'équipe d'exploitation du CTEU et ses périphériques sont gérés principalement à l'aide d'un système de Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO).

Ce système a permis de générer plusieurs centaines de bons d'intervention tous les mois, qui équivalent à des centaines d'heures de travail. Les bons les plus importants ont été traités.

→Maintenance des installations de traitement

En 2017, les renouvellements d'équipements gérés directement par l'EPN ont été encore plus nombreux qu'en 2016 sur le CTEU de Gravigny et sur les deux PR-BSR. Après six années de fonctionnement, les appareils les plus sollicités par les contraintes physiques et chimiques sont plus exposés aux pannes. Aussi, les appareils les moins fiables peuvent être à changer.

¹ Diagnostic télévisuel précis d'état physique des ouvrages afin d'élaborer, selon l'urgence, un programme de réparation, de rénovation ou de renouvellement.

On peut dénombrer les interventions principales suivantes (globalement, entre le CTEU, les deux PR-BSR, les petites STEP, et les postes de refoulement) :

- Réparation du sécheur du CTEU : 39 000 € TTC
- Réparation des surpresseurs d'air : 18 500 € TTC
- Remplacement d'armoire électrique sur PR : 24 000 € TTC
- Remplacement de pompes : 33 400 € TTC
- Réparation de pompes : 35 800 € TTC
- Remplacement d'agitateurs : 25 500 € TTC

→ **Maintenance des instruments de mesure**

Les sondes de pH, rédox, oxygène, sont relativement fragiles ; aussi la partie active qui assure les mesures ont une durée de vie limitée entre 6 et 24 mois. À l'occasion de pannes et de dérives constatées, de multiples sondes ont été changées en cours d'année 2017.

Au total, l'entretien et le renouvellement des instruments de mesure a coûté 30 000 € TTC.

→ **Maintenance des installations de refoulement, (PR et PR-BSR)**

Les renouvellements effectués en 2017 sur les postes de refoulement sont les suivants :

- Pompes : 7
- Armoire électrique : 1
- Automates SOFREL : 1
- Sonde : 1
- Trappes avec système antichute : 4
- Compresseurs : 2

La vérification réglementaire des installations électriques des PR a été assurée à la fin de 2017.

→ **Conformité réglementaire d'équipements spécifiques**

Les installations électriques font l'objet de vérifications réglementaires tous les ans, par des organismes de contrôle accrédités. Ces vérifications s'appliquent à l'ensemble des sites : le CTEU, les PR-BSR, les petites STEP, les PR et les postes d'insufflation d'air.

L'ensemble des moyens de levage doit faire l'objet de vérifications réglementaires tous les ans, dont des épreuves de mise en charge. Ces contrôles s'appliquent : aux potences, aux ponts roulants, aux grues d'atelier, etc. de tous les sites exploités.

D'autres contrôles réglementaires obligatoires s'appliquent sur d'autres équipements :

- Contrôle semestriel des grues des camions grue,
- Contrôles semestriels du chariot élévateur, des deux nacelles et des appareils mobiles de levage,
- Contrôles annuels et entretien des équipements incendie (extincteurs, désenfumage, BAES),
- Contrôle plus entretien des centrales et des détecteurs incendie,
- Vérification réglementaire du rendement des chaudières (tous les 2 ans)
- Contrôle et entretien des installations haute tension, (transformateurs de fourniture et de revente d'électricité),
- Contrôle thermographique des armoires électriques des installations,
- Contrôle des parafoudres,
- Contrôle et entretien des deux disconnecteurs de pression CTEU et du BSR de Gravigny,
- Contrôle des appareils sous pression (tous les 40 mois),
- Contrôle et maintenance du pont bascule CTEU et de ses annexes (2 bornes & PC & Logiciel),
- Contrôle et entretien des dispositifs de détection fixes des gaz nocifs, pour la protection collective des travailleurs, sur les sites du CTEU et des deux PR-BSR,
- Contrôle des rayonnages,
- Contrôle et maintenance des détecteurs 4 gaz portatifs, (protection individuelle),

- Contrôle et maintenance des auto-sauveteurs, (protection individuelle),
- Contrôle des rejets atmosphériques des chaudières et cogénérations du CTEU selon l'arrêté ministériel du 24 septembre 2013.

L'ensemble des prestations liées à ces multiples contrôles et prestations de maintenance des équipements en lien avec le maintien de conformité réglementaire représente 64 000 €TTC pour 2017.

→Réseaux

a) Les opérations engagées sur les réseaux

Le Service Etudes & travaux Neufs Réseaux a engagé durant l'année 2017 :

- **les réhabilitations / renouvellements / renforcements hydrauliques de 680 m de réseau d'assainissement eaux usées et une quarantaine de branchements** pour un montant de 685 500 € HT,
- **le renouvellement de 640 mètres de canalisations pluviales** notamment Côte Henri Monduit à Evreux, **et la création de 115 ml de réseau** rue de la Meuse à Evreux pour un montant total de 455 350 € HT ;
- **le contrôle télévisuel de : 600 ml de réseaux d'eaux usées, 1 230 ml de réseau pluvial** pour un montant total de 13 425 € HT par l'entreprise SATER sous maîtrise d'œuvre de l'EPN ;

En outre, le service a notamment engagé les missions d'études suivantes :

- la poursuite de la conduite du marché de maîtrise d'œuvre (marché n°2013-20) externalisé pour l'extension de l'assainissement collectif vers Boulay-Morin, Caër, Normanville, Parville, Gauville, Sacquenville, Gauciel, Miserey avec notamment :
 - l'établissement du dossier de consultation des entreprises pour l'extension du réseau d'assainissement vers Caër et le Boulay Morin – EGIS Eau,
 - l'achèvement des études géotechniques des secteurs Normanville et Mesnil Doucerain permettant de poursuivre en 2018 les études de projet ;
- L'établissement des études de projet de restructuration du réseau d'assainissement sous vide de Garennes sur Eure et la perspective du lancement du dossier de consultation des entreprises début 2018 – IRH ;
- L'établissement des études de projets relatives à la réhabilitation des réseaux d'eau et d'assainissement de la rue Oursel (phase 2) à Evreux (topographie, détection-géoréférencement de tous les réseaux souterrains, études géotechniques, plan de projet) et la mise en consultation du marché de travaux pour démarrage du chantier en février 2018 ;
- L'établissement des études d'avant-projet pour la réhabilitation et le renforcement hydraulique du réseau d'assainissement de la route de conches (RD830 à Evreux) – EGIS Eau ;
- L'attribution et le démarrage de la phase préparatoire du marché de travaux de réhabilitation par des techniques sans tranchée des réseaux d'assainissement de Fauville, Huest, Le Plessis Grohan, Les Baux Sainte Croix, Les Ventes (arrêté préfectoral relatif à la mise en conformité de la zone de collecte du CTEU) ;
- L'établissement des études d'avant-projet relatives à la 3ème tranche d'extension de l'assainissement collectif d'Aviron (n°2015-20) – IRH ;
- La mise en publicité de l'accord cadre à bons de commande de prestations de contrôles d'ouvrages neufs et en service d'eau potable et d'assainissement (curage, contrôles télévisuels, contrôles de compactage, essais de pression, diagnostic amiante des canalisations) ;
- L'utilisation du nouvel outil de commande des travaux s'organisant sous forme d'accord-cadre et venant remplacer le marché à bons de commande polyvalent alors en cours de 2011 jusqu'à 2016. Ce nouveau formalisme de commande de travaux s'appuyant sur une mise en concurrence systématique des entreprises à chaque consultation de travaux a permis de bénéficier d'une baisse de 22% en moyenne des montants d'offres par rapport au mode d'attribution antérieur.

Le Service ETNR a instruit 3 675 dossiers d'Autorisation du Droit des Sols (ADS) en 2017, en hausse de 16% par rapport à 2016, comprenant notamment :

- 370 Déclaration d'intention de commencement les travaux (DICT), en hausse de 30% ;
- 1 208 DT-DICT conjointes, en hausse de 17 % ;
- 855 renseignements d'urbanisme (RU), en hausse de 6% ;
- 535 déclarations de travaux (DT), en baisse de 10% ;
- 46 articles 2 ;
- 302 permis de construire, en hausse de 7,8 % ;
- 212 déclarations préalables, stable,
- 119 certificats d'urbanisme CUB, en hausse de 47% ;
- 16 permis d'aménagement, en hausse de 100 % ;
- 12 permis de démolir.

L'intégration des nouvelles communes de la CCPN explique pour partie l'accroissement du nombre de dossiers d'urbanisme et de déclarations de travaux à aviser.

Les agents du secteur ADS rédigent et synthétisent les avis techniques relatifs aux volets Eau & assainissement, de manière coordonnée avec le Service Urbanisme de la Délégation Aménagement du Territoire, en mobilisant le logiciel à usage transversal « CART@DS » mutualisé.

Durant l'année 2017, le service a pris en charge la chaîne complète de traitement des DT-DICT-RU avec la réorganisation du service ADS mutualisé EPN – EVREUX qui a délégué l'instruction de ces dossiers à la mission Gestion Eau et Assainissement du Droit des Sols. Les DT, DT/DICT et DICT sont désormais traitées via la plateforme du prestataire DICT.FR autorisant une procédure totalement dématérialisée de l'instruction de ce type de dossiers.

b) Détails des travaux sur réseaux d'assainissement EAUX USEES

Les travaux de réseaux de l'année 2017 se déclinent comme suit :

680 ml de réseaux réhabilités,

COMMUNES	SECTEURS	TYPE TRAVAUX	DESCRIPTIF OUVRAGES	ENTREPRISES DE TRAVAUX + CONTRÔLES	MONTANTS € HT
Remplacements / renforcements / réhabilitations des réseaux et branchements en 2017					
ANGERVILLE LA CAMPAGNE	Rue de la ferme	Restructuration du refoulement du PR120	18 ml DN150 Fonte + 3 ml DN 200 Fonte + 1 regard	SOGEA + SATER*	20 250 €
ARNIERES SUR ITON	Rue Félix Doucerain	Réhabilitation de boîtes de branchement et branchement en amiante	10 boîtes de branchement EU + canalisations de branchements amiante	SOGEA + SATER*	34 000 €
ARNIERES SUR ITON	Rue du Moussel et rue Doucerain	Réhabilitation de réseaux par technique sans tranchée	Lancement des expertises préparatoires aux travaux sans tranchée	Telerep	4 200 €

ARNIERES SUR ITON	Route de Breteuil (RD55)	Réhabilitation (renouvellement) du réseau et des branchements d'assainissement	40 ml DN150 F + 165 ml DN200 Fonte + 8 regards + 4 branchements	Bouygues Energie & Services + SATER*	61 200 €
EVREUX	Rue Oursel	Réhabilitation de branchements d'assainissement	127 ml DN150F + 14 ml DN125 PVCCR16 + 1 regard + 13 reprises de branchements	SOGEA + SATER*	100 000 €
EVREUX	Boulevard du jardin l'Evêque	Renforcement du réseau d'assainissement et renouvellement des branchements	252 ml DN300 + 100 ml DN150 + 6 regards + 20 branchements + dépose 252 ml conduite amiante + remblai béton / poursuite du chantier en 2018	SOGEA/SADE + SATER	430 700 €
EVREUX	Boulevard de la Buffardière	Réhabilitation par chemisage de réseau d'assainissement	20 ml DN200 + étanchement 1 regard	M3R + SATER	6 560 €
EVREUX	Impasse du clos Saint Anne	Réhabilitation du réseau et branchements	38 ml DN150 F + 1 regard + 3 boîtes de branchements	SOGEA + SATER	28 500 €
TOTAL RENOUVELLEMENT / REHABILITATION RESEAUX ET OUVRAGES EN € HT					685 500 € HT

c) Détails des travaux sur réseaux d'assainissement EAUX PLUVIALES

Les travaux de réhabilitations et d'extensions de réseaux pluviaux de l'année 2017 se déclinent comme suit :

- 150 ml de réseaux pluviaux réhabilités,
- 130 ml de réseaux d'assainissement pluvial créés

COMMUNES	SECTEURS	TYPE TRAVAUX	DESCRIPTIF RESEAUX	ENTREPRISES DE TRAVAUX + CONTROLES	MONTANTS € HT
EVREUX	Rue docteur Oursel	Renouvellement du réseau pluvial et branchements	67 ml DN300 F + 81 ml DN400 F + 7 regards	SOGEA & SATER*	75 700 €
HUEST	Rue de la Glane	Extension du réseau pluvial	27 ml DN200 F + 20 ml DN300 F + 85 ml DN400 F + 7 regards + 6 grilles/avaloirs	Bouygues Energie & Service + SATER*	50 655 €
TOTAL TRAVAUX RESEAUX EAUX PLUVIALES 2017					126 355 €
EN € HT					

3.1.3 LES INDICATEURS DU SERVICE ASSAINISSEMENT

		Valeur 2015	Valeur 2016	Valeur 2017
	Indicateurs descriptifs des services			
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	73 650	73 380	73 883
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	164	178	197
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	796,8	865,9	522 ⁽²⁾
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,61 €	2,61 €	2,61 €
	Indicateurs de performance			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	94,83%	90,82%	95,86%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	15	15	15
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	0% pour le CTEU de Gragny (1) 100% pour les STEP de Miserey, Boulay-Morin et Caugé	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%	99%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0,0005	0
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0	0.014%	0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	36	25	24,6
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,26%	0,33%	0,35%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	93,9%	96,9%	99%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	110	110	110
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	20,5	22,67	22,6
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Valeur non transmise par la Trésorerie	Valeur non transmise par la Trésorerie	Valeur non transmise par la Trésorerie
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	13,17 pour 1000 abonnés ⁽²⁾	6.26 pour 1000 abonnés	6.57 pour 1000 abonnés

⁽¹⁾ Le CTEU de Gragny est à 0% car les canaux venturi de sortie sont considérés non-conformes par l'agence de l'eau. Une étude hydraulique sera lancée en 2017 pour vérifier si cette non-conformité est justifiée.

⁽²⁾ En 2017, la différence s'explique par le peu d'évacuation en épandage agricole du fait de la panne des grappins de déstockage des boues séchées pendant la période d'épandage. L'évacuation sera plus conséquente en 2018.

3.1.4 LES INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SERVICE

→ Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 73 883 habitants au 31/12/2017 (73 380 au 31/12/2016).

→ Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

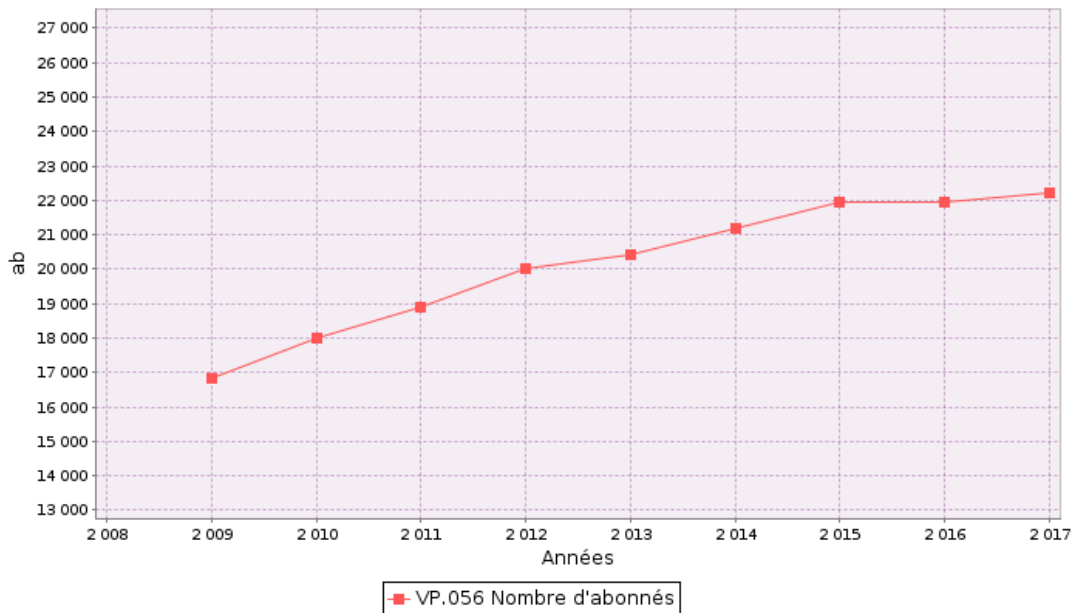
Le service public d'assainissement collectif dessert 22 206 abonnés au 31/12/2017 (21 937 au 31/12/2016) soit une variation 1.26 %

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés au 31/12/2015	Nombre total d'abonnés au 31/12/2016	Nombre total d'abonnés au 31/12/2017
ANGERVILLE-LA-CAMPAGNE	509	612	613
ARNIERES-SUR-ITON	658	657	658
AVIRON	236	240	244
CAUGE	29	29	29
EVREUX	13155	13437	13546
FAUVILLE	144	145	146
GAUCIEL	197	198	203
GRAVIGNY	1356	1437	1455
GUICHAINVILLE	1132	1151	1228
HUEST	301	301	306
LE BOULAY-MORIN	171	177	180
LE PLESSIS-GROHAN	322	334	357
LE VIEIL-EVREUX	23	27	36
LES BAUX-SAINTE-CROIX	391	391	394
LES VENTES	367	367	367
MISEREY	207	208	210
SAINT-SEBASTIEN-DE-MORSENT	2194	2226	2234
Total	21392	21937	22206

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 23 166.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 65,12 abonnés/km) au 31/12/2017. (62,5 abonnés/km au 31/12/2016).

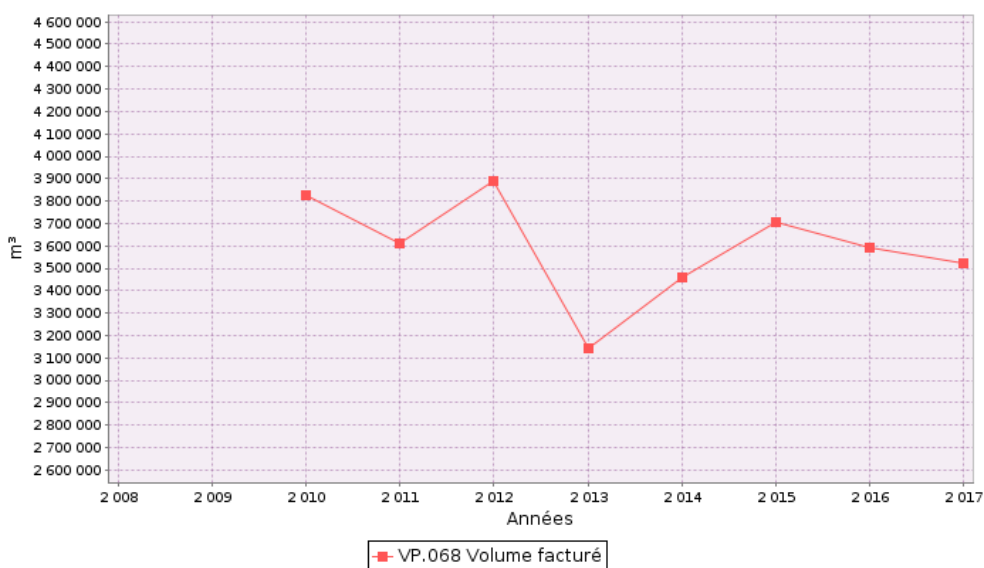


→ Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2016 en m ³ *	Volumes facturés durant l'exercice 2017 en m ³ *	Variation en %
Total des volumes facturés aux abonnés	3 590 053	3 523 621	-1,85 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la modernisation des réseaux en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

La différence entre les volumes 2016 et 2017, vient du fait que certains volumes ont été facturés sur janvier 2018.



→ **Détail des imports**

(** sources Tableau de suivi direction)

Volumes** importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2016 en m ³	Volumes importés durant l'exercice 2017 en m ³	Variation en %
COMMUNE DE PREY	37 314	37 452	+ 0.4%
COMMUNE DE CHAMBOIS (AVRILLY)	15 251	13 421	-12%
Total des volumes importés	52 565	50 873	-3.22%

Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration		
Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2016 en tMS	Exercice 2017 en tMS
STEP BOULAY MORIN ⁽³⁾ (Code Sandre : 032709901000)	4.9	4.1
STEP CAUGE ⁽³⁾ (Code Sandre : 032713201000)	0.11	0.17
STEP MISEREY (Code Sandre : 032741001000)	7.9	5
CTEU GRAVIGNY (Code Sandre : 032729902000)	2 300*	2 360*
Total des boues produites	2 313	2 369

(3) – Ces boues de “petites” STEP sont évacuées vers le CTEU et donc déduites de la production propre au CTEU

* Cette quantité correspond à la somme des 3 points suivants : boues primaires, boues biologiques et boues tertiaires. La forte différence entre la quantité de boues produites et la quantité de boues évacuées s'explique par le fait que les diggérants niveaux de traitement de la filière boue génèrent beaucoup de retours vers la filière eau. Une proportion importante de boues est donc recirculée et comptabilisée plusieurs fois dans le process.

Quantité de boues évacuées des ouvrages d'épuration		
Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2016 en tMS	Exercice 2017 en tMS
STEP BOULAY MORIN ⁽³⁾ (Code Sandre : 032709901000)	4.9	4.1
STEP CAUGE ⁽³⁾ (Code Sandre : 032713201000)	0.11	0.17
STEP MISEREY (Code Sandre : 032741001000)	7.9	5
CTEU GRAVIGNY (Code Sandre : 032729902000)	853 ⁽⁴⁾	512.13
Total des boues évacuées	866	522

(3) – Ces boues de “petites” STEP sont évacuées vers le CTEU et donc déduite de la production propre au CTEU

(4) – il s'agit des boues propres à Evreux auxquelles s'ajoutent celles du Boulay Morin et Caugé qui sont évacuées une seconde fois après avoir été admise au CTEU.

En 2017, la différence s'explique par le peu d'évacuation en épandage agricole du fait de la panne des grappins de déstockage des boues séchées pendant la période d'épandage. L'évacuation sera plus conséquente en 2018.

Voici le détail des 522 tMS de boues évacuées :

114 tMS épandues,

408 tMS de boues compostées.

3.1.5 LES INDICATEURS DE PERFORMANCES DU SERVICE

→ **Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)**

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2017, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 95,86% des 23 166 abonnés potentiels (90,54% pour 2016).

→ **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)**

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

	nombre de points	Valeur	points potentiels 2016	Points potentiels 2017
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)				
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)				
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	10	0
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui		
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		25%		
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	14%	0	0
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)				
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	2%	0	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	25	15

→ Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2017	Conformité exercice 2016 0 ou 100	Conformité exercice 2017 0 ou 100
STEP BOULAY MORIN	23	100	100
STEP CAUGE	3	100	100
STEP MISEREY	37	100	100
CTEU GRAVIGNY	4 939	100	100

Pour l'exercice 2017, l'indice global de conformité de la collecte des effluents des STEU d'une capacité > 2000 EH est 100 (100 en 2016).

→ Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2017 ⁽¹⁾	Conformité exercice 2016 0 ou 100	Conformité exercice 2017 0 ou 100
STEU BOULAY MORIN	23	100	100
STEU CAUGE	3	100	100
STEU MISEREY	36	100	100
CTEU GRAVIGNY	4 939	100	100

Pour l'exercice 2017, l'indice global de conformité des équipements des STEU d'une capacité > 2000 EH est « 100 » (100 en 2016).

→ **Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)**

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2017	Conformité exercice 2016 0 ou 100	Conformité exercice 2017 0 ou 100
STEU BOULAY MORIN	23	100	0
STEU CAUGE	3	100	100
STEU MISEREY	37	100	100
CTEU GRAVIGNY	4 939	100	100

Pour l'exercice 2017, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration des STEU est 99 (100 en 2016).

Bien qu'au niveau local le STEU du Boulay Morin soit non conforme, il est conforme par rapport aux prescriptions nationales issues de la directive ERU.

→ **Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)**

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

STEP BOULAY MORIN :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Évacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	4.1
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnae total de matières sèches évacuées conformes</i>		4.1

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEP CAUGE :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Évacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	0.17
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0.17

STEP MISEREY :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	5
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Évacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		5

CTEU GRAVIGNY :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	109
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	403,13
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Évacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	

Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		512,13

En 2017, la diminution de la quantité évacuée par rapport à 2016 s'explique par le peu d'évacuation en épandage agricole du fait de la panne des grappins de déstockage des boues séchées pendant la période d'épandage. L'évacuation sera plus conséquente en 2018.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2017, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2016).

3.1.6 LES INDICATEURS SUPPLEMENTAIRES CONCERNANT LES SEULES COLLECTIVITES DISPOSANT D'UNE COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

→ **Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)**

L'indicateur est estimé à partir du nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers. Il mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel. Seuls les sinistres ayant provoqué des dommages dans les locaux de tiers sont à prendre en compte, les refoulements causés par un non-respect du règlement du service sont exclus.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2017, il n'y a eu aucune demande d'indemnisation (1 demande en 2016).

Le taux de débordement des effluents est de 0% pour 1000 habitants.

→ **Points noirs du réseau de collecte (P252.2)**

Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et le type d'intervention requis (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Les interventions sur les parties publiques des branchements ainsi que les interventions dans les parties privatives des usagers dues à un défaut situé sur le réseau public (et seulement dans ce cas) sont à prises en compte.

Nombre de points noirs pour l'année 2017 : 84

Nombre de points noirs pour l'exercice 2016 : 87

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2017, le nombre de points noirs est de 24,6 par 100 km de réseau (25 en 2016).

Détail des 84 points noirs :

Commune	Date	N°	Rue	Nature de l'intervention
ANGERVILLE LA CAMPAGNE	29/03/2017		RUE DE LA MARE AUX CHEVAUX	DEBOUCHAGE RESEAU
	30/03/2017		RUE DE LA MARE AUX CHEVAUX	NETTOYAGE RESEAU EU
	20/05/2017		RUE DE LA MARE AUX CHEVAUX/PLACE DES AMANDIERS	DEBOUCHAGE RESEAU
ANGERVILLE LA CAMPAGNE	23/06/2017		RUE DU GRAND PARC	DEBOUCHAGE RESEAU
	22/06/2017	11	RUE DU GRAND PARC	DEBOUCHAGE RESEAU
EVREUX	21/06/2017		AVENUE ARISTIDE BRIAND	NETTOYAGE RESEAU EU
	09/01/2017		AVENUE ARISTIDE BRIAND	DEBOUCHAGE RESEAU
	16/02/2017		AVENUE ARISTIDE BRIAND	NETTOYAGE RESEAU EU
	07/03/2017		AVENUE ARISTIDE BRIAND	NETTOYAGE RESEAU EU
	08/03/2017		AVENUE ARISTIDE BRIAND	NETTOYAGE RESEAU EU
	10/03/2017		AVENUE ARISTIDE BRIAND	DEBOUCHAGE RESEAU
	03/04/2017		AVENUE ARISTIDE BRIAND	NETTOYAGE RESEAU EU
	04/04/2017		AVENUE ARISTIDE BRIAND	NETTOYAGE RESEAU EU
	06/04/2017		AVENUE ARISTIDE BRIAND	NETTOYAGE RESEAU EU
	02/05/2017		AVENUE ARISTIDE BRIAND	NETTOYAGE RESEAU EU
	04/05/2017		AVENUE ARISTIDE BRIAND	NETTOYAGE RESEAU EU
	20/06/2017		AVENUE ARISTIDE BRIAND	DEBOUCHAGE ET NETTOYAGE RESEAU EU
	30/08/2017		AVENUE ARISTIDE BRIAND	NETTOYAGE RESEAU EU
	05/10/2017	62	AVENUE ARISTIDE BRIAND	DEBOUCHAGE RESEAU
	17/03/2017		AVENUE ARISTIDE BRIAND	DEBOUCHAGE RESEAU
	20/11/2017		AVENUE ARISTIDE BRIAND	DEBOUCHAGE RESEAU
19/06/2017		AVENUE ARSITIDE BRIAND	NETTOYAGE RESEAU EU	
EVREUX	20/02/2017		AVENUE WINSTON CHURCHILL	NETTOYAGE RESEAU EU
	22/03/2017		AVENUE WINSTON CHURCHILL	DEBOUCHAGE RESEAU
	09/10/2017		AVENUE WINSTON CHURCHILL	DEBOUCHAGE RESEAU
	07/10/2017		AVENUE WINSTON CHURCHILL	DEBOUCHAGE RESEAU
EVREUX	08/02/2017		BOULEVARD PASTEUR	NETTOYAGE RESEAU EU
	09/02/2017		BOULEVARD PASTEUR	NETTOYAGE RESEAU EU
	28/09/2017		BOULEVARD PASTEUR	NETTOYAGE RESEAU EU
EVREUX	06/02/2017		RUE ANATOLE FRANCE	NETTOYAGE RESEAU EU
	21/02/2017		RUE ANATOLE France	NETTOYAGE RESEAU EU
	13/03/2017	26	RUE ANATOLE France	DEBOUCHAGE RESEAU
	15/03/2017		RUE ANATOLE France	DEBOUCHAGE RESEAU
	16/03/2017		RUE ANATOLE France	DEBOUCHAGE RESEAU
EVREUX	19/04/2017		RUE AUGUSTE DELAUNE	DEBOUCHAGE RESEAU

	20/04/2017		RUE AUGUSTE DELAUNE	DEBOUCHAGE RESEAU
	27/04/2017		RUE AUGUSTE DELAUNE	DEBOUCHAGE RESEAU
	21/08/2017		RUE AUGUSTE DELAUNE	DEBOUCHAGE RESEAU
	20/12/2017		RUE AUGUSTE DELAUNE/CHARLES PEGUY	DEBOUCHAGE RESEAU
EVREUX	27/04/2017		RUE CHARLES CORBEAU	NETTOYAGE RESEAU EU
	28/04/2017		RUE CHARLES CORBEAU	NETTOYAGE RESEAU EU
	28/04/2017		RUE CHARLES CORBEAU	NETTOYAGE RESEAU EU
EVREUX	10/02/2017		RUE CHARLES PEGUY	NETTOYAGE RESEAU EU
	10/08/2017	10	RUE CHARLES PEGUY	DEBOUCHAGE RESEAU
EVREUX	27/03/2017		RUE CHRISTOPHE COLOMB /JEAN BART	NETTOYAGE RESEAU EU
	06/09/2017		RUE CHRISTOPHE COLOMB/PLACE DES PEUPLIERS	DEBOUCHAGE RESEAU
EVREUX	12/04/2017		RUE D'ARGENCE	NETTOYAGE RESEAU EU
	19/05/2017		RUE D'ARGENCE	DEBOUCHAGE RESEAU
EVREUX	23/04/2017		RUE D'ARTOIS	DEBOUCHAGE RESEAU
	30/04/2017		RUE D'ARTOIS	DEBOUCHAGE RESEAU
EVREUX	21/01/2017		RUE DAVID	DEBOUCHAGE RESEAU
	23/03/2017		RUE DAVID	DEBOUCHAGE RESEAU
	03/04/2017		RUE DAVID	NETTOYAGE RESEAU EU
	04/04/2017		RUE DAVID	NETTOYAGE RESEAU EU
	22/04/2017		RUE DAVID	DEBOUCHAGE RESEAU
	30/04/2017		RUE DAVID	DEBOUCHAGE RESEAU
	05/05/2017		RUE DAVID	NETTOYAGE RESEAU EU
	09/05/2017		RUE DAVID	NETTOYAGE RESEAU EU
	10/05/2017		RUE DAVID	NETTOYAGE RESEAU EU
EVREUX	22/02/2017		RUE DE LA CAVEE BOUDIN / PANAMA	DEBOUCHAGE RESEAU
	02/06/2017		RUE DE LA CAVEE BOUDIN /BOULEVARD MODESTE LEROY	NETTOYAGE RESEAU EU
EVREUX	10/04/2017		RUE DE LA CENSURIERE	NETTOYAGE RESEAU EU
	11/04/2017		RUE DE LA CENSURIERE / D'ARGENCE	NETTOYAGE RESEAU EU
EVREUX	26/05/2017	43	RUE DE LA HARPE	DEBOUCHAGE RESEAU
	26/05/2017	43	RUE DE LA HARPE	DEBOUCHAGE RESEAU
EVREUX	27/02/2017		RUE DE LA JUSTISE	DEBOUCHAGE RESEAU
	17/03/2017	9	RUE DE LA JUSTISE	DEBOUCHAGE RESEAU
EVREUX	09/01/2017		RUE DE LA MARNE /COTE BLANCHE	NETTOYAGE RESEAU EU
	09/01/2017		RUE DE LA MARNE /COTE BLANCHE	NETTOYAGE RESEAU EU
	06/01/2017		RUE DE LA MARNE /COTE BLANCHE /CORNEILLE	NETTOYAGE RESEAU EU
EVREUX	05/01/2017		RUE DE LA PETITE CITE	DEBOUCHAGE RESEAU

	24/04/2017		RUE DE LA PETITE CITE	NETTOYAGE RESEAU EU
	25/04/2017		RUE DE LA PETITE CITE	NETTOYAGE RESEAU EU
	26/04/2017		RUE DE LA PETITE CITE	NETTOYAGE RESEAU EU
EVREUX	23/02/2017		RUE DE LA REVERIE	NETTOYAGE RESEAU EU
	06/04/2017		RUE DE LA REVERIE	NETTOYAGE RESEAU EU
EVREUX	03/01/2017		RUE DE LA ROCHETTE	DEBOUCHAGE RESEAU
	05/01/2017		RUE DE LA ROCHETTE	NETTOYAGE RESEAU EU
	06/01/2017		RUE DE LA ROCHETTE	NETTOYAGE RESEAU EU
	11/01/2017		RUE DE LA ROCHETTE	NETTOYAGE RESEAU EU
	12/01/2017		RUE DE LA ROCHETTE	NETTOYAGE RESEAU EU
	13/01/2017		RUE DE LA ROCHETTE	NETTOYAGE RESEAU EU
	05/04/2017		RUE DE LA ROCHETTE	DEBOUCHAGE RESEAU
	06/04/2017		RUE DE LA ROCHETTE	NETTOYAGE RESEAU EU
	06/04/2017		RUE DE LA ROCHETTE	NETTOYAGE RESEAU EU
	19/04/2017		RUE DE LA ROCHETTE	NETTOYAGE RESEAU EU
	20/04/2017		RUE DE LA ROCHETTE	NETTOYAGE RESEAU EU
	22/05/2017		RUE DE LA ROCHETTE	NETTOYAGE RESEAU EU
	23/05/2017		RUE DE LA ROCHETTE	NETTOYAGE RESEAU EU
	05/10/2017		RUE DE LA ROCHETTE	NETTOYAGE RESEAU EU
	06/10/2017		RUE DE LA ROCHETTE	NETTOYAGE RESEAU EU
EVREUX	06/03/2017		RUE DE L'ESPERANTO	NETTOYAGE RESEAU EU
	08/03/2017		RUE DE L'ESPERANTO	DEBOUCHAGE RESEAU
	28/12/2017		RUE DE L'ESPERANTO	DEBOUCHAGE RESEAU
EVREUX	19/05/2017		RUE DE PANAMA	NETTOYAGE RESEAU EU
	12/12/2017		RUE DE PANAMA	DEBOUCHAGE RESEAU
EVREUX	23/01/2017		RUE DE REIMS	DEBOUCHAGE RESEAU
	02/01/2017		RUE DE REIMS/VALMY/LAFAYETTE	NETTOYAGE RESEAU EU
EVREUX	20/01/2017		RUE DE RUGBY	NETTOYAGE RESEAU EU
	30/01/2017		RUE DE RUGBY	NETTOYAGE RESEAU EU
	20/02/2017		RUE DE RUGBY	NETTOYAGE RESEAU EU
	02/03/2017		RUE DE RUGBY	NETTOYAGE RESEAU EU
	03/03/2017		RUE DE RUGBY	NETTOYAGE RESEAU EU
	14/03/2017		RUE DE RUGBY	DEBOUCHAGE RESEAU
	29/05/2017		RUE DE RUGBY	NETTOYAGE RESEAU EU
	17/10/2017		RUE DE RUGBY	DEBOUCHAGE RESEAU
	17/11/2017		RUE DE RUGBY	DEBOUCHAGE RESEAU
	17/08/2017		RUE DE RUGBY / JOLIOT CURIE	DEBOUCHAGE ET NETTOYAGE RESEAU EU
EVREUX	01/03/2017		RUE DE SACQUENVILLE	DEBOUCHAGE RESEAU
	09/03/2017	1,3 et 5	RUE DE SACQUENVILLE	DEBOUCHAGE RESEAU
	28/03/2017	44	RUE DE SACQUENVILLE	DEBOUCHAGE RESEAU
	22/04/2017		RUE DE SACQUENVILLE	DEBOUCHAGE RESEAU

	12/10/2017		RUE DE SACQUENVILLE	NETTOYAGE RESEAU EU
	09/10/2017		RUE DE SACQUENVILLE	DEBOUCHAGE RESEAU
EVREUX	27/03/2017		RUE DE VAUX	DEBOUCHAGE RESEAU
	04/05/2017		RUE DE VAUX/DUAUMONT	DEBOUCHAGE RESEAU
EVREUX	27/03/2017		RUE DELATTRE DE TASSIGNY	NETTOYAGE RESEAU EU
	30/03/2017		RUE DELATTRE DE TASSIGNY	NETTOYAGE RESEAU EU
EVREUX	01/08/2017		RUE DES AEROSTIERS	NETTOYAGE RESEAU EU
	03/08/2017		RUE DES AEROSTIERS	NETTOYAGE RESEAU EU
	04/08/2017		RUE DES AEROSTIERS	NETTOYAGE RESEAU EU
EVREUX	07/06/2017		RUE DES BRUYERES	DEBOUCHAGE RESEAU
	02/07/2017		RUE DES BRUYERES	DEBOUCHAGE RESEAU
	15/08/2017		RUE DES BRUYERES	DEBOUCHAGE RESEAU
	26/09/2017	22	RUE DES BRUYERES	DEBOUCHAGE RESEAU
	11/12/2017	7ET9	RUE DES BRUYERES	DEBOUCHAGE RESEAU
	18/12/2017	43	RUE DES BRUYERES	DEBOUCHAGE RESEAU
	04/10/2017	22	RUE DES BRUYERES	DEBOUCHAGE RESEAU
EVREUX	28/04/2017		RUE DES DRUIDES	NETTOYAGE RESEAU EU
	28/04/2017		RUE DES DRUIDES	NETTOYAGE RESEAU EU
	12/07/2017		RUE DES DRUIDES	DEBOUCHAGE RESEAU
	25/01/2017		RUE DES DRUIDES	DEBOUCHAGE RESEAU
EVREUX	06/06/2017		RUE DES MARRONNIERS	NETTOYAGE RESEAU EU
	07/06/2017		RUE DES MARRONNIERS	NETTOYAGE RESEAU EU
	08/06/2017		RUE DES MARRONNIERS	NETTOYAGE RESEAU EU
	09/06/2017		RUE DES MARRONNIERS	NETTOYAGE RESEAU EU
EVREUX	14/01/2017		RUE D'HARROUARD/QUINCONCES	DEBOUCHAGE RESEAU
	25/04/2017		RUE D'HARROUARD	NETTOYAGE RESEAU EU
	15/11/2017		RUE D'HARROUARD	NETTOYAGE RESEAU EU
EVREUX	25/07/2017		RUE DU 11 NOVEMBRE	DEBOUCHAGE RESEAU
	11/10/2017		RUE DU 11 NOVEMBRE	DEBOUCHAGE RESEAU
	18/12/2017	9 ET 15	RUE DU 11 NOVEMBRE	DEBOUCHAGE RESEAU
EVREUX	27/01/2017		RUE DU 7 eme CHASSEURS/GENERAL LECLERC	NETTOYAGE RESEAU EU
	24/05/2017		RUE DU 7EME CHASSEUR	NETTOYAGE RESEAU EU
EVREUX	03/11/2017		RUE DU 8 MAI 1945	DEBOUCHAGE RESEAU
	16/11/2017		RUE DU 8 MAI 1945	DEBOUCHAGE RESEAU
EVREUX	05/09/2017		RUE DU CHANTIER	DEBOUCHAGE RESEAU
	08/12/2017		RUE DU CHANTIER	DEBOUCHAGE RESEAU
EVREUX	18/01/2017		RUE DU CLOS HUTIN	DEBOUCHAGE RESEAU
	31/01/2017		RUE DU CLOS HUTIN	DEBOUCHAGE RESEAU
	01/02/2017		RUE DU CLOS HUTIN	DEBOUCHAGE RESEAU
EVREUX	30/03/2017		RUE DU DOCTEUR MICHEL BAUDOUX	DEBOUCHAGE RESEAU

	05/05/2017		RUE DU DOCTEUR MICHEL BAUDOUX	DEBOUCHAGE RESEAU
EVREUX	22/12/2017		RUE DU MARECHAL JOFFRE	DEBOUCHAGE RESEAU
	03/10/2017		RUE DU MARECHAL JOFFRE/VIGOR	NETTOYAGE RESEAU EU
EVREUX	22/08/2017	47 ET 49	RUE DU NEUBOURG	DEBOUCHAGE RESEAU
	19/12/2017		RUE DU NEUBOURG	DEBOUCHAGE RESEAU
EVREUX	03/02/2017		RUE DU PANORAMA	NETTOYAGE RESEAU EU
	06/02/2017		RUE DU PANORAMA	DEBOUCHAGE RESEAU
	04/12/2017		RUE DU PANORAMA	DEBOUCHAGE RESEAU
	13/12/2017	67	RUE DU PANORAMA	DEBOUCHAGE RESEAU
EVREUX	22/02/2017		RUE DU PRINTEMPS	NETTOYAGE RESEAU EU
	19/09/2017		RUE DU PRINTEMPS	NETTOYAGE RESEAU EU
	18/09/2017		RUE DU PRINTEMPS / ALBERT CAMUS	DEBOUCHAGE RESEAU
EVREUX	06/05/2017		RUE DU VAL FLEURI	DEBOUCHAGE RESEAU
	03/07/2017		RUE DU VAL FLEURI/GERANIUMS	DEBOUCHAGE RESEAU
EVREUX	04/08/2017		RUE GAY LUSSAC	DEBOUCHAGE RESEAU
	30/10/2017		RUE GAY LUSSAC	DEBOUCHAGE RESEAU
	30/10/2017		RUE GAY LUSSAC	DEBOUCHAGE RESEAU
EVREUX	30/01/2017		RUE GEORGES DUHAMEL	DEBOUCHAGE RESEAU
	21/07/2017		RUE GEORGES DUHAMEL	DEBOUCHAGE RESEAU
	14/09/2017	41/43	RUE GEORGES DUHAMEL	NETTOYAGE RESEAU EU
	21/12/2017		RUE GEORGES DUHAMEL	DEBOUCHAGE RESEAU
EVREUX	15/09/2017		RUE HENRI BECQUEREL	DEBOUCHAGE RESEAU
	20/09/2017		RUE HENRI BECQUEREL	DEBOUCHAGE RESEAU
EVREUX	17/11/2017		RUE HONORE DE BALZAC	DEBOUCHAGE RESEAU
	24/11/2017		RUE HONORE DE BALZAC	DEBOUCHAGE RESEAU
	24/11/2017		RUE HONORE DE BALZAC	DEBOUCHAGE RESEAU
	05/12/2017	8	RUE HONORE DE BALZAC	DEBOUCHAGE RESEAU
EVREUX	19/01/2017		RUE JACQUARD	DEBOUCHAGE RESEAU
	10/04/2017		RUE JACQUARD	NETTOYAGE RESEAU EU
EVREUX	02/02/2017		RUE JACQUES MONOD	DEBOUCHAGE RESEAU
	16/05/2017		RUE JACQUES MONOD	DEBOUCHAGE RESEAU
EVREUX	17/05/2017		RUE JACQUES TATI	NETTOYAGE RESEAU EU
	07/06/2017		RUE JACQUES TATI	NETTOYAGE RESEAU EU
EVREUX	31/10/2017		RUE JEAN BART	DEBOUCHAGE RESEAU
	11/01/2017		RUE JEAN BART	DEBOUCHAGE RESEAU
	23/02/2017		RUE JEAN BART	NETTOYAGE RESEAU EU
	28/02/2017		RUE JEAN BART	NETTOYAGE RESEAU EU
	01/03/2017		RUE JEAN BART	NETTOYAGE RESEAU EU
	02/03/2017		RUE JEAN BART	NETTOYAGE RESEAU EU

	10/08/2017		RUE JEAN BART	DEBOUCHAGE RESEAU
	04/09/2017		RUE JEAN BART	DEBOUCHAGE RESEAU
	24/02/2017		RUE JEAN BART/AVENUE WINSTON CHURCHILL	NETTOYAGE RESEAU EU
	24/04/2017		RUE JEAN BART/JULES FERRY	DEBOUCHAGE RESEAU
EVREUX	18/04/2017		RUE JEAN BOUIN	NETTOYAGE RESEAU EU
	02/06/2017		RUE JEAN BOUIN	NETTOYAGE RESEAU EU
	11/09/2017		RUE JEAN BOUIN	DEBOUCHAGE RESEAU
	13/09/2017		RUE JEAN BOUIN	DEBOUCHAGE RESEAU
	13/09/2017		RUE JEAN BOUIN	DEBOUCHAGE RESEAU
	15/09/2017		RUE JEAN BOUIN	DEBOUCHAGE RESEAU
	18/09/2017		RUE JEAN BOUIN	NETTOYAGE RESEAU EU
	16/11/2017		RUE JEAN BOUIN	NETTOYAGE RESEAU EU
EVREUX	26/09/2017		RUE JEAN DE LA FONTAINE	DEBOUCHAGE RESEAU
	16/06/2017		RUE JEAN DE LA FONTAINE/RUGBY	NETTOYAGE RESEAU EU
EVREUX	16/03/2017		RUE JEAN GIRAUDOUX	DEBOUCHAGE RESEAU
	12/04/2017		RUE JEAN GIRAUDOUX	NETTOYAGE RESEAU EU
	19/07/2017		RUE JEAN GIRAUDOUX	NETTOYAGE RESEAU EU
EVREUX	09/02/2017		RUE JEAN JACQUES ROUSSEAU	NETTOYAGE RESEAU EU
	28/11/2017		RUE JEAN JACQUES ROUSSEAU / RUGBY	DEBOUCHAGE RESEAU
EVREUX	09/02/2017		RUE JEANNE D'ARC	NETTOYAGE RESEAU EU
	10/11/2017		RUE JEANNE D'ARC	DEBOUCHAGE RESEAU
EVREUX	08/03/2017		RUE JOLIOT CURIE	DEBOUCHAGE RESEAU
	16/08/2017		RUE JOLIOT CURIE	DEBOUCHAGE RESEAU
	21/08/2017		RUE JOLIOT CURIE	DEBOUCHAGE RESEAU
	23/08/2017		RUE JOLIOT CURIE	NETTOYAGE RESEAU EU
	24/08/2017		RUE JOLIOT CURIE	NETTOYAGE RESEAU EU
	24/11/2017		RUE JOLIOT CURIE	NETTOYAGE RESEAU EU
EVREUX	04/01/2017	33	RUE LAFAYETTE	DEBOUCHAGE RESEAU
	04/01/2017		RUE LAFAYETTE	NETTOYAGE RESEAU EU
	07/01/2017		RUE LAFAYETTE	DEBOUCHAGE RESEAU
	09/05/2017		RUE LAFAYETTE	DEBOUCHAGE RESEAU
	05/01/2017		RUE LAFAYETTE /MAURIAC	NETTOYAGE RESEAU EU
EVREUX	14/03/2017	1 ET 7	RUE LAMARTINE	DEBOUCHAGE RESEAU
	07/08/2017	3et 5	RUE LAMARTINE	DEBOUCHAGE RESEAU
EVREUX	18/07/2017		RUE LEO LAGRANGE	NETTOYAGE RESEAU EU
	19/07/2017		RUE LEO LAGRANGE	NETTOYAGE RESEAU EU
EVREUX	21/08/2017		RUE LOUIS ARAGON	DEBOUCHAGE RESEAU
	22/08/2017		RUE LOUIS ARAGON	DEBOUCHAGE RESEAU
EVREUX	04/01/2017		RUE MICHELET	NETTOYAGE RESEAU EU
	04/10/2017		RUE MICHELET	NETTOYAGE RESEAU EU

	11/07/2017		RUE MICHELET /RUSSELSHEIM	DEBOUCHAGE RESEAU
	05/01/2017		RUE MICHELET/PLACE RABELAIS	NETTOYAGE RESEAU EU
	12/07/2017		RUE MICHELET/RUSSELSHEIM	DEBOUCHAGE RESEAU
EVREUX	15/02/2017		RUE MILLET	DEBOUCHAGE RESEAU
	29/03/2017		RUE MILLET	DEBOUCHAGE RESEAU
EVREUX	12/01/2017		RUE MOLIERE	DEBOUCHAGE RESEAU
	08/02/2017		RUE MOLIERE	NETTOYAGE RESEAU EU
	28/02/2017		RUE MOLIERE	NETTOYAGE RESEAU EU
	01/03/2017		RUE MOLIERE	NETTOYAGE RESEAU EU
	21/07/2017		RUE MOLIERE	DEBOUCHAGE RESEAU
	08/08/2017		RUE MOLIERE	DEBOUCHAGE RESEAU
	24/08/2017		RUE MOLIERE	DEBOUCHAGE RESEAU
	06/10/2017		RUE MOLIERE	DEBOUCHAGE RESEAU
	10/12/2017		RUE MOLIERE	DEBOUCHAGE RESEAU
	19/12/2017		RUE MOLIERE	DEBOUCHAGE RESEAU
	22/12/2017	10	RUE MOLIERE	DEBOUCHAGE RESEAU
	02/02/2017		RUE MOLIERE/ZOLA	DEBOUCHAGE RESEAU
	02/02/2017		RUE MOLIERE/ZOLA	DEBOUCHAGE RESEAU
EVREUX	02/05/2017		RUE PAUL LANGEVIN	DEBOUCHAGE RESEAU
	09/08/2017		RUE PAUL LANGEVIN	DEBOUCHAGE RESEAU
EVREUX	20/02/2017		RUE PIERRE SEMARD	DEBOUCHAGE RESEAU
	10/03/2017	119	RUE PIERRE SEMARD	DEBOUCHAGE RESEAU
	11/10/2017		RUE PIERRE SEMARD	NETTOYAGE RESEAU EU
EVREUX	12/01/2017		RUE PROSPERE MERIME / JEAN DE LA FONTAINE	DEBOUCHAGE RESEAU
	15/02/2017		RUE PROSPERE MERIMEE	NETTOYAGE RESEAU EU
EVREUX	03/02/2017		RUE RABELAIS	DEBOUCHAGE RESEAU
	19/06/2017		RUE RABELAIS	DEBOUCHAGE RESEAU
	03/03/2017		RUE RABELAIS / CHÂTEAUBRIAND	DEBOUCHAGE RESEAU
	27/03/2017		RUE RABELAIS/CHATEAUBRIAND/MICHELET	DEBOUCHAGE RESEAU
	03/03/2017		RUE RABELAIS/RUSSELSHEIM	DEBOUCHAGE RESEAU
	15/03/2017	5	RUE RABELAIS/RUSSELSHEIM	DEBOUCHAGE RESEAU
EVREUX	02/11/2017		RUE RENEE CASSIN	DEBOUCHAGE RESEAU
	02/01/2017		RUE RENEE CASSIN	NETTOYAGE RESEAU EU
EVREUX	23/01/2017		RUE SAINT GERMAIN	DEBOUCHAGE RESEAU
	31/01/2017		RUE SAINT GERMAIN	DEBOUCHAGE RESEAU
	07/02/2017		RUE SAINT GERMAIN	NETTOYAGE RESEAU EU
	27/04/2017		RUE SAINT GERMAIN	NETTOYAGE RESEAU EU
	11/05/2017		RUE SAINT GERMAIN	DEBOUCHAGE RESEAU
	15/05/2017		RUE SAINT GERMAIN	DEBOUCHAGE RESEAU

	16/05/2017	RUE SAINT GERMAIN	NETTOYAGE RESEAU EU
	17/05/2017	RUE SAINT GERMAIN	NETTOYAGE RESEAU EU
	01/06/2017	RUE SAINT GERMAIN	NETTOYAGE RESEAU EU
	08/11/2017	RUE SAINT GERMAIN	DEBOUCHAGE RESEAU
	06/02/2017	RUE SAINT GERMAIN/JEANNE D'ARC/DES FORIERES/DES CHALETS	NETTOYAGE RESEAU EU
EVREUX	30/03/2017	RUE SAINT LOUIS	NETTOYAGE RESEAU EU
	31/03/2017	RUE SAINT LOUIS	NETTOYAGE RESEAU EU
EVREUX	24/11/2017	RUE SAINT PIERRE	NETTOYAGE RESEAU EU
	04/12/2017	RUE SAINT PIERRE	DEBOUCHAGE RESEAU
	07/12/2017	RUE SAINT PIERRE/LOMBARDS	NETTOYAGE RESEAU EU
EVREUX	18/01/2017	RUE SAINT SAUVEUR	DEBOUCHAGE RESEAU
	23/01/2017	RUE SAINT SAUVEUR	NETTOYAGE RESEAU EU
	26/01/2017	RUE SAINT SAUVEUR	NETTOYAGE RESEAU EU
	27/01/2017	RUE SAINT SAUVEUR	NETTOYAGE RESEAU EU
	03/04/2017	RUE SAINT SAUVEUR	NETTOYAGE RESEAU EU
EVREUX	21/04/2017	RUE SAINT THOMAS	DEBOUCHAGE RESEAU
	21/11/2017	RUE SAINT THOMAS	NETTOYAGE RESEAU EU
	04/12/2017	RUE SAINT THOMAS	NETTOYAGE RESEAU EU
	23/11/2017	RUE SAINT THOMAS/DES LOMBARDS	DEBOUCHAGE ET NETTOYAGE RESEAU EU
	22/11/2017	RUE SAINT THOMAS/LOMBARDS	NETTOYAGE RESEAU EU
	05/12/2017	RUE SAINT THOMAS/SAINT SAUVEUR / GENERAL LECLERC	NETTOYAGE RESEAU EU
EVREUX	13/10/2017	RUE VICTOR HUGO	NETTOYAGE RESEAU EU
	20/12/2017	RUE VICTOR HUGO	DEBOUCHAGE RESEAU
	22/12/2017	RUE VICTOR HUGO	DEBOUCHAGE RESEAU
	23/12/2017	RUE VICTOR HUGO	DEBOUCHAGE RESEAU
	23/12/2017	RUE VICTOR HUGO	DEBOUCHAGE RESEAU
	29/12/2017	RUE VICTOR HUGO	NETTOYAGE RESEAU EU
	11/04/2017	RUE VICTOR HUGO / PRESIDENT HUET	NETTOYAGE RESEAU EU
	13/02/2017	RUE VICTOR HUGO/PRESIDENT HUET	NETTOYAGE RESEAU EU
	12/04/2017	RUE VICTOR HUGO/PRESIDENT HUET	DEBOUCHAGE RESEAU
	22/08/2017	RUE VICTOR HUGO/PRESIDENT HUET	DEBOUCHAGE ET NETTOYAGE RESEAU EU
	13/04/2017	RUE VICTOR HUGO/PRESIDENT HUET/JOSEPHINE	DEBOUCHAGE RESEAU
EVREUX	24/10/2017	RUE VOLTAIRE	DEBOUCHAGE RESEAU
	04/12/2017	RUE VOLTAIRE	DEBOUCHAGE RESEAU
	11/12/2017	RUE VOLTAIRE	DEBOUCHAGE RESEAU

	17/03/2017		RUE VOLTAIRE	NETTOYAGE RESEAU EU
EVREUX	14/02/2017	63	RUE WINSTON CHURCHILL	DEBOUCHAGE RESEAU
	15/02/2017		RUE WINSTON CHURCHILL	NETTOYAGE RESEAU EU
	16/02/2017		RUE WINSTON CHURCHILL	NETTOYAGE RESEAU EU
GRAVIGNY	17/10/2017		AVENUE ARISTIDE BRIAND	DEBOUCHAGE RESEAU
	03/05/2017		AVENUE ARISTIDE BRIAND	DEBOUCHAGE RESEAU
	09/05/2017		AVENUE ARISTIDE BRIAND	DEBOUCHAGE RESEAU
	17/07/2017		AVENUE ARISTIDE BRIAND	DEBOUCHAGE RESEAU
	12/08/2017	29	AVENUE ARISTIDE BRIAND	DEBOUCHAGE RESEAU
	19/10/2017		AVENUE ARISTIDE BRIAND	DEBOUCHAGE RESEAU
GRAVIGNY	30/05/2017	74	AVENUE ARISTIDE BRIAND	DEBOUCHAGE RESEAU
	21/04/2017		RUE CLAUDE MONET	DEBOUCHAGE RESEAU
GRAVIGNY	28/12/2017		RUE CLAUDE MONET	NETTOYAGE RESEAU EU
	11/02/2017		RUE DE LA FRICHE PATEY	DEBOUCHAGE RESEAU
GRAVIGNY	13/11/2017		RUE DE LA FRICHE PATEY	DEBOUCHAGE RESEAU
	21/02/2017		RUE DU VIEUX MOULIN	DEBOUCHAGE RESEAU
GRAVIGNY	14/03/2017	940	RUE DU VIEUX MOULIN	DEBOUCHAGE RESEAU
	20/03/2017		RUE DU VIEUX MOULIN	DEBOUCHAGE RESEAU
	04/09/2017	940	RUE DU VIEUX MOULIN	DEBOUCHAGE RESEAU
	05/09/2017		RUE DU VIEUX MOULIN	DEBOUCHAGE RESEAU
	10/09/2017		RUE DU VIEUX MOULIN	DEBOUCHAGE RESEAU
GRAVIGNY	30/01/2017		RUE GABRIEL PERI	NETTOYAGE RESEAU EU
	31/01/2017		RUE GABRIEL PERI	NETTOYAGE RESEAU EU
SAINT SEBASTIEN DE MORSENT	15/03/2017	46	RUE DES CHATAIGNERS	DEBOUCHAGE RESEAU
	24/12/2017		RUE DES CHATAIGNIERS	DEBOUCHAGE RESEAU

→ **Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)**

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Linéaire renouvelé en km	1,5	0,415	0,3	1,7	0,65	2,73	0,680

Au cours des 5 derniers exercices, **6 km** de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'exercice **2017**, le taux moyen de renouvellement des réseaux est **0,355%** (0,33% en 2016).

→ **Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)**

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'autosurveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'autosurveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'autosurveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} * 100$$

Pour l'exercice 2017, les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants :

	Nombre de bilans réalisés exercice 2017	Nombre de bilans conformes exercice 2017	Pourcentage de bilans conformes exercice 2016	Pourcentage de bilans conformes exercice 2017
STEP BOULAY MORIN ⁽¹⁾	2	1	100	50
STEP CAUGE ⁽¹⁾	2	2	100	100
STEP MISEREY ⁽¹⁾	3	3	100	100
CTEU GRAVIGNY	161	152	96,9	94,4

STEP < 2000 EH

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO₅ arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2017, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est 94,4 (96,9 en 2016).

- Cette baisse s'explique par les phénomènes suivants:
- Débordement au niveau des BSR par le fait d'une panne au dégrilleur sur le CTEU (2 non-conformité par rapport au paramètre MES)
- Dysfonctionnement sur le traitement tertiaire (3 non-conformité par rapport au paramètre MES)
- Un manque de nettoyage régulier des canaux venturi des clarificat (4 non-conformité par rapport au paramètre MES) .

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2016	Exercice 2017
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui	Oui
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Oui	Oui
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Oui	Oui
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Oui	Oui
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Oui	Oui
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Oui	Oui
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Oui	Oui

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est de 110 en 2017 (110 en 2016).

→ **Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)**

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2016	Exercice 2017
Encours de la dette en €	47 367 507,84	44 512 250.29
Épargne brute annuelle en €	2 089 323,38	1 973 767.80
Durée d'extinction de la dette en années	22,67	22.6



→ **Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)**

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2017 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2015	Exercice 2016	Exercice 2017
Montant d'impayés en € au titre de l'année n-1 et n tels que connus au 31/12 de l'année n-1 et n	NC	NC	NC
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année n-1 et n	8 487 515,12	8 041 924,91	7 993 485,25
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement n-1 et n	NC	NC	NC

Pour les années 2016/2017, la trésorerie principale percevant le règlement des factures n'a pas communiqué les éléments nécessaires pour le calcul de cet indicateur.

→ **Taux de réclamations (P258.1)**

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité (courriers, demandes e-proximité ou mails sur urgence égoutiers) en 2017 : 146

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'exercice 2017, le taux de réclamations est de 6,57 pour 1000 abonnés. (6.26 en 2016)

3.1.7 L'ENERGIE

→ Bilan énergétique du patrimoine

(** sources Tableau de suivi direction et DIALEGE et JRR)

Energie relevée consommée (kWh) **	2013	2014	2015	2016	2017
CTEU Gravigny	5 851 900	5 657 400	5 756 400	6 094 000	5 950 000
STEP Miserey	49 400	45 700	38 000	48 233	41 300
STEP Boulay-Morin	18 400	12 300	16 800	17 155	13 800
STEP Caugé	595	647	510	2 950*	8 800*
Ensemble des postes de relèvement (PR-BSR compris) et compresseurs d'injection d'air	~ 254 300	~ 913 700	~ 896 400	~ 905 000	~ 808 000
Total pour l'ensemble de l'assainissement	6 274 595	6 629 747	6 708 110	~ 7 067 300	~ 6 821 900

* L'augmentation de la consommation sur Caugé est liée au changement de procédé d'épuration à compter du 1^{er} septembre 2016 suite à la refonte de la station d'épuration.

3.1.8 LA TARIFICATION DE L'EAU ET LES RECETTES DU SERVICE

→ Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et n'inclut pas de part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2016 et 01/01/2017 sont les suivants :

	Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Participation aux frais de branchement	3028.02	3058.30

Tarifs	Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement ⁽¹⁾	0 €	0 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		
De 1 à 6 000 m ³	2,31 €/m ³	2,31 €/m ³
De 6 001 à 12 000 m ³	1.848 €/m ³	1.848 €/m ³
De 12 001 à 24 000 m ³	1.386 €/m ³	1.386 €/m ³
Au-delà de 24 001 m ³	1.155 €/m ³	1.155 €/m ³
Taxes et redevances		
Taxes		
Taux de TVA ⁽²⁾	0 %	0 %
Redevances		
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,3 €/m ³	0,3 €/m ³
VNF rejet :	0 €/m ³	0 €/m ³
Autre : _____	0 €/m ³	0 €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 16 décembre 2016 effective à compter du 1er janvier 2017 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du 25 janvier 2017 fixant la participation pour le raccordement au réseau d'assainissement.

→ Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2017 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2016 en €	Au 01/01/2017 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	0 €	0 €	0 %
Part proportionnelle	277,20	277,20	0 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	277,20	277,20	0 %
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	36,00	36,00	0%
VNF Rejet :	0,00	0,00	0%
Autre : _____	0,00	0,00	0%
TVA	0,00	0,00	0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	36,00	36,00	0%
Total	313,20	313,20	0%
Prix TTC au m³	2,61	2,61	0%

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.

3.1.9 RECETTES DE LA COLLECTIVITE

Type de recette	Exercice 2016 en €	Exercice 2017 en €
Redevance eaux usées usage domestique	8 709 372,05	7 763 049,04
Recette pour boues et effluents importés	111 822,69	116 717,06
Recettes liées aux travaux	496 390,84	273 522,64
Cogénération	82 474,65	133 073,12
Total des recettes	9 400 060,23	8 286 361,68

Recettes globales : Total des recettes de collecte et de traitement des eaux usées au 31/12/2017 : 8 286 361,68 €.

3.1.10 FINANCEMENT ET INVESTISSEMENTS DU SERVICE ASSAINISSEMENT

→ Montants financiers

	Exercice 2016	Exercice 2017
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire (avec report)	3 413 150 € (réseaux ETNR)	4 636 896,13 (dont 1 894 700 € ETNR)
Montants des subventions perçues en €	203 200 € (réseaux ETNR)	1 246 304 (dont 141 000 € ETNR)
Montants des contributions du budget général en €	0	0

→ Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2016	Exercice 2017
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		47 367 507,84	44 512 250,29
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	2 855 257,55	2 855 257,55
	en intérêts	1 063 815,79	1 063 815,79

→ Amortissement

Pour l'exercice 2017, la dotation aux amortissements a été de 3 097 551.07 € (2 863 668.80 € en 2016).

→ Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente
	2018	en € 2017
Extension de l'assainissement collectif en direction des communes zonées en mode d'assainissement collectif futur (zonage d'assainissement communautaire) : marchés de MOE & études connexes – travaux	1 152 000 € TTC	497 000 € TTC
Réhabilitation des réseaux d'assainissement collectif communautaire consécutif aux conclusions du schéma directeur d'assainissement : travaux	1 465 700€ TTC	1 897 500 € TTC

→ Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
PPI	2015	620 000 €
PPI	2016	3 702 500 €
PPI	2017	2 237 000 €

3.1.11 ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT

→ **Abandons de Créances ou versement à un fond de solidarité (P207.0)**

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).
- L'année 2017, les demandes d'abandon de créance ont représenté 0 € car la trésorerie n'a pas fait de demande d'abandon de créances.

3.1.12 BILAN ET FAITS MARQUANTS

➤ Equipe d'exploitation des ouvrages (CTEU, PR-BSR, « petites » STEU)

Les niveaux de performance des différents systèmes de traitement, sur l'ensemble des sites sont bons, (hors la STEU du Boulay-morin qui est en sous-capacités). C'est le cas en particulier pour les plus importants : le CTEU et la station d'épuration de Miserey. Pour ces sites, aucun rappel ou avis défavorable n'est attendu des services de police de l'eau.

Autres faits à retenir :

- Poursuite de la cogestion et de l'accompagnement du traitement de fiches d'appel en garanties avec la mission grands projets et ouvertures de dossier de garanties décennales. Le nombre de fiches d'appel en garanties a peu baissé en 2017. Les sujets résiduels sont compliqués à régler par le constructeur du CTEU.
- Réparation d'une panne importante sur le chopper du sécheur du CTEU, au printemps 2017.
- Réparation d'une panne importante sur un grappin de déstockage des boues séchées à l'été 2017. Une partie des boues produites au cours de l'année n'a pas pu être évacuée en épandage agricole. Elles le seront en 2018.
- Mise à l'arrêt des ouvrages du traitement tertiaire en fin d'année 2017, pour la période hivernale, par souci d'économie d'énergie dans le respect des normes de rejet. A cette saison, les bassins d'aération ont la capacité à eux seuls d'abaisser la concentration de phosphore d'au moins 90% et les clarificateurs suffisent à capter plus de 95% des MES.
- Remplacement du chlorure ferrique par du polychlorure d'aluminium au niveau du traitement biologique. Le principal objectif qui a motivé ce changement est de ne plus charger les boues biologiques en fer pour éviter que celui-ci, après transformation lors de la digestion, ne favorise les auto-échauffements de boues séchées.
- Lancement du marché des vidanges, nettoyage et inspection des digesteurs. Les prestations seront

réalisées à partir de 2018, l'objectif étant d'inspecter l'intérieur des digesteurs avant la fin de la garantie décennale.

- Lancement du marché de remplacement des diffuseurs des bassins d'aération, les prestations auront lieu au printemps 2018. Ce renouvellement est à faire tous les 5 ans.
- Au CTEU, l'installation d'opacimètres et de débitmètres a débuté sur les cheminées des cogénérations en conformité avec l'arrêté du 24/09/13 relatif aux rejets atmosphériques des installations de combustion. L'action se poursuivra en 2018 sur les chaudières digesteurs et sécheur.
- A Caugé, installation d'un compacteur de refus de dégrillage pour diminuer le volume de déchets à évacuer, faciliter leur manutention et réduire la gêne provoqué par les odeurs vis-à-vis des exploitants et du voisinage.
- En 2017, l'accomplissement des déclarations règlementaires mensuelles, concernant la surveillances des réseaux, a nécessité l'achat du module SANDRA de l'application informatique AQUACALC. Sans un tel outil, il aurait été impossible de gérer et mettre en forme l'ensemble des données dûes à la Police de l'eau et à l'Agence de l'eau afin de se mettre en conformité avec ses organismes et récupérer le maximum des primes pour épuration.

➤ **Exploitation des PR-BSR et des postes de refoulements**

Les sites les plus importants des systèmes de collecte fonctionnent bien : les deux PR-BSR et les plus gros postes de refoulement. Aucun problème significatif n'a été relevé sur les plus petits postes de refoulement.

Moins de 5 fiches de débordement au milieu naturel ont été ouvertes et déclarées à la Police de l'eau..

Les faits marquants sont les suivants :

- Un débordement à l'Iton du PR-BSR d'Évreux a eu lieu à la mi-janvier 2017. Il est intervenu à cause d'une suite d'erreurs d'appréciation de l'agent d'astreinte qui ont été rapportées dans le détail au service chargé de la police de l'eau à la DDTM.
- Un débordement à l'Iton du PR-BSR d'Évreux a eu lieu début février suite à une panne sur les dégrilleurs en entrée du CTEU. La pluviométrie du moment a également contribué au by-pass.

➤ **Exploitation des réseaux de collecte et de transfert des eaux usées et pluviales**

Depuis l'été 2015, les réseaux de collecte d'eaux usées qui aboutissent au CTEU et un réseau pluvial d'Évreux sont équipés d'installations de « suivi permanent ». La mise en place de ces installations correspond à l'application de la réglementation.

Ce « maillage » des réseaux est constitué par plus de vingt points de surveillance. Il s'agit en particulier de :

- la surveillance de déversoirs d'orage d'eaux usées, des réseaux de collecte vers le milieu naturel,
- la surveillance de surverses sur des postes de refoulement,
- la mesure de débits transitant sur les principaux émissaires d'eau usée,
- la surveillance du débit et d'indices de pollution entropiques sur un collecteur d'eau pluviale.

Durant 2017, les dispositifs en place ont permis de relever des débordements d'eaux usées vers le milieu naturel, sur les réseaux de collecte, notamment au niveau du DO 505 situé rue F.D. Roosevelt à Evreux. Les opérations de fiabilisation des instruments de mesure effectuées tout au long de l'année, ont été efficaces.

Les activités et le suivi de 2017 ont permis de confirmer la nocivité de l'environnement des réseaux d'eaux usées pour des équipements de métrologie par définition fragiles. Certaines des installations vieillissent mal et nécessiteront un entretien régulier et / ou des modifications pour obtenir un niveau de fiabilité soutenable.

Compte tenu de l'emplacement des équipements du suivi permanent, l'entretien et l'exploitation se révèlent complexes et chronophages. L'acquisition, la validation et la diffusion des données collectées le sont également. Dans ce contexte, l'activité de l'équipe d'exploitation a donc été de s'approprier l'utilisation des nouveaux équipements, développer les compétences nécessaires, réunir des ressources, (matériels et documentation), et définir une organisation pour assumer cette nouvelle activité.

➤ **Cellule industrie :**

- Un suivi régulier de points de rejets dits sensibles ont été effectués. Ce suivi comprend notamment l'exutoire du bois Jollet (Boulevard de la Buffardière), à raison d'une fréquence d'une fois par semaine. Celui-ci est surveillé depuis mi-2013. En 2017, la cellule industrie a pu constater une baisse significative des polluants à cet exutoire.

Les contrôles ainsi que les suivis réguliers et rigoureux de ces points sensibles ont contribué à une réduction des émissions de pollutions dans les réseaux communautaires et par conséquent, une diminution des coûts dans le cadre d'intervention de dépollution. De plus, la mise en conformité ultérieure de certains établissements a également contribué à la réduction des rejets polluant à ce point sensible.

- Dans la continuité du partenariat créé en octobre 2012 entre la CMA, EPN, le CNPA, la CAPEB et la FFB, la cellule industrie développent des actions de concertation et de sensibilisation visant à réduire les impacts sur le milieu naturel des activités artisanales.

En effet, le territoire d'EPN est considéré par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) comme prioritaire. Des aides peuvent donc être accordées par l'AESN dès lors que les investissements ont un impact positif sur la ressource en eaux.

Pour exemple, Evreux Portes de Normandie a accompagné l'entreprise RDC PRODUCTIONS dans le cadre de leur démarche de mise en conformité de leurs effluents industriels. Cet établissement prévoit un investissement considérable pour équiper son site d'une station de traitement des eaux représentant un coût total de 160 000 euros. Le partenariat avec l'AESN va permettre à cette entreprise d'obtenir 60% de subventions.

- 14 pollutions accidentelles ont été recensées dans les réseaux communautaires notamment des rejets d'eaux usées dans les réseaux d'eaux pluviales et dans la rivière Iton.
- Il a été effectuée une campagne de prélèvements globale sur l'ensemble du territoire d'Evreux Portes de Normandie. Dans ce cadre, 84 prélèvements ont été réalisés sur les réseaux d'eaux usées communautaires, sur certains postes de refoulements et en entrée ainsi qu'en sortie du Centre de Traitement des Eaux Usées. Sur ces échantillons, 168 analyses ont portées sur le cuivre, le zinc, et le fer qui font partie des substances cibles du plan RSDE.
- Suite à une hausse significative et subite du paramètre phosphore total des eaux usées de la station de Saint André de l'Eure, la cellule industrie a mené des investigations au sein de la ZAC de la Croix Prunelle. Ces dernières ont permis de déterminer l'origine de cette hausse provenant de l'entreprise RDC PRODUCTIONS, qui suite à l'automatisation de système process, a multiplié par 10 l'utilisation d'acide phosphorique responsable de la hausse du phosphore au niveau de la station d'épuration de Saint André de l'Eure. Les travaux de mise en place de station physico-chimique seront effectués au cours de l'année 2018 après passage en commission de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.
- Dans le cadre de sa mission de protection du CTEU et des ouvrages annexes, la cellule industrie a écrit un article sur les rejets interdits et nuisibles au fonctionnement biologique du CTEU qui a été diffusé dans le journal de l'agglomération.

➤ **Laboratoire :**

La nouvelle planification du travail au sein du laboratoire a permis d'assurer la réalisation des analyses dans les délais. Les transmissions des résultats de toutes les stations de l'EPN aux autorités de tutelles (la police de l'Eau, l'A.E.S.N et l'Observatoire départemental) ont été réalisées sans aucun retard.

La maintenance préventive et curative des appareils du laboratoire a bien été suivie en 2017, même si une légère baisse a été enregistrée au niveau de la maintenance préventive réalisée en interne au laboratoire dû à l'absence d'une technicienne au premier semestre 2017.

L'étude portant sur l'analyse du cuivre, du zinc et du fer par microméthode dans les eaux usées a pu être finalisée en mai 2017. Les résultats ne sont pas concluants pour le cuivre et le zinc. Par contre, les analyses réalisées sur le fer donnent des résultats qui sont comparables avec les résultats du laboratoire LABEO. Ce test pourra être utilisé pour un résultat approximatif.

En septembre 2017, le laboratoire a constitué un dossier pour une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour la mise en place de la campagne RSDE sur le CTEU de Gravigny en 2018.

Le laboratoire en collaboration avec le responsable des PR du service assainissement exploitation a pris en charge les mesures d'H₂S et de rédox dans le réseau d'assainissement EU de l'agglomération EPN. Ces mesures ont été réalisées par un prestataire externe en novembre 2017.

3.1.13 DOSSIERS EN COURS ET AMELIORATIONS A PREVOIR

➤ Exploitation du CTEU, des « petites STEP » des PR-BSR

La station d'épuration du lotissement les Mareux à Caugé a été reconstruite en 2016. Les essais de garantie ont été accomplis en 2017, ils ont permis de valider ses performances..

Les performances des stations d'épuration du Boulay Morin sont conformes au niveau national (Directive ERU), en revanche, elles sont non-conforme au niveau local. La situation ne pourra pas être rétablie avant l'arrêt de la STEP et le raccordement de son réseau de collecte au CTEU, programmé en 2019.

À la suite de l'étude organisationnelle (et technique) de la Direction, des pistes de progrès ont été identifiées. Ces pistes ont été retranscrites sur une « une feuille de route » pour programmer et suivre des actions d'amélioration à mettre en œuvre durant les mois et les années à venir.

Graduellement, selon les moyens humains et financiers libérés, ces actions seront mises en place sur les 3 années à venir.

Sans être exhaustif, des actions sont prévues pour le moins sur les points suivants :

- Poursuivre la préparation et concrétiser des « grosses » interventions d'entretien :
- Remplacement des diffuseurs d'air des bassins d'aération du CTEU. Marché lancé en 2017, prestations à faire au printemps 2018.
- Vidange des digesteurs et réhabilitation éventuelle. Marché lancé en 2017, prestations à débiter au printemps 2018.
- Améliorer la mise en œuvre complète du programme de maintenance des équipements. Poursuivre le développement de la GMAO pour l'appliquer à l'ensemble des sites et à l'ensemble des équipements qui le nécessitent.
- Un processus de révision des gammes de maintenance est lancé, afin de tenir compte des retours d'expérience des opérateurs de terrain. Les tâches prévues, les fréquences et les moyens nécessaires sont ajustés et complétés pour mieux correspondre aux besoins identifiés pour chacun des équipements, en fonction de leur utilisation. Un gros travail a déjà été effectué. Des ajustements continueront d'être apportés en 2018.
- Mettre à jour des dossiers techniques et administratifs, tels que : mettre à jour le Manuel d'autosurveillance du CTEU, les dossiers SANDRE. Les cahiers de vie des « petites STEP », (précédemment dénommés Manuels d'autosurveillance) et l'analyse des risques de défaillance du CTEU ont été créés en 2017.
- Développer la polyvalence des personnels en particulier entre l'exploitation et la maintenance.
- Tester la faisabilité de produire les préparations de polymère avec de l'eau industrielle pour faire des économies d'eau de ville. L'ensemble des préparations de polymère de la filière boue a été passée sur le réseau d'eau industrielle.
- Clôturer toutes les fiches de garanties avec le maître d'œuvre et le constructeur du CTEU.
- Optimiser le taux d'utilisation du sécheur et diminuer la proportion des boues compostées.

➤ **Exploitation des PR-BSR et des postes de refoulement**

- Augmenter le nombre de PR équipés de grilles antichute, afin de progressivement se conformer aux règles de sécurité collectives sur l'ensemble des sites.
- Remplacer les plaques de fermeture des postes de refoulement et chambres de vannes qui le nécessitent.

➤ **Exploitation des réseaux de collecte et de transfert des eaux usées et pluviales**

- Poursuivre la remise en état et la fiabilisation des points de collecte de données défectueux. Tester le dédoublement de certaines sondes afin d'identifier les plus robustes, qui produiront les données les plus fiables et qui demanderont le moins de travail d'entretien.
- Optimiser les moyens humains pour assurer l'entretien régulier des installations de suivi permanent des réseaux.

➤ **Cellule industrie :**

Dès le début de cette année 2018, Evreux Portes de Normandie va s'agrandir une nouvelle fois avec 12 nouvelles communes qui intègrent le territoire d'Evreux Portes de Normandie. Dans ce cadre, la cellule industrie va prospecter sur ces communes afin d'identifier si il y a des établissements à risques par rapport à la ressource en eau et qui nécessitent une mise en conformité de leur assainissement prioritairement.

Par ailleurs, la Cellule Industrie souhaite améliorer continuellement la qualité des rejets des industriels du territoire communautaire dans le cadre d'une réglementation de plus en plus stricte comme le démontre le plan RSDE (Recherche des Substances Dangereuses dans l'Eau) qui vise à mettre en place des actions de réduction des flux de substances dangereuses dans l'eau.

Dans ce cadre, en parallèle, des campagnes RSDE réalisées par le laboratoire au CTEU prévue en 2018, la cellule industrie va réaliser de nouveau des campagnes de prélèvements afin de déterminer des rejets industriels concentrés en zinc, en cuivre et en fer.

En outre, dans le but, d'améliorer et de proposer aux publics des visites du CTEU plus ludiques pour les élèves de primaires et de maternelles, la cellule industrie va mettre en place un atelier « Laves ton eau » proposant des explications des différentes étapes de traitement des eaux via une approche plus pédagogique avec l'utilisation de divers outils et/ou produits type tamis, cône de décantation, réactifs, colorants, huile alimentaire, sable ect. Cet atelier pourra être également proposé dans le cadre de manifestation comme des portes ouvertes du CTEU, la journée de l'Environnement et/ou la fête de la Science.

La Cellule Industrie va continuer à développer ses actions de communications notamment en participant à l'organisation de la route des énergies, la journée de l'Environnement et au salon de l'eau du 17 mai 2018. Ce salon de l'eau va notamment permettre d'informer les professionnelles sur les différentes compétences et services que propose Evreux Porte de Normandie pour les soutenir dans leur démarches environnementales en lien avec la protection de la ressource en eau et va permettre de conforter les actions de partenariat avec les différentes organisations professionnelles.

Enfin, la cellule industrie va mener une campagne de communication auprès des usagers et des professionnels, notamment les métiers de bouche dans le cadre d'une démarche incitative de collecte des graisses et huiles de friture, pour optimiser la production de biogaz du CTEU.

➤ **Laboratoire**

L'élaboration et la mise à jour des modes opératoires, des fiches de suivi des appareils, etc., documents du système qualité, devra se poursuivre en 2018.

Le marché «Prestation de prélèvement et d'analyses pour le laboratoire du service assainissement» a été mis en publicité mi-janvier 2018.

3.2 Territoire exploité par prestataire extérieur

Depuis la fusion entre Grand Evreux Agglomération et la CCPN au 1^{er} janvier 2017, EPN assure la gestion des systèmes d'assainissement suivants sur le sud de son territoire :

- Le système d'assainissement de Garennes sur Eure permettant la collecte et le traitement des eaux usées de Garennes sur Eure ;
- Le système d'assainissement de Saint André de l'Eure permettant la collecte et le traitement des eaux usées de Saint André de l'Eure;
- Le système d'assainissement de La Couture Boussey permettant la collecte et le traitement des eaux usées de La Couture Boussey ;
- Le système d'assainissement de Prey permettant la collecte des eaux usées de Prey ; le traitement s'effectuant au Centre de Traitement des Eaux Usées de Gravigny ;
- Le système d'assainissement des Authieux permettant la collecte des eaux usées de la commune et leur transfert vers le réseau de St André de l'Eure où les eaux usées seront traitées.
- Le système d'assainissement du lotissement le Pré Saillant à Croth permettant la collecte et le traitement des eaux usées y compris celles du lotissement le Clos des Roses;

Le service public d'assainissement est assuré :

- pour la commune de Garennes sur Eure : par un délégataire privé assurant l'entretien des réseaux, le fonctionnement de la station d'épuration et la facturation de la redevance d'assainissement collectif ;
- pour les communes de Saint André de l'Eure, La Couture Boussey, Prey, Croth et Les Authieux : par un prestataire privé assurant l'entretien des réseaux et le fonctionnement des stations d'épuration.

Commune	Mode de gestion	Délégataire	Date d'effet du contrat	Echéance après affermissement de la tranche conditionnelle
<i>Garennes sur Eure</i>	Affermage (réseau et station)	Veolia Eau	28.11.2009	25.11.2018
<i>Saint André de l'Eure, La Couture Boussey, Prey, Croth et Les Authieux.</i>	Prestation de service (réseaux et stations)	Veolia Eau	01.01.2009	04.01.2019

3.2.1 LA REPARTITION DES USAGERS

Les données ci-dessous sont fournies par les exploitants. A partir du nombre d'abonnés raccordés et raccordables, on peut déduire le taux de raccordement sur le réseau d'assainissement. Le nombre d'abonnés correspond au nombre de logements assujettis à la redevance d'assainissement par commune.

Commune	Garennes sur Eure	Saint André de l'Eure	La Couture Boussey	Prey	Les Authieux	Croth
Nombre de logements Tous zonages confondus (données INSEE)	1 023 (Données 2013)	1 774 (Données 2013)	985 (Données 2013)	387 (Données 2013)	284 (Données 2013)	545 (Données 2013)
Nombre de logements <i>raccordés</i> à l'assainissement collectif	617 (données Veolia)	1 521	961 (données facturation)	413 (données facturation)	65	23
Nombre d'habitants desservis (estimation) [D201.0]	1 118 (données CCPN) 1 870 (données Veolia)	3 300	2 214	1 001	276	65 (SATESE)
Nombre de logements <i>raccordables</i> mais non raccordés*	0	0	0	0	96 (1)	1(2)
Taux de raccordement	100 %**	100 %**	100 %**	100 %**	73 %	96 %

* *Usager raccordable* : dispose du réseau d'assainissement collectif dans sa rue depuis plus de 2 ans.

Sur la commune de Prey, le nombre de logements raccordés (données 2016) supérieur au nombre de logements (données INSEE 2013) s'explique par la création de nouveaux logements sur la commune, notamment dans le cadre de lotissements.

** Pour les communes de Garennes sur Eure, Saint André de l'Eure, La Couture Boussey et Prey, une étude poussée de l'état des raccordements des logements est à réaliser. En effet, des vérifications in situ sont à mener sur l'ensemble de chaque commune.

Les usagers raccordables, mais non raccordés sont desservis par un réseau d'assainissement collectif dans leur rue. Ils disposent de deux ans pour se raccorder (à l'exception des usagers sollicitant une dérogation).

Il s'agit des logements:

(1) : de la commune des Authieux, les travaux de mise en œuvre du réseau de collecte se sont terminés en mai 2015 et le réseau a été mis en service pour les usagers le 23/11/15 ;

(2) : une habitation du lotissement le Clos des Roses n'est pas encore construite.

Conformément à l'article L1331-1 du Code de la Santé Publique, la redevance assainissement peut être perçue auprès d'une habitation dès lors que celle-ci est raccordable. Passé le délai de 2 ans, la Communauté

de Communes **double le montant de la redevance d'assainissement collectif**, conformément au règlement d'assainissement et aux délibérations n°2004-88 et 2009-40.

Quant aux habitations non desservies par un dispositif d'assainissement collectif, elles peuvent être équipées d'un dispositif autonome (fosses septiques ou fosses toutes eaux, assurant l'épuration des eaux usées, couplées à un système de dispersion dans le milieu naturel).

3.2.2 REALISATION DES BRANCHEMENTS

La délibération n°2008-64, rendue exécutoire le 30 juin 2008 définissait la participation pour le raccordement à l'égout. Néanmoins, suite à la disparition de l'ancienne participation pour raccordement à l'égout (PRE) au profit d'une participation de financement de l'assainissement collectif (PFAC) :

- article 30 de la loi n° 2012-354 du 14 mars 2012 de finances rectificative pour 2012 :
- article L.1331-7, al. 1er, modifié du Code de la santé publique,

L'agglomération EPN a décidé de faire payer uniquement les frais de raccordement en domaine public (conformément à l'Article L1331-2 du Code de la Santé Publique). Une délibération est en préparation.

Suite à une consultation, l'agglomération EPN a retenu l'entreprise SOGEA pour la réalisation des branchements neufs (or Garennes sur Eure), la mise à niveau et le renouvellement des tampons d'assainissement. Ce marché a été notifié en 2015 pour 1 an renouvelable deux fois.

Pour la commune de Garennes sur Eure, c'est Veolia directement qui gère les demandes de création de branchement et les travaux de voirie liés aux tampons.

Le tableau suivant présente le nombre de branchements neufs réalisés en 2017 (hors lotissements et extension de réseau) : 13 au total

Commune	Nombre de branchements neufs réalisés en 2017
Saint André de l'Eure	4
La Couture Boussey	9
TOTAL	13

3.2.3 REALISATION DE TRAVAUX DIVERS SUR RESEAUX

EPN a également procédé à des opérations de mise à niveau ou de renouvellement des tampons sur le réseau d'eaux usées réalisés par le service exploitation voirie d'Évreux Portes de Normandie:

Saint André de l'Eure

Renouvellement et/ou mise à niveau de tampon de regard : 4 au total

- 1 au croisement de la Rue de Mousseaux et de la Rue Pasteur ;
- 1 rue du Bel Air ;
- 1 rue Pasteur ;
- 1 rue de Mousseaux ;

Renouvellement de fermeture de boîte de branchement et mise à la cote :

1 rue de Pacy.

La Couture Boussey

Renouvellement et/ou mise à niveau de tampon de regard : 2 au total

- 1 Rue Grande ;
- 1 Rue de Saint André

Garennnes sur Eure

Renouvellement et/ou mise à niveau de tampon de regard : 4 rue Anatole France.

Le reste des travaux sur Garennnes sur Eure est à la charge du délégataire. Celui-ci a réalisé les opérations suivantes :



- Renouvellement de 12 Tamis des bâches de transfert ;
- Réparation de 8 vannes et 18 contrôleurs
- Intervention de deux camions hydrocureurs pendant 2 jours sur le réseau de Garennes afin de garantir la continuité du service suite à l'explosion d'une des deux pompes à vide de la station le 19 juillet 2017.
- Tout au long de l'année, 25 interventions en astreinte ont été réalisées, principalement suite à des vannes restées ouvertes. Le renouvellement réalisé sur le matériel a été bénéfique, car ces interventions sont en diminution par rapport à 2016.

3.2.4 DESCRIPTION DES SYSTEMES DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT

a) LES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Sur le sud du territoire d'EPN, il existe 6 systèmes d'assainissement distincts et un réseau de collecte à l'échelle communale qui transfèrent les effluents à une commune voisine disposant d'un site de traitement. Les 6 systèmes d'assainissement comprennent un réseau de collecte assurant le transit des eaux usées et les ouvrages de traitement.

Le 23 novembre 2015, le réseau de collecte et de transfert des Authieux ayant été mis en service, la micro-station a été mise à l'arrêt.

Le linéaire total des réseaux sur le territoire communautaire est de 67 415 mètres, dont environ 47 206 m en gravitaire.

Réseaux de collecte en 2017

Nom	Type	Longueur totale (m)	Nombre de postes de refoulement
Réseau de Garennes sur Eure	Séparatif, sous vide, gravitaire et refoulement	10 778	2
Réseau de Saint André de l'Eure	Séparatif, gravitaire et refoulement	24 013	5
Réseau de La Couture Boussey	Séparatif, gravitaire et refoulement	15 189	2
Réseau de Prey	Séparatif, gravitaire et refoulement	11 514	5
Réseau des Authieux (Nouveau réseau)	Séparatif, gravitaire et refoulement	5 755	3
Lotissement de Croth	Séparatif et gravitaire	166	0
TOTAL	-	67 415	17

Certaines parties de réseaux plus ou moins anciens n'apparaissent pas sur le SIG (Système d'information Géographique) et devront être mis à jour. Un travail important de mise à jour et de géolocalisation est à effectuer, car plusieurs incohérences existent entre les plans et ce qui est vu sur le terrain.

Les linéaires indiqués ne tiennent, normalement, pas compte des linéaires de réseaux correspondants à des réseaux privés (lotissement privé ou communaux par exemple).

Les lotissements présents sur les différentes communes n'ont pas tous été rétrocedés. Des incertitudes quant au statut de certains persistent.

Détail des longueurs

Réseau	Longueur en gravitaire (ml)	Longueur en refoulement (ml)	Longueur en refoulement - transfert (ml)	Longueur en sous vide (ml)	Longueur du rejet en aval de la STEP (ml)
Réseau de Garennes sur Eure	1 209	619	0	8 950	300
Réseau de Saint André de l'Eure	20 342	3 671	0	0	-
Réseau de La Couture Bousse	14 733	456	0	0	5 267 ml (dont 1 767 ml en refoulement)
Réseau de Prey	7 674	952	2 888	0	-
Réseau Les Authieux	3 082	167	2 506	0	-
Réseau de Croth	166	0	0	0	-
TOTAL	47 206	5 865	5 394	8 950	5 567

Le réseau de Garennes sur Eure comprend 2 parties en refoulement :

- *Route de Bueil : 318 ml*
- *Chemin du radon - Lotissement de Bellevue : 301 ml.*

A noter que le lotissement suivant a été pris en compte dans le calcul du linéaire de réseau de collecte puisqu'il a été intégré au domaine public communal :

Les Hayes Mathieu : 186 ml (gravitaire) et 208 ml (sous vide).

Le réseau de Saint André de l'Eure comprend 4 parties en refoulement :

- *Place Gambetta (DIP) : 56 ml*
- *ZAC de la Croix Prunelle et D53 : 897 ml (2 postes de refoulement)*
- *Rue du Chemin Vert : environ 46 ml. La longueur de la partie refoulement n'est pas connue de manière précise, elle devra faire l'objet de mesures*
- *Raccordement de Sofrastock et refoulement jusqu'à l'entrée de la ZAC : 2 672 m.*

A noter que les lotissements suivants n'ont pas été pris en compte dans le calcul du linéaire de réseau de collecte puisqu'ils sont toujours privés :

- *La Mare Bourgeois 1 : 716 ml (gravitaire) ;*
- *La Mare Bourgeois 2 : 598 ml (gravitaire) ;*

- Inchakoff : 298 ml (gravitaire) ;
- Rue des Capucines : 295 ml (gravitaire) et 223 ml (refoulement) ;
- Le Gros Buisson : 452 ml (gravitaire).

Seuls les réseaux (843ml de gravitaire) du lotissement Le Vieux Moulin figurent à l'inventaire en 2016, la mairie ayant décidé de récupérer les voiries et de les transférer au domaine public communal.

Le réseau de La Couture Boussey comprend 3 parties en refoulement :

- *PR de la Mare (Hameau de Boussey) : 234 ml*
- *PR de la Tuilerie (Hameau de Boussey) : 222 ml*
- *PR eau traitée de la station d'épuration (rejet à Garennes sur Eure) : 1 767 ml.*

A noter que les lotissements suivants n'ont pas été pris en compte dans le calcul du linéaire de réseau de collecte puisqu'ils sont toujours privés :

- Résidence Henri IV : 262 ml (gravitaire)
- Lotissement la Lyre : 338 ml (gravitaire)
- Lotissement Mozart : 109 ml (gravitaire)
- Lotissement les Luthiers : 103 ml (gravitaire).

Le réseau de Prey comprend 5 parties en refoulement :

- *rue de Garencières : 167 ml*
- *rue des Fossés Appolines : 240 ml*
- *rue de Grosseuvre : 364 ml*
- *rue Charles de Gaulle, ZAC des Coquelins : 181 ml*
- *rue Charles de Gaulle : 2 888 ml qui refoulent l'ensemble des effluents de la commune vers le réseau de Guichainville.*

A noter que le lotissement suivant n'a pas été pris en compte dans le calcul du linéaire de réseau de collecte puisqu'il est toujours privé :

- 20 rue de Garencières : 68 ml (gravitaire).

Le réseau des Authieux, mis en service le 23 novembre 2015, comprend 2 parties en refoulement pour la collecte :

- *Impasse de la Marnière : 89 ml ;*
- *Rue de la Mare Corbin : 78 ml ;*
- *et 2 autres parties en refoulement qui permettent le transfert des eaux usées de la commune vers le réseau de St André de l'Eure :*
- *Rue du Lavoir et Rue de Damville : 428 ml (PR du Lavoir);*
- *Rue de Damville et RD 833 : 2 078 ml (PR rue de Damville).*

Sur les 6 systèmes d'assainissement, 5 d'entre eux sont individuellement dotés d'une station d'épuration. A noter que la micro-station des Authieux a été mise hors service le 11/12/15.

Sur la commune de Grosseuvre, existe un lotissement privé, dit de la Sente Jurée, composé d'un réseau de collecte des eaux usées et de branchements ainsi que d'une micro-station de type Biotec pour le traitement et de 2 bassins d'infiltration. Les voiries ont été rétrocédées à la commune et passées dans le domaine public, néanmoins la délibération ayant une rédaction particulière, un doute subsiste quant aux réseaux

d'EU. Le site de traitement et d'infiltration est toujours à la charge du promoteur et des colotis. Un éclaircissement du statut des réseaux est en cours avec le service juridique de l'EPN.

Installations de traitement en 2017

Nom	Type	Année de construction	Capacité nominale
Station d'épuration de Garennnes sur Eure	Boues activées	1996	1 800 EH
Station d'épuration de St André de l'Eure	Boues activées	2010	8 500 EH
Station d'épuration de La Couture Boussey	Boues activées	2007	3 200 EH
Micro-station du lotissement le Pré Saillant à Croth	Décanteur-digesteur et Lit bactérien	2009	70 EH

EH : Equivalent Habitant

Données de fonctionnement 2017

Station	Nb de logements raccordés	Volumes eau traitée	Quantité de boues épandues [D203.0]
Garennnes sur Eure	617	43 700 m ³	14,2 T de MS
Saint André de l'Eure	1 521	200 000 m ³	37,5 T de MS
La Couture Boussey	948	86 500 m ³	40,0 T de MS
Prey	413	37 452 m ³ *	0
Croth	23	610 m ³	0
TOTAL	3 546		91,7 T de MS

* Le volume indiqué correspond au volume facturé aux usagers.

Les boues de la station d'épuration de Croth ne font pas l'objet d'épandage. Elles sont traitées à la station d'épuration de St André de l'Eure, au même titre que les boues provenant des fosses toutes eaux.

En 2017 pour la station de la Couture Boussey, 108T de boues brutes ont été mélangées avec du compost de déchets verts, sorties au printemps puis épandues mi-août. 18.62T de boues brutes séchées ont été épandues directement le 30 septembre.

Pour Garennes sur Eure, 370m³ des boues liquides ont été épandues lors de la campagne de printemps puis 95 m³ de boues liquides ont été épandues lors de la campagne d'été.

b) COMMUNE DE GARENNES SUR EURE

- **Description du système d'assainissement**

α. Réseau de collecte des eaux usées

Le réseau permet la collecte des eaux usées de la commune de Garennes sur Eure.

Caractéristiques du réseau de collecte	
Type de réseau	Séparatif
Type d'écoulement	Sous vide
Longueur de canalisation en gravitaire	1 209 ml
Longueur de canalisation en refoulement	619 ml
Longueur de canalisation sous vide	8 950 ml
Longueur totale du réseau	10 778 ml
Nombre de vannes d'entrée d'air	3
Bâches de transfert	162
Poste de refoulement	2

Le réseau de Garennes sur Eure est particulier. Il s'agit d'un réseau sous vide où l'effluent est entraîné grâce à une différence de pression. Une centrale de vide permet de créer la dépression suffisante pour acheminer les eaux usées jusqu'au site de traitement. Le choix de cette technique « alternative » pour le transport des effluents s'explique par les risques de crue en vallée de l'Eure.

β. Station d'épuration de Garennes sur Eure

Vue d'ensemble de la station d'épuration



La station permet de traiter les eaux usées de la commune Garennes sur Eure. Ses principales

Présentation de la station d'épuration	
Année de construction	1996
Procédé de la filière eau	Boues activées en aération prolongée
Procédé de la filière boues	Table d'égouttage et silo de stockage
Capacité nominale	1 800 EH
Exutoire	l'Eure
Volume du bassin d'aération	350 m ³
Diamètre intérieur du clarificateur	9,5 m
Volume utile du silo de stockage des boues	400 m ³

L'effluent reçu suit la filière de traitement suivante :

- 1 - Dégrillage
- 2 - Dégraissage, dessablage
- 3 - Traitement biologique en bassin d'aération
- 4 - Clarification
- 5 - Rejet dans l'Eure.

Les boues produites sont dirigées vers la filière suivante :

- 1 - Extraction
- 2 - Flocculation (injection de polymère) et table d'égouttage
- 3 - Stockage en silo
- 4 - Reprise et épandage agricole.

Données sur le fonctionnement 2017

α. Filière eau

Evolution des volumes arrivant à la station :

Année	2015	2016	2017
V arrivant en station (m ³)	44 148	44 663	43 700
V moy journalier (m ³ /jour)	121	122	120

Concentration et flux de pollution :

Au cours de l'année 2017, 2 bilans 24h ont été réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance de la station d'épuration de Garennes sur Eure. Le détail des flux mesurés est présenté dans les tableaux suivants :

Evolution de la charge entrante					
	2013	2014	2015	2016	2017
Volume entrant (m3/j)	118	141	121	122	120
Capacité hydraulique (m3/j)	150	150	150	150	150
Charge DBO5 entrante (kg/j)	55	50	39	42	41
Capacité épuratoire en DBO5 (kg/j)	108	108	108	108	108

Adéquation de la capacité à la charge							
	Volume (m3/j)	DCO (kg/j)	DBO5 (kg/j)	MES (kg/j)	NTK (kg/j)	NGL (kg/j)	Pt (kg/j)
Capacité épuratoire	150	270	108	144	27	27	6
Charge moyenne annuelle	120	126	41	52	14,3	14	1,4

Qualité du rejet et rendement épuratoire du système de traitement							
	DCO	DBO5	MES	NTK	NGL	Pt	
Nombre de bilans disponibles	5	5	5	5	5	5	
Charge moyenne annuelle entrante (kg/j)	126	41	52	14.3	14	1,4	
Charge moyenne annuelle en sortie (kg/j)	4.7	0.7	0.7	3	3.2	0.5	
Rendement moyen annuel (%)	94	98	99	77	75	59	
Concentration moyenne annuelle en sortie (mg/l)	42	6	7	25	28	4.8	
Prescription de rejet - Concentration maximale par bilan (mg/l)	90	30	30	10	20		

Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel [P254.3]

	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de bilans conformes / nombre de bilans disponibles (%)	100	50	100	50	3
Pour information, nombre de bilans disponibles (*)	3	2	2	2	5
Charge moyenne DBO5 (kg/j)	68	50	39	42	41

Données fournies à titre indicatif car cet indicateur concerne uniquement les stations d'épuration de plus de 2 000 EH.

A noter que les résultats d'analyse sont conformes pour tous les paramètres sauf pour le NTK du bilan de fin d'année (le rendement est néanmoins correct puisqu'il atteint plus de 86%). Les objectifs de traitement étant uniquement basés sur les concentrations, le bilan de fin d'année est considéré comme non conforme.

Conformité de la collecte des effluents [P203.3]– Indicateur en cours de refonte

	2016	2017
Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la DERU	100	100

Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la DERU [P204.3]

Données fournies par la Police de l'Eau	2016	2017
P204.3 –Indicateur en cours de refonte	100 % - conforme	100 % - conforme

Données fournies à titre indicatif car cet indicateur concerne uniquement les stations d'épuration de plus de 2 000 EH.

Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la DERU [P205.3]

Données fournies par la Police de l'Eau	2016	2017
P205.3 –Indicateur en cours de refonte	0 % - Non conforme	0 % - non conforme

Données fournies à titre indicatif car cet indicateur concerne uniquement les stations d'épuration de plus de 2 000 EH.

Deux bilans d'autosurveillance réglementaires doivent être réalisés sur la STEP de Garennes sur Eure.

Les deux analyses réalisées en avril et septembre étant non conforme sur les paramètres NTK et NGL (en moyenne annuelle), il a été convenu que deux analyses complémentaires seraient réalisées.

Malheureusement les conditions d'exploitation n'ont pas permis de remédier à cette non-conformité.

6. Filières boues

Evacuation de boues en 2017 [D.203]

	Produit brut	Matières sèches (t)	Siccité (%)	Destination épandage agricole (%)
Valorisation agricole				
Boues liquides	465 m3	14.2	3,06*	100,00

Avec la table d'égouttage en fonctionnement normal, les boues atteignent une siccité entre 4.5 et 5.5% en sortie de table. La siccité est légèrement dégradée dans le silo à cause de l'apport des mousses, mais aussi des pluies car le silo est à ciel ouvert.

Evolution de la production

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Volume de boue (m ³)	576	684	774	302 m ³ + 15,8 t	579	465
Siccité moyenne (%)	4,75%	2,72	1,71	2,29 et 39,43	3,24	3,1%
Tonnage MS (T)	27,4	20,72	13,16	13,15	18,73	14.2

Taux de boues évacuées selon des filières conformes [P206.3]

	2013	2014	2015	2016	2017
Taux de boues évacuées selon des filières conformes (%)	100	100	100	100	100

γ. Sous-produits évacués

	2013	2014	2015	2016	2017
Refus de dégrillage évacués en Incinération (t)	0,6	0,3	1,2	0,9	0
Sables évacués vers une autre STEP (t)	2	3,9	4,5	1,2	2,0
Graisses évacuées en Incinération (m3)	13,8	13,1	14,4	21,5	14.4

δ. Consommation électrique

	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	209 520	252 617	232 333	252 695	233 532	-7.59%
Usine de dépollution	209 520	252 617	232 333	252 695	233 532	-7.59%
Energie consommée facturée (kWh)	216 240	228 960	187 426	259 650	247,163	-4.81%
Usine de dépollution	214 767	227 355	185 974	258 036	244 035	-5.43%
Poste de relèvement	1 473	1 605	1 452	1 614	3 128	93.8%

ε. Consommation de réactif

	2014	2015	2016	2017	N/N-1
Polymère (kg)	350	375	475	300	-36.8%

ζ. Curage et entretien du réseau

Curage préventif

Date de réalisation	Ouvrage	Adresse	Déchet	T
25/01/2017	Poste de refoulement	Route de Bueil	Sables	0,10
25/01/2017	Poste de refoulement	Chemin du Radon	Sables	0,10
13/04/2017	Poste de refoulement	Chemin du Radon	Sables	0,10
07/07/2017	Poste de refoulement	Chemin du Radon	Sables	0,10
18/09/2017	Poste de refoulement	Route de Bueil	Sables	0,10
05/10/2017	Poste de refoulement	Chemin du Radon	Sables	0,10

GARENNES SUR EURE - route de Bueil	préventif : 216 ml (curage 2016 réalisé en 2017)
GARENNES SUR EURE - Lotissement Bellevue	préventif : 176 ml

Aucune Inspection Télévisée du réseau n'a été réalisée en 2017.

Par ailleurs, en 2017, aucune bache n'a été nettoyée. Il faudra en 2018, nettoyer les 17 bâches de 2016, les 30 bâches de 2017 et 30 bâches de 2018, soit un total de 77 bâches.

Curage curatif

Date de réalisation	Ouvrage	Adresse
30/01/2017	R-branchement	rue Marie Curie
19/05/2017	R-collecteur EU	Chicago
22/05/2017	R-collecteur EU	Chicago
19/07/2017	R-collecteur EU	allée des roses
19/07/2017	R-collecteur EU	diverses rues
20/07/2017	R-collecteur EU	diverses rues
21/07/2017	R-collecteur EU	diverses rues
21/07/2017	R-collecteur EU	diverses rues
20/07/2017	R-collecteur EU	diverses rues
11/08/2017	Bâche de transfert	rue Aristide Briand
21/08/2017	Bâche de transfert	rue des Roses
24/10/2017	Bâche de transfert	rue des Roses
07/11/2017	R-branchement	rue Marie Curie
20/11/2017	Bâche de transfert	rues diverses
29/11/2017	Bâche de transfert	rue des Bleuets, des roses

Ci-dessus, la liste des interventions ayant nécessité l'intervention d'un camion hydrocureur. Les interventions de débouchage plus légères, opérées directement par les agents Veolia avec des cannes d'égoutiers, ne sont pas comptabilisées.

Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers [P251.1]

Pas d'incidents : 0,00 u/1 000 habitants.

Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [P252.2]

	2016	2017	N/N-1
Nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage, par 100 km	0,00	0,00	0%
Nombre de points concernés sur le réseau	0	0	0%
Longueur du réseau de collecte des eaux usées hors branchements (ml)	10 778	10 781	0%

Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées [P253.2]

Pas de renouvellement sur le réseau de collecte en 2017.

η. Contrôle des rejets d'eaux usées domestiques et industriels

EPN a réalisé différents types de contrôles qui sont détaillés dans le tableau suivant :

Type de contrôle	Date	Adresse	Conclusion
VENTE	22/03/2017	09 Rue des Bleuets	CONFORME
VENTE	22/03/2017	06 Bis Rue Anatole France	NON CONFORME
VENTE	23/03/2017	12 Bis Rue de Villeneuve	CONFORME

Rejets d'effluents des établissements industriels [D202.0]

En 2017, aucun établissement n'a été recensé.

θ. Faits marquants 2017

- **Travaux et maintenance :**
-
- Renouvellement de 12 Tamis de bâches de transfert
- Renouvellement de 8 vannes et 18 contrôleurs
- Amélioration sur la station :
- Mise en place d'une sonde de température dans le local des pompes à vide

- Mise en place d'une pompe avec une sonde de température au niveau de l'huile
- Mise en place de la permutacion des pompes de façon automatique
- création d'une alarme temps de fonctionnement trop long, afin de permettre à l'exploitant d'intervenir
- création d'une alarme défaut vide.
- Rapatriement des données des débitmètres électromagnétiques d'entrée et du canal venturi de sortie.

- **Etudes**

La CCPN a mandaté en 2015, suite à une consultation, le bureau d'études IRH afin de réaliser la maîtrise d'œuvre pour les travaux d'amélioration par la refonte du réseau sous vide de la commune. En 2016, les études géotechniques ont démarré et le rapport PRO a été validé en fin d'année.

Des études complémentaires mandatées par EPN sont en cours afin de faire un cahier des charges complet notamment en termes d'intégration paysagère dans un environnement urbain.

- **Dysfonctionnements**

La capacité de stockage du silo à boues semble trop juste pour assurer une gestion de la filière d'épandage de façon sereine.

Seule une partie de la circonférence de la goulotte du clarificateur fonctionne et récupère les eaux traitées.

Enlèvement et fissure du crépi au niveau du local des pompes à vides et du local de la table d'égouttage.

Affaissement autour des différents bassins.

M. Chabeau a installé un compteur électrique à l'entrée de la station (semaine 8) pour sa parcelle située à côté de celle de Mme Fétu. L'un des poteaux de la clôture de la station a été endommagé, une demande de réparation a été faite auprès de l'usager.

Le principal fait marquant de l'année 2017, est l'incendie du 19 juillet 2017 :

La pompe 2 a explosé, dégageant de la chaleur et de l'huile brûlante dans le local. Il n'y a eu aucun blessé.



Des camions hydrocureurs ainsi que le personnel Veolia a été mis à disposition pour maintenir le traitement. La pompe à vide a été remplacée par une pompe avec une sonde de température sur l'huile.

Une sonde de température a également été disposée dans le local avec un retour d'information sur notre Lerne.

Des améliorations ont également été apportées pour optimiser le fonctionnement :

Permutation automatique des pompes à vide en fonctionnement, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent

Mise en place d'une alarme de temps de fonctionnement trop long sur les pompes, et d'un défaut vide.

- **Travaux réalisés ou démarrés**

Travaux réalisés par Veolia

Renouvellement de la sonde redox et mise à jour de l'afficheur en juin 2017.

Rapatriement des données du débitmètre électromagnétique d'entrée et du canal venturi de sortie sur le lerne de l'exploitant. (« Le lerne » est un système de création de bilan, utilisé par VEOLIA).

Réparation et révision des pompes à vide le 27 avril et le 2 mai 2017.

Mise en place d'alarmes de sécurité sur les pompes à vide.

c) COMMUNE DE SAINT ANDRE DE L'EURE

Description du système d'assainissement

α. Réseau de collecte des eaux usées

Il permet la collecte des eaux usées de la commune de Saint André de l'Eure et les Authieux. De type gravitaire, il possède actuellement 9 postes de relevage (5 pour Saint André de l'Eure et 4 pour les Authieux).

Les effluents de la commune des Authieux (sauf le hameau de Teurtheraye et les zones de l'aéroclub) sont envoyés vers la commune de St André de l'Eure via la RD 833, par les deux postes situés rue du Lavoir et rue de Damville, qui rejettent dans la même canalisation de refoulement depuis 2016. Les effluents de la commune sont traités par la station d'épuration de St André de l'Eure.

Caractéristiques du réseau de collecte	
Type de réseau	Séparatif
Type d'écoulement	Gravitaire
Longueur de canalisation en gravitaire	20 342 ml
Longueur de canalisation en refoulement	3 671 ml
Longueur totale du réseau	24 013 ml
Nombre de postes de refoulement	5

A noter que les lotissements suivants n'ont pas été pris en compte dans le calcul du linéaire de réseau de collecte puisqu'ils sont toujours privés :

- **La Mare Bourgeois 1** : 716 ml (gravitaire) ;
- **La Mare Bourgeois 2** : 598 ml (gravitaire) ;
- **Inchakoff** : 298 ml (gravitaire) ;
- **Rue des Capucines** : 295 ml (gravitaire) et 223 ml (refoulement) ;
- **Le Gros Buisson** : 452 ml (gravitaire).

A noter que les réseaux gravitaires du lotissement Le Vieux Moulin (843 ml) ont été intégrés à l'inventaire 2016, du fait de la rétrocession des ouvrages à la mairie et à leur classement dans le domaine public.

6. Station d'épuration de St André de l'Eure

Elle permet le traitement des eaux usées de la commune de Saint André de l'Eure. Les principales caractéristiques de la station sont regroupées dans le tableau page suivante.

Elle a été mise en service le 1^{er} juillet 2010, suite à sa reconstruction.



Vue aérienne de la station d'épuration

Présentation de la station d'épuration	
Année de construction	2009-2010
Procédé de la filière eau	boues activées
Procédé de la filière boues	Centrifugeuse et serre de séchage
Capacité nominale	8 500 EH
Exutoire	Zone d'infiltration de 2,1 ha et nouvelles zones d'infiltration de 5,8 ha.
Volume des bassins d'aération	1 960 m ³ au total
Volume du clarificateur	806 m ³
Surface utile de la serre de séchage	870 m ³

L'effluent reçu suit la filière de traitement suivante :

- 1 - Relevage
- 2 - Dégrillage (Grossier et fin)
- 3 - Dessablage
- 4 - Dégraissage
- 5 - Passage en bassin d'aération
- 6 - Clarification
- 7 - Rejet dans une zone d'infiltration

Les boues produites sont dirigées vers la filière suivante :

- 1 - Extraction
- 2 - Injection de polymère
- 3 - Centrifugation
- 4 - Séchage sous serre
- 5 - Reprise et épandage agricole

- **Données sur le fonctionnement 2017**

α. Filière eau

Evolution des volumes arrivant à la station :

Année	2015	2016	2017
V arrivant en station (m ³)	176 988	188 920	200 000
V moyen journalier (m ³ /jour)	485	518	548

Concentration et flux de pollution :

Au cours de l'année 2017, 14 bilans 24h ont été réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance de la station d'épuration de Saint André de l'Eure. La synthèse des concentrations et des flux mesurés est présentée dans les tableaux suivants :

	MES	DCO	DBO5	NTK	NGL	NH4	Pt
NORME DE REJET	30	90	25	10	15	5	NÉANT
Concentration moyenne en sortie (mg/l)	4,4	26,3	2,8	9,4	9,8	<u>7,7</u>	38,4
<i>Pour mémoire 2016</i>	4,8	21,5	3,2	3,3	3,9	2,3	16,3
Concentration minimum en sortie (mg/l)	2	17	1	1	1,2	0,1	25
<i>Pour mémoire 2016</i>	4	10	3	1	1,4	1,0	8,6
Concentration maximum en sortie (mg/l)	12	45	6	<u>42</u>	<u>42</u>	<u>38</u>	53
<i>Pour mémoire 2016</i>	12	43	5	6	6	5	23
Rendement moyen annuel (en %)	98,8	96,3	99,0	89,3	89,0	89,3	35,0
<i>Pour mémoire 2016</i>	98,1	96,5	98,4	95,6	94,4	95,7	60,3

A noter que le rendement moyen d'abattement du phosphore est bien inférieur aux années passées, en effet la quantité de Phosphore totale en entrée a considérablement augmenté depuis août 2016. Des investigations menées par EPN ont montré que l'industriel RDC production situé sur la commune, a équipé son établissement d'un système de robotisation pour le décapage des plaques d'échangeur thermique à l'acide phosphorique. EPN travaille sur l'élaboration d'une CSD.

Norme (selon le nouvel arrêté 2015 de la station)		
Paramètre	Concentration (mg/l)	Rendement (%)
DCO	90	75
DBO5	25	70
MES	30	90
NGL	15	NEANT
NTK	10	NEANT
NH4	5	NEANT

Le phosphore ne fait pas partie des paramètres pour lesquels une norme est à suivre.

L'effluent épuré est conforme à ces normes de rejet.

Comparaison entre le dimensionnement et les flux reçus pour l'année 2017			
Paramètre	Flux entrant moyen	Capacité	Rapport
MES (kg/j)	226	675	33 %
DCO (kg/j)	409	1 185	35 %
DBO ₅ (kg/j)	184	510	36 %
NTK (kg/j)	51	106	48 %
Pt (kg/j)	34	23	148 %
Volume (m ³ /j)	548	1 210	45 %

Sur l'année 2017, la station est à 45% de sa capacité hydraulique et 36% de sa capacité organique (sur le paramètre DBO5).

Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel [P254.3]

	2015	2016	2017
Nombre de bilans conformes / nombre de bilans disponibles (%)	100	100	100
Pour information, nombre de bilans disponibles (*)	12	12	14
Charge moyenne DBO5(kg/j)	122,22	132	*184

Commentaire Bilan annuel

* Les charges entrantes en DBO5 varient entre 93kg/j et 341 kg/j. La moyenne se situe à 184 kg/j ce qui représente environ 36% de la charge nominale entrante.

Conformité de la collecte des effluents [P203.3] – Indicateur en cours de refonte.

	2017
Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la DERU	100

Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la DERU [P204.3]

Donnée fournie par la Police de l'Eau	2017
P204.3 – Indicateur en cours de refonte	0 % - non-conforme *

* → non-conforme à cause de la différence de débit entre l'entrée et la sortie de la STEP – plaques « anti-algues » en cours de test durant 2018

Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la DERU [P205.3]

Donnée fournie par la Police de l'Eau	2017
P205.3 - Indicateur en cours de refonte	100 % - conforme **

** → conformité au titre de la directive ERU mais non-conforme au titre de la réglementation locale, point de vigilance pour 2018.

6. Filières boues

Après extraction, les boues sont centrifugées puis elles sont dirigées vers une serre de séchage solaire. La totalité des boues produites est dirigée vers la filière d'épandage agricole. La société Terralys est chargée du suivi et de l'autocontrôle avant épandage.

Production de boues en 2017 [D.203] et Evolution

Année	2015	2016	2017
Produit brut (t)	39,5	44,78	48
Siccité moyenne (%)	68,35	85,83	79
Tonnage MS (t)	27	38,44	38

Destination	Pourcentage
Valorisation agricole 2017	100 %

Taux de boues évacuées selon des filières conformes [P206.3]

	2015	2016	2017
Taux de boues évacuées selon des filières conformes (%)	100	100	100

γ. Sous-produits évacués

	2014	2015	2016	2017	Destination
Graisses (tonnes)	1,50	18,38	16,6	18.7	Traitement des graisses
Sables (m ³)	0	0,80	11,5	2.6	Traitement des sables
Refus de dégrillage (tonnes)	2,20	3,84	8	5.7	Ordures ménagères

δ. Consommation électrique

Année	kWh/an	Variation
2014	501 792	+ 1,65 %
2015	503 385	+ 0,32 %
2016	524 268	+ 4,15 %
2017	381 007	-27.33%

ε. Consommation de réactif

Réactif	2015	2016	2017
Polymère (kg)	1 000	3150	2 050
Acide (L)	960	960	0 *

**** la tour de désodorisation a été mise à l'arrêt en raison de son dysfonctionnement et des problèmes de corrosion qu'elle provoquait sur les équipements qui l'entourent. Il n'y a donc pas eu de consommation d'acide.***

ζ. Curage et entretien du réseau

Curage préventif

DATE DE REALISATION	OUVRAGE	ADRESSE	ML NETTOYE ou NBRE UNITE	DECHET et TONNAGE
19/01/2017	P-poste de refoulement	Hameau Ferrière	1	0,1
19/01/2017	P-poste de refoulement	ZA 1 Croix Prunelle	1	0,1
19/01/2017	P-poste de refoulement	rue du chemin vert	1	0,2
23/01/2017	P-poste de refoulement	step	1	0,8
23/01/2017	P-poste de refoulement	za 2 croix prunelle	1	0,1
10/03/2017	R-collecteur EU	rue des Primeveres, rue des pervenches, rue des Marguerites, route de Conches et libération	709	
28/03/2017	R-collecteur EU	rue du Bel Air, rue de la Libération	413	
29/03/2017	R-collecteur EU	rue Jules ferry, rue de la Libération, rue du Bec Salé, rue Trompe souris	907	
30/03/2017	R-collecteur EU	rue D'Osmoy, rue Jules Ferry, rue Saint Georges, rue Leroy	743	
12/04/2017	R-collecteur EU	rue de Dreux	130	
13/04/2017	R-collecteur EU	Rue du Rouloir rue des blés et impasse ferrière, Rue de Mousseaux	817	0,2
24/04/2017	P-poste de refoulement	Prunelle 1 et 2, La Ferrière	3	0,3
09/05/2017	R-collecteur EU	rue du clos Bourdin	286	
18/05/2017	P-poste de refoulement	Chemin vert, Amont step	2	0,2
18/07/2017	R-collecteur EU	rue de mousseaux,rue des fontaines	327,4	0,32
27/07/2017	P-poste de refoulement	croix prunelle 2	1	0,1
09/08/2017	R-collecteur EU	Maison rose	20	
09/08/2017	P-poste de refoulement	Chemin vert, croix Prunelle 1 et 2, hameau ferrière en panne	4	0,4
30/08/2017	R-collecteur EU	rue des Mousseaux	300	0,86
01/09/2017	P-poste de refoulement	Ferrières	1	0,1

10/10/2017	P-poste de refoulement	La Ferrière, Croix Prunelle 1 et 2 , chemin vert	4	
14/11/2017	P-poste de refoulement	Amont step	1	0,1
24/11/2017	R-collecteur EU	Maison rose	20	

Curage curatif

DATE	OUVRAGE	ADRESSE	ML NETTOYE ou NBRE U
10/01/2017	R-collecteur EU	Rue de Pacy devant le bar	1,3
23/01/2017	R-collecteur EU	Place Paul Doumer	2
30/01/2017	R-collecteur EU	rue lechat	1
31/01/2017	R-collecteur EU	Rue de Pacy	1
04/02/2017	R-collecteur EU	rue de Pacy	1,3
06/02/2017	R-collecteur EU	rue des Bois	
02/03/2017	R-collecteur EU	rue vieille d'Ivry	1
15/06/2017	R-collecteur EU	rue Jules Cayaux	1
21/06/2017	R-collecteur EU	rue de Mousseaux	1
10/07/2017	R-collecteur EU	rue de Mousseaux	1,3
16/07/2017	R-collecteur EU	rue de Mousseaux	2
22/08/2017	R-collecteur EU	rue des Mousseaux	1
27/08/2017	R-collecteur EU	rue des Mousseaux	1,6
07/09/2017	R-collecteur EU	rue de l'Harmonie / rue de paris	1,6
08/09/2017	R-collecteur EU	rue de Melleville	1,3
29/09/2017	R-collecteur EU	RD141, rue de la Communauté Européenne	1
24/11/2017	R-collecteur EU	chemin de Paris	1
11/12/2017	R-collecteur EU	rue du clos Bourdin	1

Passages caméra (ITV) réalisés dans les réseaux :

En 2017 la rue Vieille d'Ivry a été inspectée ainsi qu'un branchement, soit 180 ml.

η. Contrôle des rejets d'eaux usées domestiques, assimilés domestiques et autres que domestiques (industriels)

Contrôles des rejets d'eaux usées domestiques

<i>Réalisés par EPN</i>	2017
Nombre de contrôles effectués	4
En cas de vente	3
Branchement neuf ou remise en conformité	1
Contrôles à l'initiative de l'EPN	0
Nombre de contrôles non conformes	0

Contrôles des rejets d'eaux usées assimilées domestiques

<i>Réalisés à l'initiative et par EPN</i>	2017
Nombre de contrôles effectués	18
Nombre de contrôles conformes	5
Nombre de contrôles non conformes et en cours de mise en conformité	1
Nombre de contrôles non concernés ou fermés	12

Contrôles des rejets d'eaux usées autres que domestiques (industrielles)

<i>Réalisés à l'initiative et par EPN</i>	2017
Nombre de contrôles effectués	30
Nombre de contrôles conformes	3
Nombre de contrôles non conformes et en cours de mise en conformité	2
Nombre de contrôles ne nécessitant pas d'autorisation ou établissements fermés	25

Rejets d'effluents des établissements industriels [D202.0]

Type	Nom entreprise	Date de l'autorisation en vigueur	Durée de l'autorisation
Contrat de déversement	Sofrastock	11/07/08	7 ans Autorisation à renouveler
Arrêté de déversement	K-WASH	09/11/2017	5 ans
Arrêté de déversement	TOPJET	09/11/2017	5 ans
Arrêté de déversement	TOPGARAGE	09/11/2017	5 ans
Contrat de déversement	CHARCUTERIE MASSARD	30/09/2017	5 ans
Contrat de déversement	BOUCHERIE DUVAL	05/12/2017	5 ans
Contrat de déversement	LE CLOS SAINT ANDRE	19/12/2017	5 ans
Contrat de déversement	MAISON DE RETRAITE BOIS LA ROSE	16/10/2017	5 ans
Contrat de déversement	ECOLE LES PETITS LOUPS	04/12/2017	5 ans

ð. Faits marquants 2017

Des by-pass ont été comptabilisés courant le mois de mars à hauteur de 36 m3 puis 304 m3 suite à de forts orages.

Du 23 au 26 décembre 2017, suite à un dysfonctionnement du poste de relèvement (poires bloquées) la station n'a pas été alimentée : les effluents se sont déversés dans le fossé d'eau pluviale qui longe la station d'épuration suite au débordement des eaux usées au niveau du tampon en amont de la station.

Le 11 septembre 2017, l'agence de l'eau a effectué une expertise de suivi des écarts du dispositif d'autosurveillance : tous les écarts sont levés. Des points sensibles subsistent notamment sur la température à réception au laboratoire et les écarts entre les volumes entrant et sortant de la station souvent supérieur à 10%.

La première réunion d'expertise pour la désodorisation chimique de la station de Saint André de l'Eure a eu lieu le 26 septembre 2017. De ce fait plusieurs opérations de maintenance n'ont pas pu être réalisées cette année (notamment le nettoyage du dévésiculeur).

Le 11 décembre, une petite fraction du Bardage du toit de la désodorisation a été arrachée par les vents violents.

Etudes

Diagnostic du réseau d'assainissement à prévoir ainsi que la géolocalisation des ouvrages.

Suite à l'ouverture d'un effondrement, un traçage a été réalisé par le BET Explore. Il a permis de vérifier qu'aucune relation n'existait entre l'ouverture et les captages d'eau potable du L'Habit, de Mouettes et de Champigny la Futelaye. Une étude complémentaire de sondage de la zone doit être réalisée avant le rebouchage de cette bétoire.

Dysfonctionnements

La présence d'algues en grande quantité dans la goulotte du clarificateur oblige l'exploitant à la nettoyer une fois par semaine. Une analyse a permis de déterminer le type d'algues, il s'agit de chromophytes. Leur développement peut être dû à l'absence de traitement du phosphore sur la station. Les concentrations en entrée de phosphore étant plus important depuis l'été 2016, la prolifération d'algues s'est accentuée.

Ce phénomène se produit également au niveau du canal de sortie, et peut être à l'origine des écarts importants entre les volumes entrant et sortant.

En mai 2017, la désodorisation chimique a été mise à l'arrêt suite à la consommation totale de l'acide et de production de mousse blanche. Ce dernier événement a permis le lancement de l'expertise.

La campagne de prophylaxie des bœufs réalisée en 2017 n'a pas abouti : les prélèvements ont été envoyés à un mauvais laboratoire. L'opération devait être reprogrammée au plus vite. Etant en dehors de la période de campagne, il a été convenu avec les services sanitaires que l'opération pouvait être réalisée en 2018.

Travaux réalisés ou démarrés – EPN

Entretiens des espaces en dehors de l'emprise des clôtures de la step, par le service voirie.

Lancement des analyses des risques de défaillances.

Travaux réalisés ou démarrés – VEOLIA

La pompe recirculation 1 a été changée

Le clapet de la pompe du poste toutes eaux a été changé

La soupape de sécurité du surpresseur 2 a été changée ainsi que les filtres

le codeur du retourneur a été changé

le préleveur d'entrée a été renouvelé

Amélioration à prévoir

PR Gambetta : Remplacer l'armoire électrique ;

Problème d'accumulation de sable en amont du canal venturi de l'entrée, nettoyage hebdomadaire réalisé par Veolia

Problème de prolifération d'algues au niveau du canal de sortie pouvant être à l'origine du décalage des débits comptabilisés entrée/sortie : tester la pose de plaque pleine avant la période estivale et étudier l'évolution des écarts de débits entrée/sortie.

Problème de reprogrammation de bilans dû à des températures ou des délais de réception non conformes aux règles de l'art de l'agence de l'eau : Les échantillons seront amenés au laboratoire par transporteur en 2018.

La station reçoit beaucoup d'eaux claires parasites. Un diagnostic réseau est à envisager.

Sécurisation des postes de relevage suivants : Chemin vert, Ferrière, PR Gambetta, et ZAC Croix Prunelle. PR ZAC Croix Prunelle 1 : Lancer une étude pour refaire le PR principal (armoire électrique et bêche) ainsi que la mise en place de l'autosurveillance pour les deux PR de la ZAC Croix Prunelle 1

d) COMMUNE DE LA COUTURE BOUSSEY

Description du système d'assainissement

α. Réseau de collecte des eaux usées

Le réseau permet la collecte des eaux usées de la commune de La Couture Boussey. Il est de type gravitaire sur l'ensemble de son tracé dans le bourg. Le hameau de Boussey est raccordé à la step par l'intermédiaire de deux postes de refoulement (rue de la Tuilerie et rue de la Mare Perlan).

Caractéristiques du réseau de collecte	
Type de réseau	Séparatif
Type d'écoulement	Gravitaire
Longueur de canalisation en gravitaire	14 733 ml
Longueur de canalisation en refoulement	456 ml
Longueur totale du réseau	15 189 ml
Longueur de la canalisation de transfert vers l'exutoire	5 267 ml en aval de la station d'épuration (dont 1 800 ml de refoulement)
Nombre de postes de refoulement	2

En l'état actuel des connaissances, EPN a dénombré au moins 4 lotissements privés ou communaux qui n'ont pas été rétrocedés (cf. p12). En partenariat avec la mairie, des recherches devront être menées afin de déterminer le statut de chaque lotissement de la commune.

6. Station d'épuration de La Couture Boussey



Vue d'ensemble de la station d'épuration

Elle permet l'épuration des eaux usées recueillies sur la commune de La Couture Boussey. Les principales caractéristiques de la station sont regroupées dans le tableau suivant.

Présentation de la station d'épuration	
Année de construction	2007
Procédé de la filière eau	boues activées en aération prolongée
Procédé de la filière boues	centrifugation et séchage solaire
Capacité nominale	3 200 EH
Exutoire	l'Eure
Volume du bassin d'aération	750 m ³
Diamètre du clarificateur	12,50 m
Surface utile de la serre de séchage	172 m ² (6,7 x 25,7)

La particularité du site réside dans la conduite de refoulement située en sortie de station. En effet, le rejet des eaux épurées qui se fait dans l'Eure (*sur la commune de Garennes sur Eure*), nécessite un poste de refoulement.

L'effluent reçu suit la filière de traitement suivante :

- 1 - Dégrillage
- 2 - Relevage
- 3 - Prétraitement (sables et graisses)
- 4 - Traitement biologique par boues activées en aération prolongée
- 5 - Traitement physico-chimique du phosphore
- 4 - Clarification
- 5 - Rejet dans l'Eure.

Les boues produites sont dirigées vers la filière suivante :

- 1 - Extraction
- 2 - Flocculation (injection de polymères) et centrifugation
- 3 - Séchage solaire sous serre
- 4 - Reprise et épandage agricole.

Données sur le fonctionnement 2017

α. Filière eau

Evolution des volumes arrivant à la station :

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017
V arrivant en station (m ³)	89 837	90 047	98 021	84 281	84 597	86 500
V moyen journalier (m ³ /jour)	245	246	247	269	231	237

Concentration et flux de pollution :

Au cours de l'année 2017, 25 bilans 24h ont été réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance de la station d'épuration de La Couture Boussey. La synthèse des concentrations et des flux mesurés est présentée dans les tableaux suivants :

	MES	DCO	DBO5	NTK	NGL	Pt
NORME	25	90	25	10	15	2
Concentration moyenne en sortie (mg/l)	3,7	25,6	3,0	4,5	5,5	0,4
<i>Pour mémoire 2016</i>	5,5	22,9	3,3	2,8	4,5	1,2
Concentration minimum en sortie (mg/l)	1	19	1	2	2	0,1
<i>Pour mémoire 2016</i>	4	10	3	2	13	0,2
Concentration maximum en sortie (mg/l)	14	49	6	<u>19</u>	<u>20</u>	1,2
<i>Pour mémoire 2016</i>	21	72	10	8	2	3,2
Rendement moyen annuel (en %)	98,3	96,3	99,0	95,4	94,7	95,7
<i>Pour mémoire 2016</i>	97,6	96,1	98,5	97,1	95,5	87,5

L'effluent épuré est conforme aux normes de rejet de l'arrêté de la station.

Seuls des dépassements en termes de rendement du Pt sont à déplorer.

Norme de rejet à respecter		
Paramètre	Concentration (mg/l) (échantillon moyen sur 24h)	Rendement minimal (%)
DCO	90	75
DBO5	25	90
MES	25	90
NGL	15	70
NTK	10	80
Pt	2	80

Comparaison entre le dimensionnement et les flux reçus pour l'année 2017			
Paramètre	Flux entrant moyen	Capacité	Rapport
MES (kg/j)	79.80	284,0	28.10 %
DCO (kg/j)	183.10	476,4	38.43 %
DBO ₅ (kg/j)	76	190,0	39.89 %
NTK (kg/j)	23.50	47,4	49.58 %
Pt (kg/j)	2.30	12,2	18,85 %
Volume (m ³ /j)	237	450	52.66 %

Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel [P254.3]

	2016	2017
Nombre de bilans conformes / nombre de bilans disponibles (%)	100	100
Pour information, nombre de bilans disponibles (*)	24	25
Charge moyenne DBO5(kg/j)	53	76

Conformité de la collecte des effluents [P203.3] – Indicateur en cours de refonte.

	2017
Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la DERU	100

Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la DERU [P204.3]

Donnée fournie par la Police de l'Eau	2017
P204.3 – Indicateur en cours de refonte	0 % - non-conforme *

* → La non-conformité est due à un écart concernant la section du canal venturi de sortie qui n'est pas rectangulaire.

Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la DERU [P205.3]

Donnée fournie par la Police de l'Eau	2017
P205.3 - Indicateur en cours de refonte	100 % - conforme

6. Filières boues

Après extraction, les boues sont centrifugées puis elles sont envoyées vers une serre de séchage solaire. La totalité des boues produites est dirigée vers la filière d'épandage agricole. La société Terralys est chargée du suivi et de l'autocontrôle avant épandage. Deux types de boues sont produites et épandues : des boues pâteuses mélangées avec du compost de déchets verts (automne-hiver) et des boues séchées (printemps-été).

Production de boues en 2014 [D.203] et Evolution

	Produit brut (t)	Matières sèches (t)	Siccité (%)	Destination (%)
Boues pâteuses avec déchets verts – valorisation agricole	100	27	25	100%
Boues séchées – valorisation agricoles	17	13	71	100%

Evolution de la production

Année	2015	2016	2017
Produit brut (t) total	151	107	117
Siccité moyenne (%) des pâteuses	21,20	25.05	25
Siccité moyenne (%) des boues séchées	-	20.22	71 **
Tonnage MS (t) total	32,01	28.49	40

** La siccité moyenne obtenue dans la serre de séchage est conforme aux garanties du constructeur (70%), contrairement aux années précédentes.

Taux de boues évacuées selon des filières conformes [P206.3]

	2015	2016	2017
Taux de boues évacuées selon des filières conformes (%)	100	100	100

γ. Sous-produits évacués

	2015	2016	2017	Destination
Graisses (tonnes)	33.4	22.7	19.9	Traitement des graisses
Sables (m ³)	4,9	1.6	27.9	Traitement des sables
Refus de dégrillage (tonnes)	6.24	3.9	0	Ordures ménagères

δ. Consommation électrique

Année	kWh/an	Variation
2012	215 965	- 23,32 %
2013	227 652	+ 5,41 %
2014	245 262	+ 7,73 %
2015	225 133	-8,21 %
2016	276 104	+ 22,64 %
2017	258 243	-6.47 %

ε. Consommation de réactifs

Réactif	2015	2016	2017
Polymère (kg)	2 050	2 100	4 170
Chlorure Ferrique (kg)	11 030	8 430	4 212

ζ. Curage et entretien du réseau

Curage préventif

DATE	OUVRAGE	ADRESSE	ML NETTOYE ou NOMBRE D'UNITE
19/01/2017	P-poste de refoulement	la Mare	1
19/01/2017	P-poste de refoulement	la tuilerie	1
19/01/2017	P-poste de refoulement	step	1
13/04/2017	P-poste de refoulement	amont Step	1

27/04/2017	R-collecteur EU	route de Saint André, rue du Parc, route de Serez	800
24/04/2017	R-collecteur EU	Rue Jean-Baptiste Lully, rue de Serez, route d'Ivry, rue de Garennes et chemin du stade, Place de l'Harmonie	1032
07/07/2017	P-poste de refoulement	step	1
18/09/2017	P-poste de refoulement	Les tuileries, La Mare Perlan	2
05/10/2017	P-poste de refoulement	Amont step	1
19/01/2017	P-poste de refoulement	la Mare	1
19/01/2017	P-poste de refoulement	la tuilerie	1
19/01/2017	P-poste de refoulement	step	1
13/04/2017	P-poste de refoulement	amont Step	1

Curage curatif

DATE	OUVRAGE	ADRESSE	DESCRIPTIF INTERVENTION	ML NETTOYE ou NOMBRE D'UNITE
01/06/2017	P-poste de refoulement	step	pompage pendant travaux	
08/06/2017	R-branchement	rue Jérôme Thibouville		1
20/10/2017	R-branchement	chemin dela Boussey		1
08/12/2017	R-collecteur EU	allée des écureuils		1
01/06/2017	P-poste de refoulement	step	pompage pendant travaux	

Passages caméra (ITV) réalisés dans les réseaux (collecteurs et branchements):

Le 08 juin 2017 une ITV de 96ml (collecteur + branchements a été réalisée sur la rue de Serez.

η. Contrôle des rejets d'eaux usées domestiques et industriels

<i>Contrôles de raccordement des rejets d'eaux usées domestiques</i>	
<i>Réalisés par l'EPN</i>	2017
Nombre de contrôles effectués	4
En cas de vente	2
Branchement neuf ou remise en conformité	2
À l'initiative de l'EPN	0
Nombre de contrôles non conformes	0

<i>Contrôles de raccordement des rejets d'eaux usées assimilées domestiques</i>	
<i>Réalisés à l'initiative et par l'EPN</i>	2017
Nombre de contrôles effectués	0
Nombre de contrôles conformes	0
Nombre de contrôles non conformes	0

<i>Rejets d'effluents des établissements industriels [D202.0]</i>			
Type	Nom entreprise	Date de l'autorisation en vigueur	Durée de l'autorisation
CSD	BRONZE ALU	08/06/01	10 ans

L'autorisation de déversement est périmée. Diagnostic programmé pour 2018

θ. Faits marquants 2017

Etudes :

Une étude menée par EPN va être lancée pour connaître le devenir de la station d'épuration.

Lancement de l'analyse des risques de défaillances de la station d'épuration.

Dysfonctionnements :

Dysfonctionnements sur la filière boues : Le Tribunal Administratif a rendu son avis le 28/07/15. Celui-ci est favorable à la CCPN. Le TA a condamné STEREAU à une somme équivalente au coût estimé pour la reconstruction de la serre et des ouvrages connexes. Le reste des demandes de la CCPN n'a pas été prise en compte. Une étude de faisabilité sera à réaliser.

Problème au niveau du génie civil de plusieurs ouvrages :

Déshuileur : malgré le courrier en RAR envoyé à Pinto et les relances rien a été fait, de plus l'ouvrage continue à pencher ;

Répartiteur : fissures et points de rouille ;

Bassin d'aération : fissures et points de rouille ;

Clarificateur : décollement de revêtement de la partie sommitale, fissures et points de rouille ;

Local centrifugeuse : fissures traversantes aux 4 murs.

trou en formation au pied du dégraisseur

La collectivité a prévu de lancer un recours contre le constructeur au sujet de ces différents désordres.

Suite à l'expertise technique de l'AESN, il a été observé que le canal venturi présentait une anomalie structurelle. Il devra être repris. Malgré cela, seulement 2% des écarts de volumes entrée et sortie sont supérieurs à 10%.

Beaucoup de reprogrammation de bilans d'auto surveillance ont eu lieu en 2017. Pour éviter cela en 2018, un transporteur acheminera les glacières de Saint-André de l'Eure à Rouen.

Travaux réalisés ou démarrés par Veolia

Retrait de la laitance dans le fond du poste de relèvement

Vidange du bassin tampon et nettoyage de l'ouvrage

Mise en place d'une aiguille chauffante au niveau de la canalisation de transfert des boues de la centrifugeuse vers la serre et calorifugeage de celle-ci.

Renouvellement du PC de la station d'épuration

e) COMMUNE DE PREY

Description du système d'assainissement

α. Réseau de collecte des eaux usées

Un réseau d'assainissement permet la collecte des eaux usées de la commune de Prey. La commune ne dispose pas de site de traitement et les effluents rejoignent le réseau de collecte à Guichainville. Un poste de relevage et une conduite de 2 400 ml assurent l'évacuation des eaux usées vers ce réseau.

Caractéristiques du réseau de collecte	
Type de réseau	Séparatif
Type d'écoulement	Gravitaire
Longueur de canalisation en gravitaire	7 674 ml
Longueur de canalisation en refoulement	952 ml
Longueur du rejet en aval du PR principal	2 888 ml
Longueur totale du réseau	11 514 ml
Nombre de postes de refoulement	5

La commune compte 2 lotissements pour lesquels EPN ne dispose pas d'informations sur la rétrocession des ouvrages :

- Impasse de la Tuilerie ;
- Impasse de la Glane.

Les linéaires de réseaux des deux lotissements ont été pris en compte dans le calcul global.

A noter que le lotissement suivant n'a pas été pris en compte dans le calcul du linéaire de réseau de collecte puisqu'il est toujours privé :

20 rue de Garencières : 68 ml (gravitaire).

β. Station d'épuration localisée à Gravigny

Les effluents de la commune de Prey arrivent dans un regard de collecte ne disposant pas d'un système de comptage type débitmètre. Aussi, les volumes traités le Centre de Traitement des Eaux Usées de Gravigny sont estimés d'après les consommations facturées aux usagers.

Données sur le fonctionnement 2017

α. Filière eau

Evolution des volumes facturés aux usagers :

Année	2014	2015	2016	2017
V facturés aux usagers (m ³)	34 402	35 065	37 314	37 452
V moyen journalier (m ³ /jour)	94	96	102	103

β. Sous-produits évacués

Type de sous-produits	2017	Destination
Refus de dégrillage (tonnes)	Estimation à 800 kg de produits bruts	

γ. Consommation électrique

Poste de relevage	2014	2015	2016	2017
PR principal - Pharmacie	10 569 kWh	8 917 kWh	5 690 kWh	538 kWh
PR ZAC des Coquelins	175 kWh	299 kWh	170 kWh	3599 kWh
PR rue de Grosseuvre	1 428 kWh	1 336 kWh	1 086 kWh	1165 kWh
PR rue de Garencières	3 085 kWh	2 110 kWh	466 kWh	675 kWh
PR rue des Fossés Appolines	300 kWh	366 kWh	298 kWh	233 kWh
TOTAL	15 557,50 kWh	13 028 kWh	7 710 kWh	6 210 kWh

δ. Curage et entretien du réseau

Curage préventif 2017

DATE	OUVRAGE	ADRESSE	ML NETTOYE ou Nbre U
19/01/2017	P-poste de refoulement	la Mare	1
19/01/2017	P-poste de refoulement	la tuilerie	1
19/01/2017	P-poste de refoulement	step	1
13/04/2017	P-poste de refoulement	amont Step	1
07/07/2017	P-poste de refoulement	step	1
18/09/2017	P-poste de refoulement	Les tuileries, La Mare Perlan	2
05/10/2017	P-poste de refoulement	Amont step	1

Curage curatif 2017

Il n'y a pas eu de désobstruction en 2017.

Passages caméra (ITV) réalisés dans les réseaux (collecteurs et branchements):

Rue de Garencières : 100ml canalisation et branchements



Vue sur le poste de refoulement qui transfère les eaux usées vers le réseau de l'ex-GEA.

ε. Contrôle des rejets d'eaux usées domestiques et industriels

Contrôles de raccordement des rejets d'eaux usées domestiques

<i>Réalisés par l'EPN</i>	2017
Nombre de contrôles effectués	1
En cas de vente	1
Branchement neuf ou remise en conformité	0
Contrôles à l'initiative de l'EPN	0
Nombre de contrôles non conformes	0

Contrôles de raccordement des rejets d'eaux usées assimilées domestiques

<i>Réalisés à l'initiative et par l'EPN</i>	2017
Nombre de contrôles effectués	0
Nombre de contrôles conformes	0
Nombre de contrôles non conformes	0

Contrôles des rejets d'eaux usées autres que domestiques

<i>Réalisés à l'initiative et par EPN</i>	2017
Nombre de contrôles effectués	3
Nombre de contrôles conformes	0
Nombre de contrôles non conformes et en cours de mise en conformité	0
Nombre de contrôles ne nécessitant pas d'autorisation ou ets fermés	3

Rejets d'effluents des établissements autres que domestiques et assimilés domestiques [D202.0]

Type	Nom entreprise	Date de l'autorisation en vigueur	Durée de l'autorisation
Arrêté de déversement	SARL DEROUILLAC	28/08/2017	5 ans
Contrat de déversement	CHEZ CLEMENT	25/04/2013	5 ans

ζ. Faits marquants 2017

Etudes

Une étude concernant la mise en sécurité et la télésurveillance des PR a été réalisée. Un pré-chiffrage des travaux à réaliser a été fait par Veolia. EPN programmera chaque année des travaux en fonction de ses moyens financiers.

Dysfonctionnements

- Problème H₂S au point du rejet du réseau de transfert vers le Centre de Traitement des eaux Usées de Gragny : EPN demande un diagnostic du compresseur du PR de Prey Pharmacie.

- En juillet, le PC est tombé en panne. Les volumes entrée et sortie réels n'ont pas pu être déclarés aux services de l'état. Une estimation a été faite sur la base des volumes de la même période en 2016.

Travaux réalisés ou démarrés par EPN

Il n'y a pas eu de travaux réalisés en 2017.

f) COMMUNE DE CROTH

Description du système d'assainissement

α. Réseau de collecte des eaux usées

Le réseau permet la collecte des eaux usées des lotissements le Pré Saillant et le Clos des Roses (réseau privé pour ce dernier). Il est de type gravitaire et ne présente aucun poste de relevage des effluents.

Caractéristiques du réseau de collecte	
Type de réseau	Séparatif
Type d'écoulement	Gravitaire
Longueur de canalisation en gravitaire	Totalité
Longueur de canalisation en refoulement	Pas de refoulement pour la collecte
Longueur totale du réseau	166 ml
Nombre de postes de refoulement	0

β. Station d'épuration de Croth - Vue sur la filière de traitement



Une micro-station permet l'épuration des eaux usées recueillies dans les lotissements. Les principales caractéristiques de l'ouvrage sont regroupées dans le tableau suivant.

Présentation de la station d'épuration	
Procédé de la filière eau	Décanteur-digesteur (15 m ³) et lit bactérien (20 m ³)
Capacité nominale	67 EH
Exutoire	infiltration

Les eaux usées suivent le parcours suivant :

elles passent par un panier de dégrillage : il débarrasse l'eau des matières et des objets plus ou moins volumineux qu'elle charrie et qui sont retenus sur une grille,

puis elles sont dirigées vers un **décanteur digesteur** de 15 m³, qui, comme son nom l'indique permet une décantation des matières les plus lourdes et une digestion des résidus dans le fond de l'ouvrage,

elles arrivent ensuite dans une **unité d'épuration** (20 m³) composée de 2 parties superposées :

dans la partie supérieure, l'eau à dépolluer ruisselle sur des supports disposés en vrac. Les micro-organismes épurateurs accrochés à ces supports débarrassent l'eau usée de son contenu polluant,

ces micro-organismes se développent jusqu'à ce qu'une partie se décroche des supports pour être retenus dans la partie inférieure.

Ces résidus, appelées boues, seront pompés 2 fois par an et traitées à la station d'épuration de Saint André de l'Eure.

Un dispositif de mesure des débits permet quant à lui de suivre l'évolution des volumes collectés et de prélever des échantillons dans le cadre de l'auto-surveillance.

Quant aux eaux épurées, elles rejoignent le milieu naturel par infiltration dans un bassin planté, avant d'alimenter la nappe phréatique.

Données sur le fonctionnement 2017

α. Filière eau

Veolia a estimé le volume entrant dans le poste de relevage, d'après le temps de marche des pompes. En moyenne, il a été observé un temps de fonctionnement de $\frac{3}{4}$ d'heure par jour, multiplié par le débit des pompes (2 et 2,1m³/h), ce qui donne un volume de 1100m³.

Ce résultat est très faible au vu des données qui étaient transmises les années précédentes et compte tenu du volume facturé par le service facturation de Veolia.

Il sera donc retenu le volume facturé par Veolia en 2017, qui semble plus cohérent.

Evolution des volumes arrivant à la station :

Année	2015	2016	2017
V arrivant en station (m ³)	5 475	3 255	1100*
V moyen journalier (m ³ /jour)	15	9	3

*la baisse du volume entrant à la station de traitement des eaux usées en 2017 s'explique par un mode de calcul différent. En effet, il était précédemment utilisé le volume d'eau potable vendu. Or, pour l'année 2017, le volume a été calculé sur la base du temps de fonctionnement des pompes en entrée de station d'épuration.

Concentration et flux de pollution :

Au cours de l'année 2017, 2 bilans 24h ont été réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance de la station d'épuration de Croth. L'analyse était prévue le 14/02/2017 mais elle a été reprogrammée le 28/03/17 suite à un problème. Différentes interventions ont eu lieu sur la station (réensemencement). Afin de vérifier le fonctionnement de la station, une analyse complémentaire a été réalisée.

Le détail des concentrations et des flux mesurés est présenté dans les tableaux suivants :

Charges en entrée de station

Charges entrantes et dépassement de capacité	Volume	MES	DCO	DBO5	NTK	NGL	Pt
	Charge (m3/j)	Charge (kg/j)	Charge (kg/j)	Charge (kg/j)	Charge (kg/j)	Charge (kg/j)	Charge (kg/j)
Moyenne annuelle	2,7	0,6	1,4	0,72	0,25	0,21	0,02

Charges en sortie de station et rendements

Charges en sortie et rendement	MES		DCO		DBO5		NTK		NGL		Pt	
	kg/j	%	kg/j	%	kg/j	%	kg/j	%	kg/j	%	kg/j	%

28/03/2017	0,08	73,9	0,40	73,6	0,09	89,1	0,10	65,9	0,22		0,03	-46,3
19/09/2017	0,06	92,8	0,38	68,7	0,03	94,8	0,03	83,8	0,10	50,6	0,02	13,9

D'après la réglementation en vigueur, un prélèvement est prévu tous les deux ans sur cette installation, néanmoins dans un souci d'autocontrôle et de suivi, une analyse est faite par an par Veolia. En 2017, le rejet est conforme à l'arrêté du 21 juillet 2015 pour les stations d'épuration devant traiter une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 120 kg/j de DBO₅.

Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel [P254.3]

	2014	2015	2016	2017
Nombre de bilans conformes / nombre de bilans disponibles (%)	100	100	100	100
Pour information, nombre de bilans disponibles (*)	1	1	1	2
Charge moyenne DBO5(kg/j)	3,7	5,9	0,43	0,72

Données fournies à titre indicatif car cet indicateur concerne uniquement les stations d'épuration de plus de 2 000 EH.

Conformité de la collecte des effluents [P203.3] – Indicateur en cours de refonte.

	2017
Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la DERU	100

Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la DERU [P204.3]

Donnée fournie par la Police de l'Eau	2017
P204.3 – Indicateur en cours de refonte	100

Données fournies à titre indicatif car cet indicateur concerne uniquement les stations d'épuration de plus de 2 000 EH.

Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la DERU [P205.3]

Donnée fournie par la Police de l'Eau	2017
P205.3 - Indicateur en cours de refonte	100

Données fournies à titre indicatif car cet indicateur concerne uniquement les stations d'épuration de plus de 2 000 EH.

6. Filières boues

Les 2 dépotages de juin et novembre ont permis d'évacuer 12m³ de boues de la fosse de décantation. Ces boues ont été envoyées à la station de St André de l'Eure qui peut accueillir les matières de vidanges.

Production de boues en 201 [D.203]

Les boues étant envoyées dans la filière de traitement de St André, aucune donnée n'est disponible quant à la qualité de celles-ci.

Taux de boues évacuées selon des filières conformes [P206.3]

	2014	2015	2016	2017
Taux de boues évacuées selon des filières conformes (%)	100	100	100	100

γ. Sous-produits évacués

Les refus du dégrilleur du poste de relevage à l'entrée sont éliminés lors du ramassage des ordures ménagères. Le volume n'est pas quantifiable.

δ. Consommation électrique

Année	kWh/an	Variation
2012	3 512	- 38 %
2013	7 262	+ 107 %
2014	7 890	+ 8,6 %
2015	7 197	+ 8,8 %
2016	6 920	- 3,8 %
2017	7 139	+ 3,2 %

ε. Consommation de réactifs

Aucun réactif n'est utilisé au sein de la micro-station.

ζ. Curage et entretien du réseau

Curage préventif et curatif

Les réseaux de l'impasse du Pré Saillant ont été curés le 07/06/18 sur 160 ml, lors de la campagne de curage préventif.

η. Contrôle des rejets d'eaux usées domestiques et industriels

Contrôles de raccordement des rejets d'eaux usées domestiques

	2017
Nombre de contrôles effectués (vente)	0
Nombre de contrôles non conforme	0

Rejets d'effluents des établissements industriels [D202.0]

Type	Nom entreprise	Date	Durée
AUCUNE ENTREPRISE N'EST RACCORDEE SUR LE RESEAU			

θ. Faits marquants 2017

Etudes

La commune est zonée en assainissement futur collectif. Néanmoins, une étude d'actualisation de zonage sera à mener dans les années à venir afin de confirmer ou d'infirmier ce choix.

Dysfonctionnements

Un certain nombre de détritiques sont jetés régulièrement dans le bassin d'infiltration des eaux traitées. Le maire de la commune a été informé de la situation mais aucun changement n'est survenu.

Présence de boues régulière dans le canal de sortie, à surveiller.

une Faible concentration de boues dans le module décanteur/clarificateur/digesteur a nécessité la réalisation d'un ensemencement de la station avec des boues de Saint André. A la suite de ce réensemencement, les buses d'aspersion se sont bouchées. Une vidange a donc été réalisée en novembre 2017.

L'ouvrage en amont du BIOCLERE a été réensemencé avec de l'eau traitée issue du clarificateur de Saint André de l'Eure.

Travaux réalisés ou démarrés : Il n'y a pas eu de travaux réalisés en 2017.

g) COMMUNE DES AUTHIEUX

Description du système d'assainissement

α. Réseau de collecte des eaux usées

Les effluents de la commune (sauf le hameau de Teurtheraye et les zones de l'aéroclub) sont envoyés vers la commune de St André de l'Eure via la RD 833, par les deux postes situés rue du Lavoir et rue de Damville, qui rejettent dans la même canalisation de refoulement. Les effluents de la commune sont traités par la station d'épuration de St André de l'Eure.

Caractéristiques du réseau de collecte et de transfert des effluents vers St André de l'Eure	
Type de réseau	Séparatif
Type d'écoulement	Gravitaire et refoulement
Longueur de canalisation en gravitaire	3 082 ml
Longueur de canalisation en refoulement pour la collecte des effluents	167 ml
Longueur de canalisation en refoulement pour le transfert des effluents	2 506 ml
Longueur totale du réseau	5 755 ml
Nombre de postes de refoulement	3 (dont 2 uniquement pour le transfert des effluents)
Traitement anti-H2S (Nutriox)	2 (PR du Lavoir et PR rue de Damville)
Lyre	1 (à l'entrée de St André de l'Eure)

A noter que le réseau du lotissement a été raccordé au nouveau réseau de collecte de la commune le 11 décembre 2015. Le poste de relevage et la micro-station ont été mis à l'arrêt et démantelés entre janvier et mars 2016.

Données sur le fonctionnement 2017

α. Filière eau

Volume traité en 2017 (volume arrivant à la station) :

volume transféré vers le réseau de St André de l'Eure : 4 598 m³

volume total facturé lié au relevé du compteur d'eau : 1 919 m³

Evolution des volumes arrivant à la station :

Année	2013	2014	2015	2016	2017
Lieu traitement	Micro-step	Micro-step	Micro-step	STEU STA	STEU STA
V transféré (m ³)	9 856*	5 672*	7 847*	4 598*	?
V moyen journalier (m ³ /jour)	27	16	21,50	15	?

** Estimé d'après le temps de fonctionnement des PR*

Micro-step : traitement par rhizostep dans le lotissement les Rouliers

STEU STA : transfert des EU vers le site de traitement des eaux usées de St André de l'Eure

β. Consommation électrique des postes de refoulement

Année	Mare Corbin	Lavoir	Damville
2017	240	1580	4560

γ. Curage et entretien du réseau

DATE	OUVRAGE	ADRESSE	ML NETTOYE ou NOMBRE D'UNITE
24/04/2017	P-poste de refoulement	Mare Corbin, le Lavoir, route de Damville	3
19/09/2017	R-collecteur EU	rue de Jumelles	408
06/10/2017	P-poste de refoulement	La Mare Corbin	1
10/10/2017	P-poste de refoulement	Le Lavoir, route de Damville	2

δ. Contrôle des rejets d'eaux usées domestiques et industriels

Contrôles de raccordement des rejets d'eaux usées domestiques

	2016
Nombre de contrôles effectués (Neufs)	37
Nombre de contrôles non conforme	1

Les contrôles sont des contrôles de raccordement neuf du fait de la mise en service du réseau en fin d'année 2015.

Les usagers ont jusqu'au 23/11/17 pour procéder aux travaux de raccordement en domaine privé.

Rejets d'effluents des établissements industriels [D202.0]

Type	Nom entreprise	Date	Durée
AUCUNE ENTREPRISE N'EST RACCORDEE SUR LE RESEAU			

θ. Faits marquants 2017

Etudes

L'étude des bilans Lerne montre qu'il y a des eaux claires parasites, alors que le réseau est neuf.

Dysfonctionnements

Réglage du traitement anti-H₂S à revoir ainsi que la télésurveillance : la cuve du PR lavoir se vide plus rapidement que ce qui a été estimé par le constructeur.

Des problèmes de désamorçage de la pompe de NUTRIOX sur le PR Danville sont souvent rencontrés.

Les reports sur le Sofrel sont limités, car le système du constructeur est assez opaque.

Les postes de relèvement ont été réceptionnés.

Travaux réalisés ou démarrés

Avec le constructeur, les tuyaux d'aspiration des pompes de Nutriox ont été changés en tricoclair (en PVC à l'origine)

3.2.5 INDICATEURS DE PERFORMANCE

En application de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) de décembre 2006 et de l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement, modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013, les collectivités ont l'obligation de présenter des indicateurs de performance.

Pour les EPCI de moins de 50 000 habitants, 7 indicateurs doivent être renseignés. Ils sont présentés dans le tableau suivant :

N° indicateur	Libellé	Valeur			
		Garennnes	St André	LCB	Croth
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des EU	91 %	98 %	100 %	4,5 %
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des EU	41/120	25/120	25/120	25/120
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales	conforme	Non conforme	Non conforme	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales	Non-conforme	100%.	100%.	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon filières conformes à la réglementation	100 %	100 %	100 %	100 %
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	0 €/m ³	0 €/m ³	0 €/m ³	0 €/m ³

Explication de l'indicateur [P201.1]

Pour certaines communes, il reste des secteurs à raccorder :

- Garennes sur Eure : zone de l'Allée du Parc ;
- Saint André de l'Eure : rue des Vignes au hameau de Ferrières et ZAE de la porte des Champs.

La commune de Croth a un taux de desserte très bas, car son zonage d'assainissement est du futur collectif et seul un lotissement est raccordé à une mini-station.

Détail de l'indicateur [P202.2B] – Modifié par arrêté du 2/12/13

Critère	Valeur					
	Garennes	St André	LCB	Prey	Croth	Authieux
Partie A : Plan des réseaux (15 points)						
10 pts : Existence d'un plan des réseaux	10	10	10	10	10	10
5 pts : Définition d'une procédure de mise à jour	5	5	5	5	5	5
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points)						
10 pts : Existence d'un inventaire des réseaux et procédure de mise à jour	10	10	10	10	10	10
De 1 à 5 pts : 1 point supplémentaire à chaque fois que sont renseignés 10 % du linéaire total jusqu'à 90 %.	0	0	0	0	0	0
De 0 à 15 pts : L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	10	10	10	10	10	10
Partie C : Informations complémentaires (75 points)						
10 pts : le plan des réseaux comporte une information géographique	Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble « Plan des réseaux » et « Inventaire des réseaux » (Partie A et B) sont acquis.					
De 1 à 5 pts : 1 point supplémentaire à chaque fois que sont renseignés 10 % du linéaire total jusqu'à 90 %.						
10 pts : Localisation et						

description des ouvrages	
10 pts : Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques	
10 pts : Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon	
10 pts : L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon	
10 pts : Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquêtes et d'auscultation du réseau	
10 pts : Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement	

3.2.6 DONNEES FINANCIERES

PRIX DE L'ASSAINISSEMENT

→ *Tarifs assainissement 2017*

Seules les communes disposant d'un système de collecte et de traitement collectif des eaux usées sont concernées par la redevance assainissement collectif.

La délibération 2015-62, rendue exécutoire le 29/12/15, fixe les tarifs de la redevance pour les six communes desservies par l'assainissement collectif en 2016 Le détail des prix par m³ est résumé dans le tableau suivant :

	Garenes	St André	LCB	Prey	Croth	Authieux
Part fixe collectivité	45,74	0	0	0	0	0
Part proportionnelle collectivité	0,72	2,80	2,80	2,80	2,80	2,80
Part proportionnelle fermière	1,7251	0	0	0	0	0
Coût total € HT / m³	2,45*	2,80	2,80	2,80	2,80	2,80

Si l'on fait le calcul sur la base d'une consommation à 120 m³, le coût en € HT par m³ est de 2,81.

Sur la commune de Garenes sur Eure, la redevance assainissement se décompose en deux parties :

La part fermière correspond aux recettes perçues par le délégataire pour le service rendu aux usagers et couvre les frais liés au fonctionnement et à l'entretien des réseaux et de la station d'épuration ;

La part attribuée à la collectivité est destinée au financement des installations dont elle est propriétaire et à assurer le service public auprès des usagers dans des conditions satisfaisantes. Cette part comprend une part fixe et une part proportionnelle à la consommation.

Sur les communes de Saint André de l'Eure, La Couture Boussey, Prey, Croth, et les Authieux, le montant de la redevance est global.

→ *Evolution des tarifs de la redevance (en € HT/m3) – hors part fixe collectivité :*

Cf. le tableau ci-après

Commune	Type de coût € HT	2015	2016	2017	Evolution 2016-2017
Garenes sur Eure	PPC*	0,72	0,72	0,72	0.00 %
	PPF**	1,7064	1,7128	1.7251	0,71 %
	Coût total	2,4264	2,4328	2.4451	0.50%
St André	Coût total	2,80	2,80	2,80	0.00 %
LCB	Coût total	2,80	2,80	2.80	0.00 %
Prey	Coût total	2,80	2,80	2,80	0.00 %
Croth	Coût total	2,80	2,80	2.80	0.00 %
Authieux	Coût total	2,80	2,80	2,80	0.00 %

* PPC : Part Proportionnelle collectivité ** PPF : Part Proportionnelle fermière

→ **Facture type au 1er janvier 2017 [D204.0]**

Les factures présentées ci-dessous correspondent aux tarifs d'une facture d'assainissement sur la base d'une consommation annuelle de 120 m³.

Depuis le 1^{er} janvier 2008, l'Agence de l'Eau a institué une nouvelle redevance appelée « redevance pour modernisation des réseaux ». Cette redevance est due par tout abonné raccordé à un réseau d'assainissement public et elle est assise sur le volume soumis à la redevance assainissement. Son taux est unique dans le bassin Seine Normandie.

Garennnes sur Eure

Collecte et traitement des EU	Volume en m3	PU € HT au 01/01/17	TOTAL € HT au 01/01/17	N/N-1
Abonnement part fixe EPN	1	45,74	45,74	0,00 %
Consommation part EPN	120	0,72	86,40	0,00 %
Consommation part fermier	120	1,7251	207.01	0,71 %
Organisme public et TVA				
Redevance pour modernisation des réseaux	120	0,30	36,00	0,00 %
TVA (10%)			37,37	0.37 %
TOTAL en € TTC			412.66	0,39 %
Prix du m³ en € TTC			3,44	0,29 %

St André de l'Eure, La Couture Boussey, Prey, Croth et les Authieux

Collecte et traitement des EU	Volume en m3	PU € HT au 01/01/17	TOTAL € HT au 01/01/17	N/N-1
Consommation part EPN	120	2,80	336,00	0,00 %
Organisme public et TVA				
Taxe de modernisation des réseaux	120	0,30	36,00	0,00 %
TVA (10%)			37,20	0.00 %
TOTAL en € TTC			409,20	0.00 %
Prix du m³ en € TTC			3,41	0.00 %

FACTURATION ET REVERSEMENTS 2017

→ **Facturation de la redevance assainissement par EPN**

Détail de la facturation 2017	
Commune	Montant € HT
Saint André de l'Eure	448 137.20
Les Authieux	7 932.40
Prey	104 865.60
TOTAL	560 935.20

→ **Reversement de la redevance assainissement par Veolia à EPN**

Détail des reversements 2017			
Commune	Date reversement	Montant € HT	Période
Garennnes sur Eure	15/02/17	12 685.87	01/10/16 au 31/12/16
	15/05/17	17 587.47	01/01/17 au 31/03/17
	12/08/17	26 340.42	01/04/17 au 30/06/17
	10/11/17	3 903.41	01/07/17 au 30/09/17
La Couture Bousse	15/02/17	31 080.44	01/10/16 au 31/12/16
	13/05/17	80 173.50	01/01/17 au 31/03/17
	15/08/17	87 462.76	01/04/17 au 30/06/17
	14/11/17	42 291.41	01/07/17 au 30/09/17
Croth	15/02/17	5238.80	01/10/16 au 31/12/16
	13/05/17	-1503.60	01/01/17 au 31/03/17
	15/08/17	3 740.80	01/04/17 au 30/06/17
	14/11/17	0.00	01/07/17 au 30/09/17
TOTAL		309 001.28	

→Récapitulatif des sommes perçues et assiette de la redevance

Récapitulatif des sommes perçues en 2017					
Commune	2013	2014	2015	2016	2017
Garennnes	51696.40	51 536.82	57 083.22	60 382.69	60 517.17
St André	402 158.63	415 597.02	447 198.40	480 146.90	448 137.20
LCB	213 953.67	244 089.56	235 679.02	247 278.88	241 008.11
Prey	81 235.20	85 977.50	98 873.60	104 840.40	104 865.60
Croth	6 482.30	6 781.33	6 571.10	6 931.00	7 476.00
Les Authieux	2 906.40	4 190.00	4 468.80	5 373.20	7 932.40
TOTAL € HT	758 432.60	808 172.23	849 874.14	904 953.07	869 936.48

Assiette de la redevance 2017 en m³			
Commune	2015	2016	2017
Garennnes	50 458	40 871	49 783
St André	162 199	188 920	160 049
LCB	91 128	94 486	98 034
Prey	36 071	37 314	37 452
Croth	2574	3 255	2 234
Les Authieux	1 596	1 919	2 833
TOTAL en m³	344 026	366 765	350 385

→Rejet par équivalent-habitant (EH)

Commune	Volume facturé 2017 m³/an	Nombre d'abonnés 2017	Nombre d'EH	Consommation par EH (l/j) 2017
Garennnes	49 783	617	1 118	122
St André	160 049	1 424	3 500	125
LCB	98 034	961	2 213	121
Prey	37 452	395	1 005	102
Croth	2 234	23	65	94
Les Authieux	2 833	43	81	96*

* La date de raccordement n'étant pas la même pour tous les usagers, un relevé de l'index du compteur a été réalisé au moment du contrôle de raccordement. De ce fait, la consommation n'est pas toujours représentative d'une année complète. Ce volume ne peut être comparé à ceux des autres communes.

Les études indiquent que le volume consommé par EH et par jour se rapproche de 100 l.

BUDGET 2017

→Compte administratif 2017

Budget	2017 (en € HT)
Dépenses de fonctionnement	856 061.67
Recettes de fonctionnement	1 033 509.80
Report de l'exercice – excédent	516 234.56
Sous-total 1 (recettes-dépenses)	693 682.69
Dépenses d'investissement	139 034.29
Recettes d'investissement	832 546.24
Report de l'exercice	809 669.62
Restes à réaliser	54 725.50
Sous-total 2 (recettes-dépenses)	1 448 456.07
Résultat brut en € (sous-total 1+2)	2 142 138.76

→Détails du CA 2017

Dépenses de fonctionnement	Montant en € HT	En %
Amortissements	339 190.24	39.62
Prestataires de service	349 841.46	40.87
Salaires et charges	72 598.66	8.48
Honoraires	500.00	0.06
Entretien et maintenance	78 062.59	9.12
Fournitures	2 103.25	0.25
Charges financières	866.33	0.10
Assurances	5 933.34	0.69
Autres – annulation titre	6 965.80	0.81
TOTAL	856 061.67	100.00

Dépenses d'investissement	Montant en € HT	En %
Stations	0.00	
Réseaux	27 421.49	19.72
Etudes	2 309.77	1.66
Remboursement d'emprunts	109 303.03	78.62
Autres	0.00	
TOTAL	139 034.29	100,00

Recettes de fonctionnement	Montant en € HT	En %
Redevances AC, travaux et contrôles raccordement	962 894.06	93.17
Primes d'épuration AESN et autres subventions	34 561.81	3.34
Autres	36 053.93	3.49
TOTAL	1 033 509.80	100.00

Recettes d'investissement	Montant en € HT	En %
Amortissements	339 190.24	40.74
Subventions AESN	413 356.00	49.65
Subventions CG 27	0.00	
Subvention communale	80 000.00	9.61
Participation aux frais de raccordement (usagers)	0.00	
Emprunt à taux 0 % AESN	0.00	
Emprunts	0.00	
Autres	0.00	
TOTAL	832 546.24	100.00

AESN : Agence de l'Eau Seine Normandie

CG 27 : Conseil Général de l'Eure

→Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2016	Exercice 2017
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		1 557 112.64	1 447 809.61
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	105 333.95	109 303.03
	en intérêts	57126.24	714.83

→ **Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)**

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2016	Exercice 2017
Encours de la dette en €	1 557 112.64	1 447 809.61
Epargne brute annuelle en €	486 234.56	177 448.13
Durée d'extinction de la dette en années	3.2	8.16

3.2.7 PROGRAMME DES ETUDES ET TRAVAUX

Commune	Opérations	Date prévue	Montant estimatif de l'opération en € HT (MOE non comprise)
Garennnes sur Eure	MOE pour l'amélioration du réseau – IRH – constitution d'une centrale sous-vide intermédiaire sur le réseau	2015 à 2019	20 720
	Travaux pour l'amélioration du réseau - – constitution d'une centrale sous-vide intermédiaire sur le réseau	2018 et 2019	400 000
	Mise en œuvre d'un PR supplémentaire route de Bueil, (St. CHEMLOG)	ND	ND en attente accord usager
	Installation d'une pompe à mousses enterrée (step)	ND	20 000
	Reprise du génie civil du dégazeur et de la goulotte du clarificateur	ND	ND
Saint André de l'Eure	Etudes complémentaires et mise en sécurité de l'effondrement	2018 - 2019	30 000
	Référé expertise pour problème génie civil et désodorisation	Déposé en 2016 – à suivre en 2017 et 2018	ND
	Réparations provisoires « de sauvegarde » sur les toitures du bâtiment d'exploitation et la serre – mesure conservatoire en attendant la fin de l'expertise	2018	3 000
	Remise en service provisoire de la tour de désodorisation, avec seulement de l'eau – mesure conservatoire en attendant la fin de l'expertise	2018 - 2019	Non déterminé
La Couture Bousse	Reconstruction d'une serre	En attente du résultat de l'étude de faisabilité relative à la reconstruction de la STEU	ND
	Travaux de mise en sécurité et de reprise des malfaçons de la step	Inconnue (en attente démarrage référé)	196 000
	Recours juridique pour problème génie civil	2018	ND
	Etude de faisabilité pour la	2018	30 000€

	reconstruction de la STEU		
	Etude et mise en œuvre du dispositif de traitement des odeurs en attendant le résultat de l'étude de faisabilité	2018-2019	10 000
Prey	Mise en sécurité des PR et amélioration de la télésurveillance	2018	50 000
EPN	Diagnostic des réseaux d'EU et géolocalisation, dans le cadre d'un SDA à l'échelle de l'EPN	2019-2020	ND
EPN	Etude d'actualisation/ faisabilité d'une station d'épuration intercommunale pour Marcilly sur Eure- Croth et Bois le Roy-Le L'Habit, dans le cadre d'un SDA à l'échelle de l'EPN	ND	ND

ND : Non Défini

3.3 Glossaire Assainissement

Abonnement :

L'abonnement désigne le contrat qui lie l'abonné à l'opérateur pour la prestation du service de l'eau ou de l'assainissement conformément au règlement du service. Il y a un abonnement pour chaque point d'accès au service (point de livraison d'eau potable ou de collecte des effluents qui dessert l'abonné, ou installation d'assainissement non collectif).

Arrêté d'autorisation de déversement :

Arrêté d'autorisation de déversement signé par la collectivité responsable de l'ouvrage où sont rejetés les effluents du bénéficiaire de l'arrêté.

Capacité épuratoire :

Capacité de traitement des ouvrages d'épuration donnée par le constructeur. Elle s'exprime en capacité épuratoire (kg de DBO5/jour) et en capacité hydraulique (m³/jour) ou en équivalent/habitants.

Abonné:

Personne physique ou morale ayant souscrit un ou plusieurs abonnements auprès du service public (par exemple service de l'eau, de l'assainissement, etc..). Il peut être titulaire de plusieurs abonnements, en des lieux géographiques distincts appelés points de livraison et donc avoir plusieurs points de livraison. Pour distinguer les services, on distingue les abonnés eau, les abonnés assainissement collectif et les abonnés assainissement non collectif. L'abonné perd sa qualité d'abonné à un point de livraison donné lorsque le service n'est plus délivré à ce point de livraison, quelle que soit sa situation vis-à-vis de la facturation (il n'est plus desservi, mais son compte peut ne pas encore être soldé).

Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application de l'arrêté du 22 juin 2007 [P203.3] :

En attente de la définition par le Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement

Durables

Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application de l'arrêté du 22 juin 2007 [P204.3] :

Cet indicateur est à établir par la Police de l'eau, qui doit l'adresser à l'exploitant en vertu de l'art. 17 de l'arrêté du 22 juin 2007. Le mode de calcul n'a pas été communiqué à la date d'établissement du présent rapport.

Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application de l'arrêté du 22 juin 2007 [P205.3] :

Cet indicateur est à établir par la Police de l'eau, qui doit l'adresser à l'exploitant en vertu de l'art. 17 de l'arrêté du 22 juin 2007, ce mode de calcul n'ayant pas été communiqué à la date d'établissement du présent rapport.

Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau [P 254.3] :

Cet indicateur correspond au pourcentage de bilans réalisés conformes à la réglementation (pour les usines d'épuration de plus de 2.000 EH). Pour établir la performance globale, dans le cas de plusieurs usines de dépollution, le taux de chaque usine est pondéré par la charge en DBO5 arrivant sur le système de traitement.

Conformité réglementaire des rejets :

L'indice mesure la conformité des rejets aux prescriptions de rejet définies dans la réglementation ou dans l'arrêté préfectoral.

DBO5 :

Demande biochimique en oxygène pendant 5 jours. La DBO5 est un des paramètres de caractérisation d'une eau usée.

DCO :

Demande chimique en oxygène. La DCO est un des paramètres de caractérisation d'une eau usée.

Développement durable :

Défini en 1987 comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. ». C'est un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable, tout en reposant sur une nouvelle forme de gouvernance qui encourage la mobilisation et la participation de tous les acteurs de la société civile aux processus de décision.

Equivalent-habitant :

Flux journalier moyen de pollution, correspondant à la quantité de DBO5 (en grammes / jour) des eaux brutes en entrée de système de traitement divisé par 60. Un équivalent-habitant (EH) rejette en effet 60 grammes de DBO5 par jour.

Habitants desservis :

Population INSEE des communes desservies après correction en cas de couverture partielle d'une commune. Cette donnée est consultable sur le site internet de l'INSEE à compter de 2009 (décret n° 2008-1477 du 30/12/2008).

Matières sèches (boues de dépollution) :

Matières résiduelles après déshydratation complète des boues, mesurées en tonnes de MS.

MES :

Matières en suspension. Les MES sont un des paramètres de caractérisation d'une eau usée.

Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100km de réseau [P252.2] :

Est recensé le nombre de points du réseau de collecte des eaux usées (unitaire ou séparatif) nécessitant au moins 2 interventions par an (préventives ou curatives). Ce nombre est rapporté à 100 km de réseaux de collecte des eaux usées, hors branchements. (Arrêté du 2 mai 2007)

Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration :

Quantité de boues, exprimée en tonnes de matières sèches, qui sortent du périmètre des ouvrages d'épuration du service ou qui sont comptabilisées à l'amont des filières d'incinération ou de compostage en cas de traitement sur site ; ces boues contiennent les réactifs ajoutés aux boues brutes et sont comptabilisées en sortie du périmètre des ouvrages d'épuration, donc avec prise en compte des éventuels effets de stockage sur site.

Réseau de collecte des eaux usées :

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression les eaux usées et unitaires issues des abonnés, du domaine public ou d'autres services de collecte jusqu'aux unités de dépollution. Il est constitué de la partie publique des branchements, des canalisations de collecte, des canalisations de transport, des ouvrages et équipements hydrauliques. (Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008)

Station d'épuration (ou usine de dépollution) :

Ensemble des installations chargées de traiter les eaux collectées par le réseau de collecte des eaux usées avant rejet au milieu naturel et dans le respect de la réglementation (appelée aussi usine de traitement, STEP). (Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008)

Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation [P206.3] :

Une filière est dite « conforme » si la filière de traitement est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur. L'indicateur est le pourcentage de boues évacuées selon une filière conforme. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte. (Arrêté du 2 mai 2007)

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif [P301.3] :

En attente de la définition par le Ministère de l'Ecologie, du développement et de l'Aménagement Durable, après la parution en septembre 2009 des textes d'application régissant les prescriptions techniques et les modalités de contrôle des installations (arrêté du mois d'avril 2012).

Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers [P251.1] :

Le nombre de débordements et d'inondations correspond au nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers, usagers ou non du service. Le taux de débordement est obtenu en rapportant le nombre de demandes d'indemnisation au millier d'habitants desservis. Les débordements résultant d'une obstruction du réseau due à l'utilisateur ne sont pas pris en compte. (Arrêté du 2 mai 2007)

Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées [P201.1] :

Est défini comme le nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif dans l'agglomération d'assainissement au sens de l'article R. 2224-6 du code général des collectivités territoriales. Le taux de desserte ne peut être établi qu'après définition des zones d'assainissement collectif et non collectif. On estime qu'un abonné est desservi par un réseau d'assainissement dès lors qu'un réseau existe devant l'immeuble. (Arrêté du 2 mai 2007)

Taux d'impayés [P257.0]:

Il correspond au taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1. Le montant facturé au titre de l'année N-1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies Navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers. (Arrêté du 2 mai 2007)

Taux de raccordement :

Pourcentage des abonnés desservis effectivement raccordés au réseau d'assainissement (Nombre de abonnés effectivement raccordés / nombre de abonnés desservis). La politique en matière d'auto-surveillance et d'assainissement non collectif doit être mise en parallèle de l'appréciation de l'indicateur.

Taux de réclamations [P258.1] :

Ces réclamations peuvent être reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité. Un dispositif de mémorisation et de suivi des réclamations écrites est mis en œuvre. Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000. Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou à des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix. (Arrêté du 2 mai 2007).

La redevance modernisation des réseaux de collecte.

La redevance modernisation des réseaux de collecte ne concerne que les abonnés dont les branchements sont raccordés au réseau de collecte des eaux usées. Les non raccordés disposent en principe d'une fosse toutes eaux. Elle est donc assise sur le cubage assaini qui lui-même relève du cubage d'eau consommé constaté. Comme pour la redevance pollution domestique, le produit est déclaré en début d'année N+1 à l'AESN. Elle fait l'objet d'une déclaration distincte. L'AESN se sert de cette recette pour financer des projets structurants lancés par les collectivités locales pour améliorer l'assainissement (exemple : Le CTEU).

4. LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

4.1 Les Missions Du Service Public D'assainissement Non Collectif

MISSIONS DU SPANC

L'année 2017 est celui de la fusion des deux SPANC du territoire de l'EPN.

Elle est marquée par une confirmation d'une activité intense sur l'ensemble des deux territoires.

Dans la nouvelle organisation, en 2017 le SPANC a mis en place un accueil unique :

Un seul numéro 02 32 31 72 43

Et une adresse mail générique : anc@epn-agglo.fr

La nouvelle structuration a été composée comme-suit :

Pole EVREUX

- Responsable du SPANC : Fabrice RUSSIAS
- Technicien : Matthieu GREINER, en remplacement de Déborah GANGNEBIEN, secteur géographique d'intervention : Nord du territoire
- Secrétaire : Delphine POUS : secrétariat et facturation du service

Pole SAINT ANDRE DE L'EURE

- Technicienne : Lucie COUDRAY, en remplacement de Caroline CORMONTAGNE, secteur géographique d'intervention : Sud du territoire
- Secrétaire : Virginie COLIN : secrétariat et facturation du service

Le contrôle (compétence obligatoire) :

- Diagnostic :

Depuis 20 ans, la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques impose aux collectivités territoriales d'organiser les diagnostics des systèmes d'assainissement individuel au sein d'un service public.

Les diagnostics devaient être achevés avant le 31 décembre 2012.

Evreux Portes de Normandie a assuré l'organisation de ces diagnostics et a mandaté 4 bureaux d'études pour réaliser cette mission en 2012 et 2014.

- Contrôle de conception obligatoire avant le dépôt du permis de construire et de réalisation,
- Contrôle lors des sessions immobilières,
- Contrôle de bon fonctionnement.

- L'entretien

Un bon entretien assure un bon fonctionnement de l'installation et augmente la durée de vie des ouvrages. L'EPN peut procéder à la vidange des ouvrages après état des lieux préalable et signature d'une convention. Préalablement à l'intervention, il est effectué une mesure du niveau des boues dans la fosse.

L'EPN a obtenu son agrément préfectoral pour les vidanges d'ouvrages sous le N°11172.

- La réhabilitation

Pour aider les propriétaires dont les installations nécessitent des travaux d'amélioration, Evreux Portes de Normandie s'est engagé dans un programme de réhabilitation basé sur le **volontariat mais ne concernant pas les habitations zonées en assainissement collectif sur le schéma directeur d'assainissement**.

Plusieurs centaines d'installations zonées en non collectif ont déjà pu être mises aux normes, grâce à un partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Conseil Départemental de l'Eure, permettant de faire bénéficier les propriétaires de **SUBVENTIONS** et d'un échelonnement de paiement.

360 usagers ont profité du soutien d'EPN dans cette démarche.

Le SPANC de l'EPN réalise chaque année des opérations de « réhabilitations groupées », permettant aux propriétaires de bénéficier de subventions :

- par l'Agence de l'Eau Seine Normandie : 60 % du coût des travaux ;
- par le Conseil Départemental: 10 % du coût des travaux sur un plafond de 6100 € TTC.

LES TEXTES REGLEMENTAIRES DE REFERENCE

La Loi sur l'Eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006

Les objectifs principaux sont les suivants :

- protéger la qualité des eaux souterraines et superficielles ;
- préserver la santé et la salubrité publique ;
- réaliser un zonage d'assainissement ;
- mettre en place avant le 31/12/2005 une structure permettant d'assurer le contrôle des installations d'assainissement non collectif ;
- contrôler l'ensemble des installations avant le 31/12/2012.

La loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010

Les objectifs principaux sont les suivants :

- pour les installations neuves, contrôle au moment du dépôt du permis de construire ;
- en cas de vente depuis le 01/01/2011, obligation de joindre le diagnostic au dossier technique de cession ;
- en cas de vente, délai d'un an pour l'acquéreur pour procéder aux travaux de mise en conformité ;
- périodicité maximale du contrôle de 10 ans.

Les arrêtés techniques du 7 mars et du 27 avril 2012

Ces arrêtés ont fixé respectivement les prescriptions techniques pour les installations neuves et les modalités de contrôle.

4.2 Bilan du secteur SPANC

1- Points sur le contrôle obligatoire

Le regroupement des deux SPANC de l'EPN fait de ce service un des plus gros du département avec 10 422 installations

Le SPANC a réalisé ou supervisé à ce jour 9350 contrôles.

POLE EVREUX

Le SPANC a réalisé ou supervisé à ce jour 4 163 contrôles.

1611 installations présentent un risque sanitaire ou environnemental.

Il reste 616 installations non contrôlées, soit 12.89 % du parc global.

POLE SAINT ANDRE

Le SPANC a réalisé ou supervisé à ce jour 5187 contrôles.

2339 installations présentent un risque sanitaire ou environnemental.

Il reste 316 installations non contrôlées, soit 3,1 % du parc global.

La classification établie par l'AESN n'a pas été appliquée sur l'ex-CCPN et il est donc impossible pour l'exercice 2017 de produire un tableau équivalent à celui de l'ex-GEA.

2- Points sur le contrôle des ventes

53 des 62 communes de l'EPN ont été concernées par un contrôle de vente

Cette activité représente pour l'année 2017 une moyenne de 1.44 contrôles par jour.

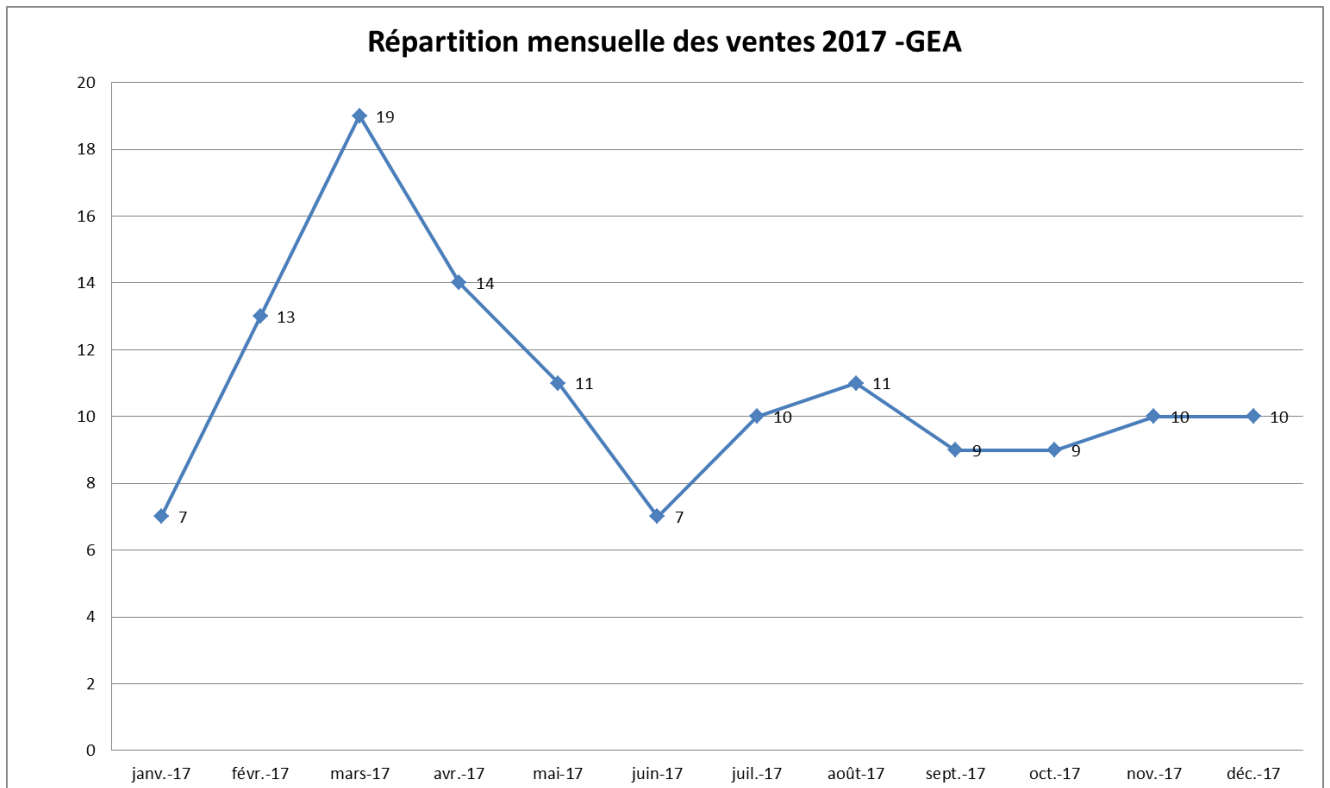
Elle ne représentait que 0.58 contrôles par jour en 2016

Vente								
2016			2017			Evolution 2016/2017		
Secteur Nord (ex-GEA)	Secteur Sud (ex-CCPN)	Global	Secteur Nord (ex-GEA)	Secteur Sud (ex-CCPN)	Global	Secteur Nord (ex-GEA)	Secteur Sud (ex-CCPN)	Global

127	131	258	130	184	314	2,36%	40,46%	21,71%
-----	-----	-----	-----	-----	-----	-------	--------	--------

ANALYSE CHIFFREE SUR LE SECTEUR NORD

130 contrôles ont été réalisés en 2017

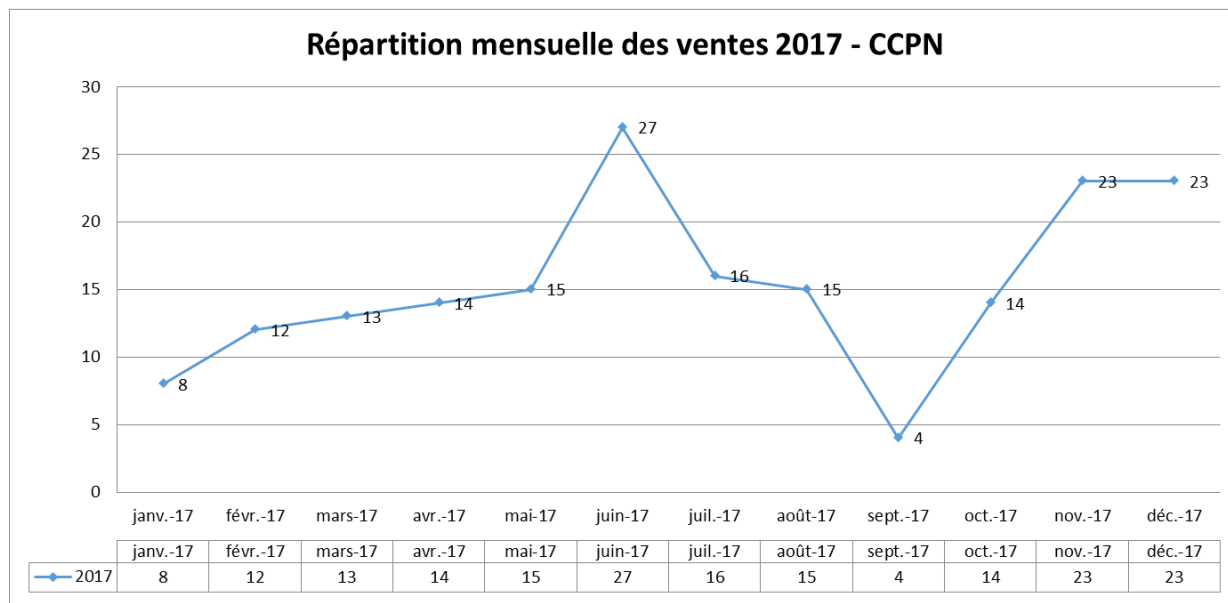


Ce tracé mets en évidence pour 2017, une saisonnalité plus faible des contrôles qu'en 2016.

En effet 55% des contrôles sont réalisés entre mars et août contre 66% sur la même période l'année dernière et une moyenne mensuel de plus de 10.8 contrôles par mois soit presque le double qu'en 2014.

ANALYSE CHIFFREE SUR LE SECTEUR SUD

184 contrôles ont été réalisés en 2017 soit une augmentation de 40%

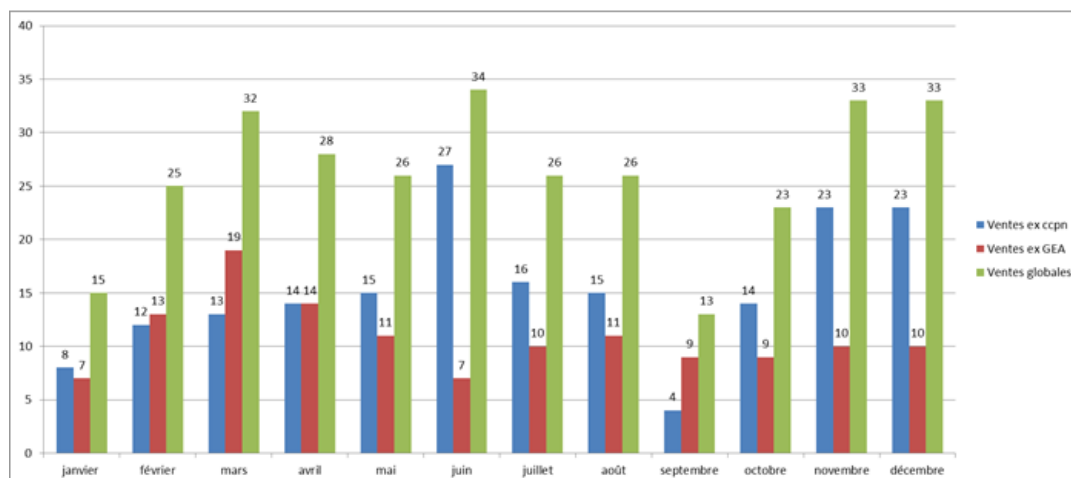


L'augmentation importante du nombre de contrôles s'explique par deux phénomènes :

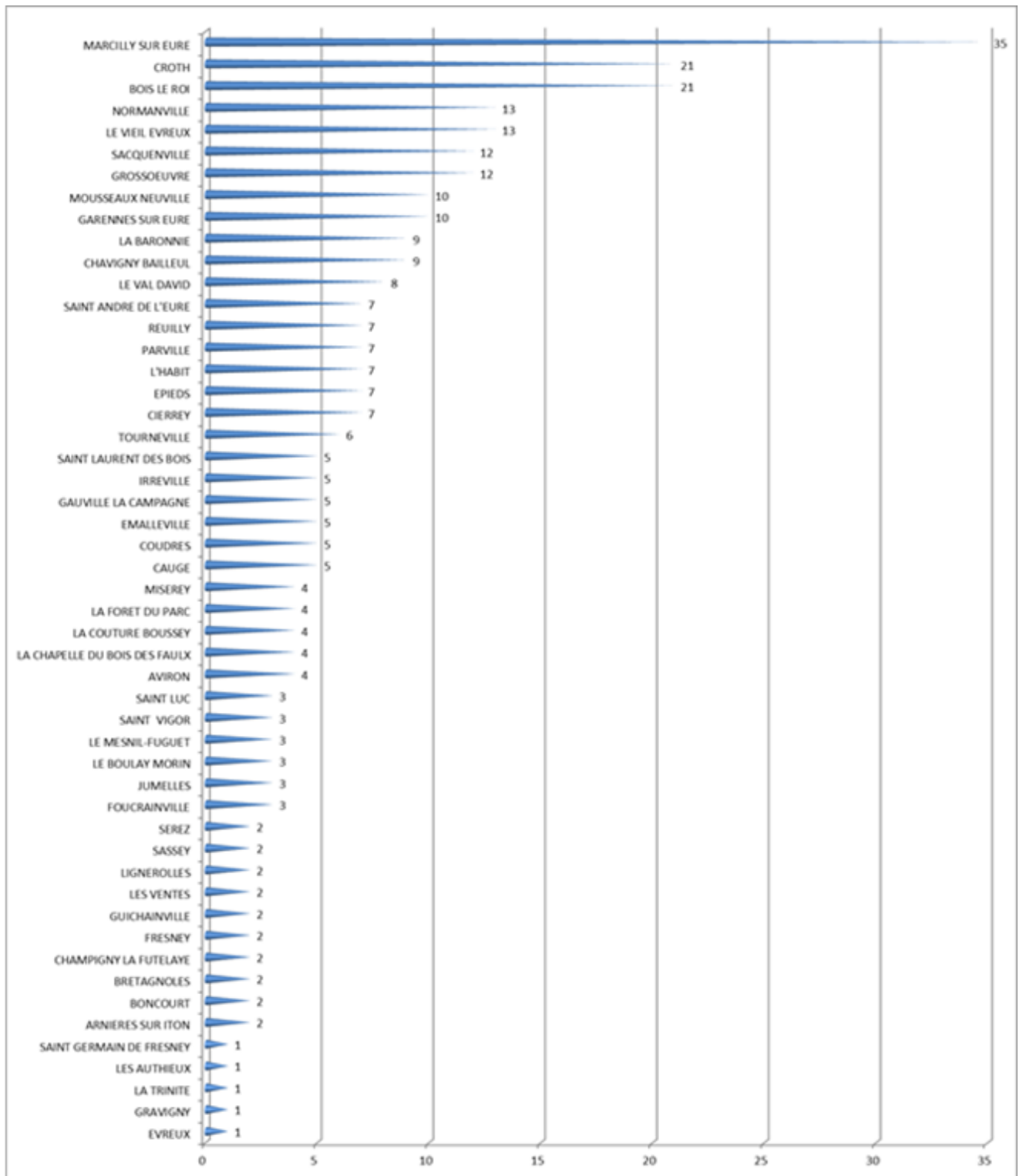
- Les premiers contrôles réalisés dans le cadre de la campagne obligatoire en 2011-2013 atteignent leur limite de validité (3 ans),
- L'augmentation du nombre de biens mis en vente.

La répartition géographique est très variée puisque les contrôles ont été réalisés sur 29 communes différentes

REPRESENTATION GRAPHIQUE DE L'ACTIVITE VENTE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE PAR MOIS



PAR COMMUNES

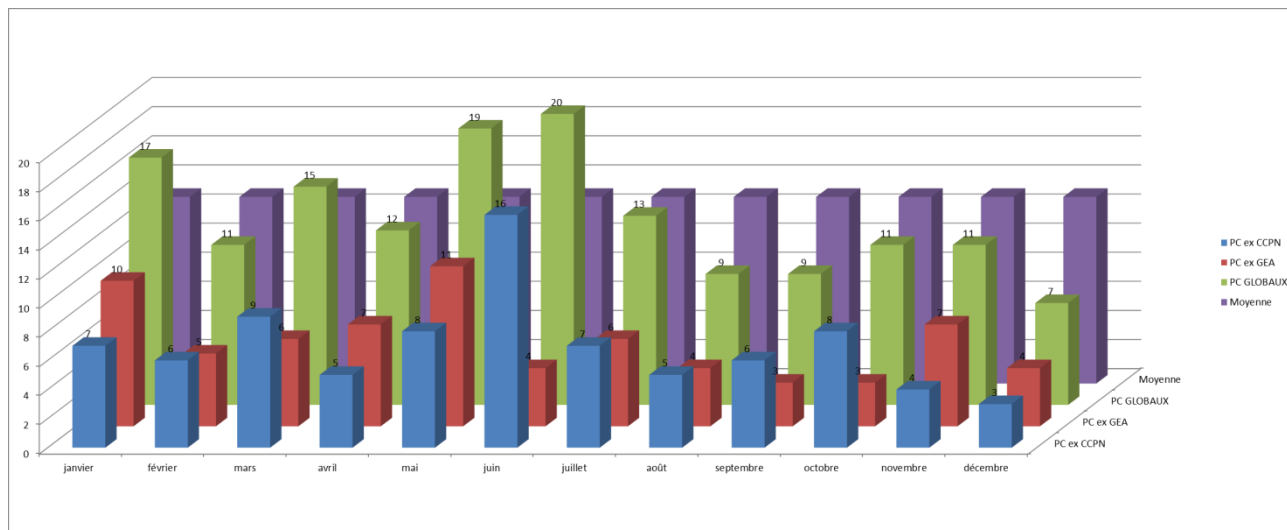


3- Bilan des activités récurrentes

Contrôles de Fonctionnement								
2016			2017			Evolution 2017/2016		
Secteur Nord	Secteur Sud	Global	Secteur Nord	Secteur Sud	Global	Secteur Nord	Secteur Sud	Global
75	220	295	50	105	155	-33,33%	-52,27%	-47,46%
Contrôles de réalisation								
2016			2017			Evolution 2017/2016		
Secteur Nord	Secteur Sud	Global	Secteur Nord	Secteur Sud	Global	Secteur Nord	Secteur Sud	Global
72	53	125	63	25	88	-12,50%	-52,83%	-29,60%
Contrôles de conception								
2016			2017			Evolution 2017/2016		
Secteur Nord	Secteur Sud	Global	Secteur Nord	Secteur Sud	Global	Secteur Nord	Secteur Sud	Global
97	99	196	70	84	154	-27,84%	-15,15%	-21,43%
Vidanges								
2016			2017			Evolution 2017/2016		
Secteur Nord	Secteur Sud	Global	Secteur Nord	Secteur Sud	Global	Secteur Nord	Secteur Sud	Global
59	0	59	65	1	66	10,17%	100,00%	11,86%

ANALYSE CHIFFREE DES CONTROLES DE CONCEPTION

Le nombre mensuel moyen de contrôles de conception est de 12.83.

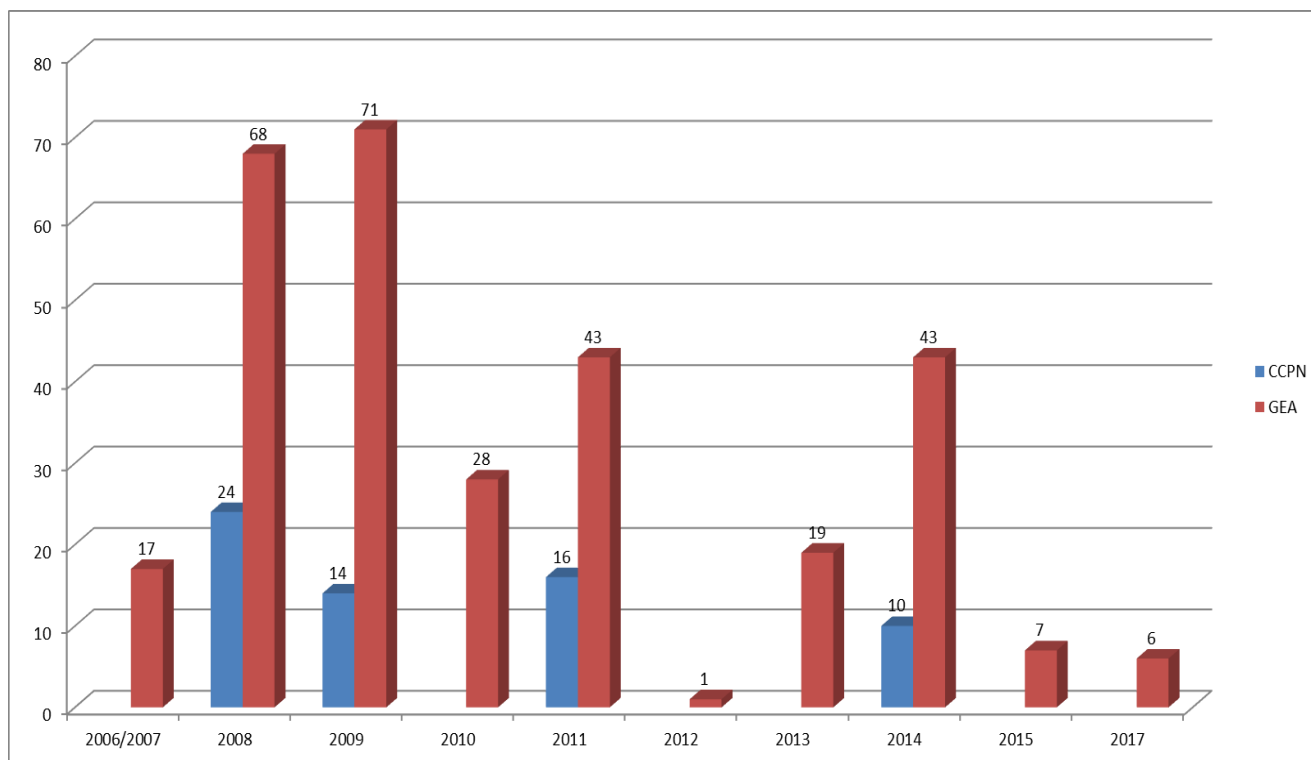


4- Etat d'avancement des réhabilitations

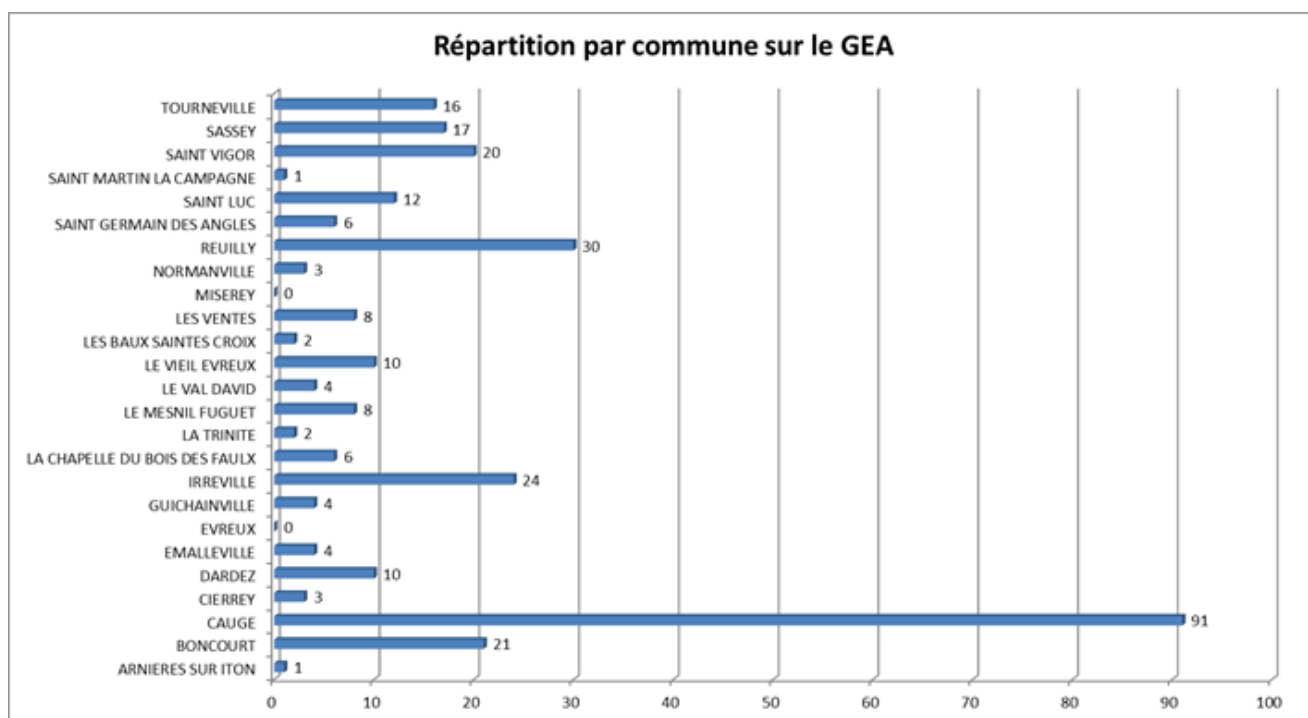
Quatre chantiers réalisés en 2017

Sur le territoire unifié cela représente au total 361 réhabilitations :

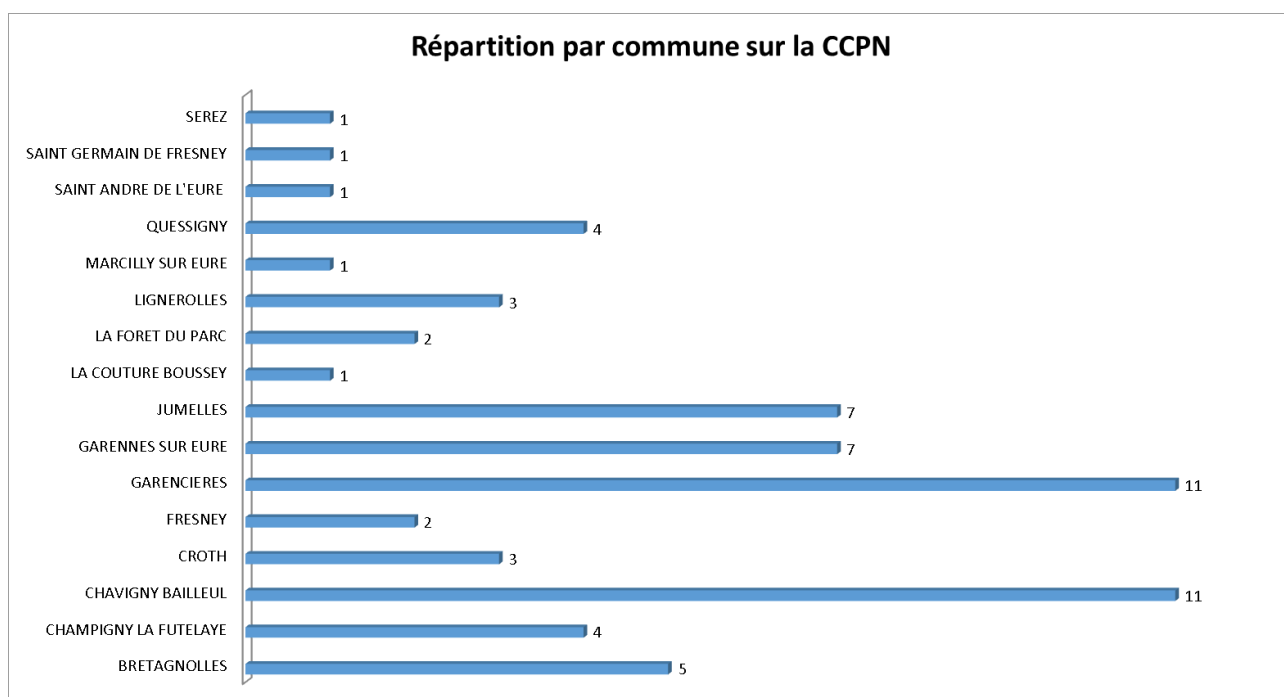
- 297 pour l'ex-GEA
- 64 pour l'ex-CCPN



Pour l'ex-GEA les usagers de 23 communes ont pu profiter du dispositif existant :



Pour l'ex-CCPN les usagers de 16 communes ont pu profiter du dispositif existant :



Sur le territoire ex-GEA, voici l'état des projets pour 2017 :

Communes	Projets GEA	
	Dossier finalisé en cours de dépôt	Etudes à planifier
ARNIERES SUR ITON		
BONCOURT		
CAUGE	2	
CIERREY		1
DARDEZ		
EMALLEVILLE	1	
EVREUX		
GUICHAINVILLE		
IRREVILLE		
LA CHAPELLE DU BOIS DES FAULX	1	1
LA TRINITE		
LE MESNIL FUGUET		
LE VAL DAVID		
LE VIEL EVREUX	2	
LES BAUX SAINTES CROIX	1	
LES VENTES		1
MISEREY		
NORMANVILLE		
REUILLY		
SAINT GERMAIN DES ANGLES		
SAINT LUC		
SAINT MARTIN LA CAMPAGNE	2	
SAINT VIGOR		
SASSEY		
TOURNEVILLE	2	
	11	3

Sur le territoire de l'ex-CCPN seulement 10 demandes sont recensées actuellement

INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2017
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Oui
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Oui
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Oui

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service est de 140 depuis 2014.

Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

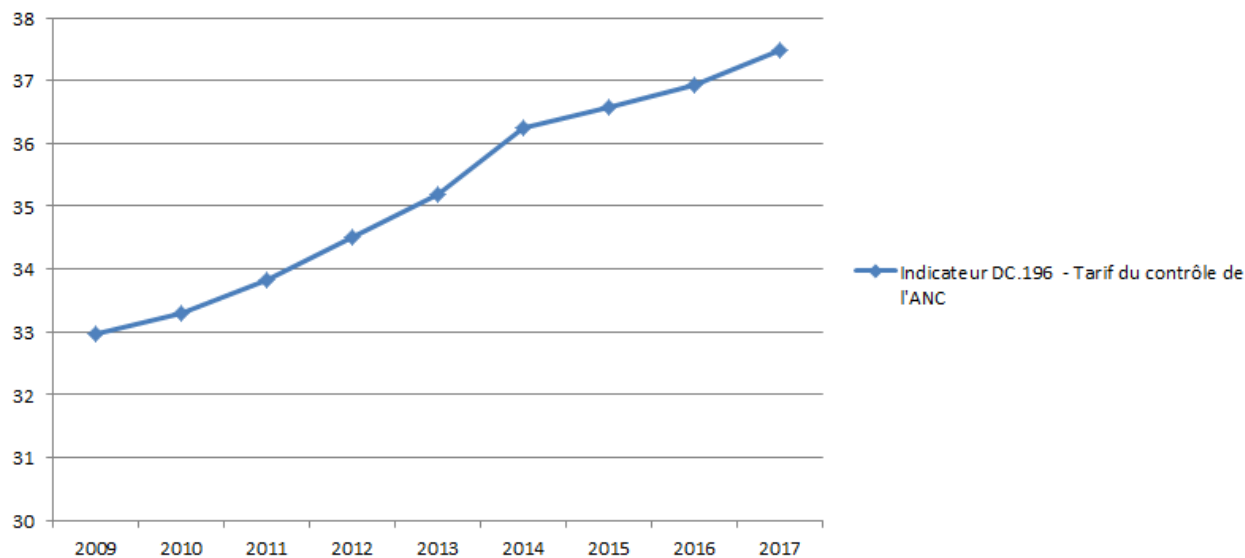
Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 31/12/2017 sont les suivants :

Tarifs	Ex-GEA	Ex-CCPN
Tarif forfaitaire de la redevance annuelle	37.48	-
Tarif du contrôle de la conception des installations neuves en €	87.87	70
Tarif du contrôle de la réalisation installations neuves en €	87.87	97
Tarif du contrôle de la conception des installations existantes en cas de session sans rapport en €	175.74	120
Tarif du contrôle de la conception des installations existantes en cas de session avec rapport en €	128.10	120
Frais de gestion des dossiers de réhabilitation en €	213.07	-

La délibération fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

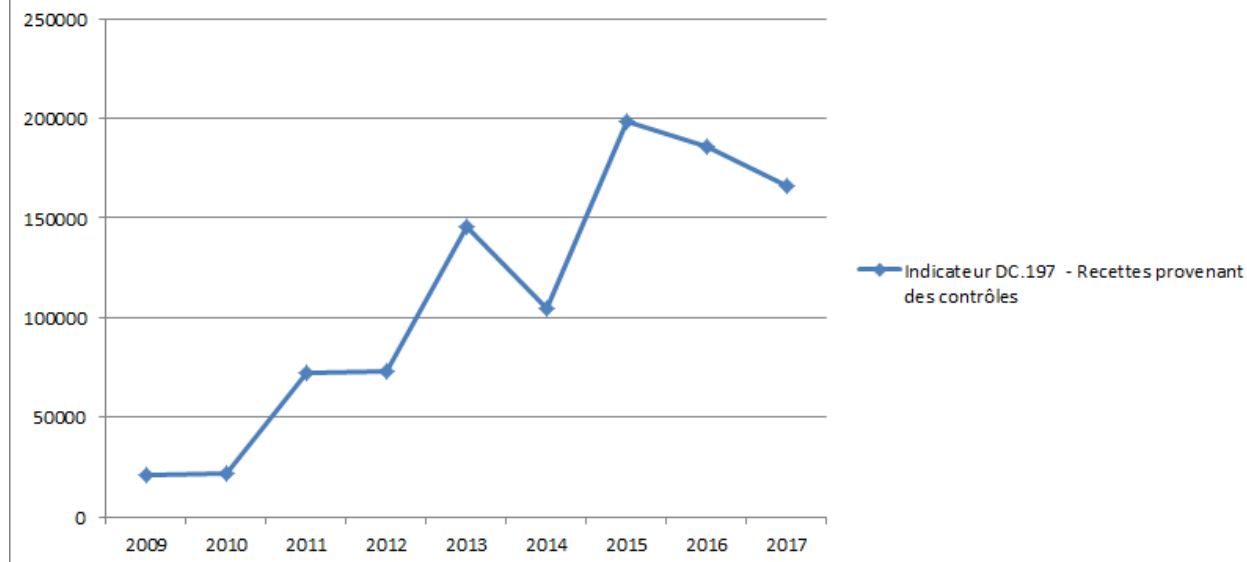
- Délibération du 14 décembre 2016 effective à compter du 01/01/2017 fixant les différents tarifs d'assainissement non collectifs.

Indicateur DC.196 - Tarif du contrôle de l'ANC



RECETTES

Indicateur DC.197 - Recettes provenant des contrôles



Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Facturation du service obligatoire en €	73 034	145 332	104 394	198 462	185 914	165 736

4.3 Les indicateurs de performances du service

TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

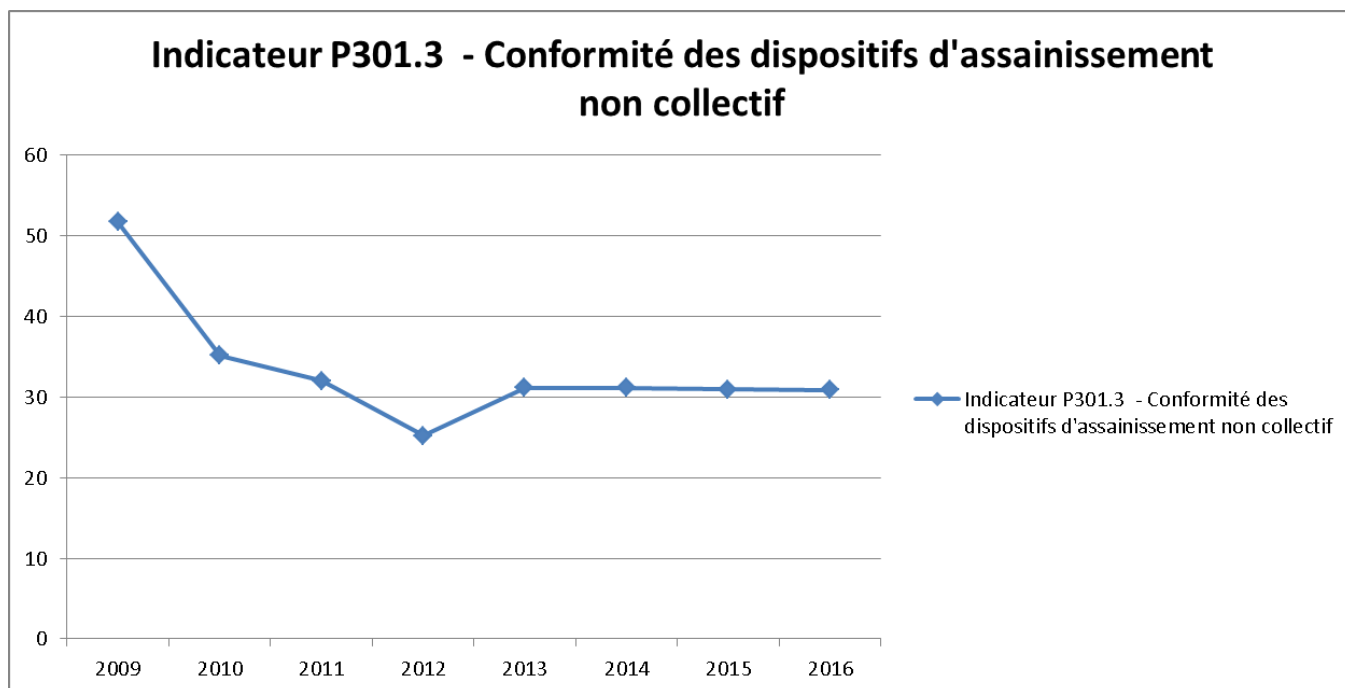
- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12N,**
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N.**

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

$$\text{taux de conformité des dispositifs d'assainissement collectif} = \frac{\text{nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformités}}{\text{nombre total d'installations contrôlées}} * 100$$

	Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016	Exercice 2017
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité]	1 254	1 277	1283	1423
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	4 028	4 124	4153	4163
Taux de conformité en %	31,1	30.96	30.89	34.18

La classification établie par l'AESN n'a pas été appliquée sur l'ex-CCPN et il est donc impossible pour l'exercice 2017 de produire un tableau équivalent à celui de l'ex-GEA.



4.4 Financement des investissements du service assainissement non collectif

MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX REALISES

Le montant total des travaux **réalisés** durant l'exercice budgétaire **2017** est de 344 173 € pour un nombre de 22 installations.

5. LA MISSION GRANDS PROJETS

La Mission Grands Projets gère les opérations réglementaires pluriannuelles liées à l'eau, l'assainissement et les eaux pluviales.

Les opérations suivies concernent :

- Le CTEU (Arrêté DDTM/SEBF/11/049 du 3 juin 2011)
- La protection des captages d'Arnières-sur-Iton (Arrêté de DUP DTARS-SE/27-11 du 16 janvier 2012 et arrêté DDTM/SEBF/11/049 du 3 juin 2011)
- La mise en conformité des ouvrages de stockage dans le périmètre de protection rapprochée d'Arnières-sur-Iton et de la Queue d'Hirondelle (Arrêtés D3/B4-07-160 du 26 juillet 2007 et DTARS-SE/27-11 du 16 janvier 2012)
- La mise en conformité des mauvais branchements d'assainissement (Arrêté DDTM/SEBF/11/049 du 3 juin 2011)

Bilan de l'activité et des actions menées par la mission grands projets durant l'année 2017

CTEU

- Marché complémentaire du CTEU confié à DEGREMONT et DEGREMONT services comprenant :
 - Levée des trois fiches d'appel en garantie restantes concernant les soudures, le poste de lubrification, et la documentation techniques des marteaux pneumatiques.
 - Toutes les fiches ont été levées.
 - Réalisation du document relatif à la protection contre les explosions (DRPCE) et observations sur les pièces transmises. Le marché ne sera totalement réceptionné que lorsque le DRPCE aura été corrigé.
- Suite de la réception des travaux de construction du CTEU
 - Traitement de 8 fiches d'appel en garantie en 2016 sur 448 fiches saisies avec un solde de 9 fiches encore en instance.
 - La reprise des résines dans les fosses à boues a été effectuée en octobre et novembre 2016 et il convient d'attendre quelques mois pour pouvoir vérifier la bonne tenue des ouvrages.
 - Signature du protocole transactionnel en janvier 2016 avec DEGREMONT concernant les dépassements de délais et les réserves formulées au marché du CTEU.
 - Vérification et observations des dossiers des ouvrages exécutés (DOE) en cours et à finaliser.
 - Compilation des documents relatifs à l'étanchéité des ouvrages
- Marché de démolition des anciennes stations d'épuration d'Evreux
 - Chantier terminé courant juillet 2017
- Suivi de l'Iton et des berges aux abords du CTEU et des deux postes de transfert
 - Suivi analytique de l'Iton réalisé par temps sec et temps de pluie lors du débit d'étiage (arrêté préfectoral du CTEU)
 - Réalisation du marché des analyses de l'Iton pour le CTEU conjointement avec celui de l'UTEP pour les années 2015 à 2018.
 - Suivi des berges de l'Iton en lieu et place des points de rejets des effluents des stations d'épuration et des postes de transfert d'Evreux et Gravigny conformément à l'arrêté du CTEU

PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU POTABLE D'ARNIERES-SUR-ITON

- Animation de réunions de comité de pilotage
- Animation de réunions techniques avec la DREAL
- Réunions avec l'Agence de l'Eau et le Conseil Départemental pour présenter l'opération de protection des captages, et discuter des subventions éligibles et de ses modalités de financement.
- Suite de la réalisation du projet de convention tripartite avec la DREAL et le Conseil Départemental pour la mutualisation de bassins de pluviales avec la déviation sud-ouest
- Travail sur le projet de convention tripartite entre le GEA, la MUSSE et le Département pour les interactions communes en matière d'assainissement pluvial des RD 129 ,55 et 830.
- Attribution des marchés de maîtrise d'œuvre en 2 lots pour les travaux de protection des captages.
- Attribution d'un marché de levés topographiques pour l'ensemble de l'opération des captages
- Préparation du marché de mission Coordination sécurité pour la santé (CSPS) pour l'ensemble des captages
- Négociations pour les acquisitions foncières au nord de la RD129 pour la création d'un bassin de pluviales
- Négociations pour les acquisitions foncières aux abords de la station d'épuration de la Musse pour la création d'une zone végétalisée humide qui devra traiter les eaux pluviales du secteur
- Rappel du projet comme suit :

Rive gauche de l'Iton lot N°1

- Opération n°1 : Travaux d'eaux pluviales de Saint Sébastien de Morsent, de l'établissement de la MUSSE et RD129 Sud, (Arrêté de DUP DTARS-SE/27-11 du 16 01 2012 et arrêté DDTM/SEBF/11/049 du 3 06 2011)
- Opération n°2 : Travaux d'eaux pluviales RD129 Nord,(Arrêté de DUP DTARS-SE/27-11 du 16 01 2012)
- Opération n°3 : Travaux de renforcement des réseaux d'eau potable, (travaux d'opportunité)
- Opération n°4 : Travaux d'assainissement (3^{ème} Tranche) RD129 / Bérengeville et réhabilitation des réseaux d'eaux usées de la rue de la Grosse Aulne, (Arrêté de DUP DTARS-SE/27-11 du 16 01 2012 et arrêté DDTM/SEBF/11/049 du 3 06 2011)
- Opération n°5 : Travaux d'assainissement d'eaux usées de l'établissement de la MUSSE (Arrêté de DUP DTARS-SE/27-11 du 16 01 2012 et arrêté DDTM/SEBF/11/049 du 3 06 2011)
- Opération n°6 : Travaux de remplacement de la conduite d'adduction d'eau potable de Saint Sébastien de Morsent (travaux d'opportunité)

Rive droite de l'Iton lot N°2

- Opération n°1 : Travaux de dévoiement et/ou de réhabilitation des réseaux d'assainissement du secteur de l'UTEP jusqu'à Evreux, (Arrêté de DUP DTARS-SE/27-11 du 16 01 2012 et arrêté DDTM/SEBF/11/049 du 3 06 2011)
- Opération n°2 : Travaux d'assainissement secteur rue du Domaine, (Arrêté de DUP DTARS-SE/27-11 du 16 01 2012 et arrêté DDTM/SEBF/11/049 du 3 06 2011)
- Opération n°3 : Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement inscrits dans le SDA, (Arrêté de DUP DTARS-SE/27-11 du 16 01 2012 et arrêté DDTM/SEBF/11/049 du 3 06 2011)
- Opération n°4 : Travaux d'eaux pluviales RD55, (Arrêté de DUP DTARS-SE/27-11 du 16 01 2012)
- Opération n°5 : Travaux de renforcement d'eau potable (travaux d'opportunité)

Tranches Optionnelles

LOT n°1 :

Tranche Optionnelle n°1 : Travaux de raccordement des branchements au réseau d'assainissement,

LOT n°2 :

Tranche Optionnelle n°2 : Travaux de raccordement des branchements au réseau d'assainissement,

Conduite d'opération et Maîtrises d'œuvre

- Un conducteur d'opération pour l'ensemble des projets (IC-eau environnement/VERDI)
- Une Maîtrise d'œuvre pour la rive droite de l'Iton lot 2 (Safege)
- Une Maîtrise d'œuvre pour la suppression des puisards du secteur de la rue du Moussel à Arnières-sur-Iton (Cabinet Merlin)
- Une Maîtrise d'œuvre pour la rive gauche de l'Iton lot 1 (Cabinet Merlin)

Suppression et/ou aménagement des puisards du secteur de la rue du Moussel à Arnières-sur-Iton :

- Phase AVP terminée en 2017 (validation du projet par l'hydrogéologue agréé)
- Phase PRO lancée début 2018
- Demande de dérogation faite à l'ARS pour aménagement des 5 puisards à la place de leurs suppressions pour des raisons techniques et financières

Diagnostic et mise aux normes des ouvrages de stockage chez les particuliers sur les périmètres de protection rapprochée des captages d'Arnières sur Iton, de Chenappeville, coteaux de l'Iton, et la queue d'hirondelle. (Arrêtés N° D3/B4-07-160 du 26 07 2007 et DTARS-SE/27-11 du 16 01 12)

- Organisation d'un comité de pilotage avec les partenaires (ARS, AESN)
- Organisation d'une réunion publique avec les propriétaires concernés par la mise en conformité de leur cuve à fuel
- Signatures de conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée avec les propriétaires
- Mise publicité du futur DCE de travaux
- Lancement de la phase travaux fin 2018

OPERATIONS PRESCRITES DANS L'ARRETE PREFECTORAL DU CTEU

(Arrêté DTARS-SE /27-11)

Identification et travaux de mise en conformité des branchements d'assainissement privés non conformes (Arrêté n°DDTM/SEBF/11/049 du 3 juin 2011)

Réflexion à mener quant à la réalisation d'un nouveau marché de maîtrise d'œuvre sans délais et ciblant les secteurs prioritaires

AUTRE OPERATION REGLEMENTAIRE

Réalisation d'un marché de géo référencement des réseaux

Mise publicité du marché, analyse des offres et lancement du marché.

AUTRE OPERATION

Etude hydraulique et paysagère centre bourg d'Aviron

Assistance à la responsable de projet centres urbains pour l'élaboration du cahier des charges de l'étude paysagère concernant la partie hydraulique face au lotissement des charmilles à Aviron.